

Bibliothèque Nationale du Québec

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

publiés dans le

DIOCÈSE DE MONTRÉAL

DEPUIS SON ÉRECTION

TOME TRENTIÈME

MONTRÉAL
ARBOUR & DUPONT (1962) Ltée
Imprimeurs-Editeurs
429 est, rue Lagauchetière

1962

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES

CIRCULAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

publiés dans le

DIOCÈSE DE MONTRÉAL

DEPUIS SON ÉRECTION

TOME TRENTIÈME

MONTRÉAL
ARBOUR & DUPONT (1962) Ltée
Imprimeurs-Editeurs
429 est, rue Lagauchetière

1962

BX
877
A2E316
t.30
PER
5234



ADMINISTRATION

de

Son Eminence

le Cardinal Paul-Emile Léger

Archevêque de Montréal

No 301

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET À TOUS LES FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

Archevêché de Montréal,
le 9 octobre 1958.

Mes très chers Frères,

L'Eglise Catholique est en deuil. Son Chef bien-aimé est tombé, terrassé sur la ligne de feu où il se tenait debout et intrépide depuis vingt ans. Malgré une constitution plutôt faible, il dépensa une somme d'énergie incalculable à faire rayonner sur la terre le règne du Christ.

Ses fils le pleurent et durant neuf jours ils doivent manifester leur peine. Les Cardinaux célèbrent la messe aux intentions du défunt durant ces jours.

Dans le diocèse de Montréal, Nous demandons aux prêtres de célébrer la Sainte Messe aussi souvent que possible aux mêmes intentions, durant ces jours.

Dans chaque paroisse, un service solennel sera célébré au jour indiqué par le Curé. La même règle sera observée dans les communautés religieuses.

Nous-mêmes Nous célébrerons la messe à 5 heures et quart tous les jours, dans la Cathédrale, durant les quelques jours que Nous passerons encore à Montréal.

Dans toutes les paroisses, les glas sonneront tous les jours durant neuf jours, et la veille du service qui sera chanté dans la paroisse, ce glas durera une heure.

Nous demandons à tous les groupements de hisser le drapeau (pontifical si possible) en berne durant neuf jours.

Nous demandons aux autorités civiles de faire fermer les établissements de jeux et les clubs de nuit au moins un jour, et le soir durant trois jours si possible, tout particulièrement le jour des funérailles du Pape.

Le nom du Pape doit être omis au Canon de la messe. A partir de ce moment jusqu'à l'élection du Pape, l'oraison "pro eligendo Summo Pontifice" devient l'oraison "de mandato".

Depuis le jour de l'élection du Pape jusqu'à nouvel ordre, les prêtres réciteront à la messe l'oraison "de mandato" du Saint-Esprit, afin que l'Eglise soit assistée durant ces jours.

* * *

Pie XII est mort. Il nous semble que nous n'eussions jamais eu à prononcer cette phrase. Depuis vingt ans, le Pape s'était tellement identifié avec sa fonction que nous le pensions immortel comme celle-ci. Mais la puissance divine, dont le Pape est investi, ne le soustrait pas à l'humble condition humaine. Aussi l'heure a sonné à laquelle il a dû se démettre de sa fonction. Il est défunt!

Nous le pleurons parce qu'il fut grand, parce qu'il fut bon, parce qu'il fut tout donné à sa tâche.

L'Histoire portera un verdict sur ce pontificat et elle ne pourra jamais en saisir toute l'influence. Pie XII fut

le Pape de la Paix, mais il fut aussi le Père d'un monde nouveau. Il aura porté un jugement définitif sur tous les problèmes multiples et complexes d'un monde en enfantement.

Son esprit pénétrant, sa mémoire prodigieuse, sa sensibilité exquise lui permirent de saisir tous les aspects des grands courants contemporains et de projeter sur eux la lumière de la foi et de la saine raison.

Ce mystique fut en vérité un homme d'action et il considéra toujours que toute science qui ne s'applique pas à rendre l'homme meilleur est une science vaine et stérile.

Il fut ainsi durant vingt ans la conscience du monde et sa voix s'éleva comme un grondement de tonnerre dans un monde qui désirait jouir en égoïste du fruit de ses découvertes.

* * *

Mais Pie XII ne fut pas seulement grand. Il fut bon et accueillant envers tous.

Des millions d'hommes et de femmes ont contemplé sa figure habituellement austère, mais que le sourire animait dès qu'il prenait un contact vivant avec un être. Il a aimé les hommes, les animaux, les choses. Il vibrait à toute expression du vrai et du beau. C'était un tempérament d'artiste que les circonstances avaient forgé pour en faire un chef d'armée. Il aimait les beaux arts, la musique et surtout les lettres. Cet homme qui portait sur ses épaules le poids du monde, pouvait s'arrêter et consacrait de précieux instants à chercher dans un dictionnaire la vraie signification d'un mot.

Ses amitiés étaient discrètes mais il fut toujours fidèle à ceux qui y répondaient.

Aussi ce n'est pas seulement l'Eglise qui perd un Chef et un Père, mais c'est le monde entier qui voit disparaître l'une des plus hautes figures de la scène contemporaine.

Les non-catholiques l'estimaient et le vénéraient. Tous les hommes d'Etat qui passaient par Rome se faisaient un devoir de demander une audience et ils quittaient le Vatican éblouis par la lumière qui rayonnait de la figure de Pie XII.

* * *

Le Saint-Père est mort sur le champ de bataille.

La semaine dernière fut remplie comme toutes les autres, et dans le calme de Castel Gandolfo il avait dû préparer le Radio-message de Noël et une foule d'autres allocutions.

Sa dernière prière fut de supplier le Seigneur de le rappeler à Lui afin de ne pas laisser l'Eglise sans Chef. Il s'oublia ainsi jusqu'à la dernière minute et comme un général blessé, il implora la Providence de veiller sur l'armée qu'il dirigeait vers le royaume des cieux.

Pie XII avait le culte du devoir accompli. Il était perfectionniste et tout ce qu'il faisait était marqué au coin de la beauté. Dans les grandes réformes liturgiques et pastorales, jusqu'à la signature d'un simple parchemin, il apportait une attention totale. Il fut durant toute sa vie en état d'éveil. Il prenait le strict minimum de repos et toutes ses journées et une partie de ses nuits étaient consacrées au labeur absorbant et épuisant de la direction de l'Eglise.

Ce fin lettré, cet aristocrate de grande classe, cet esprit encyclopédique, ce souverain d'un état spirituel qui embrasse les cinq continents, était humble, simple, frugal et même timoré. Si la volonté divine ne l'avait pas élevé au sommet de la puissance et des honneurs, il

eut aimé passer sa vie dans l'accomplissement d'une tâche obscure. C'est ce contraste qui rendait si attachante la figure du Saint-Père. Devant son devoir d'Etat, il était intrépide. Devant un ami, il était simple et presque désarmé par l'abandon.

Que de fois durant les nombreuses audiences privées qu'il m'accorda, ne me parla-t-il pas de la crainte qu'il éprouvait devant les jugements de Dieu! S'il eût été libre, il est probable qu'il se serait réfugié dans un monastère pour se préparer à paraître devant son Juge. Mais le terrible devoir d'état le tenait prisonnier au Vatican, et c'est dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne qu'il tomba.

Devant sa tombe, le silence et la prière sont les plus éloquents témoignages que nous puissions rendre au défunt. Toutes les paroles semblent inadéquates à traduire nos sentiments.

Mais il est une chose que nous ne devons pas oublier: c'est de prier pour que le Seigneur introduise son Serviteur dans la gloire de son Royaume. Et la plus belle prière n'est-elle pas une vie conforme à l'idéal qu'il nous a tracé par ses exhortations et ses exemples.

The Catholic Church mourns the death of its well-beloved Father and Leader. He has laid down the burdens of his twenty year mission as Head of the Church of Christ and now lies prostrate on the front line of fire where he stood erect and courageous to the very end.

In spite of a rather frail constitution, he spent himself unsparingly for the cause of Christ's kingdom on earth.

His devoted children, the world over, mourn his passing and for nine days, they shall manifest their sorrow.

The Cardinals of the Church will offer the Holy Sacrifice of the Mass for the repose of his soul during these nine days. In the Archdiocese of Montreal, We would ask all priests to celebrate Mass as frequently as possible for the same intention. In each parish, the pastor will determine a date for the celebration of a solemn Requiem Mass, and the same shall be done in each religious community.

As for Ourself, We shall offer Mass for the Sovereign Pontiff at 5.15 p.m., in the Cathedral, for the next few days.

The bells shall toll the knell each day for the next nine days in each parish, and on the eve of the day when the solemn Requiem Mass shall be sung, this funeral knell shall last one hour. We would also ask all groups to fly their flags at half-mast (the Pontifical flag if possible) for nine days.

We also appeal to the Civil Authorities to close gambling places and night clubs at least for one day—and, if possible, for three nights,—especially on the day of the Holy Father's funeral.

The Holy Father's name shall not be included in the Canon of the Mass. From this day until the election of our next Pope, the prayer "pro eligendo Summo Pontifice" will be obligatory at all masses. From the day of the Holy Father's election until further notice, priests will recite the prayer to the Holy Spirit to pray for Divine assistance in these days which will affect the future of the Church.

* * *

Pius XII is dead. During the past twenty years, he had become so closely identified, in our minds, with the Papacy, that we had come to consider him as immortal as the mission which he held.

We mourn him because he was a great man, because he was good, because he was entirely and utterly devoted to his work. History will judge his pontificate but will never be able to fathom its full import.

Pius XII was the Pope of Peace, but he was also the Father of a new world. He dealt with all the complex problems of a new era. His keen intellect, his prodigious memory, his exquisite sensitiveness gave him a comprehensive view of contemporary problems and enabled him to shed upon them the light of faith and good reason.

The man of prayer who was Pope Pius XII was also a man of action. For him, any science was vain and sterile if it did not make men better.

For twenty years, he was the conscience of the world. His voice was always heard in the background of a materialistic world selfishly seeking to enjoy the fruits of modern discoveries.

Pope Pius XII was not only a great man, he was a good man. Millions of men and women saw his austere figure become vibrant and alive when he came into personal contact with another being. He loved men, animals, and things. He loved all that was beautiful, all that was true. He was an artist whom circumstances made into the leader of an army. He loved art, music and the humanities. The disappearance of the Sovereign Pontiff does not only affect the Church which has lost a leader and a father, but also the entire world, which has lost one of the greatest figures of the contemporary scene.

Even those who do not share our religious beliefs admired Pope Plus XII and esteemed him highly. Statesmen and diplomats who went to Rome made it their duty to ask for an audience and they always returned from the Vatican deeply moved by the radiant expression of the Holy Father's countenance.

Even last week, Pope Pius was at work in the calm atmosphere of Castel Gandolfo, probably preparing his Christmas message and a host of other pronouncements.

His last wish was that all should pray that the Church would not be left long without a leader. To the last, he forgot himself and thought only of the good of the Church.

Always, he gave entire attention, his whole being to what he was doing. He allowed himself a minimum of rest after working far into the night.

Although given the highest honours, he always remained humble. In the face of duty, he was always courageous.

Words are powerless to express our feelings at this time. The only tribute which we can give is that of our silence and prayer. Let us all unite in prayer and beg God to call His faithful servant Pius to the eternal reward which He has reserved for him after his many years of faithful and devoted service.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archbishop of Montreal.

Nos responsabilités chrétiennes en face du chômage

SCHÉMA GÉNÉRAL

Introduction:

Récit évangélique de la multiplication des pains.

Développement:

1ère *partie*:

LA SITUATION ACTUELLE ET LES ÉLÉMENTS D'UNE SOLUTION JUSTE ET DURABLE

Chap. 1: *Gravité de la situation actuelle*:

— terribles conséquences

— triste paradoxe

Chap. 2: *L'intervention de l'Église*:

— motifs de son intervention

— nature de son intervention

Chap. 3: *Principes d'une solution juste*:

A — LE DROIT AU TRAVAIL:

— un droit naturel

— les premiers responsables

— l'action de l'État

— une politique de sécurité d'emploi

B — UNE ÉCONOMIE SAINE:

— relation avec l'ordre moral et fins de l'économie

— une économie détournée de sa fin

— la réforme de l'économie

Chap. 4: *Les agents de cette lutte contre le chômage*:

A — LES PATRONS:

— l'épargne dans une économie de progrès

— dynamisme et adaptation de l'entreprise

B — LES TRAVAILLEURS:

— rôle actif des groupements ouvriers

— les ouvriers et la conduite de l'économie nationale

C — PATRONS ET OUVRIERS:

D — RÔLE DE L'ETAT.

2e *partie*: *NOS RESPONSABILITÉS CHRÉTIENNES*

Chap. 1: *Un premier devoir: prier*

Chap. 2: *Un sérieux examen de conscience s'impose*

— patrons

— travailleurs et employés

— hommes d'Etat

— tout chrétien

Chap. 3: *Devoir de faire la charité*

Chap. 4: *Une action symbolique: l'ouverture de chantiers*

Conclusion:

Une politique de présence et d'action.

No 302



PAUL-ÉMILE LÉGER

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES
AUX THERMES

Par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège Apostolique

Archevêque de Montréal

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Notre diocèse,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur

Nos responsabilités chrétiennes en face du chômage

Nos Très Chers Frères,

Qui ne connaît cet émouvant récit évangélique de la multiplication des pains? Le divin Maître, en présence d'une multitude épuisée, exposée à périr de faim, appelle ses disciples et leur confie son inquiétude: "J'ai compassion pour cette foule, dit-Il, ... ils n'ont rien à manger!" (Matt. XV, 32)

Il y a dans cette touchante préoccupation du Christ, en présence de la misère d'une foule, tout un programme d'action. Nous pouvons y retracer un triple enseignement:

— d'un regard compatissant, Jésus mesure toute l'étendue de la souffrance de ce peuple et en prévoit toutes les conséquences;

— mais Il ne se contente pas de constater la misère, Il cherche aussitôt les moyens de la soulager. Il fait ramasser quelques pains et quelques poissons, les bénit et les fait distribuer;

— enfin, nous apprend l'Evangile, son intervention a été pratique puisque "tous mangèrent et furent rassasiés" (Marc, VIII, 8).

Chers Diocésains, au début de cette Lettre Pastorale où Nous voulons vous rappeler les responsabilités du chrétien en face du terrible fléau du chômage, Nous formons les voeux les plus ardents pour que l'action de tous s'inspire de la triple leçon contenue dans ce récit.

— Un chrétien doit d'abord se sentir solidaire de la misère et de la souffrance de ses frères;

— ensuite, loin de s'attarder à des récriminations inutiles, le chrétien authentique est poussé par la charité à rechercher les moyens les plus efficaces de remédier au désordre social;

— enfin, il est convaincu qu'une action sociale, éclairée et généreuse, entreprise par amour de Dieu et du prochain, ne manque pas de produire des résultats heureux.

Première partie

LA SITUATION ACTUELLE ET LES ÉLÉMENTS D'UNE SOLUTION JUSTE ET DURABLE

I

Gravité de la situation actuelle

Depuis quelques années, la plaie du chômage affecte notre société d'une façon persistante et ne cesse de s'aggraver. Ce mal afflige un très grand nombre de travailleurs, plonge les familles dans la misère et compromet dangereusement l'ordre social.

On Nous informe qu'il existe au-delà de 80,000 chômeurs à Montréal; et si Nous considérons que chaque chômeur est responsable de la subsistance de deux autres personnes, en moyenne, Nous devons conclure qu'environ 240,000 personnes sont victimes de ce fléau.

Nous mesurerons davantage la gravité de la situation si Nous songeons qu'il se trouve parmi eux de 10 à 15,000 jeunes chômeurs. Ces jeunes se présentent à la société avec leur dynamisme, leurs espoirs légitimes et leur volonté de travailler et se voient malheureusement refuser les emplois qu'ils convoitent.

Qui oserait alors prétendre, devant cette situation, que tout genre de chômage est normal et constitue tout au plus un "mal nécessaire"? Une telle prétention serait aussi peu d'accord avec la morale qu'avec la science actuelle. Le chrétien ne peut rester indifférent devant une situation qui engendre des conséquences aussi douloureuses. Au-delà des statistiques et des chiffres, il faut voir des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards, réduits à l'indigence et exposés aux terribles tentations du désespoir.

Terribles conséquences

En effet, les conséquences du chômage sont graves et multiples. Les nombreux chômeurs "qui ne demandent rien d'autre que de gagner honorablement leur pain quotidien, que le divin commandement leur fait solliciter chaque jour du Père céleste" sont empêchés de gagner leur vie et celle de leur famille (Pie XI, 2 octobre 1931).

Privés de tous les avantages moraux assurés par le travail, les chômeurs ont l'impression d'être inutiles ou de trop dans la société. Cette situation bouleverse la famille et en compromet l'harmonie. Le père de famille est humilié de ne pouvoir s'acquitter de ses responsabilités envers les siens; il se sent diminué et déchu. Le découragement peut s'emparer de lui et le désoeuvrement l'expose à toutes sortes de tentation. La criminalité qui augmente considérablement en période de chômage intense souligne encore davantage la gravité de ce mal.

"Si un homme souffre du chômage pour une longue période, précise un économiste, des réactions morbides affecteront presque certainement sa qualité d'homme et d'ouvrier. Ce n'est pas seulement que son habileté technique diminue par manque de pratique. L'habitude de travailler se perdra, le respect de soi-même et la confiance en soi peuvent se détruire et, quand l'occasion se présente à nouveau, cet homme qui n'était jusque là qu'un "inemployé", se trouvera devenu "inemployable". Pendant ce temps, sa vie privée peut s'être écroulée et l'atmosphère dans laquelle ses enfants grandissent peut avoir été empoisonnée."

Si les théories du plein emploi restent discutées entre économistes, le chômage n'est plus considéré par eux comme une nécessité de nature.

Le chômage compromet gravement l'ordre social puisqu'il est susceptible d'engendrer chez ses victimes le mécontentement et l'amertume envers une société qui se montre

incapable d'utiliser les forces vives qui ne demandent qu'à être employées. L'expérience de pays étrangers nous prouve que les fauteurs de désordre, les démagogues, y trouvent toujours un terrain de choix pour encourager la lutte des classes. A cause de l'instabilité dont il est le résultat, le chômage devient un des pires destructeurs de l'humanité.

En appauvrissant ses victimes, le chômage diminue la consommation, provoque la stagnation économique dans d'autres branches de l'économie et paralyse le progrès. Non seulement la société ne profite pas des ressources en travail, véritablement stérilisées, mais elle doit de plus subvenir aux besoins des chômeurs.

Triste paradoxe

Comment nous réconcilier avec le tableau paradoxal qui présente des milliers de citoyens sans travail dans une contrée immensément riche et en plein développement.

Notre pays, pouvions-nous lire dans un récent rapport sur les Perspectives Economiques du Canada, "est un des rares pays qui trouvent chez eux la plupart des matières premières nécessaires à toute grande puissance industrielle, et depuis 1945, une foule de découvertes et de réalisations sont venues le mettre davantage en mesure de se suffire... Parmi les autres nations du monde, le Canada peut se compter particulièrement avantagé et heureux." (Perspectives Economiques du Canada, pp. 17 et 34)

La richesse publique vient moins de l'abondance des biens que de leur juste répartition. Un peuple qui ne bénéficierait pas d'une juste distribution de richesses matérielles même surabondantes, serait un peuple pauvre dans un pays riche.

Nous ne pouvons cacher les préoccupations que Nous ont inspirées le chômage considérable qui a sévi l'hiver dernier et qui atteint malheureusement à l'heure présente tant de foyers ouvriers.

Les travailleurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage ont été plongés dans une situation intolérable. Ceux qui ont repris le travail mais qui ne pourront travailler assez longtemps pour être éligibles aux prestations se trouveront dans la même situation s'ils perdent leur emploi actuel.

Par ailleurs, un bon nombre d'ouvriers qui ont un emploi vivent dans la crainte constante de le perdre.

Une situation qui engendre la misère d'un trop grand nombre de familles et qui cause une telle insécurité exige de nous tous un examen sérieux du régime économique dans lequel nous vivons.

II

L'intervention de l'Église

Croyez-vous, Nos très chers frères, qu'un pasteur d'âmes puisse rester plus longtemps silencieux devant un tel état de chose, quand il voit des milliers et des milliers de ses diocésains souffrir, matériellement et moralement, placés dans des conditions sociales qui rendent ardue une conduite conforme aux préceptes chrétiens?

Evidemment, il ne Nous appartient pas de proposer des solutions techniques au chômage. Et Nous Nous garderons bien d'entrer dans l'analyse détaillée d'un problème aussi complexe. Le rôle de la hiérarchie ecclésiastique d'ailleurs n'est pas de se substituer aux employeurs, aux économistes, aux dirigeants ouvriers, ni aux hommes d'Etat. Il appartient à eux seuls de choisir, parmi les divers moyens concevables, ceux qui sont les plus urgents et les plus rentables du point de vue humain.

Motifs de son intervention

Le droit et le devoir qu'a l'Eglise d'intervenir dans le domaine économico-social reposent à la fois, d'une part, SUR

LA FIN DE L'EGLISE qui est de sauver les âmes et, d'autre part, SUR LA FIN MÊME DE L'ORGANISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL "qui est de procurer à ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi qu'une organisation saine de la vie économique, ont le moyen de leur procurer" (Pie XII, 5-7-52) et tout cela pour qu'ils puissent mieux atteindre leur destinée et assurer leur salut.

Comme Elle est chargée d'orienter l'homme, tous les hommes vers leur fin véritable et ultime, qu'Elle est soucieuse de leur offrir les moyens d'y parvenir, vous conviendrez que l'Eglise ne peut rester indifférente aux conditions concrètes dans lesquelles se déroule leur existence. Surtout si ces circonstances risquent le moindrement d'entraver la poursuite de leur destinée.

"L'Eglise, déclarait Pie XII aux membres du Sacré Collège (20.2.46) ne peut s'enfermer inerte dans le secret de ses temples et déserter la mission divinement providentielle de former l'homme complet, et par là de collaborer sans cesse à la réalisation d'un fondement solide de la société. Cette mission lui est essentielle."

Nature de son intervention

C'est pourquoi l'Eglise, en tant que gardienne et interprète de l'ordre naturel et de la loi morale inscrite au coeur de l'homme et complétée par la Révélation, ne se lasse jamais de rappeler les principes qui doivent assurer la bonne orientation de la société et de ses membres vers leur fin propre. C'est là sa mission d'enseignement!

Mais dans le domaine économique et social où, selon l'expression même de Benoît XV (11-3-20) "le salut éternel des âmes est bien souvent en péril", l'Eglise ne se contente pas d'intervenir par son enseignement; bien plus, Elle engage tous ses membres, laïcs et prêtres, à prendre des responsabilités dans l'action, à traduire leur credo dans les faits. Cet

appel, Elle le lance tout particulièrement aux laïcs qui sont personnellement engagés dans les structures temporelles, pour qu'ils tâchent de les mener à leur fin propre et d'y infuser l'esprit chrétien.

Dans cette délicate question du chômage, l'Eglise se doit d'intervenir, non seulement en raison des conséquences graves qui en découlent mais encore parce qu'il est nécessaire de lui trouver une solution juste et durable.

III

Principes d'une solution juste

Or à quelles conditions préalables peut-on espérer une juste et durable solution? A Notre avis, uniquement par le respect du droit naturel au travail et un effort pour donner à notre vie économique une saine orientation.

A — Le droit au travail

— Un droit naturel

Tout homme a le devoir que lui impose la nature et donc son Créateur, de conserver son existence et de subvenir aux besoins de sa famille. Il a donc le droit de trouver dans son travail le moyen de pourvoir à sa vie propre et à celle des siens. Ce droit ne fait en quelque sorte qu'un avec le droit de vivre.

Le chômage d'hommes valides, voulant travailler et privés de travail, est anormal et contre le droit naturel.

L'organisation sociale et économique, au contraire, en tant qu'elle est une oeuvre de raison, doit favoriser l'exercice de ce droit au travail. Une société n'est pas saine si elle ne procure pas à chacun de ses membres la possibilité de vivre humainement des fruits de son travail.

— Les premiers responsables

La justice sociale demande à tous les responsables de l'économie de créer une situation économique générale qui rende possible et facile l'exercice du droit naturel de travailler. L'initiative et la responsabilité économique sont partagées entre les particuliers, leurs associations professionnelles et l'Etat. Chacun d'eux doit intervenir à sa manière, selon la fonction qu'il exerce dans l'économie.

Dans notre contexte économique, il appartient particulièrement aux patrons et à leurs associations professionnelles de conserver les emplois existants et d'en créer de nouveaux.

— L'action de l'État

Mais le bien commun demande d'une manière beaucoup plus urgente que par le passé que l'Etat intervienne "dans la division et la distribution du travail". Il faut donc qu'il prenne en cette matière des initiatives nouvelles et hardies, tout en respectant ce que Pie XI appelait "la fonction supplétive de l'"Etat". Il doit encourager les organismes intermédiaires à prendre les mesures qui s'imposent, il doit faciliter leur action et au besoin remédier à leurs carences.

Ce n'est que dans un tel effort commun que nous irons à la conquête graduelle d'un niveau élevé et stable d'emploi. Que selon leurs responsabilités propres les entreprises privées, les pouvoirs publics et les hommes d'études suggèrent, esquissent et réalisent de nouvelles et plus amples occasions de travail.

"... Le devoir et le droit d'organiser le travail du peuple, rappelait Pie XII, appartiennent avant tout à ceux qui y sont immédiatement intéressés; employeurs et ouvriers. Que si, ensuite, eux ne remplissent pas leur tâche, ou ne peuvent le faire par suite de spéciales circonstances extraordinaires, il rentre dans les attributions de l'Etat d'intervenir, sur ce terrain, dans la division et la distribution du travail, sous la

forme et dans la mesure que demande le bien commun justement compris" (Pie XII, 1er juin 1941).

— Une politique de sécurité d'emploi

Une politique de sécurité d'emploi devrait nous acheminer vers une économie qui donnerait à chacun du travail et favoriserait, dans la plus grande mesure possible, la stabilité de l'emploi.

Même si cette stabilité s'avère difficile, parfois même impossible dans une économie en expansion, elle n'en demeure pas moins une bien légitime aspiration de tous les travailleurs.

"La solidarité des hommes exige non seulement au nom du sentiment fraternel mais aussi de l'avantage réciproque lui-même que l'on utilise toutes les possibilités pour conserver les emplois existants et pour en créer de nouveaux" (Pie XII, Noël 1952).

B — Une économie saine

— Relation avec l'ordre moral et fins de l'économie

Une juste conception de l'économie implique une étroite relation avec l'ordre moral.

D'une part l'homme, comme sujet agissant dans l'économie, doit régler son activité selon les exigences de la morale; d'autre part, les fins elles-mêmes de la vie économique doivent être conformes à l'ordre voulu par le Créateur.

Une économie humaine est d'abord au service de l'homme, elle est ordonnée à l'ensemble des valeurs spirituelles et matérielles qui fondent sa nature et sa dignité personnelle.

"La grande misère de l'ordre social est qu'il n'est ni profondément chrétien, ni réellement humain, mais uniquement technique et économique" (Pie XII, 31 janvier 1952).

Une économie humaine est celle qui se règle sur les besoins primordiaux de l'homme.

La fin de l'économie, a précisé le Pape Pie XII, est "d'assurer la satisfaction permanente des besoins en biens et services matériels ordonnés à leur tour à l'élévation du niveau moral, culturel et religieux" (Pie XII, Noël 1952).

On ne peut établir la véritable hiérarchie des besoins sans se référer à la loi morale. L'activité économique a donc pour but d'aménager les richesses de la création pour en faire bénéficier toutes les personnes de la collectivité.

En d'autres termes, l'économie doit exister pour l'homme et non l'homme pour l'économie. La productivité, malgré son importance capitale, ne saurait être une fin en soi.

— Une économie détournée de sa fin

Tant que nous serons dans une économie en quelque sorte détournée de son but, nous aurons à déplorer des désordres économico-sociaux tels que le chômage. Tant que l'économie cherchera, comme c'est malheureusement souvent le cas, la satisfaction des besoins artificiels créés par la réclame plutôt que la satisfaction des besoins primordiaux de l'homme; tant que le souci exclusif du profit pèsera de tout son poids sur la vie économique et déterminera les besoins qu'il faut satisfaire, les solutions que nous essayerons d'apporter aux maux comme le chômage demeureront incomplètes et insatisfaisantes.

Ce n'est donc pas sans raison que Notre Saint-Père le Pape portait un jugement sévère dans son message de 1956 aux exploitants agricoles: "Il arrive trop souvent que ce ne sont plus les besoins humains qui règlent suivant leur importance naturelle et objective la vie économique et l'emploi du capital, mais au contraire le capital et ses visées de gain qui déterminent quels besoins il faut satisfaire et dans quelle mesure ils doivent l'être. En sorte que ce n'est pas le travail

humain au service du bien commun qui attire et emploie le capital, mais au contraire le capital qui dispose du travail et de l'homme lui-même et qui les meut à son gré, comme les boules dans la main d'un joueur" (Pie XII, Allocution aux agriculteurs exploitants italiens, 15 novembre 1956).

Une économie juste "doit mettre de façon stable à la portée de tous les membres de la société les conditions matérielles requises pour le développement de leur vie culturelle et spirituelle" (Pie XII, 7 mars 1948).

Si nous ne voulons pas que le producteur soit plus longuement sacrifié à la production, il faut que celle-ci soit constamment ordonnée au bien de l'humanité.

— La réforme de l'économie

La réforme de l'économie s'impose et elle est possible. Il est faux de prétendre que l'ordre économique n'obéit qu'à des mécanismes et à des lois soi-disant inéluctables sur lesquelles l'homme ne peut avoir d'influence. La vie économique est oeuvre de raison. Sans doute a-t-elle ses lois et ses impératifs, mais par son libre comportement et son activité raisonnable, l'homme a le pouvoir de modifier le fonctionnement de l'économie et de l'orienter, en tenant compte des circonstances particulières à chaque époque, en vue du bien de tous.

Lorsqu'on parle de politique économique on indique précisément l'action constructive de sujets agissants.

IV

Les agents de cette lutte contre le chômage

Mais un tel programme d'action, Nos Très Chers Frères, ne pourra enrayer la force centrifuge de l'individualisme, amortir les heurts et aplanir les oppositions que s'il est l'oeuvre d'une magnifique et constante collaboration de tous les agents de la vie économique et particulièrement de ceux qui s'inspirent des mêmes valeurs humaines et chrétiennes.

A — Les patrons

Aux patrons il incombera avant tout de respecter les aspects moraux de l'épargne et d'assurer la constante adaptation de leur entreprise.

— L'épargne dans une économie de progrès

Puisque l'homme est sa providence il doit épargner aussitôt qu'il en a la possibilité. Mais par ailleurs, dans une économie de progrès qui doit se renouveler et se développer constamment comme l'exige le bien commun, on doit dire qu'il y a généralement un devoir de justice sociale d'investir l'épargne. On ne saurait la laisser improductive.

"Ceux qui sont capables d'investir des capitaux doivent donc se demander, en considérant le bien commun, si leur conscience leur permet de ne pas faire de pareils investissements, dans les limites des possibilités économiques, dans les proportions et au moment opportun, et de se retirer à l'écart dans une vaine prudence?" (Pie XII, Noël 1952).

— Dynamisme et adaptation de l'entreprise

Les patrons doivent également, pour lutter contre la stagnation économique et le chômage, rivaliser d'audace, d'ingéniosité et d'efficacité.

Ils doivent avoir un souci constant d'adaptation de leur entreprise et un sens exceptionnel de la prévision. Alors seulement ils pourront, dans une action collective de tout le patronat, initiative combien souhaitable, rationnaliser autant que possible la production pour éviter des licenciements périodiques, hélas! trop nombreux.

B — Les travailleurs

— Rôle actif des groupements ouvriers

Devant le fléau du chômage, les travailleurs qui en sont les premières victimes, se sentent souvent impuissants à y

apporter un remède. L'examen attentif de la question nous indique cependant qu'ils ont eux aussi un rôle à jouer.

Isolés ils ne peuvent rien faire. Mais en s'unissant dans de saines associations ils peuvent contribuer à résoudre efficacement le problème du chômage. En effet, au sein de leurs groupements ils peuvent élaborer des suggestions positives qu'ils chercheront à communiquer à tous ceux qui sont responsables avec eux de l'organisation de la vie économique. L'action collective des associations ouvrières peut chercher à saisir l'opinion publique de leurs légitimes revendications à condition toutefois que la vérité, la justice et la charité soient toujours respectées. Les associations éviteront la démagogie qui éloigne toujours des véritables solutions, favorise un climat malsain de lutte de classes et accroît inutilement et dangereusement l'amertume et le ressentiment. L'action des associations devra avoir comme but d'éclairer les intelligences et de stimuler les volontés dans la voie des réalisations concrètes. C'est dans ce climat que naîtra un authentique esprit de collaboration sans lequel il ne peut se trouver de solution véritable.

— Les ouvriers et la conduite de l'économie nationale

Mais pour que cette collaboration soit possible, il faut d'abord que les travailleurs puissent assumer par l'intermédiaire de leurs associations, leur part de responsabilités dans la conduite de l'économie nationale. Pie XII a souvent déploré que les travailleurs soient étrangers à la vie économique de leur pays; à plusieurs reprises il a réclamé pour le monde ouvrier "son accession à l'exercice plénier de ses responsabilités" "avec des droits égaux à ceux des autres membres".

La participation des travailleurs au développement de l'économie nationale devra se fonder sur la solidarité et la communauté d'intérêts et de responsabilités de tous les participants à la vie économique.

C — Patrons et ouvriers

Le redressement de l'économie exige en outre une loyale et efficace collaboration entre patrons et ouvriers. Dans une allocution du 7 mai 1949, Pie XII dénonçait comme "erroné et funeste en ses conséquences, le préjugé qui voit (dans les préoccupations des travailleurs et des employeurs) une opposition irréductible d'intérêts divergents. L'opposition n'est qu'apparente. Dans le domaine économique, il y a communauté d'activité et d'intérêt entre chefs d'entreprise et ouvriers... Chefs d'entreprise et ouvriers ne sont pas antagonistes inconciliables. Ils sont coopérateurs dans une oeuvre commune. Ils mangent, pour ainsi dire, à la même table, puisqu'ils vivent, en fin de compte, du bénéfice net et global de l'économie nationale".

Les membres de la Commission qui ont rédigé le Rapport sur les Perspectives Economiques du Canada insistaient eux-mêmes sur la nécessité de la collaboration des groupements économiques. Après avoir prédit que "l'avenir économique qui attend le Canada est bien de nature à soulever l'enthousiasme", ils nous mettent en garde contre les effets funestes d'un manque de compréhension qui pourrait exister entre patrons et ouvriers.

Nos Très Chers Frères, Nous souhaitons que le problème du chômage et tant d'autres questions brûlantes d'actualité deviennent l'occasion de prouver par des initiatives concrètes cette communauté supérieure d'intérêts. Ne serait-il pas souhaitable que cette solidarité qui doit unir tous les agents de la vie économique se traduise par la création de commissions mixtes, groupant les dirigeants ouvriers et patronaux, dans une entreprise d'étude en commun et d'action concertée. De tels organismes pourraient alors rechercher les moyens efficaces d'atténuer la crise actuelle, présenter des plans concrets et obtenir de l'Etat l'appui et les services jugés nécessaires. Seule une telle initiative de collaboration patronale-ouvrière, dans un esprit de co-responsabilité avec l'Etat,

pourra prémunir notre vie économique des abus soit d'un libéralisme effréné qui conduit à l'anarchie, soit d'un étatisme qui opprime.

D — Rôle de l'État

Enfin, Nos Très Chers Frères, est-il nécessaire de préciser que l'oeuvre d'assainissement de la vie économique et la lutte contre le chômage requièrent non seulement l'effort conjoint des patrons et des travailleurs mais exigent également la collaboration de l'ensemble des corps intermédiaires avec l'Etat.

En effet, l'Etat, en cette matière, doit jouer un rôle positif et remplir sa mission.

Il appartient d'abord aux individus et aux groupes intermédiaires de prendre toutes leurs responsabilités. Mais comme il est évident qu'en cette matière, malgré toute leur ingéniosité, ils ne pourront seuls résoudre le problème du chômage, les pouvoirs publics doivent intervenir pour stimuler leur initiative et compléter leur action. Quand donc l'initiative privée reste inopérante ou insuffisante, nous rappelle le Souverain Pontife, "les pouvoirs publics sont obligés, dans la plus grande mesure possible, de procurer de l'occupation en entreprenant des travaux d'utilité générale et de faciliter, par des conseils et d'autres moyens, l'embauchage pour ceux qui le cherchent" (Pie XII, 24 décembre 1952).

Quelques mois auparavant S. S. Pie XII avait précisé les fonctions de l'Etat dans la production dans ces termes: "Tout d'abord le devoir d'accroître la production et de la proportionner sagement aux besoins et à la dignité de l'homme pose au premier plan la question de l'ordonnance de l'économie sur le chapitre de la production. Or, sans substituer leur omnipotence oppressive à la légitime autonomie des initiatives privées, les pouvoirs publics ont ici un rôle indéniable de coordination, qui s'impose plus encore dans l'enchevêtrement des conditions actuelles surtout sociales.

En particulier, ce n'est pas sans leur concours que peut se constituer une politique économique d'ensemble qui favorise l'active coopération de tous et l'accroissement de la production des entreprises, source directe de revenu national" (Pie XII, Lettre à M. Charles Flory, pour la Semaine sociale de Dijon, 1952).

* * *

Deuxième partie

NOS RESPONSABILITÉS CHRÉTIENNES

Nos Très Chers Frères, voilà donc précisés les principes de solution indispensables, du point de vue moral et social, et la lourde responsabilité des agents de l'économie.

Et maintenant, dans la seconde partie de cette lettre, Nous allons voir quelles actions chacun doit s'imposer immédiatement, s'il veut prouver réellement son sens social chrétien. A Notre avis, nous avons tous quatre devoirs à remplir: à savoir celui de prier, d'examiner notre conscience, de faire la charité et enfin de poser des actes concrets si minimes soient-ils.

I

Un premier devoir: prier

Nous vous demandons d'abord, bien chers Diocésains, de beaucoup prier pour que cesse cette crise du chômage, cause de tant de souffrances physiques et morales. Dans un vaste mouvement de solidarité chrétienne, demandons à Dieu de donner le courage et la clairvoyance à tous ceux qui, à un titre quelconque, peuvent faire quelque chose pour détendre la situation actuelle. Demandons-Lui également d'accorder à tous nos frères privés de travail et à leurs familles éprouvées, les secours matériels et spirituels dont ils ont tant besoin. Il est vrai que les périodes de crise sont parfois celles où l'on a le moins envie de prier mais n'est-ce pas alors qu'il faudrait prier davantage? Au milieu des épreuves, la ferveur sensible fait souvent défaut. Rappelez-vous qu'elle n'est pas essentielle! Soyons-en détachés, mes Frères, et demandons instamment à Dieu de vaincre cette grande épreuve.

II

En second lieu, un sérieux examen de conscience s'impose

Le rôle de l'Eglise, en matière économique et sociale, Nous l'avons déjà dit au début de cette lettre, n'est pas de proposer des solutions techniques. Elle a pour mission avant tout d'éclairer les consciences.

C'est ainsi que Nous avons voulu, par cette Lettre Pastorale, semer en vos consciences une inquiétude salutaire en vous rappelant les exigences de la doctrine sociale de l'Eglise.

Nous vous invitons donc maintenant à vous poser chacun la question suivante: "Pour être fidèle aux requêtes de ma foi, que puis-je faire, pour ma part, actuellement, en face de ce grave problème?

SI JE SUIS CHEF D'ENTREPRISE, DANS L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, LES FINANCES OU LES SERVICES,

— Ai-je fait moralement tous les efforts possibles pour éviter certains licenciements?

— Ne serais-je pas en mesure maintenant de reprendre quelques-uns de mes employés sans travail?

— Suis-je suffisamment convaincu que j'ai un devoir de justice sociale d'investir pour favoriser cette économie de progrès qui a besoin de se renouveler et de se développer constamment?

— Comme membre de diverses associations patronales, est-ce que j'ai exigé de mes représentants qu'ils passent à l'action et favorisent un effort collectif du patronat? Seule une telle action d'ensemble permettra d'étudier et de réaliser les évolutions et les améliorations nécessaires dans la production et la distribution des biens.

— Suis-je suffisamment convaincu de la collaboration qui doit exister avec les dirigeants ouvriers?

— Qu'ai-je fait pour favoriser de telles rencontres?

Si je suis travailleur ou employé,

— Ai-je bien conscience de mon devoir de contribuer de tout l'effort possible à cette économie d'expansion?

— Suis-je bien convaincu que le travailleur ou l'employé a le devoir de "fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité"? (Léon XIII, dans *Rerum Novarum*)

— Et dans cette période de chômage, par solidarité avec mes camarades chômeurs, suis-je convaincu que je dois, en certains cas, éviter de cumuler les emplois?

— Ouvrier syndiqué, est-ce que j'exige de mes représentants d'être en toute première ligne de cet effort commun?

— Est-ce que je souhaite que patrons et ouvriers participent à des études conjointes sur les causes et les remèdes au chômage?

Si je suis représentant du peuple, conseiller, député ou ministre, dans l'une ou l'autre administration gouvernementale,

— Suis-je bien conscient des lourdes responsabilités de mon mandat face au problème actuel du chômage?

— Suis-je bien convaincu que "l'Etat lui-même a l'importante mission de prévenir les troubles de l'équilibre économique résultant de la multiplicité et des conflits des égoïsmes opposés, individuels et collectifs"? (Pie XII, 1er juin 1941)

— "Que l'Etat doit protéger le droit au travail des citoyens (non pas qu'en dehors d'une société collectiviste, il ait à fournir lui-même un emploi), mais il doit veiller à réduire les risques du chômage et à en faire compenser les inconvénients par l'influence qu'il pourra exercer sur les organismes économiques et professionnels dont il aura soin cependant de respecter l'autonomie"? (NN. SS. les Archevêques et Evêques de France, Directoire no 116).

— Serviteur du bien commun, ai-je fait tout mon possible à date pour empêcher, retarder ou adoucir ces souffrances humaines?

Enfin, Nos Très Chers Frères, dans cet examen de conscience que nous devons tous faire, en cette heure de crise, nous ne pouvons pas ne pas déplorer l'accroissement intolérable de certaines dépenses de luxe, des dépenses superflues et déraisonnables qui contrastent durement avec la misère d'un grand nombre d'économiquement faibles. Nous savons bien qu'en termes économiques, ces dépenses permettent aux uns et aux autres de gagner leur vie. Mais, demandons-nous bien si ces sommes fabuleuses ne pourraient pas être investies et cette main-d'oeuvre employée à des fins socialement et moralement plus utiles? Nous savons, par exemple, que certains objets de consommation dont vous faites un usage immodéré, permettent au président de cette compagnie de dépenser plusieurs millions de dollars, chaque hiver, sur la Riviera française...

Pie XII ne déplorait-il pas que "... tant de richesses dorment ou se perdent dans le gaspillage, mais qui remises en circulation, pourraient concourir, par un emploi judicieux et profitable, au bien-être de tant de familles..."? (Pie XII, 5 juillet 1952)

III

Un autre devoir: celui de faire la charité

Il n'y a pas que les rochers qui subissent la douloureuse érosion du temps. Les mots connaissent, eux aussi, la lente dégradation à quoi rien ne résiste. A force d'en user, on les use!

A cette loi de l'usure, l'expression "faire la charité" n'a pas échappé; elle s'est vidée peu à peu de sa richesse première. A un tel point qu'il nous faut faire effort aujourd'hui pour atteindre l'essentiel de cette vérité.

La gratuité de la charité chrétienne a été la première victime de cette dégradation. Loin d'être un geste d'entraide tout spontané, l'aumône s'est muée trop souvent, pour plusieurs, en une mesure de protection. On donne au pauvre comme à une société d'assurance ou comme à un guichet de banque.

Nos Très Chers Frères, Nous vous exhortons à retrouver le sens authentique de l'aumône.

L'aumône est un acte de religion. Elle est aussi un acte de pénitence et de mortification. Mais elle est bien autre chose encore. Elle est une charité, une bienveillance. Son objet n'est pas seulement d'honorer Dieu et de s'amender soi-même, mais aussi de subvenir aux besoins du prochain.

Nous vous engageons donc, bien Chers Frères, selon l'exhortation du prophète Isaïe, à rompre votre pain avec celui qui a faim (Is. 58, 7).

Que tous voient dans tout chômeur un frère qui souffre. Qu'ils s'interdisent d'abord tout jugement blessant et injuste et qu'ils s'efforcent de secourir et d'aider ceux qui sont actuellement privés de revenus.

Autour de vous, au nombre de vos parents et de vos amis, dans bien des milieux que vous connaissez, il y a sûrement des familles qui souffrent. Allez vers elles!

L'organisation officielle d'assurances sociales ne dispense nullement du devoir d'exercer individuellement l'aumône chrétienne. Les allocations d'assistance ne représentent qu'un strict minimum, nettement insuffisant dans la plupart des cas. Nombre de victimes du chômage, pour diverses raisons techniques, ne reçoivent pas d'allocations.

"Quand un membre souffre, dit saint Paul, tout le corps souffre." (I Cor, XII, 26)

C'est donc pour nous tous un strict devoir de donner loyalement notre concours généreux à toute organisation officielle ou privée qui se propose de venir en aide aux victimes du chômage.

IV

Enfin, une action symbolique

Voulant joindre à cette exhortation pastorale l'éloquence de l'exemple, Nous avons décidé, bien chers Diocésains, non sans avoir consulté nos collaborateurs, d'ouvrir immédiatement quelques chantiers de construction. Par ce geste, Nous désirons d'abord procurer du pain à nos frères qui n'en ont pas, mais aussi, Nous voulons poser un acte susceptible d'entraîner d'autres initiatives de nos concitoyens.

L'ouverture de ces chantiers sera bien loin de régler l'actuelle crise de chômage! Il ne s'agit donc, dans notre intention et dans la réalité, que d'une modeste action symbolique.

Pour ce faire, Nous tirons pour ainsi dire, une traite sur la Providence et comptons sur votre coutumière générosité.

Des quêtes spéciales auront lieu tous les mois dans les paroisses. Elles seront annoncées par messieurs les Curés qui les organiseront selon le mode qu'ils auront décidé.

Les fruits de ces collectes Nous seront envoyés fidèlement et personnellement chaque mois. Nous vous ferons connaître les résultats obtenus et Nous vous parlerons des chantiers que Nous aurons ouverts.

Vous êtes généreux lorsque les missionnaires vous tendent la main. L'oeuvre que Nous vous recommandons aujourd'hui mérite votre bienveillance.

Nous faisons un appel pressant à ceux qui ont des sommes d'argent non investies et non soumises au contrôle de l'impôt. En versant une aumône pour "Nos chantiers", vous rétablirez l'équilibre social que la cupidité avait rompu. Les sommes que vous déciderez de verser à cette oeuvre doivent Nous être adressées personnellement.

L'aumône enrichit au ciel celui qui s'appauvrit sur terre. Au chapitre 12e de saint Luc, nous lisons le conseil suivant: "Vendez vos biens et donnez-les en aumônes. Faites-vous des bourses qui ne s'usent pas, un trésor qui ne vous fera pas défaut dans les cieux, où ni voleur n'approche, ni mite ne détruit. Car où est votre trésor, là aussi sera votre coeur." (Luc 12, 33-34)

Bien Chers Frères, tout l'argent ainsi recueilli sera remis en circulation immédiate en salaires et achats de matériaux. Ainsi permettra-t-il à des concitoyens de connaître, dès demain, un peu plus de sécurité.

Comme il serait encourageant de voir des entreprises industrielles et commerciales, des fabriques paroissiales, des communautés religieuses et différents organismes civils, faire diligence pour mettre en chantier sans tarder certains des

travaux qu'ils ont déjà projetés. Il en coûtera évidemment certains sacrifices, mais quelle espérance ne feront-ils pas naître dans notre milieu!

Conclusion

Et Nous devons maintenant conclure.

Notre ultime appel sera pour une action responsable et efficace de tous Nos Diocésains.

Trop de chrétiens ont malheureusement tendance à croire que lorsqu'ils n'ont pas positivement posé d'actes répréhensibles, leur conscience est en ordre; ils ont l'impression d'avoir fait ainsi tout leur devoir.

Nos Très Chers Frères, nous devons être des citoyens vraiment actifs dans le Royaume de Dieu. Nous avons la stricte obligation de faire le bien. Or, ce peut être parfois un grave péché que de ne pas travailler à réaliser effectivement autour de soi l'ordre social chrétien.

Nous devons regretter l'individualisme de beaucoup de gens honnêtes qui privent les groupements et les oeuvres de leur présence, de leur appui et de l'esprit de justice et de charité qu'ils pourraient y faire rayonner.

Dans un régime démocratique, chacun a un rôle authentique à jouer, tantôt par son vote ou son influence, tantôt par son action et ses oeuvres.

Soyons donc, Bien Chers Frères, d'authentiques disciples du Christ; que par une politique de présence et d'action, nous soyons en tout temps et partout les témoins et les apôtres de la doctrine sociale de l'Eglise.

Sous l'éclairage de la justice, de la charité et de la vérité, elle nous fait si bien découvrir toutes les exigences actuelles du bien commun en face du chômage.

En souhaitant que la noblesse de l'entreprise vous attire et son urgence vous stimule, en priant Dieu d'inspirer vos efforts et d'adoucir les souffrances matérielles et spirituelles actuelles, Nous vous accordons affectueusement Notre paternelle bénédiction.

Donné à Montréal, le quatorze janvier, en la fête de saint Hilaire, en l'an du Seigneur mil neuf cent cinquante-neuf.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Unemployment and our Responsibilities as Christians

GENERAL PLAN

Introduction:

The Gospel narrative of the multiplication of the loaves.

Development:

1*st Part*:

THE ACTUAL SITUATION AND THE ELEMENTS OF A JUST AND LASTING SOLUTION

Chapter 1: *The Gravity of the Actual Situation*:

— Frightening Consequences

— A Sad Paradox

Chapter 2: *The Intervention of the Church*:

— Motives for Intervening

— Nature of Intervention

Chapter 3: *The Principles of a Just Solution*:

A — THE RIGHT TO WORK:

— A Natural Right

— Those who are Primarily Responsible

— The Action of the State

— A Policy of Guaranteed Employment

B — A SOUND ECONOMY:

— Relationship with the Moral Order and with the Purposes of the Economy

— An Economy Diverted from its Purpose

— Reform of the Economy

Chapter 4: *The Parties in the Struggle against Unemployment*:

A — THE EMPLOYER:

— Thrift in Times of Economic Progress

— A Dynamic and Adapted Industry or Business

B — THE EMPLOYEE:

— Active Role of Labour Organizations

— The Worker and the Development of the National Economy

C — THE EMPLOYER AND THE EMPLOYEE:

— Co-operation Necessary

— Concrete Suggestions — Mixed Commissions

D — The Role of the State.

2nd Part: *OUR RESPONSIBILITIES AS CHRISTIANS*

Chapter 1: *Our First Duty: Prayer*

Chapter 2: *A Serious Examination of Conscience Necessary*
— Employers
— Employees and Workers
— Members of Government
— Every Christian

Chapter 3: *Duty of Charity*

Chapter 4: *A Symbolic Action: Organization of "Labour projects"*

Conclusion:

A policy of active interest.

Unemployment and our Responsibilities as Christians

My Dear Brethren,

The Gospel narrative of the multiplication of the loaves is a very familiar one. Our Divine Master, faced with an exhausted crowd of people who are exposed to die of hunger, calls his disciples and tells them of his concern: "I am moved with pity for the multitude... they have nothing to eat!" (Matt. XV, 32)

This touching solicitude of Christ for the needs of the crowd constitutes for us a real program of action. We can glean from this narrative a threefold lesson:

— gazing compassionately at the multitude, Jesus measures the extent of the suffering and foresees all the consequences of this suffering;

— He does not simply evaluate the misery that He sees; He also seeks the means to alleviate it. He asks that a few loaves of bread and several fishes be gathered up, He blesses them and distributes them to the people;

— finally, the Gospel tells us, His intervention proved to be a practical one for "they ate and had enough" (Mark VIII, 8).

My Dear Brethren, as We begin this Pastoral Letter in which we wish to outline the responsibilities of a Christian in the presence of the terrible affliction of unemployment, We desire most ardently that all will be inspired by the triple lesson which is contained in the above narrative.

— A Christian first of all makes himself one with the sufferings of his brothers;

— then, instead of losing time with idle recriminations, a true follower of Christ, urged by charity, seeks the most efficacious ways to remedy the social disorder;

— finally, he becomes convinced that, enlightened and generous social action, undertaken with love of God and neighbour, cannot fail to produce salutary results.

1st Part

THE ACTUAL SITUATION AND THE ELEMENTS OF A JUST AND LASTING SOLUTION

I

The Gravity of the Actual Situation

During the past few years, the plague of unemployment has affected our society with persistence and in a steadily increasing degree. This evil afflicts a very large number of workers, brings misery to their families and seriously jeopardizes social order.

We have been told that there are more than 80,000 unemployed in Montreal; if we consider that each unemployed worker is responsible for the sustenance of an average of two other persons, we must conclude that there are about 240,000 persons who are victims of unemployment.

We have a more precise idea of the gravity of the situation when we realize that 10 to 15,000 of the unemployed are young. These young men come to society with all their vigour, their legitimate hopes and their will to work, and unfortunately find that no employment is offered to them.

Who would dare to say, in the face of this situation, that all types of unemployment are normal and, at the most, constitute a "necessary evil"? Such a statement would be as little, in agreement with the natural law, as it is with present-day science. A Christian cannot remain indifferent in a situation which creates such great suffering. Behind the statistics and figures, we must discern the men and women, the children and the aged who are reduced to poverty and exposed to the terrible temptations of despair.

Frightening Consequences

The consequences of unemployment are indeed serious and numerous. The many unemployed, "who ask for nothing but the opportunity of earning their daily bread for which Our Lord taught them to pray to the Heavenly Father", are unable to earn their living and that of their family (Pius XI, Oct. 2, 1931).

Deprived of the moral advantages which result from employment, the unemployed have the impression that they are no longer useful to Society. This situation upsets family life and endangers the peace and harmony that should reign in the home. The head of the family is humiliated because of his inability to fulfill his family responsibilities; he feels that he is a failure. Discouragement can take hold of him, and his enforced idleness can expose him to all sorts of temptation. The increase of criminal offenses in times of acute unemployment is a further indication of the gravity of the situation.

"If a man suffers unemployment for an extended period of time, an economist has said, morbid reactions will almost certainly affect his quality as a man and a workman. It is not only his technical ability that will diminish through lack of practice. He will lose the habit of work; his self-respect, his self-confidence may be annihilated and, when the occasion to work presents itself anew, the man who was formerly "unemployed" will have become "unemployable". During this time, his private life may have fallen to pieces, and the atmosphere of the home where his children are educated may have become poisoned."

Even though the theories of full employment are still subjects of discussion among economists, unemployment is no longer considered by them as intrinsically necessary.

Unemployment seriously jeopardizes the social order because it is apt to produce in its victims feelings of discontent

and bitterness towards a Society which is unable to utilize living energies which seek nothing but employment. Experience has shown, in other countries, that agitators and demagogues thrive on unemployment and find it easy to foment class hatred in such circumstances. Because of the instability which it produces, unemployment is one of the worst enemies of humanity.

By reducing its victims to poverty, unemployment decreases consumer demand, provokes economic stagnation in other fields of business and industry and paralyzes all progress. Not only does society fail to utilize its resources in manpower but it is also obliged to provide sustenance for the unemployed.

A Sad Paradox

How can we reconcile the vision of thousands of citizens without work with the picture of a country which is immensely rich and in full development?

A recent report on the Royal Commission for Canada's Economic Prospects states that our country "is one of the rare countries which can find, within its boundaries, the greater part of the primary materials which are necessary to any great industrial power, and since 1945, a great number of discoveries and developments have come up to make Canada still more self-sufficient... Canada can consider itself particularly privileged and blessed among the other nations of the world" (Royal Commission for Canada's Economic Prospects, pp. 17 and 34.).

The wealth of a country is measured by the just distribution of material goods rather than by the abundance of these goods. A people which does not enjoy a just distribution of material riches, no matter how abundant these riches are, must be considered a poor people in a rich country.

We cannot but say how concerned we were over the acute unemployment of last winter and how anxious we are in the face of the current lack of employment which affects so many working-class homes.

Workers who no longer received payments of unemployment insurance find themselves in intolerable circumstances. Those who have started to work again, and who will not be able to work long enough to become eligible for further payments, will find themselves in the same deplorable situation when they will lose their present employment.

Moreover, a good number of those who are working, live in daily fear of losing their job.

A situation which brings misery to a too great number of families and which causes such widespread insecurity calls for a serious examination, on our part, of the economic system under which we live.

II

The Intervention of the Church

Do you believe, Dear Brethren, that a Shepherd of Souls can remain silent in the presence of such a situation, when he sees thousands and thousands of his children who suffer, materially and morally, and who find themselves in social conditions which make it very difficult for them to live in conformity with Christian precepts?

Evidently it is not for Us to propose technical solutions to the problem of unemployment. And We shall be careful not to attempt to analyse such a complex problem. It is not the role of the ecclesiastical hierarchy, moreover, to take the place of employers, economists, labour leaders or members of the Government. They alone are competent to choose from among the diverse means that could be imagined, those which are the most urgent and the most apt to succeed from the human point of view.

Motives for Intervening

The right and the duty which the Church has to intervene in the social-economic realm is based, first, on its very nature, since its purpose is to save souls, and secondly, on the nature of the social and economic structure itself whose purpose it is "to procure for its members all the benefits which the resources of nature and industry, coupled with a sound organization of economic life, can provide" (Pius XII, 7-5-52) all this so that citizens may more easily achieve their destinity and assure their salvation.

Since the Church's mission is to direct men to their ultimate and true end, since it is concerned with providing men with the means to attain that end, you will agree that the Church cannot remain indifferent to the concrete circumstances in which men live. This is especially true when these circumstances threaten to prevent them from pursuing their destiny.

"The Church, Pius XII declared to the members of the College of Cardinals (2-20-46), cannot shut itself up, inactive, in the silence of its temples, and abandon its providential mission of forming the complete man and in this manner, of cooperating ceaselessly in the laying of a solid foundation for society. This mission is essential to it".

Nature of Intervention

This is why the Church, as official Guardian and Interpreter of the natural order, and of the moral law written in the heart of man and completed by Revelation, never ceases to recall the principles which will assure a true orientation of Society and of its members towards their proper ends. This is the Church's teaching mission.

But in the economic and social realm where, according to the expression of Benedict XV (3-11-20), "the eternal salvation of souls is very often in peril", the Church does

not limit its intervention to teaching; it goes further by urging all its members, laymen and priests, to fulfill their responsibilities through action, to translate their belief into facts. This call is directed in a particular manner to laymen, who are personally involved in the temporal structures of Society, so that they may direct these structures towards their proper ends and infuse in them a Christian spirit.

The Church has a duty to intervene in the delicate problem of unemployment, not only because of the grave consequences which it brings about, but also because it is necessary to find a just and lasting solution to the problem.

III

The Principles of a Just Solution

Now what are the conditions which must be verified beforehand, if we are to hope for a just and lasting solution? In Our opinion, such a solution will be based only on respect for the natural right of a man to work and on an effort to give to our economic structure a sound orientation.

A — The Right to Work

— A Natural Right

Every man has the duty of self-preservation and of providing for the needs of his family. These duties are imposed upon him by nature and consequently by the Creator. He therefore has the right to find in his work the means whereby he may satisfy his own needs and those of his family. This right is in a certain way indentified with the right to live.

The unemployment of healthy men who are willing to work and who are deprived of work is not normal and is contrary to natural law.

The social and economic structure, moreover, inasmuch as it is the product of reason, must facilitate the exercise of the right to work. Society is not sound if it does not procure for each of its members the possibility of living as befits a human being, from the fruits of his labour.

— Those who are Primarily Responsible

Social justice requires of all those who are responsible for the national economy that they create a general economic situation which will make possible and facilitate the exercise of the natural right to work. Initiative and responsibility in the economic order is shared by individuals, their professional associations and the State. Each must act in its proper field and according to the function fulfilled in the economy.

In the economic structure which is ours, it is the particular responsibility of employers and of their professional associations to retain existing employment and to create new opportunities for employment.

— The Action of the State

The common good, now more than ever, calls for the intervention of the Government "in the division and distribution of work". It must therefore take new and audacious steps towards a solution of the problem, remembering, however, what Pius XI called "the suppletory function of the State". The State must encourage intermediate organisms to take the necessary measures, it must facilitate their action and also make up for their deficiencies.

It is only through such common efforts that we shall gradually attain a high and stable level of employment. According to the responsibilities which are proper to each, let private enterprise, public powers, and men of study and research map out plans and bring into existence projects which will provide new and wider opportunities for employment.

"... The duty and the right to organize the work of the people, Pius XII stated, belong above all to those who are immediately concerned: employers and workers. If these do not accomplish their task, or cannot do so because of special and extraordinary circumstances, then it belongs to the State to intervene, in this realm, in the division and distribution of work, in the manner and in the measure required by the common good rightly understood" (Pius XII, June 1, 1941).

— A Policy of Guaranteed Employment

A policy of guaranteed employment should lead us to an economy which would provide work for everyone and which would favor, in the greatest possible measure, the stability of employment.

Even if this stability of employment is difficult to arrive at, and even impossible, at times, in an expanding economy, it nonetheless constitutes a very legitimate aspiration of the working man.

"The solidarity of mankind demands, not only in the name of a feeling of brotherhood but also in the name of mutual advantage, that all possible means be utilized to preserve existing employment and to create new possibilities of work" (Pius XII, 1952).

B — A Sound Economy

— Relationship with the Moral Order and with the Purposes of the Economy

A true concept of the Economy implies a close relationship with the moral order.

On the one hand, man, as a subject acting within the economy, must regulate his actions according to the demands of moral law; on the other hand, the very ends of economic life must be in conformity with the order established by the Creator.

A human economic order is at the service of man before all else; it is subordinate to the spiritual and material values which make up the basis of human nature and of man's personal dignity.

"The great misfortune of the social order is that it is neither profoundly Christian, nor truly human, but only technical and economic." (Pius XII, Jan. 31, 1952)

An economy which is human is one that regulates itself according to the primordial needs of man.

The end of an economy, as Pius XII pointed out, is "to assure the permanent fulfillment of the needs, by materail goods and services, which are in turn ordered to the elevation of the moral, cultural and religious level" (Pius XII, Christmas 1952).

The true hierarchy of needs cannot be established without reference to the moral law. Economic activity has, therefore, as its purpose, the arrangement of the riches of creation in such a way that all members of society will derive benefit from them.

In other words, the economy must exist for man and not man for the economy. Productivity, in spite of its great importance, cannot be an end in itself.

— An Economy Diverted From its Purpose

As long as we find ourselves in an economy which is in some way diverted from its purpose, we shall always regret the presence of economic-social disorders such as unemployment. As long as our economy will seek, as is often the case, unfortunately, to satisfy artificial needs created by advertizing instead of the primordial needs of man; as long as profit remains the only preoccupation of economic life; as long as profit remains the exclusive determinant of the needs that are to be satisfied, the solutions which we shall try to

apply to evils such as unemployment will always remain incomplete and unsatisfactory.

It is not without reason, then, that Pius XII expressed a severe judgment in his Address to Italian Agricultural Landowners, in 1956. "It happens all too frequently, he said, that it is no longer human needs that regulate, according to their natural and objective importance, the use of capital and economic life, but rather it is capital and its motives of profit that determine which needs will be satisfied and in what measure they will be satisfied. Thus it is not human work at the service of the common good which attracts and uses capital but rather it is capital which disposes of work, and of the workman himself, and which moves them about at will, as marbles in the hand of a player" (Pius XII, Address to Italian Agricultural Landowners, November 15, 1956).

A true economy must "place within the reach of all members of society, in a permanent way, the material conditions which are required for the development of their cultural and spiritual life." (Pius XII, March 7, 1948)

If we do not want the producer to be sacrificed any longer to production, then production must be constantly ordered to the good of humanity.

— Reform of the Economy

A reform of the economy is necessary and it is possible. It is false to state that the economic order is affected only by certain mechanical influences, as it were, and that it follows certain inescapable laws which man is incapable of influencing. Economic life is the work of reason. It is certain that it has its own laws and its own exigencies, but by his free behaviour and the activity of his reason, man has the power to modify the operation of the economic structure and to direct it, with due regard for the particular circumstances of the times and for the common good of all.

When we speak of political economy, we mean precisely the constructive action of the parties who are concerned with economic life.

IV

The Parties in the Struggle Against Unemployment

But such a program of action, Dear Brethren, will not check the centrifugal force of individualism, make things go smoothly and eliminate all opposition unless it is the fruit of magnificent and constant collaboration between all those who have a role in the economic life of the country and particularly between those who are inspired by the same human and Christian values.

A — The Employer

The employer must see to it that the moral aspects of thrift are respected and that his business or industrial establishment be adapted to changing circumstances.

— Thrift in Times of Economic Progress

Since man must provide for his future needs, he must practice thrift as soon as it becomes possible for him to do so. In an economy of progress which must constantly renew and develop itself since this is necessary for the common good, we must admit that there is generally a duty of social justice which requires that savings be invested.

"Those who are in a position to invest capital must ask themselves, in considering the common good, whether or not their conscience allows them to refrain from making such investments, within the limits of economic possibilities, in the appropriate proportions and at the opportune time, and to withdraw from the scene in false prudence (Pius XII, Christmas 1952).

— A Dynamic and Adapted Industry or Business

Employers must also be audacious, clever and efficacious, in order to do their part in the struggle against economic stagnation and unemployment.

They must always seek to adapt their business or firm to present-day conditions and they must have exceptional foresight. It is only in this way that the much-to-be-desired collective action of management will be able to make production rational and avoid the necessity of periodic lay-offs which are much too numerous and frequent.

B — The Employee

— Active Role of Labour Organizations

In the presence of unemployment, the workers who are its first victims, very often find themselves powerless to remedy the situation. However, if we examine the problem closely, we shall find that they too have a role to play.

Isolated, they are powerless. But if they unite in worthy labour organizations they can make their contribution to the efficacious solution of the problem of unemployment. In fact they can, through their labour organizations, work out positive suggestions and seek to have these suggestions adopted by those who are responsible, with them, for the organization of economic life. The collective action of labour organizations can help to bring before public opinion the just claims of workers provided always that it be done with due respect for truth, justice and charity. Labour organizations should always avoid demagogy which inevitably makes it more difficult to reach true solutions, which favours an unhealthy climate of class hatred, and which uselessly and dangerously increases bitterness and resentment. Labour organizations should make it their aim to enlighten minds and to stimulate wills along the path of concrete realizations. It is only in such an atmos-

phere that an authentic spirit of cooperation will be created without which there can be no true solution to the problem.

— The Worker and the Development of the National Economy

In order that this cooperation be possible, workers must first be able to assume, through labour organizations, their part of responsibility in the development of the national economy. Pius XII often expressed regret that workers did not have a part to play in the economic life of their country; on many occasions, he claimed for labour "accession to the full exercise of its responsibilities" "with rights equal to those of the other members".

The participation of labour in the development of the national economy must be based on the solidarity, and the common interests and responsibilities of all those who participate in the economic life of the country.

C — The Employer and the Employee

— Co-operation Necessary

The reform of our economy requires, moreover, a frank and efficacious cooperation between management and labour. In his Address of May 7, 1949, Pius XII denounced as "erroneous and fatal in its consequences, the mistaken idea that there must necessarily be unyielding opposition of divergent interests (in the preoccupations of labour and management). The opposition is only an apparent one. In the economic realm, there are common interests and common activity... Employers and employees are not irreconciliable enemies. They are collaborators in a common effort. They eat, as it were, from the same table, since their livelihood, in the last analysis, depends upon the net total profit of the national economy".

The members of the Commission which drew up the report on the Economic Prospects of Canada themselves

insisted upon the need of cooperation between economic groups. After having stated that "the economic future which is in store for Canada is certainly such as to create enthusiasm", they warn us of the fatal consequences of any lack of understanding which might exist between management and labour.

— Concrete Suggestions — Mixed Commissions

Dear Brethren, We sincerely hope that the problem of unemployment, and so many other problems which are still very much with us, may provide us with an opportunity to prove, through concrete realizations, the existence of these superior common interests. It would indeed be good to see this solidarity which must unite all parties in the economic life of the country, translated into reality by the creation of mixed commissions of leaders from management and labour, for the purpose of common study and concerted action. Such commissions could then seek efficacious ways to attenuate the actual crisis, present concrete plans and obtain from the State the support and the services which may be judged necessary. Only such labour-management cooperation, in a spirit of co-responsibility with the State, will be able to preserve our economic life from the abuses of uncontrolled economic liberalism which leads to anarchy, and from oppressive State Socialism.

D — The Role of the State

Finally, Dear Brethren, it would be superfluous to insist upon the fact that the reform of our economic system and the struggle against unemployment require not only the united efforts of both management and labour, but also the cooperation of all the intermediate organizations with the State.

In fact, the State has a positive part to play in this matter if it is to fulfill its mission.

First of all, individuals and intermediate organizations must accept all their responsibilities. But, since it is evident that, in spite of all their ingenuity, they will never be able to solve the problem of unemployment by themselves, the State must intervene to stimulate their initiative and to supply what is lacking to their efforts. When there is no private initiative, or insufficient individual effort, Pius XII says: "the State is obliged, in as great a measure as possible, to provide employment through public works which are useful to the community, and to facilitate, through advice and in other ways, the hiring of those who seek work".

A few months before he made this statement, Pius XII had pointed out clearly the role of the State in the realm of economic production in the following terms: "First of all, the duty of increasing production and of adapting it wisely to the needs and dignity of man places in the forefront the question of ordering the economy with relation to production. Therefore, without substituting oppressive omnipotence to the legitimate autonomy of private enterprise, the State has an undeniable role of coordination in this matter, and this role is all the more important today when conditions, especially in the social sphere, are so tangled.

In particular, the assistance of the public powers of the State is necessary if a political economy is to be constituted which will favour the active cooperation of all, and an increase in the productivity of enterprises, which is a direct source of national revenue." (Pius XII, Letter to Mr. Charles Foisy, for the "Semaine Sociale de Dijon", 1952.)

* * *

2nd Part

OUR RESPONSIBILITIES AS CHRISTIANS

Dear Brethren, We have laid down for you the indispensable principles for a solution to this problem considered from a moral and social viewpoint and We have indicated the grave responsibility that rests on those who play a part in economic life.

In the second part of this Letter, We shall examine what action each one of us must take here and now, if he wishes to prove his Christian social sense. In Our opinion, we have four obligations to fulfill: we must pray, we must examine our conscience, we must give charity and we must take some action no matter how small.

I

Our First Duty: Prayer

We ask you first of all, Dear People, to pray hard for the cessation of this wave of unemployment, now causing such intense physical and moral suffering. In a vast movement of Christian brotherhood, let us ask God to grant courage and foresight to all those who can help in any way to ease the present situation. Let us pray also that He may grant to all our brethren now out of work, and to their families, the material and spiritual assistance of which they have such need. Perhaps people have less inclination to pray during hard times, but really, should they not pray harder when in distress? Fervour is often lacking in the midst of trials. But fervour is not essential to prayer and we should learn to pray even when we do not experience its consolations. Let us beseech God to remove this great trial.

II

A Serious Examination of Conscience Necessary

We have already stated at the beginning of this Letter, that the Church's role is not to propose technical solutions in economic and social matters. Her mission, above all else, is to enlighten men's hearts.

With this in mind, we have sought, in this Pastoral Letter, to arouse in your hearts a salutary concern by recalling the requirements of the Social Doctrine of the Church. We now suggest that each of you ask himself the following question: "To live up to the requirements of my Faith, what duty have I, here and now, in the face of this grave problem?"

IF I AM A LEADER OF ENTERPRISE, OF INDUSTRY, COMMERCE, FINANCE OR SERVICES:

— Have I exerted every possible effort to avoid lay-offs?

— Am I now capable of rehiring some of my old employees who are not working?

— Am I sufficiently convinced that social justice obliges me to invest capital to foster the renovation and the development of our economy?

— As a member of some management association, have I demanded that the delegates get busy and stimulate a collective effort on the part of management? Only such concerted action will allow the study and the realization of those changes and improvements which are necessary for the production and the distribution of goods.

— Am I sufficiently convinced that co-operation should exist between me and labour leaders?

— What effort have I made to promote such encounters?

IF I AM A WORKER OR AN EMPLOYEE:

— Do I realize that it is my duty to lend every possible effort to the expansion of the economy?

— Am I sincerely convinced that the working man or employee is duty bound "to do integrally and faithfully all the work that he agreed to do by a free and equitable contract? (Leo XIII, in *Rerum Novarum*)

— In a spirit of fraternity with my unemployed fellow-comrades, am I convinced that I ought not, in certain cases, to take on several jobs during this period of unemployment?

— As a Union member, have I demanded that the delegates be in the forefront of this common effort?

— Do I desire that management and labour should meet to study the causes and the remedies of unemployment?

IF I AM A REPRESENTATIVE OF THE PEOPLE, A CITY COUNCILLOR, A MEMBER OF THE PROVINCIAL OR FEDERAL GOVERNMENT:

— Do I realize the grave responsibility of my mandate in the face of present unemployment?

— Am I convinced that "the State has the important mission to prevent any disturbance of the equilibrium of economy resulting from the conflicting interests of selfish individuals or groups"? (Pius XII, June 1st, 1941)

— Am I convinced that "the State is obliged to protect the right to work of its citizens, (not in the sense that outside of a collectivist society it should itself furnish employment) but it must take care to diminish the risk of unemployment or at least to palliate its consequences by exerting influence on economic and

professional organizations whose autonomy, however, it must take care to respect"? (The Archbishops and Bishops of France, Directoire No. 116)

— As a servant of the common good, have I always done everything possible to prevent, to delay or to ease this human suffering?

Finally, Dear Brethren, when making our examination of conscience in this period of financial depression, we cannot but deplore the intolerable increase of luxury spending, of superfluous and unreasonable spending which is in sharp contrast with the want of the many who lack this world's goods. We are well aware that in terms of economy, this spending allows some people to earn their living. But we wonder if these fabulous sums could not be invested and these people employed to better social and moral purpose. It is well known, for instance, that the immoderate use of certain consumer goods of which it is easy to abuse, allow the president of a company to spend millions of dollars each winter on the French Riviera.

Pius XII regretted that "much wealth is dormant or is lost through waste. If put into circulation it would go far, by judicious and profitable use, in providing for the welfare of many families" (Pius XII, July 5, 1952).

III

Duty of Charity

Stone is not the only thing to suffer the erosion of time. Language also undergoes a slow process of degradation which nothing can resist. By constant use, words become worn out. The expression "to do charity" has not escaped the law of wear and tear. It has gradually been emptied of its primitive richness, so much so, that it takes a great effort today to grasp its essential meaning. The gratuity of Christian charity

has been the first victim of this degradation. From being a gesture of generous offering, alms-giving has frequently become a means of self protection. We give to the poor as we would to an insurance or to a bank.

Dear Brethren, We exhort you to turn back to the authentic meaning of alms-giving.

Alms-giving is an act of religion, an act of penance and mortification. But it is also much more than that. It is an expression of charity, of good-will. Its purpose is not only to honour God, to make amends for one's deeds, but also to provide for the needs of our neighbour.

We urge you then, Dear Brethren, in the words of the Prophet Isais, "to deal your bread to the hungry" (Isais, 58, 7).

Let all consider the unemployed as brethren who are suffering. Let all avoid any unkind or unjust judgment about them and let all do their utmost to assist those who are deprived of means of living.

Close to you, among your relatives and friends in districts with which you are acquainted, there are families who are suffering. Go out towards them.

Even though there is some official organization of social insurance, no one is dispensed from the Christian duty of personal alms-giving. Unemployment allowance insurance payments represent a strict minimum and, in many cases, are clearly insufficient. Many victims of unemployment, for various technical reasons, receive no allowance whatever.

"When one member suffers, says Saint Paul, the whole body suffers." (I, Cor. 12-26)

Each of us, therefore, has a strict duty to give loyal and generous support to every organization, official or private, which proposes to assist the victims of unemployment.

IV

A Symbolic Action: Organization of "Labour projects"

To this pastoral exhortation, we wish to unite the eloquence of example and We have decided, Dear Brethren, after consulting the parish priests of the diocese, to launch immediately some construction projects. By this gesture, We desire to provide bread to our brethren who have none. But more than that, We wish to place an act that will induce other citizens to initiate similar work.

We have no illusion: these projects are not an adequate remedy for present-day unemployment. Our only intention is to make a modest but symbolic gesture.

For this purpose, We are, so to speak, drawing a cheque on Divine Providence and We count on your customary generosity. Special collections will be taken up monthly in the parishes. They will be announced by the Reverend Pastors who may organize them in the way they deem best.

The money thus collected shall be sent to Us personally each month. We shall publish the results obtained and will inform you of the projects that have been launched.

You are most generous when missionaries come to beg for assistance. The work which We recommend to you today also deserves the support of your goodwill.

We make a special appeal to those who have funds that are not invested and not subject to income tax. By making an offering for Our projects, you will restore the social balance that was upset by greed. Any sum that you wish to offer for this work should be addressed to Us personally.

Alms-giving provides a treasure in heaven for the one who deprives himself on earth. In the Gospel of St. Luke,

Chapter XII, we read the following counsel: "Sell what you have and give alms. Make for yourselves purses that do not grow old, a treasure unfailing in Heaven, where neither thief draws near nor moth destroys. For where your treasure is, there also will your heart be" (Luke, XII, 33-34).

Dear Brethren, all funds thus collected will immediately be put into circulation in the form of salaries and the purchase of materials. In this way, We will help some of our fellow-citizens to enjoy soon a little more security.

How encouraging it would be to see industrial or commercial enterprises, parish fabriques, religious communities and various civil organizations hasten to start work on projects of long-standing. No doubt, this will be done at the cost of some sacrifices, but what hope it will bring to us all.

Conclusion

And now to conclude this Letter.

Our last appeal is for well-considered and effective action on the part of all the faithful of the Diocese.

Too many Chistians have, sad to say, a tendency to imagine that their conscience may be at rest as long as they have not positively done any evil act; they think that they have done all they should do if they abstain from evil.

Dear Brethren, it is for us to be truly active citizens in the Kingdom of God. We have a strict obligation to do good. It may sometimes be a grave sin to make no effort to establish a Christian social order.

It is regrettable that many worthy people are so self-centered that they deprive groups and activities of their presence, of their support and of the spirit of justice and charity which they could so easily give.

In a democratic system, each one has a role to play either by vote of by influence or else by action.

Let us all be true disciples of Christ, Dear Brethren. Let us, at all times and in all places, by our presence and our activity, be the witnesses and the apostles of the social doctrine of the Church.

The teacher of justice, charity and truth which is the Church shows us clearly all the requirements of the common good in the face of unemployment.

Trusting that you will be attracted by this noble cause and aroused by its pressing nature, as We pray God to inspire your efforts, and to ease all material and spiritual suffering, We impart to you, affectionately, Our paternal blessing.

Given at Montreal, this Fourteenth day of January, on the Feast of St. Hilary, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and fifty-nine.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archbishop of Montreal.

No 303

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — CONFIRMATIONS

II — LE DIRECTOIRE DE LA MESSE

III — LE CONCLAVE

IV — LA PAROISSE

V — LA GRANDE MISSION

APPENDICES:

I — Radiomessages de Son Eminence à l'occasion du décès de Pie XII et de l'élection de S. S. Jean XXIII, octobre 1958.

II — Allocutions à l'occasion de la remise à Son Eminence de la décoration Grand Croix de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, par le Gouvernement de la République Française.

III — Sermon à l'occasion du IIIe centenaire de Consécration épiscopale de Monseigneur de Laval, en l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris.

IV — Derniers messages de Son Eminence à ses diocésains, décembre 1958.

V — Déclaration de l'Episcopat canadien: "La famille au Canada".

Archevêché de Montréal,
En la fête de la Chaire de S. Pierre à Rome,
le 18 janvier 1959.

Mes chers Collaborateurs,

Vous avez, comme toujours, répondu spontanément à l'invitation que je vous avais adressée et vous étiez nombreux à la réunion du 8 janvier. Je vous remercie de tout coeur pour la loyale collaboration que vous m'accordez.

Scripta manent... aussi je crois qu'il serait prudent de vous confier un texte afin que vous puissiez y référer pour préciser votre pensée sur les points qui ont été traités durant cette réunion.

I

CONFIRMATIONS

a) Elles auront lieu cette année entre le 20 et le 28 avril.

b) Ceux qui désirent placer cette cérémonie le soir, afin que les familles puissent y prendre part, devront envoyer une note au secrétariat avant le 1er février.

c) Vous ne devez pas placer la messe de Première Communion immédiatement après la Confirmation: la cérémonie serait trop longue pour les enfants.

d) Tous les enfants qui habitent sur le territoire d'une paroisse sont placés sous la juridiction du Curé. Celui-ci doit donc s'occuper de présenter à la Confirmation les *déficients mentaux* qui ne fréquentent pas les écoles.

e) Les institutions qui sont situées sur le territoire d'une paroisse dépendent habituellement du Curé. Surveillez donc de quelle façon ces directives sont appliquées.

Lorsque l'aumônier en chef d'un hôpital est absent, vous devez répondre aux appels qui vous sont faits. Entendez-vous avec lui pour que durant les vacances, vous ne vous absentiez pas en même temps.

f) En ce qui concerne les toilettes et les photographies, les directives qui vous ont été données dans les circulaires nos 33, 76, 207, 241 et 286 demeurent toujours en vigueur.

II

LE DIRECTOIRE DE LA MESSE

Un directoire de la Messe est en préparation. En attendant la promulgation de ce texte, je vous demande de ne rien innover en ce domaine.

III

LE CONCLAVE

Vous trouverez en appendice les textes des allocutions radiodiffusées que j'ai prononcées au moment de la mort de Pie XII et à l'occasion du Conclave.

Ces événements ont été mis en vedette durant quelques semaines. Le monde est retourné à ses bagatelles. Nous devons garder un souvenir profond et ému du Pape défunt et continuer de prier pour le nouveau Souverain Pontife.

Vous continuerez à réciter l'oraison impérée pro re gravi "De Spiritu Sancto" durant toute l'année 1959 et durant les premiers mois de 1960. Nous prierons pour le Saint-Père afin qu'Il gouverne l'Eglise avec force et prudence et nous demanderons à l'Esprit Saint de rendre fécond et efficace son apostolat.

IV

LA PAROISSE

Durant mon séjour en Europe, j'ai eu le bonheur de visiter l'archidiocèse de Milan. Le Cardinal Montini m'honore de son amitié depuis longtemps et je voulais, tout en remplissant les devoirs très doux de l'amitié, étudier la situation spirituelle et apostolique de cette Eglise qui a eu la grâce d'être dirigée par de saints pasteurs, tels saint Ambroise et saint Charles Borromée.

Les oeuvres de ce diocèse sont nombreuses et elles ont un rayonnement bienfaisant. Deux mille six cents prêtres travaillent en étroite collaboration avec leur Archevêque à faire de ce diocèse l'un des plus beaux du monde: 950 paroisses; cinq séminaires qui préparent mille élèves au sacerdoce; quinze collèges diocésains, dirigés par le clergé diocésain; une université catholique qui reçoit onze mille élèves et dont le caractère catholique est affirmé par l'exposition perpétuelle du Saint-Sacrement dans la chapelle qui se trouve à l'entrée des immeubles; des centaines de maisons de coopératives qui fournissent aux ouvriers des avantages économiques; des paroisses nouvelles dont la vitalité s'exprime dans de multiples mouvements apostoliques.

Après avoir pris contact avec toutes ces oeuvres, je posais au Cardinal Montini la question suivante: "Parmi ces oeuvres, quelles sont celles qui répondent le mieux aux conditions de notre monde contemporain?" Et le Cardinal, sans hésiter, me répondit: "Les paroisses!"

Chers confrères, cette réponse me réconforta, car je considère que depuis mon arrivée parmi vous, l'oeuvre des paroisses nouvelles est celle qui absorba davantage ma sollicitude pastorale. Vous devez tous reprendre confiance dans l'efficacité de votre ministère sacerdotal: faire le catéchisme; administrer les sacrements; préparer vos prédications; orga-

niser vos mouvements apostoliques sont des actes sacro-saints qui régénéreront notre milieu social si vous les accomplissez avec la conviction que votre sacerdoce demeure toujours l'instrument providentiel du salut du monde.

V

LA GRANDE MISSION

L'année 1960 rappellera deux anniversaires que nous voulons souligner: le 50e anniversaire du XXIe Congrès Eucharistique qui eut lieu ici en 1910 et qui fut présidé par le Cardinal Vincent Vannutelli; le dixième anniversaire de notre arrivée à Montréal. Notre intention n'est pas de marquer ces anniversaires par des manifestations spectaculaires, mais de profiter de cette occasion pour entreprendre dans tout le diocèse une vaste action apostolique qui se concrétisera par *une Grande Mission* qui aura lieu durant le Carême de l'année prochaine.

Que sera la Grande Mission? Une retraite extraordinaire qui plongera le diocèse tout entier dans une atmosphère de surnaturel. Les exercices de cette retraite se donneront dans les paroisses et les institutions. Son originalité consistera dans le fait que partout et simultanément on annoncera la vérité fondamentale de notre sainte religion: *Dieu est notre Père.*

Quels seront les buts de la Mission? Premièrement, faire renaître dans toutes les consciences le sens religieux. L'homme moderne est emprisonné dans des structures économiques. Ce phénomène est encore plus marqué dans une grande cité comme la nôtre. Cette constatation devient évidente à certaines périodes de l'année, quand il s'agit par exemple de la circulation dans nos rues durant la saison d'hiver. L'enlèvement de la neige préoccupe davantage l'opinion publique que le respect du jour du Seigneur. Il n'y a pas chez nous d'opposi-

tion systématique à l'action de l'Eglise, mais il est facile de découvrir dans notre population un grand nombre de personnes dont le sens religieux s'est affaissé.

Or, la religion n'est pas un problème qui concerne uniquement l'individu, une règle morale mesurant ses actions. Pour sauver le monde et redonner aux institutions leur vigueur, il faut créer des milieux favorables à la pratique de la vertu. La religion n'est ni l'opium du peuple, ni le bouclier du libéralisme économique. La religion est le Royaume de Dieu sur la terre, et "si Dieu ne protège pas la cité terrestre, c'est en vain que travaillent ceux qui l'édifient" (Ps. 126).

Il existe aussi dans nos grandes villes cosmopolites, un nombre toujours croissant d'indifférents qui vivent loin de l'Eglise et dont la pratique religieuse est à peu près nulle. Bien des causes expliquent les attitudes de ces frères éloignés, mais à l'origine de cette désaffection vis-à-vis de l'Eglise on découvre toujours un ébranlement de la confiance envers les institutions ecclésiales.

Notre intention n'est pas de faire une analyse détaillée de cet état de choses mais tout simplement de vous le signaler afin que vous compreniez la nécessité de faire une démarche auprès de ces fils égarés pour les ramener au bercail.

La Grande Mission vous révélera le degré de ferveur de vos ouailles, mais elle pourra bien vous indiquer aussi la situation navrante des non-pratiquants et le nombre impressionnant d'immigrants de toute catégorie qui ont oublié leur titre d'enfants de Dieu et surtout les obligations attachées à ce titre.

Or, c'est pour ramener ces égarés à la pratique religieuse que nous avons voulu organiser la Grande Mission. Et ce n'est pas en leur rappelant leurs fautes et leurs péchés que nous réussirons à les émouvoir, mais en leur faisant prendre conscience de leur dignité d'enfants de Dieu.

La prédication que nous leur offrirons sera très simple, mais en même temps très profonde. Elle sera une initiation à la méditation personnelle et elle devra produire une conviction qui se traduira dans la vie concrète. En un mot, il s'agit de sortir soi-même du formalisme et de la routine pour amener les âmes à la source de toute la religion: l'amour de Dieu, Créateur et Père.

Ce travail immense produira des fruits dans la mesure où il sera accompli selon les exigences de la stratégie spirituelle et apostolique. L'art de rejoindre les âmes doit être accompagné de la connaissance des voies mystérieuses que suit la grâce dans son cheminement vers les coeurs. C'est pourquoi j'ai tant insisté, lors de notre dernière rencontre, sur la nécessité de la prière. Dites des messes et faites dire des messes à cette intention. Confiez votre paroisse et vos institutions à des communautés contemplatives. Que le prochain Carême de 1959 soit une préparation intense du Carême de 1960: "Cette sorte de démon ne se chasse que par la prière et le jeûne", disait le Maître à ses disciples (Matth. XVII, 20).

Ce n'est pas en pointant l'édifice extérieur de l'église paroissiale avec le doigt que nous y ferons entrer nos frères éloignés, mais bien en démontrant par la sainteté de nos vies l'efficacité de la parole de Dieu, que nous projetterons la lumière devant leurs pas.

Vous ne pourrez pas faire ce travail de préparation sans faire appel à des laïcs sincères et dévoués. Dans chaque paroisse et dans tous les milieux de vie, nous devons mettre sur pied des comités composés de membres choisis et influents, qui auront pour mission d'ouvrir les sillons dans lesquels les prêtres jetteront la semence de la parole évangélique.

Vous trouverez dans le Comité Central d'organisation de la Grande Mission une aide précieuse pour accomplir dans

vos milieux respectifs ce travail de préparation, mais encore faut-il que vous croyiez, dès le départ, en l'efficacité de la formule. C'est pourquoi j'attends de chacun de vous une collaboration éclairée, franche et loyale. Votre Archevêque compte sur vous, que sa confiance ne soit pas déçue.

Le Congrès Eucharistique de 1910 avait laissé dans les esprits et les coeurs des souvenirs inoubliables. Il avait marqué une génération et produit de nombreux fruits spirituels. Il faut que la Grande Mission soit un événement aussi important et que notre Eglise de Montréal y trouve un élément de rajeunissement et une grâce de renouvellement spirituel.

* * *

Veuillez agréer, mes chers Collaborateurs, l'expression de mes sentiments respectueux et soyez assurés de mon entier dévouement dans les Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Appendice I

Message à l'occasion de la dernière maladie de S. S. le pape Pie XII, le 7 octobre 1958.

La Sainte Eglise vit des heures d'angoisse. Son Chef, vaillant, intrépide et actif jusqu'à hier, repose, en ce moment, inconscient sur son lit de souffrance.

A 8 h. 30, hier matin, il eut un spasme au cerveau qui lui enleva l'usage de la vue et de la parole. Il reçut immédiatement les derniers sacrements et il s'ensuivit un mieux relatif. Mais le pronostic n'est pas favorable. Une autre crise pourrait frapper le malade qui serait alors terrassé par une thrombose. Ces détails nous ont été transmis par la Délégation Apostolique qui les avait obtenus par communication téléphonique directe avec la Cité du Vatican.

Dans une telle conjoncture, le devoir des Catholiques est tout tracé: ils doivent prier pour leur Chef et leur Père. Le pape est un homme usé. Depuis vingt ans, il a dépensé ses énergies et les richesses de sa personnalité au service des grandes causes de la paix et surtout de l'avènement du Règne du Christ sur la terre.

Les indifférents et les impies eux-mêmes reconnaissent la grandeur de cette personnalité. Mais pour nous, ce n'est pas seulement un grand chef qui vient de tomber. C'est un père qui souffre. Aussi, je demande à chaque fidèle d'exprimer sa foi en la primauté de Pierre en offrant une prière personnelle pour Sa Sainteté le pape Pie XII.

— Que les enfants aillent communier demain.

— Que tous récitent un chapelet.

— Que les prêtres célèbrent la messe.

— Que les communautés religieuses offrent une journée de silence et de récollection.

— Que tous, en un mot, fassent violence au Ciel et obtiennent, par l'intercession de Notre-Dame du Saint-Rosaire, le retour à la santé de Celui que le monde admire depuis vingt ans et que les Catholiques ont appris à vénérer et à aimer, parce qu'il fut toujours un Chef intrépide et un Père attentif à tous les besoins de ses fidèles!

The Catholic Church, the world over, is in anguish and anxiety. Its visible Head on earth, who, even yesterday, was courageously at work, now lies unconscious on his bed of suffering.

At 8.30 o'clock, Monday morning, the Holy Father had a cerebral spasm which deprived him of his sight and speech. He received the last Sacraments of the Church and afterwards there was a slight improvement. It was the Apostolic Delegation in Ottawa who gave us these details on the Holy Father's actual condition.

In such a period of anxiety, it is the clear duty of every Catholic to pray for their common Father.

I therefore appeal to all the children of the Archdiocese to receive Holy Communion tomorrow.

I appeal to every person for the recitation of the Rosary for the Holy Father.

I appeal to each priest for the celebration of a Mass for the Sovereign Pontiff.

In a word, I would like all the members of this Archdiocese to besiege Heaven with their fervent prayers so that God may see fit to bring back to good health, through the intercession of the Queen of the Holy Rosary, His Holiness Pope Pius XII, whom all have learned to admire and love during these last twenty years.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archbishop of Montreal.

Communiqué officiel:

Cablogramme à l'occasion du décès de Pie XII.

Montréal, 9 octobre 1958.

Mgr Dell'Acqua,

Cité du Vatican.

UNIS DE COEUR FAMILLE SAINT-PERE COLLABORATEURS IMMEDIATS (stop) CLERGE COMMUNAUTES FIDELES MONTREAL OFFRONS RELIGIEUSES CONDOLEANCES ET PARTICIPONS GRANDE AFFLICTION.

Cardinal LEGER.

(*Sem. Rel.*, 14 oct. 1958.)

Témoignage de Son Eminence à la Télévision à l'occasion du décès de Pie XII, le 9 octobre 1958.

Le pape est mort. Il faut bien s'incliner devant la volonté de Dieu mais nous avons la liberté d'épancher notre douleur. Celle-ci est grande car nous aimions celui qui n'est plus.

Depuis vingt ans, le pape Pie XII s'était identifié avec l'Eglise et inconsciemment nous en étions venus à croire qu'il ne disparaîtrait jamais.

Le pape remplit sur la terre la plus grande fonction qui soit. Il est le gardien des clefs du Royaume des cieux. Or cette fonction est immortelle. Les dynasties de la terre passent. Les empires s'élèvent et disparaissent. Mais à l'humble Pêcheur de Galilée il a été dit que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre lui et sa mission. A cause de cette pérennité de la fonction du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, nous en concluons dans la vie pratique que le pape est immortel. Hélas! la terrible mort se saisit de lui comme de tous les hommes et elle le place devant son Seigneur et son Maître qui le jugera comme le dernier des fidèles.

Il y a dans ces considérations des abîmes de mystères: une grande confiance nous envahit lorsque nous songeons à la mission dont le Pape a été investi, mais notre coeur est bouleversé à la pensée que le nautonier de la barque de Pierre n'est plus là.

Le pontificat de Pie XII fut l'un des plus longs, des plus féconds, des plus douloureux, des plus lumineux de l'histoire de l'Eglise. Il aura régné durant vingt ans alors que Pie X n'avait régné que durant onze ans et Benoît XV durant huit ans. Son prédécesseur immédiat, Pie XI, avait régné durant dix-huit ans.

Durant vingt ans, l'Eglise se renouvelle. Ainsi Pie XII aura nommé presque tous les membres du Sacré Collège. Il ne reste que onze membres nommés par Pie XI. Si nous nous arrêtons à notre seul pays, Sa Sainteté le pape Pie XII a nommé soixante et onze des archevêques et évêques de la Hiérarchie canadienne. Et avant de mourir, il approuvait l'érection du nouveau diocèse de Sainte-Catherine, dans la péninsule de Niagara, et il désignait son nouvel évêque ainsi que celui de Nelson.

Les historiens se pencheront sur ce pontificat et n'en finiront plus d'en scruter les richesses. Ce serait donc témérité de notre part de vouloir brosser, fût-ce brièvement, un aperçu de l'oeuvre de Pie XII. Il fut avant tout l'homme du devoir, le hérault de la paix, le serviteur des serviteurs de Dieu.

* * *

Tout homme a une mission à remplir sur cette terre. Quelques-uns, hélas! n'arrivent pas à établir dans leur être l'équilibre et l'harmonie qui leur permettraient d'atteindre les destinées merveilleuses que l'auteur de tout bien avait prévues pour eux. Leur vie s'enlise dans le sable des mesquineries et s'enfonce dans la boue des passions. La vie de Pie XII fut une continuelle montée vers les sommets des responsabilités et de la sainteté. Il fut un écolier modèle, un lévite ardent, un prêtre zélé, un nonce audacieux, un secrétaire d'Etat fidèle à son maître, un vicaire de Jésus dévoué à sa tâche unique et sublime.

Pie XII subordonnait tout à l'accomplissement du devoir d'état. Durant toute sa vie, malgré une santé précaire, il déploya une énergie indomptable dans l'accomplisssement de ses tâches apostoliques. Jeune prêtre, il fut l'une des chevilles ouvrières de la codification du Droit canonique. Durant sa nonciature à Munich et à Berlin, il essaya de battre en brèche la montée du nazisme. Secrétaire d'Etat de

Pie XI, il fut un collaborateur fidèle du grand pape dont l'influence fut décisive dans la lutte contre le fascisme. Et depuis vingt ans, il tenait le gouvernail de la barque de Pierre d'une main ferme, au milieu de la tempête qui passa sur le monde de 1939 à '45 et dont les remous se font encore sentir.

Cet homme n'a jamais perdu une heure. Son repos était un travail. La fenêtre de sa chambre était illuminée jusqu'aux heures avancées de la nuit. Sa dernière prière aura été une demande à Dieu pour ne pas laisser l'Eglise sans chef. Il donna sa vie pour cette épouse du Christ qu'il servit durant soixante ans.

Sa vie était régulière comme le cadran d'une horloge. Ses collaborateurs immédiats le savaient et il désirait que tous fussent exacts aux rendez-vous du devoir. Un instant de retard de leur part était l'une des seules fautes que sa mansuétude ne tolérait pas.

* * *

Pie XII aima la paix. Il fut l'un de ses grands artisans durant plus de quarante ans. Il fut envoyé nonce à Munich durant la première guerre mondiale. Il essaya de faire comprendre, en vain, hélas! à l'empereur Guillaume II d'Allemagne les exigences de cette paix. Collaborateur fidèle et immédiat de Pie XI, il fut un ambassadeur de la paix et toutes ses légations à l'extérieur de l'Italie furent inspirées par cet idéal. A peine monté sur le trône de Pierre, il dut assister attristé et impuissant à l'hécatombe de 1939-46. Au moment où les hostilités commençaient, il lança ce cri aux belligérants: "Avec la paix, tout peut être gagné. Sans la paix tout est perdu". Sa voix se perdit dans un désert de haine. Mais inlassablement il rappela à l'humanité les exigences de la paix. Celle-ci est un don de Dieu qui repose sur les fortes assises de la justice: "Opus justitiae Pax" fut la devise de son pontificat. Les hommes cherchent les condi-

tions de la paix, mais ils ignorent que celle-ci est un don de Dieu et qu'elle n'est accordée qu'aux hommes de bonne volonté. Sans jamais trahir les hauts idéals de la paix, il fut cependant indulgent pour les hommes. Le moindre signe de bonne volonté était accueilli par lui comme une collaboration à l'édification du règne du Christ sur la terre.

Le texte suivant, prononcé le 24 décembre 1954, nous fait connaître la pensée du pape sur la nature de la véritable paix:

"Voilà pourquoi Nous n'osons pas offrir la paix froide au Divin Enfant. Elle n'est pas la *pax* simple et solennelle que chantèrent les Anges aux bergers dans la sainte nuit; encore moins est-elle la *pax Dei* qui surpasse tout sentiment et est source de joie intime et pleine; mais elle n'est pas davantage celle que rêve et que souhaite l'humanité présente déjà si affligée. Nous Nous proposons toutefois d'examiner en particulier les insuffisances de cette paix froide, afin que de son vide et de son incertaine durée naisse impérieux chez les dirigeants des peuples et chez ceux qui peuvent exercer quelque influence en ce domaine, le désir de la changer au plus tôt en une vraie paix; et celle-ci est, en fait, le Christ même. Car, si la paix est ordre, et si l'ordre est unité, *le Christ est le seul qui puisse et veuille unir les esprits humains dans la vérité et dans l'amour.* C'est en ce sens que l'Eglise le désigne aux nations, par les paroles du prophète, comme étant lui-même la paix: *Et erit Iste pax!*"

Le pape Pie XII sera connu dans l'Histoire comme le Père de la Paix. C'est d'ailleurs l'épitaphe qu'il a demandé que l'on gravât sur son tombeau.

C'est cet acharnement persévérant qu'il mit au service de la Paix qui le fera déclarer grand.

Mais sa grandeur tenait aussi à sa personnalité si attachante et si riche. Ce souverain au port altier, cette figure à la silhouette aristocratique fut vraiment le serviteur des

serviteurs de Dieu. Toute sa vie fut un don total à l'accomplissement de sa mission sacerdotale. Il fut au milieu des hommes le représentant de Dieu. Or devant Dieu, toutes les âmes sont précieuses et c'est pourquoi le pape recevait tous les jours en audience des centaines de petites gens. Les journaux rapportaient le passage des grands. Mais les petits étaient reçus plus souvent que les souverains. Et au milieu d'eux, le pape se livrait à chacun d'entre eux. Tous le possédaient et cependant, en descendant les marches du grand escalier de marbre et en traversant la place St-Pierre, chacun emportait dans son coeur le souvenir ineffable d'avoir été l'objet d'une attention particulière du Saint-Père. Même dans Saint-Pierre de Rome, lorsqu'une foule de 50,000 personnes l'ovationnait, le petit enfant qui lui tendait les bras recevait une bénédiction personnelle.

Pie XII était intrépide devant le devoir d'état à accomplir. Comme un général d'armée il se tenait debout devant ses troupes, face au danger. Mais cette fermeté n'était pas la conséquence de la témérité, fille de l'orgueil. Chez lui, l'humilité était naturelle! Il eût volontiers accepté durant toute sa vie les postes obscurs. Il a souvent avoué qu'il aurait aimé être un vicaire ou un évêque dans un petit diocèse. C'est pour répondre aux appels de la volonté signifiée de Dieu qu'il assuma les lourdes responsabilités du Souverain Pontificat. Mais dans les audiences privées qu'il m'accorda, et durant lesquelles il m'honora de sa confiance et de son amitié, il m'exprima souvent ses dispositions intimes. Cette personnalité si riche était pleine de contrastes et c'est ce qui la rendait si attrayante. L'orateur puissant devenait l'interlocuteur attentif. Le souverain conscient de sa dignité se penchait pour caresser un enfant. Le théologien profond et le philosophe n'avaient pas fait disparaître chez lui l'artiste délicat et l'humaniste distingué.

Cette vie de don de soi s'alimentait à la source de la prière et de la mortification. Pie XII fut un ascète et un priant. Frugal dans ses repas, discret dans ses récréations,

son âme était toujours absorbée dans la prière. Durant les longues cérémonies liturgiques, il demeurait impassible, mais ses lèvres murmuraient continuellement une prière qui jaillissait du fond de son coeur. On trouvera dans son oeuvre un recueil de prières qui nourriront la piété des fidèles durant des siècles.

Nous n'avons pas le droit de prévenir les jugements de l'Eglise en ce qui concerne sa sainteté, mais pour ma part, j'ai déjà commencé à le prier plutôt que de prier pour lui. Il aura certainement été introduit dans la gloire de son Seigneur et nous lui demandons d'avoir pitié de ceux qui demeurent dans la vallée des larmes et qui doivent continuer la lutte avant d'entrer dans la maison du Père.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Message de Son Eminence à ses diocésains, au moment de partir pour Rome, le 11 octobre 1958.

Avant de quitter Montréal, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont manifesté envers la Sainte Eglise une si réconfortante sympathie dans les heures de deuil cruel qui l'a frappée.

Je serai à Rome, demain, mais je trouverai la ville vide, car Rome sans le Pape est une ville sans âme.

J'arriverai assez tôt à Rome pour assister à l'inhumation du Pape et je déposerai dans la tombe toutes les prières du diocèse. Les funérailles officielles auront lieu dimanche le 19, et je vous représenterai tous à ce moment où l'Eglise demandera à Dieu d'introduire son serviteur Pie dans le lieu du repos éternel.

A l'occasion de la mort du Pape, un service officiel sera célébré à Notre-Dame, samedi prochain le 18. Je demande à tous ceux qui le pourront de bien vouloir prendre part à cette cérémonie qui clôturera la neuvaine de prière qui aura été poursuivie dans le diocèse depuis la mort du Saint-Père.

Si cette mort nous afflige, elle nous console, car déjà nous recueillons les fruits spirituels de la précieuse présence de cette sainte âme au ciel. Des conversions nombreuses ont été signalées durant ces derniers jours.

Vous savez tous que je pars pour Rome afin d'y remplir un devoir impérieux. Vers la fin de ce mois les cardinaux seront réunis en Conclave et ils devront donner un nouveau Pontife à l'Eglise. Ce droit conféré aux cardinaux par l'Eglise devient pour eux, durant la vacance du Siège Apostolique, un devoir grave. La chrétienté tout entière demandera à l'Esprit Saint de nous éclairer durant ces jours dont dépend le sort futur de l'Eglise. Les diocésains de Montréal doivent faire

diligence dans l'accomplissement de ce devoir de la prière car leur Archevêque prendra part à ce Conclave.

La meilleure prière est encore une vie sainte, conforme à la volonté de Dieu et à celle de son Vicaire sur la terre.

Si vous vivez ainsi sous le regard de Dieu, vous pourrez recevoir le Seigneur dans le sacrement de son amour et n'oubliez pas que la communion fréquente demeure la grande prière et l'unique moyen de vivre saintement. Vous communierez donc pour moi durant ces jours du Conclave.

* * *

Before leaving Montreal, I would like to express my sincere thanks to all those who have shown such comforting sympathy to the Church in her hour of bereavement. The prayers and condolences which have been offered are deeply appreciated, I assure you.

Tomorrow, I shall be in Rome, but I shall find there an empty city. Rome without the Pope is like a city without a soul.

I shall assist at the burial of the Sovereign Pontiff and shall deposit in his tomb all the prayers of the Archdiocese. The official funeral of the Pope will take place on Sunday, the nineteenth, and I shall be there to represent you all, when the Church will officially beg God to grant eternal rest and reward to His faithful servant Pius.

In Montreal, on the occasion of the Holy Father's death, there shall be an official funeral service in Notre Dame Church, next Saturday, the 18th. I would ask all who can, to be present at this ceremony which will close the novena of prayers which will have been offered in the diocese for Pope Pius XII.

Although we are deeply affected by the passing of Our Holy Father, we are also comforted by the knowledge that

spiritual benefits resulting from the presence in the world of such a holy soul, have already been felt. Numerous conversions have been reported during the last few days.

You know that I leave for Rome to fulfill there a most important duty. Towards the end of the month, the Cardinals of the Catholic Church will elect a new Pontiff for the Church. This right, which is given to the Cardinals, is for them, a most sacred and grave duty. During the Conclave, all Christendom will pray the Holy Spirit to shed his light upon the deliberations which will so greatly affect the future of the Church. The faithful of the Archdiocese of Montreal should be particularly concerned about the accomplishment of this sacred duty of prayer, since their Archbishop will take active part in the Conclave.

The best type of prayer is that of a holy life, in conformity with the will of God and with that of His Vicar on earth.

If you live in God's friendship, you can receive Our Lord in the Sacrament of His love. Do not forget that frequent communion is the greatest prayer and the only means to a holy life. May I ask you then to receive communion and to pray for my intentions during the coming Conclave?

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Premier message de Rome, le 14 octobre 1958.

Depuis hier soir le pape Pie XII de sainte et regrettée mémoire, repose dans l'obscurité et la solitude des grottes de la Basilique Saint-Pierre. Ce monument de pierre, si beau et si vivant aux heures glorieuses de l'Eglise, était devenu hier lugubre, alors que la longue liturgie funèbre de l'inhumation du Pape défunt exprimait la douleur de nos coeurs.

La mort nous apparaît ici dans sa terrible et tragique réalité. Celui qui, vivant, ouvrait ses bras dans un geste de bénédiction à la dimension du monde, est enfermé maintenant pour toujours dans un cercueil. Et cependant hier durant la cérémonie qui a duré trois heures, ce cercueil attirait l'attention de l'Eglise et de l'univers. Nous nous demandions encore si sa main n'allait pas tracer une dernière bénédiction, si sa voix n'allait pas se faire entendre, si ses yeux perçants ne se fixeraient pas sur cette foule. Mais non, la mort l'avait bien terrassé et il était à jamais entré dans le mystère du silence de l'Au-delà.

Sous la direction du préfet des cérémonies pontificales, le rite sacré se déroula, pendant que les ouvriers scellaient le cercueil et le descendaient dans les grottes vaticanes où Pie XII repose tout à côté de la tombe du premier pape, saint Pierre.

* * *

Depuis mon arrivée à Rome, j'ai recueilli bien des renseignements sur les derniers jours du Saint-Père et tous ceux qui ont assisté à cette fin brusque nous disent que le Pape est mort sur la brèche, les armes à la main, martyr du devoir d'état. Il avait eu un mois de septembre très chargé, ayant eu à parler tous les jours devant des pèlerins réunis

en congrès à Rome. Malgré l'ordre de son médecin, il adressa un message aux notaires dimanche matin, le 5 octobre. Mais il dut faire un effort surhumain pour terminer son allocution. Après il reçut en audience Monseigneur Dell'Acqua et voulut expédier toutes les affaires, malgré sa grande fatigue. Après l'audience il se rendit dans sa chapelle privée où il demeura longtemps, absorbé dans une prière ardente et suppliante. Et en quittant Monseigneur Dell'Acqua, au lieu de le bénir comme il le faisait toujours, il lui fit un signe de la main en lui disant: "Adieu!" C'était un pressentiment. Ce fut la dernière audience qu'il accorda.

Le lendemain matin à 8 h. 30, il était frappé et malgré un mieux relatif qu'il ressentit le mardi 7, il entrait en agonie le mercredi matin et il s'éteignait dans la nuit du mercredi au jeudi.

Pie XII est vraiment mort les armes à la main et la soudaineté de sa disparition nous porte à croire que nous vivons dans un rêve et qu'il va revenir.

Mais non, la mort nous l'a ravi et c'est par la foi que nous devons le chercher dans cet Au-delà mystérieux où il a rejoint Celui dont il fut le Vicaire sur la terre durant vingt ans.

* * *

Hier à la cérémonie d'inhumation du Pape, vingt-deux cardinaux étaient présents. Jusqu'à l'ouverture du Conclave, les cardinaux se réunissent tous les jours, dans la salle du Consistoire, au Vatican, à 10 h. 30. Ce matin ils ont reçu les condoléances des représentants du corps diplomatique, près le Saint-Siège. Chaque jour des cardinaux étrangers arrivent à Rome et il est probable que tous seront rendus dans la Ville éternelle pour l'ouverture du Conclave, qui aura lieu le 25 octobre.

Je demande à tous les auditeurs canadiens et à tous les téléspectateurs, de prier pour le Pape défunt puisque l'Eglise continue ses supplications officielles jusqu'à dimanche prochain le 19 — et je recommande aussi à leur piété les délibérations des cardinaux, afin que la Sainte Eglise puisse continuer son oeuvre de rédemption dans le monde.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Deuxième message de Rome, le 17 octobre 1958.

Ce matin, à Saint-Pierre, fut chanté le premier service solennel pour le repos de l'âme du regretté pape Pie XII. Plus de trente cardinaux assistaient à la cérémonie. La grande majorité avaient été créés par le Pape défunt et en signe de deuil ils portaient la cappa magna de laine et de couleur violette.

La liturgie des morts nous exhorte à l'espérance. Ceux qui sont disparus vivent encore. Ils ont déjà reçu la récompense que le Juste Juge accorde à ses fidèles serviteurs. D'autre part l'Eglise sait que pour paraître devant la face de Dieu l'âme doit être purifiée de toute souillure. Aussi durant ce triduum multiplie-t-elle les suffrages en faveur du cher défunt. Le service est célébré par un cardinal et, assisté de quatre autres membres du Sacré Collège, il préside les cinq absoutes.

Demain je chanterai une absoute. Exactement, la quatrième. Ma prière s'unira donc très spécialement à celle de tous les diocésains de Montréal, puisque c'est également demain, samedi, qu'un service solennel sera chanté dans l'église Notre-Dame pour le Saint-Père. Je vous exhorte, mes chers diocésains, à entrer dans l'esprit de ces jours de deuil. L'Eglise vit des heures identiques à celles qu'elle a connues tout au commencement de son existence durant les jours qui ont suivi le Vendredi Saint. Notre Saint-Père n'est plus avec nous. Cette expérience douloureuse m'a fait comprendre l'état d'âme dans lequel se trouvaient les disciples d'Emmaüs, lorsqu'ils retournaient dans leur village au soir de Pâques. Ils avaient quitté Jérusalem, la grande ville, car sans Lui, sans la présence de Jésus, cette ville n'avait plus d'attrait pour eux. Rome renferme toujours ses trésors artistiques et cependant depuis une semaine je n'ai pas eu le courage

de visiter ces lieux que je connais et que j'ai tant aimés autrefois.

Le monde lui-même ressent ce vide et c'est pourquoi tous les regards sont tournés vers Rome en ces jours, et chacun se demande qui sera le prochain successeur de Pierre? Cette agitation des esprits, cette spéculation sur les candidats probables à la tiare, indiquent une préoccupation qui atteint tous les milieux. Mais l'Eglise est toujours dirigée par l'Esprit-Saint. Même durant son veuvage elle demeure unie à son Chef invisible le Seigneur Jésus et Elle sait bien que son prochain Chef sera l'homme providentiel qui reprendra la tâche de la Rédemption du monde que Pie XII avait dû abandonner à l'heure de sa mort, et, qu'il la continuera assisté des mêmes promesses qui furent faites à Pierre: "les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre toi".

Pour que les cardinaux désignent l'élu du Seigneur ils doivent être illuminés par l'Esprit de Dieu. C'est pourquoi, durant ces jours qui précèdent le Conclave, ils multiplient les demandes d'assistance de l'Esprit Saint. Je me recommande très spécialement à vos prières, mes chers diocésains, afin que je puisse, en union avec mes collègues du Sacré Collège, remplir ce devoir d'élire un Souverain Pontife, de manière à plaire à Dieu et selon ses desseins providentiels.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Troisième message de Rome, le 20 octobre 1958.

Dimanche matin, dans Saint-Pierre, l'Eglise, représentée par le Sénat des Cardinaux, et toutes les nations libres de la terre, représentées par des missions spéciales, rendaient un dernier hommage au Pape Pie XII de regrettée mémoire. La tristesse et la désolation des jours précédents étaient moins lourdes. La basilique Saint-Pierre reprenait sa physionomie des jours de fête. Nous assistions au dernier acte d'un long pontificat glorieux pour l'Eglise et fructueux pour le monde entier.

Cinquante-neuf nations, appartenant aux cinq continents du globe, étaient officiellement présentes aux funérailles du Pape. Toute l'Europe libre était là. L'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud. L'Océanie, l'Asie, depuis le Moyen jusqu'à l'Extrême Orient, et les jeunes nations de l'Afrique avaient envoyé leur légation. Seuls les pays dominés par le communisme, derrière les rideaux de fer et de bambou, étaient absents. Et ce fait n'était-il pas encore un hommage? Si l'athéisme militant se dérobait, c'est donc qu'il reconnaissait en Pie XII l'homme de Dieu, le vicaire du Christ sur la terre et le défenseur de la paix.

Le Seigneur a donné à Pierre les clefs du Royaume des cieux et Il lui a laissé sa paix. Ce ministère, le Pape doit le remplir non seulement pour procurer le salut éternel aux âmes, mais aussi pour assurer aux nations leur stabilité et leur force. La mission de la papauté n'est pas seulement de l'ordre religieux. Elle touche à l'ordre temporel, social et civil. C'est cette vérité que les hommes affirmaient, dimanche, par leur présence, et, même par leur absence, aux obsèques du Pape, dans la basilique Saint-Pierre.

Le Pape est le pontife suprême. Il est un pont qui unit le ciel à la terre mais qui unit également les hommes entre

eux. Les arcades de ce pont reposent sur des piliers dont Dieu lui-même a jeté les fondements et qu'il protège contre l'usure du temps et l'attaque des passions. A chaque siècle il s'est trouvé des esprits forts pour affirmer que tel pontificat était le dernier. Les institutions que ces hommes représentaient ont disparu et la papauté est toujours vivante. Quel contraste par exemple entre les funérailles de Pie IX et celles de Pie XII. Le cortège qui accompagnait les restes de Pie IX avait été attaqué par des bandes de révolutionnaires à la solde de la franc-maçonnerie et il s'en fallut de peu que la dépouille mortelle du pape ne fût jetée dans le Tibre. Et la libre pensée affirmait que la papauté avait vécu. Que d'événements se sont déroulés depuis! Des empires ont croulé. Des dynasties sont disparues. Des guerres ont déchiré les peuples. Et le vendredi, 10 octobre dernier, les restes de Pie XII traversaient la ville de Rome au milieu d'une foule estimée à plus d'un million de personnes, qui murmurait sa prière et exprimait sa peine dans un silence recueilli...

De Pie IX à Pie XII, la tâche des Papes n'a pas été facile à remplir au milieu des bouleversements universels, et cependant comme la papauté a été glorieuse dans la personne des Papes. Il suffit de rappeler leur nom pour en être convaincu: Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI et enfin Pie XII. Tous ont accompli leur mission de pontifes dans une société travaillée par l'athéisme. Mais c'est au moment où les sans-dieu semblent triompher dans les domaines scientifiques et économiques, que la papauté apparaît aux esprits sérieux comme le seul rempart derrière lequel l'humanité puisse se réfugier pour sauver les valeurs spirituelles et morales qui donnent un sens à la vie. Car la papauté signifie la certitude d'une vérité immuable — la présence d'une autorité légitime parlant au nom de Dieu — et l'application dans l'activité humaine d'une justice incorruptible.

Le Pape sera toujours le Prince de la paix, car sa mission est de rappeler aux hommes qu'ils sont frères. Cette mission il ne la remplit pas seulement par ses exhortations. Sa

présence dans le monde est un signe de paix. Représentant de Dieu sur la terre, il rend visible la paternité divine qui crée la fraternité universelle.

Tels sont les enseignements qui se dégagent de la cérémonie des obsèques du Pape. Immédiatement après les obsèques, les missions des différentes nations furent reçues par le Sacré Collège. Cette procession imposante de princes, de ministres et de diplomates défila devant nous et tous exprimaient dans leur regard un désir: Hâtez-vous de donner un successeur à Pie XII, car plus que jamais le monde a besoin d'un guide, plus que jamais il a surtout besoin d'un Père".

C'est pourquoi les cardinaux entreront en Conclave samedi prochain. Ils seront complètement séparés du monde, car c'est dans la prière et le silence qu'ils devront choisir l'élu du Seigneur. Après avoir beaucoup prié pour le Pape défunt il faut maintenant prier pour qu'un nouveau Pontife soit donné le plus tôt possible à l'Eglise de Dieu.

Je recommande à tous les auditeurs et à tous les téléspectateurs cette intention. Je me recommande moi-même à vos prières et c'est de tout coeur que je vous accorde ma meilleure bénédiction.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Quatrième message de Rome à l'avant-veille du Conclave, le 22 octobre 1958.

Lorsque vous entendrez ce message, les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine seront à la veille d'entrer en Conclave. Il faut vivre à Rome et bien connaître le Vatican pour comprendre l'importance et la grandeur de cet événement.

Durant les deux dernières semaines, des centaines d'ouvriers travaillent, à l'intérieur du Vatican, à élever les murailles d'une cité qui sera complètement isolée du monde, durant tout le temps que durera le Conclave. Celui-ci peut durer vingt-quatre heures ou vingt-quatre jours, mais durant ce temps, ceux qui seront à l'intérieur des murs ne pourront avoir aucune communication avec l'extérieur. Il n'existe pas sur la terre un monastère aussi bien protégé contre les influences du monde que le Conclave. Toutes les lignes téléphoniques ont été coupées. Celui qui introduirait un journal à l'intérieur du Conclave serait frappé d'excommunication. La correspondance est soumise à une censure extrêmement sévère. Les appareils radiophoniques sont prohibés. Celui qui oserait entrer dans le Conclave serait puni sévèrement par le futur Pape.

Or ceux qui sont soumis à un tel régime sont des hommes qui exercent dans la Curie romaine ou dans leurs diocèses, dispersés à travers le monde, une influence énorme. Les évêques des grandes métropoles modernes seront ainsi enfermés, durant quelques jours, dans une île isolée qui rappelle l'expérience de Robinson Crusoë. Je ne veux pas m'attarder à décrire ici les aspects extérieurs du Conclave. Le coeur de cette cité emmurée c'est la chapelle Sixtine, où se déroulent, depuis l'an 1480, les grands événements des règnes pontificaux. Les cinquante et un cardinaux occuperont des cellules qui ont été aménagées pour la circonstance dans les différents

appartements du Vatican. J'habiterai avec mon secrétaire, l'abbé Jacques Jobin, et mon domestique Gino Bourdignon, des chambres qui sont situées au-dessus des appartements du Saint-Père et qui sont désignées par le numéro 27. Nous serons sous les toits et la lumière pénétrera dans les pièces par de petites ouvertures qui sont à dix pieds du sol... Il n'y a donc pas à craindre que nous puissions avoir des communications avec l'extérieur!

Mais j'ai dit tout à l'heure que je ne voulais pas m'attarder à décrire cet aspect du Conclave. Je veux chercher avec vous les raisons profondes qui ont poussé l'Eglise à prendre de telles dispositions à l'occasion d'un Conclave. Il ne faudrait pas y chercher de simples préoccupations d'ordre pratique, fondées sur des événements historiques. Il est vrai qu'autrefois, aux époques où la puissance spirituelle du Pape était liée à la souveraineté temporelle des Etats Pontificaux, des pressions politiques pouvaient s'exercer sur les membres du Sacré Collège. Mais, chose digne de remarque, c'est au moment où la puissance spirituelle du Souverain Pontife est devenue prépondérante et, disons-le, unique dans son ordre, que la sévérité de la clôture du Conclave est poussée à sa plus grande rigidité.

Si l'Eglise isole ainsi les cardinaux du reste du monde, durant le temps du Conclave, c'est pour leur permettre de percevoir plus distinctement les orientations divines. En effet, l'acte qu'ils vont accomplir ne relève d'aucune puissance terrestre. Ils doivent désigner celui qui recevra directement de Dieu les Clefs du Royaume des Cieux et qui deviendra le Vicaire de son Fils sur la terre. Ce ne sont pas eux qui lui délégueront le pouvoir. Ils ne font que le présenter au Seigneur de qui il recevra l'investiture. Or dans ce choix, ils ne doivent tenir compte d'aucun facteur humain. Seuls la gloire de Dieu et le bien général de la Sainte Eglise sont les motifs déterminants de leur option. Ils doivent donc entrer dans une atmosphère de prière, facilitée par la réflexion, le

silence et la mortification. Ainsi le Conclave s'ouvre par la messe solennelle du Saint-Esprit, qui sera célébrée par la suite tous les jours jusqu'à l'élection du futur Pape. C'est dans le silence le plus rigoureux que les séances de scrutin se tiennent à la chapelle Sixtine. Le Conclave est une petite cité fermée au monde mais ouverte sur le ciel. L'esprit de Dieu plane sur ces assises comme Il le faisait au début de la création alors qu'Il tirait tout du néant et qu'Il introduisait l'ordre et l'harmonie dans la matière inerte. Le même Esprit dirigera les volontés libres des membres du Sacré Collège, sans les violenter. Avec force et douceur Il orientera leur choix, fixera leurs options et se servira de leurs jugements pour manifester ouvertement au monde qui est l'Elu de Dieu.

On comprend alors avec quelle sagesse l'Eglise a déterminé jusque dans les moindres détails les différents actes que renferme un Conclave. C'est dans de tels moments qu'apparaît le visage humano-divin de l'Eglise. Elle doit tenir compte de la fragilité des hommes qui la dirigent, mais elle sait aussi, de science certaine, que ceux-ci ne sont que des instruments entre les mains de Dieu. Depuis vingt siècles l'Evêque de l'Eglise de Rome remplit les fonctions de Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et malgré les attaques de l'enfer, il n'a jamais failli à sa mission. Le futur successeur de Pierre recevra la même assistance divine et c'est pourquoi, à la veille de ce Conclave, même si nos coeurs sont encore endoloris par le deuil cruel qui nous a frappés, même si nos esprits sont perplexes devant les graves responsabilités qui nous attendent, l'espérance veille dans nos âmes, car les promesses du Seigneur sont aussi actuelles aujourd'hui qu'hier.

Priez pour nous durant ces jours du Conclave et préparez vos âmes à la grande joie qui vous sera donnée, lorsque vous recevrez un nouveau Pontife et Père.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Chapelet récité par Son Eminence sur la tombe de Pie XII, * le 22 octobre 1958.

L'Agonie:

Penser sérieusement à la mort, c'est entrer d'une certaine façon en agonie. Comment peut-on demeurer indifférent devant ce mystère de silence et de solitude? Le Seigneur Jésus lui-même a fait cette prière lorsqu'Il eut compris que la mort était proche: "Père, s'il est possible que ce calice s'éloigne de moi".

Le Pape Pie XII sentait venir la mort depuis quelques semaines, mais malgré la fatigue il continua à remplir sa mission jusqu'à l'épuisement total. Ses dernières paroles furent: "Que votre volonté soit faite sur la terre comme au Ciel".

La Flagellation:

La vie chrétienne sérieuse et authentique suppose la maîtrise des sens et la mortification de la chair. Le corps est le serviteur de l'esprit et pour le maintenir dans son rôle, il faut le soumettre à une rude discipline. Le Seigneur Jésus nous a mérité ces grâces de force dans le mystère de sa flagellation.

La vie de Pie XII est remplie de beaux exemples d'austérité et de maîtrise de l'âme sur le corps. Durant ses vingt années de pontificat, il ne prit jamais de repos et il consacra ses jours et ses nuits à l'accomplissement de sa haute mission.

Le Couronnement d'épines:

Au jour de son couronnement, le Pape reçoit la tiare ou les trois couronnes, pour signifier qu'il est Pontife, Roi et

* En compagnie d'un groupe de pèlerins canadiens dirigés par S. E. Mgr A. Douville, évêque de Saint-Hyacinthe.

Chapelet enregistré par la Radio-Vaticane pour le poste CKAC.

Vicaire du Christ sur la terre. Nos yeux aperçoivent les diamants qui ornent ce symbole de la dignité du Pape mais ils ne voient pas les épines qui sont à l'intérieur de la tiare.

La charge de Pontife suprême apporte bien des soucis à celui qui l'exerce. Or, durant vingt ans, Pie XII a rempli sa mission avec un sens aigu de ses responsabilités. Aussi que de fois n'eut-il pas l'impression de porter sur sa tête la couronne d'épines de son Maître, le Seigneur Jésus.

La Croix:

Le simple devoir d'état est souvent une lourde croix à porter. En ces heures difficiles, il faut regarder le Seigneur ployant sous sa propre croix. Il est pourtant la toute-puissance, mais Il veut s'identifier à nous jusqu'à paraître faible.

Le Pape Pie XII a porté sa lourde croix durant vingt ans, mais à la fin il est tombé et, comme son Maître, il est mort sur sa croix. Demandons la grâce de porter notre croix tous les jours à la suite de notre Maître, et surtout de mourir sur notre croix en union avec Jésus.

La Mort:

Nous récitons ce chapelet dans les grottes du Vatican auprès de la tombe de Pie XII. Nous sommes dans le cimetière des Papes. En effet depuis saint Pierre, la plupart ont été ensevelis dans cette Basilique. La mort est vraiment une chose tragique puisque la plus haute dignité qui soit sur la terre doit se soumettre à son empire. Mais la mort permet à la sainteté de s'affirmer et celle-ci nous apprend qu'au-delà de la tombe il y a la vie éternelle. Pie X fut déposé lui aussi dans un tombeau, mais aujourd'hui ce tombeau est glorieux.

Terminons notre chapelet sur cette note d'espérance et entrevoyons le jour où la tombe de Pie XII sera glorifiée par sa sainteté.

Cinquième message de Rome, au lendemain du Conclave, le 29 octobre 1958.

L'Eglise vit en ce moment des heures graves. Après avoir pleuré celui qui l'avait guidée durant vingt ans, l'inoubliable Pie XII, elle est assistée aujourd'hui encore par la puissance de son Divin Fondateur et elle acclame le nouveau successeur de Pierre, Sa Sainteté le Pape Jean XXIII.

Durant trois jours, la chapelle Sixtine a été le théâtre où s'est déroulé le grand miracle de la pérennité de l'Eglise. Cinquante et un cardinaux, venus des quatre coins de la terre, ont exercé leur devoir impérieux de désigner un successeur au Pontife défunt. Après avoir assisté chaque matin à la messe du Saint-Esprit, ils ont exprimé, dans la plus grande liberté et en même temps dans la plus grande discrétion, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le bien général de l'Eglise, leurs volontés. Aujourd'hui le monde entier connaît le choix qu'ils ont fait. Le Cardinal Patriarche de Venise est devenu Jean XXIII. Cet événement rappelle le Conclave de 1903 qui portait sur le trône de Pierre, le Cardinal Sarto qui devint Pie X, saint Pie X. Au physique il y a ressemblance entre les deux hommes. Et au moral aussi. Le nouveau Pape est tout simple et comme Pie X il ne s'embarrasse pas dans les détails du protocole. C'est un homme de bon sens et de gouvernement, animé d'une très grande charité pastorale. Venise pleure le départ de son Père, mais l'Eglise universelle se réjouit de posséder un tel Pasteur.

L'un des moments les plus émouvants du Conclave, c'est celui du baisement des pieds du Pontife élu par tous les cardinaux présents. Jusqu'au moment de l'élection, tous les membres du Sacré Collège sont égaux et ils possèdent des droits identiques. Mais à l'instant même où l'élu accepte sa désignation, il devient le Chef Suprême de l'Eglise et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Après avoir revêtu les insignes de sa nouvelle dignité, il est conduit à un trône placé

sur les degrés de l'autel et ceux qui étaient ses frères il y a un instant, se jettent maintenant à ses pieds dans un geste d'humilité, d'obéissance et de vénération. Il n'y a que la foi qui puisse expliquer de telles attitudes et c'est pourquoi le monde n'offre pas de tels spectacles. Des cardinaux ayant dans leur pays rang de prince temporel, d'autres faisant partie de société scientifique comme l'Académie française, d'autres brisés par l'âge et les travaux et pouvant à peine marcher, tous défilent devant le Pape et se prosternent devant lui pour reconnaître sa souveraine autorité sur l'Eglise tout entière, c'est-à-dire sur les fidèles et sur les pasteurs. La parole du Seigneur à Pierre est aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était il y a deux mille ans: "Pais mes agneaux — Pais mes brebis".

Ce matin dans la chapelle Sixtine, la même cérémonie a eu lieu. Le nouveau Pontife a alors adressé au monde son premier message. Il a exhorté les peuples à chercher la paix et il a demandé aux hommes de pratiquer la charité fraternelle, celle-ci étant le fondement de la paix intérieure sans laquelle la paix extérieure est un mot vide de toute réalité.

Demain matin, toujours dans la chapelle Sixtine, les cardinaux répéteront le même geste de soumission. A ce moment-là, je porterai dans mon coeur tout le diocèse de Montréal. Je demanderai au Saint-Père de bénir tous mes prêtres, tous les religieux et les religieuess, les membres de l'Action Catholique et les fidèles de toutes catégories. Je vous exhorte à prier pour le Saint-Père. Son élection n'a pas changé la situation du monde et il aura une tâche surhumaine à accomplir. Même s'il porte allégrement ses 77 ans, il ne faut pas oublier qu'il est un vieillard. Aussi je vous invite à prier pour lui, surtout au moment du Saint Sacrifice, alors que l'Eglise demande à Dieu de protéger, de guider et d'éclairer notre Pontife Jean.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Appendice II

Allocution de S. E. l'Ambassadeur de France près le Saint-Siège à l'occasion de la remise de la décoration Grand-Croix de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, au nom du Gouvernement de la République Française, le 6 novembre 1958.

Rome, le 6 novembre 1958.

Monsieur le Cardinal,

Le Gouvernement de la République Française vient de décerner à Votre Eminence la Grand-Croix de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, et m'a chargé de Lui en remettre aujourd'hui les insignes.

Puisque se trouvent réunis ici quelques-uns des compatriotes de Votre Eminence et de ses amis personnels au sein de l'Episcopat français, Elle voudra bien souffrir que je leur dise en quelques mots pourquoi le Gouvernement présidé par M. le Général de Gaulle a voulu honorer en Sa personne le Prince de l'Eglise, l'Archevêque de Montréal, et l'ami de la France.

Quand Votre Eminence, il y a maintenant un nombre d'années que Sa jeunesse rend à peine vraisemblable, vint à Paris pour y être successivement l'élève et l'un des professeurs de notre Institut catholique, Elle n'avait pas à "apprendre" la France, car Elle en apportait avec Elle la connaissance à la fois héréditaire et instinctive. Mais, depuis lors, les occasions se sont multipliées qui ont permis à Votre Eminence d'ajouter à cette perception immédiate le savoir le plus étendu et la compréhension la plus complète de tout

ce qui fait, en dépit des épreuves, la force et la vitalité de notre pays comme du catholicisme français.

En 1954, Votre Eminence se rendit à Lourdes comme Légat Pontifical, et le souvenir de cette visite est resté gravé dans la mémoire de ceux qui y ont assisté; Elle y retourna trois ans plus tard; Elle assista en Sulpicien, cette même année 1957, aux fêtes commémoratives du troisième Centenaire de la mort de M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice; le 8 mai 1958, enfin, dans une circonstance particulièrement solennelle, au cours des fêtes qui ont marqué le 529e anniversaire de la délivrance d'Orléans, Votre Eminence prononça sur Jeanne d'Arc, un discours mémorable, où Elle exalta — je cite Ses propres paroles — "le patriotisme éclairé d'une fille qui aima son pays", et dont la mission providentielle "témoigne de la vocation exceptionnelle de la France catholique". Il n'est pas jusqu'à la présence de Votre Eminence à la tête de ce puissant archidiocèse de Montréal qui ne contribue encore, malgré les milliers de kilomètres qui le séparent de la France, à approfondir Sa connaissance des problèmes français, tant ceux qu'Elle doit résoudre, sur le plan spirituel et social, à la tête de cette immense cité se trouvent proches de ceux que nos évêques affrontent, eux aussi, dans nos grandes villes. Ainsi, grâce à l'étude, par tant de voyages accomplis à travers notre pays, et dans les richesses de Son expérience, Votre Eminence puise sans cesse de nouvelles raisons d'affirmer encore davantage les sentiments pour la France qu'Elle exprimait de façon inoubliable en 1953, dans la Basilique de Sainte-Marie des Anges, lors de Sa promotion au Cardinalat. Ce n'est donc point une de ces amitiés simplement conventionnelles ou superficielles que Votre Eminence nous témoigne depuis tant d'années: mais c'est, chez Elle, l'expression d'une conviction sans cesse renforcée, qui nous touche au plus profond de nous-mêmes, et c'est pour lui en marquer sa reconnaissance, que le Gouvernement de la République a voulu, profitant du séjour de Votre Eminence à Rome, où elle exerçait

dans les circonstances les plus graves de la vie de l'Eglise, Ses droits et Ses devoirs de membre du Sacré Collège, Lui faire remettre une distinction à laquelle il songeait depuis longtemps pour Elle.

Monsieur le Cardinal, notre pensée se tourne, en ces instants, vers la nation canadienne, à laquelle nous attachent des liens séculaires. C'est à Montréal, dans l'archevêché de Votre Eminence, que le vieux Canada français et le jeune Canada anglo-saxon vont au devant l'un de l'autre et se rencontrent, dans la liberté, et dans une fidélité commune à deux civilisations également fondées sur la tradition chrétienne: fidélité qui s'adresse à la fois à la patrie canadienne, au Commonwealth tutélaire, à Sa Majesté la Reine Elisabeth, et aussi à la vieille terre française d'où sont issus les ancêtres: fidélité qui, pour reprendre les mots du poète, "se divise et demeure entière", pour embrasser d'un même amour tous les éléments de ce glorieux héritage spirituel et moral.

Votre Eminence me permettra enfin de Lui dire toute mon émotion de représenter la France en cette circonstance. Il y aura bientôt soixante-quinze ans, une branche de ma famille s'est détachée du vieil arbre champenois pour s'établir au Canada; ceux de mon nom y sont nombreux maintenant, et, s'ils y ont acquis quelque notoriété, c'est dans la défense de la foi catholique, de la langue et des traditions françaises, l'une et les autres demeurant inséparables dans leur esprit. Si l'un de mes parents canadiens pouvait être ici aujourd'hui, il partagerait la fierté que j'éprouve en adressant la parole à Votre Eminence.

Paul-Emile Léger, Cardinal de la sainte Eglise romaine, archevêque de Montréal, au nom de M. le Président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je fais Votre Eminence Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Roland de Margerie,
Ambassadeur de France près le Saint-Siège.

Allocution de Son Eminence le Cardinal P.-E Léger à la Villa Bonaparte, Ambassade de France près le Saint-Siège, à l'occasion de l'honneur conféré par la France, le 6 novembre 1958.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France près le Saint-Siège,

Le geste que vous venez de poser m'honore, me réjouit et me confond. En me conférant cette décoration, la France manifeste encore une fois l'esprit de magnanimité qui caractérise son action dans le monde et ses traditions nationales. Veuillez transmettre à votre Gouvernement l'expression de ma très vive reconnaissance.

J'ai toujours nourri dans mon coeur une grande admiration pour votre pays et c'est avec beaucoup de joie que j'y ai travaillé durant quatre ans. En effet, de 1929 à 1933 j'ai vécu au Séminaire d'Issy-les-Moulineaux des jours heureux et je suis demeuré fidèle aux amitiés que j'ai nouées en ce lieu où dominait la haute figure de l'inoubliable Cardinal Verdier.

La Croix de la Légion d'honneur que vous avez placée sur mon coeur scelle également d'autres fidélités. Je songe en ce moment à ce lointain ancêtre qui quittait Paris vers 1650 pour s'établir au Canada. Pierre Léger apportait avec lui un bien grand amour envers sa patrie puisque, après trois siècles, cette flamme est toujours vivante dans le coeur de ses descendants.

Permettez-moi d'évoquer ici le souvenir des ces aïeux qui, au prix de mille sacrifices, ont gardé intacte la foi en Dieu et l'amour envers leur Mère Patrie. La survivance française au Canada est un miracle qui prouve l'intervention de la Providence en faveur des premiers colons et qui prouve éga-

lement la force d'âme de ceux qui essayèrent de collaborer aux plans divins. Les historiens sérieux ne peuvent pas nier ces faits. La France honore aujourd'hui dans ma personne Pierre Léger et tous ses descendants.

Mais nous devons souligner les circonstances qui accompagnent cet événement. Votre Gouvernement a en effet choisi le moment où j'étais en Conclave pour promulguer le décret de ma promotion. D'autre part, c'est par son Ambassadeur près le Saint-Siège que la France me remet cette distinction. Il y a donc là une volonté manifeste d'atteindre un membre de l'Eglise. La France catholique n'a pas renié ses traditions. C'est le 8 décembre 1658 que le premier évêque de l'Amérique du Nord était sacré dans l'église de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Monseigneur de Laval fut un saint évêque. Il fut l'un des initiateurs de ce mouvement qui, depuis trois siècles, a poussé des milliers d'hommes et de femmes de France vers tous les continents du monde, plaçant votre pays en tête des peuples missionnaires. Le territoire sur lequel s'étendait la juridiction de Monseigneur de Laval compte aujourd'hui près de deux cents diocèses, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Ces Eglises florissantes, aujourd'hui, ont été fécondées à leur origine par le sang de vos martyrs. Ce sont ses fils valeureux que la France honore en ce moment dans mon humble personne.

La France continue ses traditions et nous sommes remplis d'admiration devant les initiatives apostoliques de sa Hiérarchie et de son clergé. Malgré les vicissitudes de l'Histoire, elle nous offre toujours des exemples de sainteté admirables. Au mois de mai dernier, j'avais la joie de célébrer la fête de sainte Jeanne d'Arc à Orléans et je sais qu'à cette occasion, Son Excellence Monseigneur Picard de la Vacquerie avait demandé au Gouvernement français de m'accorder la distinction que je reçois aujourd'hui. Sa démarche n'aura donc pas été inutile. Mais à cette époque, votre pays traversait une crise assez aiguë. Je me trouvais alors à Lourdes et ayant été invité à parler devant les délégués du Secours ca-

tholique, je leur avais dit que les Français devaient espérer contre toute espérance, car la Providence était souvent intervenue dans les affaires intérieures de leur pays. J'ai appris, depuis, que quelques-uns avaient attaché à mes paroles une signification prophétique. C'était me prêter un bien beau rôle. Ma situation est plus modeste. Nous n'avons qu'à constater les faits pour en tirer les conclusions auxquelles je suis arrivé. Des millions de pèlerins, venant de tous les continents, se sont rendus à Lourdes cette année. Si le fait de Lourdes est un mythe, il faut bien déclarer alors que l'humanité est la victime d'une hallucination collective. La science elle-même ne peut pas souscrire à une telle affirmation. Il faut reconnaître alors que la Reine du Ciel a fait de la France l'escabeau de ses pieds. Or, depuis l'aube des temps, nous savons que son talon écrase la tête du serpent infernal. Malgré les convulsions sociales qui l'agitent, la France demeure la fille aînée de l'Eglise et aux heures sombres de son histoire, elle a vu se lever l'arc-en-ciel du salut aux couleurs mariales.

Monsieur l'Ambassadeur, vous représentez votre pays près le Saint-Siège. Hier, vous faisiez partie de la délégation que la France avait envoyée pour assister au couronnement de S. S. Jean XXIII. Votre mission vous obligera donc à informer votre Gouvernement sur les graves événements qui se sont produits à Rome en ces jours. Auriez-vous la bonté d'ajouter à ce rapport quelques lignes pour exprimer à votre Gouvernement ma gratitude, mais aussi pour lui dire l'admiration que j'éprouve envers votre pays et la confiance que je conserve en son avenir.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Radiomessage adressé par Son Eminence au peuple français, à la suite de la remise de la décoration Grand-Croix de la Légion d'Honneur. Paris, 3 décembre 1958.

Je remercie la Radio-Française qui me permet d'emprunter ses ondes pour exprimer à tout le bon peuple de France mes sentiments de légitime fierté à l'occasion de la haute distinction que le Gouvernement français vient de me décerner.

La Légion d'Honneur est accordée à des membres de la communauté nationale qui ont donné des preuves de courage et qui se sont distingués par des actions d'éclat. Cependant, le Gouvernement français accorde également cette distinction à des étrangers qui ont manifesté envers la nation française des témoignages de sympathie et d'affection.

Le geste que votre Gouvernement vient de poser resserre les liens étroits qui unissent le Canada et surtout le Canada français à votre nation. Un trop grand nombre de Français ignorent qu'il existe sur les bords du fleuve Saint-Laurent un peuple qui parle toujours sa langue et qui essaie de garder, au milieu de mille difficultés, l'idéal de civilisation spirituelle que les pionniers de 1650 avaient voulu implanter en Nouvelle-France.

Bien entendu, le Canada n'est plus la Nouvelle-France, mais dans son évolution au rang des puissances modernes, il apporte quelque chose des richesses qui furent investies lors de son établissement au 17e siècle. Or, ces richesses du 17e siècle, c'étaient celles qui firent votre grand siècle!

* * *

Le Gouvernement français, en me conférant la Grand-Croix de la Légion d'Honneur, a voulu aussi marquer ma

qualité d'homme d'Eglise. C'est pourquoi la cérémonie de la remise des insignes se déroula à l'Ambassade de France près le Saint-Siège, au lendemain des jours mémorables du Conclave qui donna un nouveau chef à l'Eglise romaine. Cette galanterie, j'oserais dire, dans le geste prouve une fois de plus que la France garde toujours ses traditions de munificence et de distinction.

A tous les Français qui m'écoutent, j'adresse mon salut ému et respectueux et je leur avoue qu'il me fait plaisir de me sentir plus uni à eux par ce nouveau lien que le Gouvernement français vient de nouer entre eux et moi.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Appendice III

Sermon prononcé en l'église St-Germain-des-Prés à Paris, à l'occasion du IIIe centenaire de Consécration épiscopale de Monseigneur de Laval en cette église. Le 8 décembre 1958.

Excellences,*

Mes chers Frères,

Il y a exactement trois cents ans aujourd'hui dans les murs de cette vénérable église qui célébrait naguère un anniversaire millénaire, se déroulaient les cérémonies du sacre d'un évêque. Pour perpétuer le souvenir de la fête liturgique du jour, l'élu devait, plus tard, placer sa cathédrale sous le patronage de l'Immaculée-Conception.

Nous aimerions connaître la qualité des personnages qui composaient l'assistance qui prenait part à cette cérémonie du 8 décembre 1658. Les historiens ont analysé avec précision les raisons qui avaient obligé les participants à choisir ce lieu qui jouissait de l'exemption ecclésiastique et à faire appel au Nonce apostolique pour sacrer le premier Vicaire Apostolique de l'Amérique du Nord. Mais autour de ce saint prêtre qui allait recevoir la plénitude du sacerdoce, nous aurions découvert un groupe imposant, formé des représentants de la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement dont le zèle et l'influence s'exerçaient depuis sa fondation en faveur de la colonie naissante du Canada. Le sacre de Monseigneur de Laval marquait en effet une étape décisive dans l'oeuvre de l'évangélisation en Nouvelle-France.

Depuis cinquante ans, les missionnaires avaient accompagné les premiers colons dans leur folle aventure et ils

* M. Pierre Dupuy, ambassadeur du Canada;
M. Jules Léger, représentant du Canada à l'OTAN.

avaient même porté le message évangélique aux peuplades indigènes qui vivaient dans ces immenses territoires du Nouveau Monde. Le sang de leurs martyrs avait déjà fécondé leur apostolat, mais l'heure était venue de donner à cette chrétienté naissante un Chef hiérarchique qui en ferait un corps organique capable de se développer et de s'adapter aux conditions sociales du pays.

Lorsque à la fin de la cérémonie du sacre le Consécrateur remettait entre les mains du Consacré le bâton pastoral, emblème de sa nouvelle juridiction, il lui confiait une Eglise dont les territoires s'étendaient de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, depuis les glaces de l'Arctique jusqu'au Golfe du Mexique.

Si le voile de l'avenir s'était alors déchiré, François de Montmorency Laval eût aperçu un immense cortège, formé par les trois cents évêques qui, aujourd'hui, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, dirigent les nombreux diocèses qui ont été détachés durant trois siècles de son Vicariat Apostolique.

* * *

Nous avons brièvement rappelé les faits. Nous devons, maintenant, méditer les leçons qu'ils renferment.

Nous devons, tout d'abord, exprimer des sentiments de reconnaissance à la Divine Providence pour ce don ineffable de la vraie foi qu'Elle nous accorda, en permettant que l'Eglise de son Fils fût établie si rapidement et si solidement dans ce Nouveau Monde qui devait devenir notre Patrie. Non seulement Monseigneur de Laval apportait avec lui, dans sa nouvelle Eglise, les charismes de la fonction épiscopale, mais il devait y faire briller l'éclat des vertus chrétiennes et y manifester dans toute sa vie la pratique héroïque des conseils évangéliques.

Il fut l'ami et le confident d'un saint Pontife, le Bienheureux Innocent XI, et il s'appliqua durant son long épiscopat

à diriger son troupeau selon les normes de l'Eglise romaine. Il devait, en agissant ainsi, préserver son Eglise des troubles qui agiteraient, au siècle suivant, l'Eglise de France. Les querelles suscitées par le jansénisme, le quiétisme et le gallicanisme n'eurent guère de répercussion au Canada. D'autre part, lorsque l'Ancien Régime s'effondra à la fin du 18e siècle, l'Eglise de Québec était assez indépendante et assez forte pour s'adapter à de nouvelles conditions sociales et elle obtint du Gouvernement de Londres suffisamment de liberté pour garder intact le dépôt spirituel que lui avait confié son premier évêque.

Si nous sommes réunis, ici, en ce moment, c'est donc tout d'abord pour dire au Seigneur notre gratitude pour ce don si précieux de la foi romaine qu'Il nous a octroyé par le ministère pastoral du premier évêque de Québec. Mais les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne nous disent-elles pas, et combien éloquemment, que ce don il nous a été fait à travers la France.

Monseigneur de Laval fut l'un des premiers et des plus authentiques représentants du grand mouvement missionnaire qui se dessina, à Paris même, dans le premier quart du 17e siècle, et qui n'a cessé depuis de lancer vers tous les continents du monde des légions d'hommes et de femmes, dont l'unique but fut de travailler à l'extension du règne du Christ sur la terre.

On a dit que la France était une terre de mission. Ce n'est pas à nous de contrôler l'objectivité d'une telle assertion. Ce que nous savons, nous, c'est que la France a toujours été une terre de missionnaires. Elle nous a envoyé autrefois les meilleurs de ses fils et aujourd'hui encore, elle nous donne des exemples de vie sacerdotale et chrétienne qui stimulent notre apostolat.

* * *

La seconde leçon qui se dégage de cet anniversaire n'en est-elle pas une de grande confiance en la Providence? N'allons pas croire, en effet, que Monseigneur de Laval trouva une tâche facile à accomplir dans l'établissement de la chrétienté naissante du Canada. Il eut à lutter contre les puissances de ce monde qui n'acceptent pas facilement la domination spirituelle du Royaume de Dieu. Puissances politiques jalouses de leur autorité: et ce furent les démêlés avec le Gouverneur de Québec; puissances économiques peu soucieuses de suivre un code de morale: et ce fut la longue lutte que l'évêque soutint contre les trafiquants de l'alcool... déjà à cette époque!

Mais la foi en Dieu du saint évêque était absolue et il savait qu'en établissant l'Eglise sur un continent nouveau, il devenait le collaborateur de Celui qui a dit: "Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles."

Nous nous demandons parfois ce que sera le monde de demain. L'humanité est emportée dans un tourbillon aveuglant et nous vivons dans une société où nous percevons le crépitement des atomes déchaînés et le frémissement de toutes les voluptés conjuguées. Le signe de la peur marque notre génération et en perdant l'espoir de bâtir un monde meilleur, ou tout simplement humain, nous abandonnons les tâches présentes.

Regardons ces hommes qui ont bâti notre petite patrie et nous deviendrons plus optimistes. Monseigneur de Laval quittait une église organisée, un régime établi, un milieu social évolué pour affronter les dangers des rideaux mouvants de l'océan, l'affreuse désolation des déserts de neige et l'hostilité des peuples sauvages. Sur le plan humain, il allait vers l'échec. Mais son espoir en Dieu apporterait une réponse aux désespoirs de tous.

Regardons son oeuvre, aujourd'hui, et nous serons obligés d'admettre que sa confiance ne fut pas téméraire car le Seigneur est assez puissant pour faire fleurir les déserts.

* * *

Le Saint Sacrifice de la Messe auquel nous assisterons contient tout le mystère de la Rédemption. C'est durant la messe que Monseigneur de Laval fut sacré. Cette messe d'hier et celle d'aujourd'hui, toujours la même, nous introduit dans l'étonnante et grandiose pérennité de l'Eglise. Elle nous enseigne que l'Eglise puise toute sa vie dans la prière du Christ qui s'immole sur la croix pour le salut du monde.

Durant cette messe, nous demanderons au Seigneur de protéger notre Eglise et de la garder dans la pureté de ses origines. Nous Le supplierons de susciter en Elle l'esprit pastoral de Monseigneur de Laval afin que de nombreux apôtres de sa taille et de sa trempe se lèvent et aillent porter jusqu'aux extrémités de la terre le message de l'Evangile qui demeure, aujourd'hui comme hier, pour les individus comme pour les peuples, la seule espérance et l'unique chance de salut.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Appendice IV

Message de Son Eminence à ses diocésains, radiodiffusé de Paris, le 3 décembre 1958.

Mes chers diocésains,

Les circonstances m'ont forcé à prolonger mon séjour en Europe. En effet c'est au moment où je m'apprêtais à retourner à Montréal que j'appris la nouvelle de la tenue d'un consistoire à la mi-décembre. Tout en déplorant cette longue absence qui m'obligeait à être séparé de vous, j'ai cru qu'il était de mon devoir de prendre part à ces cérémonies qui affirmeront le caractère universel et catholique de l'Eglise de Rome. D'ailleurs je connais personnellement plusieurs des futurs cardinaux et les devoirs de l'amitié me dictaient d'être auprès d'eux au moment où le Souverain Pontife leur conférera la plus haute dignité qui soit sur cette terre après celle du Vicaire de Jésus-Christ.

Durant les jours qui ont précédé le Conclave, j'ai eu le privilège et la joie, grâce à la bienveillance de la radio et de la télévision canadienne, de vous exprimer plusieurs fois mes sentiments. Nous avons vécu alors des heures d'une rare densité spirituelle. L'Eglise et le monde tout entier pleuraient la mort d'un Pape dont la mémoire demeurera immortelle. Pie XII fut grand parmi les grands. Il fut prestigieux. La mort nous a ravi sa présence physique, mais son âme vit toujours en Dieu. Il continue de protéger son Eglise et sa pensée éclairera l'humanité durant des siècles. Le Conclave lui a donné un successeur. Vous savez combien je dois être discret sur tout ce qui concerne le Conclave. Je puis cependant vous dire que l'action de l'Esprit Saint fut réelle et presque sensible durant ces jours et le choix des cardinaux ne fut que l'expression des desseins providentiels.

Le nouveau Pape a déjà manifesté sa personnalité. Quelques-uns ont cru discerner entre lui et son prédécesseur une certaine opposition. Erreur grossière qui dénote une complète ignorance de la nature de la mission que le Souverain Pontife remplit sur la terre. D'ailleurs, dès son premier message adressé à l'Eglise, Sa Sainteté Jean XXIII devait stigmatiser ces jugements erronés et rappeler à tous les fidèles que les Papes ne s'opposent pas, mais qu'ils sont, indépendamment de leur personnalité, le sacrement de la présence du Christ sur la terre. C'est par eux que tous les hommes sont introduits dans la Bergerie où Dieu leur révèle ses secrets, en appelant chacun par son nom; c'est en eux que le Seigneur perpétue sa présence sur la terre par son Eglise; c'est avec eux que le Sauveur continue à travers les siècles le mystère de sa rédemption parmi les peuples. Oui, le Pape est le Bon Pasteur et sa raison d'être sur la terre, c'est de donner aux hommes la vie éternelle. Cette mission elle dépend de la libre volonté du Divin Fondateur qui a établi son Eglise sur Pierre et qui a prédit qu'il en serait ainsi jusqu'à la consommation des siècles.

Les jours du Conclave comportent une certaine fatigue. Les cardinaux reprennent la vie régulière des jeunes séminaristes et ils suivent scrupuleusement les consignes qui sont données dans la constitution apostolique qui régit la marche du Conclave. Je dois vous avouer qu'en sortant du Vatican le mercredi matin, 29 octobre, je ressentis profondément cette fatigue, aussi avais-je hâte d'arriver au point de mon programme qui comportait une halte à Lourdes. J'avais décidé de passer quelques jours auprès de Notre-Dame afin de profiter des fruits spirituels du pèlerinage de l'Année Centenaire des apparitions. La Sainte Vierge fit les choses royalement et elle me garda auprès d'elle 15 jours, comme elle avait fait pour Bernadette en 1858. "Auriez-vous la bonté de me faire le plaisir de venir à la grotte durant quinze jours?" A ce moment de l'année, le Sanctuaire est peu fréquenté et c'est dans la paix et l'intimité mariale que j'ai passé ces jours dans

ce haut lieu de la chrétienté. Lourdes est une capitale de la prière. La Grotte de Massabielle est une ouverture sur le ciel. J'ai bien prié pour vous tous durant ces jours et j'avais l'impression d'être plus utile au diocèse que par ma présence à Montréal. J'ai demandé à la Sainte Vierge de développer dans vos âmes l'esprit de foi et de donner à nos paroisses, à nos communautés, une ferveur renouvelée au service du Seigneur. Je lui ai recommandé nos malades et surtout j'ai prié pour la multiplication des vocations sacerdotales et religieuses.

Je serai à Rome vers le 10 décembre. Je quitterai Paris le 8, après avoir présidé dans l'Eglise de Saint-Germain-des-Prés une cérémonie qui soulignera le troisième centenaire de la consécration épiscopale de Monseigneur de Montmorency Laval, qui eut lieu dans cette église le 8 décembre 1658. Je remercie la Bonne Providence qui a permis que je fusse à Paris à cette date pour prendre part à un tel événement. Qui aurait prévu, en effet, il y a trois cents ans, l'ampleur du geste que l'Eglise accomplissait? Les rites de la cérémonie qui se déroulait en ce matin du 8 décembre 1658, étaient les mêmes qui sont employés encore de nos jours pour conférer la plénitude du sacerdoce à un évêque. Mais dans les plans providentiels, cet Evêque serait le père d'une Eglise dont l'influence s'étend aujourd'hui de l'Atlantique au Pacifique et de la Mer Arctique au Golfe du Mexique, Monseigneur de Laval fut le confident d'un Pape que l'église a élevé à l'honneur des autels, le Bienheureux Innocent XI, et il attend lui-même de recevoir cette glorification que l'anniversaire de son arrivée au Canada devrait hâter.

Les cadres sociaux ont évolué et ont même éclaté depuis 1658. Mais les réalités spirituelles que le premier évêque de Québec apportait chez nous demeurent identiques. Cette pérennité de l'Eglise constitue un mystère dont nous ne saisissons pas suffisamment la beauté, la grandeur et la richesse.

C'est ce mystère qui sera de nouveau manifesté d'une façon grandiose par la remise du chapeau rouge à vingt-trois cardinaux, durant le Consistoire du 18 décembre. L'Eglise canadienne doit être présente à cette cérémonie et je remercie le Seigneur d'être son représentant.

La liturgie de l'Avent dans laquelle nous sommes entrés nous aide à rendre plus intenses nos désirs d'être unis au Seigneur. Le Seigneur se manifestera vraiment dans sa puissance et sa gloire lorsque son Vicaire sur la terre fera entrer dans le Sacré Collège les Prélats qui ont bien mérité de l'Eglise. Mais ce sont tous les fidèles qui doivent entrer dans ces saintes dispositions, car si le Seigneur rend sensible sa présence par de tels événements, c'est parce qu'Il veut illuminer les chemins par lesquels Il entrera dans nos coeurs au jour de la Nativité.

Je serai alors au milieu de vous, mes chers diocésains, et en vous apportant les bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, je vous faciliterai la rencontre avec le Fils de Dieu qui vit toujours dans la gloire de son Père, mais qui descend au jour de Noël sur notre terre pour nous sauver, grâce au ministère de son Eglise.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Conférence de Presse à l'arrivée de Son Eminence à Montréal, le 19 décembre 1958.

Une absence de deux longs mois, en dehors de son diocèse, est un événement plutôt rare dans la vie d'un évêque. Celui-ci, en effet, est obligé de garder la résidence et de travailler à la sanctification du peuple qui lui a été confié par le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

Mais des intérêts supérieurs m'ont appelé à Rome et c'est pourquoi je puis me présenter devant vous, aujourd'hui, en toute confiance, et vous rendre un compte exact de mes activités durant ces dernières semaines.

Pie XII était mort le 9 octobre et j'arrivais à Rome dès le 12, à 9 heures du soir. Je me rendis immédiatement à Saint-Pierre afin d'y prier auprès de la dépouille mortelle du Pape. Quel spectacle devait alors s'offrir à mes yeux! Dans cette immense solitude de Saint-Pierre vide, le corps de Pie XII reposait à l'endroit même où, durant près de vingt ans, il avait présidé ces audiences publiques si animées et toujours triomphales. La mort était passée et elle avait terrassé celui qui avait tenu sur la terre la place du Roi immortel des siècles. Le contraste était si saisissant qu'il nous aidait à mieux comprendre notre condition précaire dans le temps et la stabilité de l'Eglise qui repose sur la parole du Christ qui règne dans les cieux à la droite de son Père.

Le lendemain, lundi 13 octobre, j'assistai à l'inhumation du Pape. C'est une longue cérémonie qui dure plus de deux heures et durant laquelle l'Eglise prie pour le repos de l'âme du défunt mais, en même temps, place, dans trois coffres scellés, ce corps qui fut le sacrement visible de la présence du Christ sur la terre.

Les cardinaux sont les témoins officiels de cet acte. Car depuis la mort d'un Pape jusqu'à l'élection de son Successeur, le Sacré Collège détient dans l'Eglise l'autorité suprême. Chaque cardinal, pris individuellement, ne possède pas une juridiction plus étendue que celle qu'il exerce en temps normal, mais comme membre du Sacré Collège, il accomplit, en union avec ses collègues, des actes qui engagent la responsabilité de l'Eglise.

C'est pour cette raison que jusqu'à l'ouverture du Conclave, les cardinaux doivent se réunir tous les jours au Vatican, en Congrégation plénière, afin d'expédier les affaires courantes et surtout de prévoir l'organisation du Conclave.

Parmi tous les actes qu'un cardinal peut accomplir durant sa vie, il n'en est pas de plus important, de plus lourd de conséquences, que celui de participer à l'élection d'un Pape. Le Conclave est un événement capital dans la vie de l'Eglise. C'est un acte religieux et très saint dans lequel interviennent la volonté libre des hommes, mais surtout l'influence discrète et décisive de l'Esprit Saint.

Les cardinaux réunis en Conclave ne modifient pas la constitution de l'Eglise. Ils ne créent pas la Papauté. Celle-ci a été établie par Jésus lui-même lorsqu'il a dit à Pierre: "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise". Mais justement à cause de cela, c'est-à-dire parce que la Papauté immortelle est détenue par des hommes mortels, fallait-il un moyen pour désigner tous ceux qui, à travers les siècles, deviendraient les Successeurs de Pierre.

Ce moyen c'est le Conclave.

Le premier Pape fut désigné par la volonté expresse et positive du Christ lui-même. Il aurait pu choisir, parmi les douze, un autre que Pierre. Nous ne sommes pas, ici, en présence de conjectures mais devant un fait historique. C'est sur ce fait que repose toute la vie de l'Eglise romaine. Après l'Ascension de Jésus au Ciel, nous constatons, en lisant le

livre des Actes, que les Apôtres désignèrent les élus du Seigneur par mode de scrutin, après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit.

Depuis vingt siècles le mode n'a pas varié et le Conclave de 1958 fut la répétition de l'élection qui eut lieu à Rome en l'an 67, alors que les anciens de la communauté ecclésiale désignèrent Lin pour succéder à saint Pierre. Les cardinaux ont tous reçu, en effet, au jour de leur création un titre qui leur rappelle que leur dignité est rattachée à une paroisse de Rome. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, les électeurs du Successeur de Pierre sont les anciens de la communauté ecclésiale de Rome.

Je reviens au milieu de vous avec la ferme détermination de travailler à l'établissement du Royaume de Dieu dans notre milieu social. J'accomplirai ce travail avec une ardeur renouvelée, car j'apporte avec moi le bénédiction de notre cher nouveau Pontife, Sa Sainteté Jean XXIII.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Appendice V

Déclaration de l'Episcopat canadien 11 novembre 1958.

LA FAMILLE AU CANADA

L'idée chrétienne du mariage est en butte aujourd'hui à tant d'assauts de toutes sortes qu'il n'est pas superflu de rappeler que le mariage a été institué par Dieu lui-même. C'est le Créateur qui a mis au coeur de l'homme l'aspiration à la vie conjugale. Et le Christ n'a pas seulement réitéré le précepte du Créateur aux premiers jours du monde; il a élevé l'union de l'homme et de la femme à la dignité de sacrement, un sacrement qui confère aux époux la grâce d'atteindre la sainteté de leur état. Nos premiers parents ayant reçu du Tout-Puissant l'ordre formel de propager par leur union la race humaine, c'est la famille elle-même qui tenait ainsi de Dieu son origine. La procréation des enfants et leur éducation devenaient ainsi la fin primordiale et la bénédiction suprême du mariage.

Il résulte de là que le dessein divin sur le mariage et la famille ne saurait être transgressé ni par le caprice de l'homme ni par aucune loi humaine. Bien plus, la société civile elle-même doit respecter en tout la nature véritable de l'union matrimoniale et les droits sacrés de la famille.

Quand, par exemple, l'Eglise aborde les problèmes économiques et sociaux, c'est, en particulier, que ceux-ci affectent ou menacent la famille. Et la reconstruction sociale sur laquelle l'Eglise insiste sans se lasser a principalement pour but d'aider la famille à atteindre toute sa destinée, tempo-

relle et éternelle. L'histoire ne démontre-t-elle pas qu'aucune civilisation ne survit longtemps sans une vigoureuse vie de famille; et que sa décadence est ordinairement annoncée par la désagrégation du foyer, le divorce, la dénatalité?

C'est que le divorce, aussi bien que les pratiques anti-conceptionnelles, vont à l'encontre des volontés divines et pèchent contre la nature humaine elle-même. Si les époux s'y laissent trop souvent entraîner, c'est que, incapables des sacrifices personnels qu'exigent la paix du ménage et l'entretien de la famille, ils recherchent, dans le divorce ou la restriction des naissances, une fausse solution à leurs problèmes.

Et combien ne faut-il pas regretter que des sociétés puissantes, que des Conseils internationaux même, aillent parfois jusqu'à prôner ces remèdes empoisonnés, ces solutions dénaturées aux problèmes économiques et sociaux du monde moderne!

Si nous tournons maintenant nos regards vers le Canada, en particulier, l'insuffisance et l'imperfection du logement apparaissent comme l'une des plus grandes difficultés qui menacent le bien-être de la famille. Le Ministre du Travail au Canada constatait récemment que beaucoup de citoyens vivent dans des réduits "qu'aucun Canadien ne devrait habiter".[1] Et de là proviennent des désordres sans nombre.

Une mauvaise habitation empêche la famille de se développer normalement et de voir s'épanouir les talents de ceux qui la composent. Elle est aussi l'une des causes principales de la délinquence juvénile, et de la délinquence en général. Et n'y a-t-il pas lieu de nous demander si les maisons en cours de construction sont bien ce qu'elles devraient être? Architectes, entrepreneurs et bailleurs de fonds ne semblent-ils pas trop ignorer la tendance croissante, jusque

[1] Toronto Daily Star, le 9 sept. 1958, page 12 (rapport par la Canadian Press.)

dans les centres urbains, vers la famille nombreuse, celle qui, dans sa maison comme au dehors, a besoin de plus d'espace pour vivre et grandir?

Au problème du logement se rattache encore, par certain côté, un autre mal qui affaiblit et divise la famille, le travail de la mère hors du foyer.

Une statistique récente du Ministère fédéral du travail établit que, sur quatre femmes qui acceptent de l'emploi, une le fait uniquement pour aider à défrayer le coût du logement familial.[2] Et la majorité des femmes qui travaillent, du reste, estime qu'aujourd'hui "la situation économique de la famille est telle que, à peine de se priver de tout sauf du strict nécessaire, la mère est obligée de gagner quelque argent hors du foyer".[3]

Il ne s'agit donc pas ici de condamner indistinctement le travail féminin. Car, S. S. le Pape Pie XII l'a justement signalé, il sera inutile de prêcher aux femmes le retour au foyer "aussi longtemps que la situation présente la contraindra à le délaisser".[4] Il faut donc s'attaquer à la racine du mal, et aux causes profondes de cette situation qui met en péril les assises mêmes de la famille.

Car la mère de famille qui travaille hors du foyer ne peut pas pourvoir comme elle le doit aux besoins des siens. Elle ne peut pas diriger, comme elle seule peut le faire, l'éducation physique, intellectuelle, spirituelle et morale de ses enfants.

Que dire, dès lors, du grave péril qui menace la structure même d'un foyer que, sans qu'elle soit par la force des

---

[2] *Les femmes mariées en emploi rémunéré,* page 55 (publié par le Ministère du travail, 1958).

[3] *Idem,* page 84.

[4] S. S. le pape Pie XII, *Les devoirs de la femme dans la vie sociale et politique, CM* XLII, 705, 1945.

circonstances contrainte à travailler au dehors, la mère de famille abandonne à son sort. "La fille de cette femme mondaine — affirme avec raison le Saint-Père — voyant toute la gouverne de la maison livrée à des mains étrangères, tandis que sa mère se complaît en des occupations frivoles ou en de futiles divertissements, voudra elle aussi suivre cet exemple, s'émanciper au plus tôt et, selon la malheureuse expression courante « vivre sa vie ». Comment pourra-t-elle concevoir jamais le désir d'être la véritable *dame* de son foyer, c'est-à-dire, la maîtresse de maison d'une famille heureuse, prospère et digne?" [5]

La négligence de la femme et la déformation de son rôle de mère de famille ne sont pourtant pas les seules causes du malaise que nous déplorons. Souvent aussi c'est le père de famille qui se montre inférieur ou qui manque à ses obligations.

Comme chef de la société domestique, le père a le droit et le devoir de subvenir aux besoins de sa famille. Mais le manque de travail ou l'insuffisance du salaire laissent malheureusement trop de pères de famille dans l'impossibilité de le faire convenablement. Aussi toutes les institutions, publiques ou privées, doivent-elles conjuguer leurs efforts pour assurer au père de famille un travail et un traitement qui lui permettent "de pourvoir aux besoins normaux de sa famille".[6]

Et à cet aspect social du problème se trouve aussi lié le devoir personnel du chef de famille, qui consiste à travailler avec énergie et à gérer avec prudence le fruit de son travail en vue du bien-être de sa famille. Une mauvaise administration du budget familial, des habitudes d'extravagance, souvent aussi l'inconduite du père de famille sont à l'origine de bien des malheurs. Car alors celui qui devrait être le chef de la famille manque gravement à ce devoir.

---

[5] *Idem* — *CM* XLIII, 710, 714.

[6] S. S. le pape Pie XII, *Sertum Laetitiae*, *CM* XXXVII, 936.

Ne faut-il pas espérer qu'une réduction progressive des heures de travail laisse plus de temps au père de famille pour bien connaître ses enfants, et aux enfants pour bien connaître leur père? Car le père doit s'efforcer d'être pour tous ses enfants un ami et un guide qui les comprenne, un confident, un conseiller qu'ils aiment et qui ait leur confiance; pour ses fils surtout, il doit être un modèle d'énergie et de constance, un exemple vivant qu'ils admirent et qu'ils suivent. Ainsi saura-t-il, en parfaite harmonie d'effort et de pensée avec la mère, diriger l'éducation au foyer.

Il n'est pas moins urgent de favoriser la connaissance approfondie de tous les facteurs sociaux qui intéressent la famille canadienne. Bien des organismes qui ne demandent qu'à servir la communauté pourraient ici faire oeuvre fort utile en encourageant et en facilitant les travaux de recherche qui s'imposent. Et, pour leur part, nos Universités devraient orienter de plus en plus leurs étudiants vers l'étude des conditions sociales susceptibles d'affecter la famille canadienne. Il reste encore dans ce domaine beaucoup de lacunes à combler.

* * *

Mais, outre le devoir qu'ont les parents de toujours mieux tenir leur rôle; outre l'obligation qui incombe aux universités, aux syndicats ouvriers et patronaux, aux associations de toutes sortes de faire toujours davantage pour la famille canadienne, il reste aux autorités publiques une tâche vitale à accomplir.

Les allocations familiales ne sont qu'un exemple de ce que peut et doit faire l'Etat pour venir en aide à la famille. Celle-ci a droit d'en attendre bien plus encore. La stabilisation économique nécessaire pour que l'argent gagné ou épargné garde bien toute sa valeur par rapport aux biens et aux services essentiels, n'est que l'une de ces mesures nombreuses et variées, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Au reste, c'est,

peut-on dire, toute la législation qui, dans quelque domaine que ce soit, a des répercussions toujours graves sur le bien-être et sur la stabilité de la famille canadienne.

Aussi y a-t-il lieu de presser les Gouvernements, chacun selon sa compétence propre, de considérer avant tout la famille dans toutes les mesures publiques qu'ils décrètent ou qu'ils mettent à exécution, et de n'oublier jamais que la famille a des droits sacrés, antérieurs et supérieurs à ceux de toute autre institution, y compris l'Etat lui-même. Ainsi aidées et protégées, les familles elles-mêmes seront plus en mesure de se rapprocher du modèle de l'idéal chrétien, devenant ainsi de véritables centres de sainteté, où le Seigneur soit présent avec sa grâce, où l'on prie en commun, pour assister ensuite aussi en commun aux offices du culte divin et recevoir les sacrements, où la loi de Dieu est observée exactement, où chacun de ses membres aspire sérieusement à la perfection en recourant aux moyens que la vie de famille elle-même procure et en accomplissant les devoirs qui lui sont propres, où se forgent les esprits de futurs enfants dignes de l'Eglise, où il y a assez de chaleur et de feu pour que les rayons bienfaisants s'en fassent sentir à tous ceux qui les entourent, où se posent doucement les regards d'un Dieu qui sait bien que là est faite constamment sa très sainte et adorable volonté.[7]

La Conférence Catholique Canadienne.

Ottawa, le 11 novembre 1958.

[7] Allocution du Saint-Père à un groupe de familles espagnoles, 14 août 1958.

No 304

RAPPORT DES OEUVRES DIOCÉSAINES

Pour l'année 1958

No 305

Sermon prononcé à la Maison-mère des Soeurs de Sainte-Anne, à la messe pontificale célébrée en l'honneur du 150e anniversaire de naissance de Mère Marie-Anne, leur Fondatrice, le 18 avril 1959.

"Caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in caelis est."

"Ce n'est pas la chair et le sang (la nature) qui t'ont révélé cela, mais c'est mon Père qui est dans le ciel."

(Matt. XVI, 17)

Mes bien chères Soeurs,

Voilà bien la déclaration que nous fait encore le Coeur de Jésus au moment où nous nous apprêtons à célébrer ce siècle et demi de grâces.

Vous vous rappelez la scène évangélique. "Et vous, qui pensez-vous que je suis?" demande le Maître à ses Apôtres. Ceux-ci depuis près de trois ans vivent avec le Seigneur. Ils ont été les témoins de ses miracles, ils ont pu admirer ses vertus. Les paroles, les enseignements, les promesses de Jésus les subjuguent. Par ailleurs, le monde, les Pharisiens feignent d'ignorer ce Thaumaturge, ce Prophète. Ils le méprisent, le vilipendent. "Voici que celui-ci est placé pour la chute et le relèvement de beaucoup en Israël, et en signe qui provoquera la contradiction..." (Luc II, 34) avait prophétisé Siméon aux jours de la Présentation au Temple. Déjà le camp hostile au Messager divin de l'Amour était sur pied.

Pour reconnaître le Fils de Dieu dans cet homme extraordinaire, certes, mais si humain à la fois, il fallait — et Jésus lui-même l'affirme — que Pierre entendît et acceptât

la révélation que lui en fit le Père. La voix du Père, seule la FOI la peut saisir, cette foi qui, selon le mot de l'Ecriture, distingue le Juste: "Le Juste vivra par la foi" (Gal. III, 11).

La date du 18 avril 1809 évoque un berceau, mais aussi un appel. La grâce du baptême contient toujours le germe de la gloire, laquelle se conquiert par l'acquiescement au plan de Dieu. Infinie diversité, sagesse insondable, amour sans limites, expliquent infailliblement la vie du baptisé, ses joies et ses douleurs, ses échecs et ses succès, ses consolations comme ses épreuves. Comme un filigrane ténu, la volonté de Dieu et sa puissance président aux oeuvres de ses élus pour en faire la continuation de l'oeuvre de la Rédemption opérée par Jésus.

Méditons donc à la lumière de la foi, inspiration et révélation du Père, L'APPEL, L'EPREUVE et L'OEUVRE de Mère Marie-Anne, la Fondatrice de votre communauté florissante et si utile à l'Eglise.

I

L'appel

Une famille où dominent des principes solides de vie chrétienne, marque la grâce initiale de la vie de Marie-Esther Blondin. Elle y grandira dans le calme bonheur qu'assurent à la foi la vertu des parents, l'esprit de travail et la modération. Dieu prépare l'éclosion de sa grâce en cette âme. Dès l'enfance se manifeste chez Marie-Esther une piété solide qui l'attire vers la Personne de Jésus réellement présent au tabernacle. Son biographe le signifie par la remarque suivante: "Prier devant un tabernacle fermé avait pour elle plus d'attrait qu'une course aux statues ou même à la crèche de l'Enfant-Jésus. D'instinct, sa foi pure allait droit à Dieu et savait discerner une présence d'une image." (Eugène Nadeau, O.M.I., *Martyre du Silence*, p. 18)

Sa dévotion eucharistique, comme sa confiance infrangible à la Providence divine, Marie-Esther les tenait de sa mère tout comme son culte des âmes du purgatoire et l'amour des pauvres. Ainsi, l'appel de la grâce en son âme se fait continu par l'influence du milieu, par le medium de l'éducation soignée. Très tôt aussi, il emprunte le langage de la souffrance. Esther a huit ou neuf ans et son âme enfantine se trouve aux prises avec le tourment du scrupule. L'enfant se replie sur elle-même plutôt que de chercher secours en s'ouvrant de ses peines au prêtre ou à sa mère. Pour trouver quelque soulagement dans l'épreuve, elle se livre à la prière et aux mortifications. Le chapelet, la visite au Saint-Sacrement, quand celle-ci lui est possible, la soutiennent. Ses mortifications se font excessives, privées de la modération que l'âge et l'expérience auraient pu suggérer.

Ce sentier pénible et austère, Esther le doit explorer plusieurs années. Un jour, elle se crut autorisée à prier pour recouvrer la paix de l'âme. Sa prière est exaucée et l'adolescente reprend goût à la vie. Bientôt cependant, le "Veni sequere Me" résonne de nouveau en son âme dans une tonalité mineure. Une crainte subite de perdre la voie droite la jette aux pieds de Dieu qu'elle supplie avec larmes de lui accorder de nouveau son état d'épreuve. Sa prière est encore entendue et son âme redevient douloureuse et crucifiée.

Douleur et croix gardent Esther dans une disponibilité entière à la volonté de Dieu. La grâce éclaire pour elle, au travers le quotidien des jours et souvent par des événements déconcertants, la cime où elle doit tendre. Elle a vingt ans et elle ne sait encore ni lire, ni écrire. "A une éducation religieuse fort avancée qu'elle hérita de sa mère, correspond, hélas! chez la jeune fille une ignorance complète des rudiments de la grammaire!" (ibid., p. 29) Et pourtant Dieu appelle cette ignare à établir au pays, un foyer d'instruction. "Ce n'est ni la chair, ni le sang qui le lui révèle, mais la foi, la voix du Père qui est aux cieux."

Fidèle à la grâce de sa mission, elle saisira l'occasion d'assouvir le désir de savoir qui ne cesse de la tenailler. Sous quelque pénible aspect que se présente pour elle l'opportunité de fréquenter le couvent, elle reconnaît la voix de Dieu, le Christ qui l'appelle. A vingt-deux ans, à côté de jeunes élèves de 10, 12 ou 15 ans, elle entreprend ses études. Autour d'elle, l'on admire sa piété, sa docilité, son affabilité, sa vie exemplaire en un mot. L'appel intérieur l'attire constamment vers l'immolation d'elle-même, dans un effort d'ascèse ponctué d'une mortification que rien ne rebute.

Quoi d'étonnant que la jeune fille ainsi travaillée par la grâce divine et si irrésistiblement attirée vers Jésus, le Verbe éternel "par qui tout a été fait" (Jean, I, 3) et qui "Lumière du monde" (Jean, VIII, 12) est la source de toute connaissance et de toute science; quoi d'étonnant, dis-je, qu'Esther Blondin se présente au noviciat d'une communauté enseignante. L'appel lui semble clair, sa vocation pour l'enseignement ne fait pour elle aucun doute. Ne trouve-t-elle pas sa place normalement indiquée parmi les filles de Marguerite Bourgeoys? Elle y est admise comme novice. Sa santé fait défaut et elle reconnaît dans cet événement un nouvel indice de la présence de Dieu dans la direction de sa vie qui apparaît déjà si énigmatique.

Calme et abandonnée toujours, Esther retourne au foyer. Après quelques semaines, sa santé étant redevenue normale, la jeune fille songe de nouveau à orienter sa vie. Vaudreuil possède une école. C'est de là que l'appel est lancé, en ces jours, vers Esther. Là se fera plus distincte la voix de Celui à qui elle a voué son existence. Bientôt l'école passe sous sa direction et devient l'Académie Blondin. Les enfants y accourent nombreux. La Directrice s'adjoint des collaboratrices qu'elle initie à l'art de l'enseignement en travaillant à les former en vue d'une oeuvre d'éducation.

Une nouvelle épreuve de santé, qui force Esther à un repos relatif, coïncide avec une expression plus distincte

des vues de Dieu sur elle. La foi lui fait discerner qu'elle est appelée à grouper en communauté des filles, en vue de l'instruction à distribuer aux enfants des campagnes. L'appel devient si pressant pour son âme qu'il vaincra chez elle sa timidité native et son attrait pour l'effacement. Monsieur le curé Archambault et Monseigneur Bourget écouteront ses représentations et ses arguments. L'oeuvre naîtra, fruit de la foi de celle à qui "ni la chair, ni le sang mais Dieu avait révélé" le sens de l'appel.

II

L'épreuve

L'appel de la grâce à l'âme, qu'il y a 150 ans le saint baptême marquait pour jamais, revêt à nos yeux un double aspect. Esther Blondin doit former une communauté de filles qui, en se consacrant totalement à Dieu dans la vie religieuse, se dévoueront à l'instruction des pauvres. Par surcroît, l'appel signale une voie terrible pour la nature: la croix sous ses diverses modalités d'incompréhension, d'effacement, de mépris, d'humiliation sans compensation humaine.

Parler de Mère Marie-Anne sera toujours évoquer l'image concrète d'une âme crucifiée à l'occasion de son oeuvre même, l'image de celle qu'un auteur présentera au public, en 1956, dans une biographie intitulée: "*Martyre du Silence*".

Jugée du point de vue naturel, par la chair et le sang, cette vie ne saurait s'expliquer, s'accepter sans révolte. Mais la foi qui reconnaît l'amour de Dieu, son plan de miséricorde dans l'épreuve d'où qu'elle vienne, fut chez la fondatrice dont Nous rappelons aujourd'hui la naissance, génératrice de patience, de douceur, de longanimité, de pardon et de paix. "Bienheureux les pacifiques, ils seront appelés fils de Dieu". (Matt., V, 9) C'est ce même regard perçant que, chrétiens, nous devons diriger sur cette vie, spécialement sur

cette période cruciale où la Mère semble avoir été reniée par ses filles, où la Fondatrice "gardait la responsabilité d'une oeuvre sans détenir l'autorité". Nous ne saurions perdre de vue que "la souffrance est une largesse divine, c'est le pont de miséricorde sur l'abîme de la malédiction pour réconcilier le fini avec l'infini." (J. Arnaux, Les Sept Col., pp. 380-381)

"Durant les vingt-quatre premiers mois de son institut, la Fondatrice aura commandé un peu plus de huit mois et, les seize autres, elle aura obéi en silence à quatre jeunes directrices dans la vingtaine, dont deux du reste auront mis fin à leur mandat en réintégrant le foyer paternel" (o.c., p. 74). Ces heures du début projettent déjà des ombres sur le tableau sombre entre tous et en même temps splendidement lumineux. Lorsque Marie-Esther Blondin s'ouvrit au saint curé Archambeault de ce qu'elle entrevoyait comme dessein de Dieu sur elle, le digne Pasteur lui dit: "Vous voulez fonder une communauté? Eh bien! attendez-vous à souffrir ce que souffrit la Mère des Douleurs au pied de la Croix!" (o.c., p. 50) L'avertissement devait s'avérer prophétique. Mais comme la Mère des Douleurs, la Fondatrice reconnaîtra de plus en plus dans le déroulement des événements, la main divine qui ne la frappait que pour accomplir en son âme et en faveur des autres âmes la Rédemption miséricordieuse.

A quoi bon intenter, au nom de la justice et du droit humain, des procès aux personnes qui furent mêlées à une déchéance imprévisible et inexplicable à bien des égards. La raison humaine peut certes intervenir pour juger objectivement de l'opportunité des actes. Guidée par la prudence naturelle, elle peut reviser l'application des principes aux faits. Dans l'ordre de la grâce, la prudence surnaturelle jouit d'un autre éclairage. Aussi, plutôt que de s'arrêter à dépeindre Monsieur Maréchal comme un intrigant, de s'étonner jusqu'à se scandaliser de l'attitude du Pontife vénéré à qui le diocèse de Montréal a voué un culte mille fois mérité et qui cependant semble s'être ligué avec les persécuteurs de Mère

Marie-Anne, de vouer aux gémonies les compagnes de la Fondatrice, plus ou moins conscientes de leur rôle, certes, il sera toujours plus profitable et sage de considérer les voies de Dieu, la loi inéluctable du sacrifice et de l'immolation qui s'impose aux âmes-apôtres.

Bien inspiré a été l'auteur de la biographie de votre Mère de citer, dans son livre, un extrait d'un mandement de Monseigneur Bourget aux religieuses de son diocèse: "Eh bien! nos très chères Filles, nous allons à vous. Allumez vos lampes sacrées, et que la divine charité les entretienne lumineuses et ardentes. Soyez généreuses, car c'est à cette disposition que votre divin Epoux peut juger de votre amour. Sainte générosité qui donne à l'âme religieuse cette trempe vigoureuse qui la rend capable des plus héroïques sacrifices! Sainte générosité qui ambitionne les plus bas emplois; qui embrasse les plus durs travaux; se plaît avec les caractères les plus acariâtres; sympathise avec les humeurs les plus fâcheuses; vit en paix dans toutes sortes d'offices et avec toutes sortes de personnes! Sainte générosité qui accepte humblement les corrections les plus répugnantes à la nature; reçoit courageusement les humiliations les plus terribles à l'amour-propre; baise amoureusement la main qui la châtie; bénit modestement la bouche qui l'outrage! Sainte générosité qui coulez de la Croix comme une sève féconde, répandez-vous dans toutes les communautés et vivifiez ces plantes du Calvaire!" (o.c., pp. 153-154)

C'est à cette lumière sur le sens de la vie religieuse qu'il faut fixer et admirer même la sentence que le Père du diocèse prononça devant l'inextricable situation de la terrible année 1853-1854, lors de l'établissement de la communauté à Saint-Jacques: "Quant à vous, ma bonne Mère, vous allez déposer de bon coeur et vous direz à vos Soeurs que vous êtes autorisée à ne plus accepter la supériorité si on veut encore vous y élever. En conséquence, elles devront en élire une autre au meilleur de leur connaissance et après y avoir mûrement pensé devant Dieu." (o.c., p. 180)

La croix était dressée sur laquelle Mère Marie-Anne devait se laisser attacher. Chez les chrétiens, chez les religieux et religieuses eux-mêmes, combien peu acceptent le sacrifice qui seul peut guérir, qui leur offre l'occasion du OUI généreux et la liberté de se lancer résolument sur la voie directe de la sainteté. "Beaucoup fuient leur libérateur, exorcisent toute pensée de mortification et reprennent sans cesse leur chimère d'une vie sans épreuve." (J. Arnaux, o.c., p. 404)

Tel ne fut pas le cas de votre Mère. Aussi les trente-six années de sa silencieuse retraite, en enfonçant au sillon la semence que Dieu comptait faire produire merveilleusement, s'inscriront dans l'Histoire comme une épopée d'héroïsme. L'âme de votre Mère devait être taillée comme se taille le diamant. Elle se livra au marteau de la souffrance qui "réveille dans la pierre la statue qui y dort", au ciseau qui taille, allège et délivre de l'homme la forme éternelle. Nous trouvons illustré dans sa vie le sens de la parole évangélique: "Nisi granum... Si le grain de froment ne tombe pas en terre pour mourir, il demeure stérile; mais s'il meurt, il fructifie abondamment." (Jean XII, 24)

III

L'oeuvre

"Autour de cette martyre du silence condamnée à l'apparente inaction, une merveilleuse fécondité surgit et fleurit" (Chan. Lionel Groulx, Préface de l'ouvrage du Père Nadeau, p. 8) Sans contredit, les débuts d'une oeuvre d'enseignement dans les conditions d'indigence extrême et de carence quasi absolue du point de vue savoir, qui encadrent la fondation de Mère Marie-Anne, tiennent de l'audace surnaturelle dans la confiance en Dieu et dans le désir de le faire connaître et aimer.

La Providence veille sur ce frêle berceau ballotté comme la corbeille de Moïse sur les flots mouvants. Le Chapelain, que l'Histoire nous présente comme un homme intelligent, un prêtre qui a pris son sacerdoce au sérieux, mais d'un caractère primesautier, débordant, presque envahisseur, aura donné à l'oeuvre une impulsion pédagogique appréciable. L'on imagine certes difficilement de nos jours une ingérence aussi indiscrète qui s'établirait d'autorité au-dessus de la Supérieure Générale et du Supérieur Ecclésiastique dans une communauté religieuse. Tout en regrettant les procédés inacceptables, ne faut-il pas reconnaître que le bien des élèves, le rayonnement de l'oeuvre et son développement ont bénéficié de cette initiative d'envergure? Les fautes du préposé au chapelinat de la communauté naissante de Saint-Jacques sont sans doute imputables à un manque de discernement plus qu'à une tactique délibérée contre celle qui, dix-huit ans durant, fut sa victime.

Lui-même déjà avait senti le besoin de se mettre en garde contre sa nature exposée à se rechercher elle-même dans le bien accompli, d'une nature assez souple et enveloppante pour donner, si elle ne se ressaisit, dans l'intrigue ou les calculs trop humains" (P. Nadeau, o.c., p. 142)

Il a désiré lutter contre lui-même et contre cette tendance. Dieu a compté ses efforts et en a certes tenu compte. Mais la nature ne meurt pas aux premiers coups qu'on lui assène et Dieu se sert des aspérités des caractères pour la sanctification des siens. L'historien de Mère Marie-Anne écrira de Monsieur Maréchal: "Jusqu'à sa mort, elle (la communauté de Saint-Jacques) fera partie de son âme. Ce qu'il lui a donné en cinq ans, à travers bien des soucis et des traverses, est d'ailleurs inappréciable, et l'Institut lui en saura toujours gré. Son don fut impétueux, orageux même, mais ce prêtre n'en a pas moins réalisé une grande oeuvre. De la rude bourrasque des cinq dernières années, sort un arbre étonnamment vigoureux et aguerri malgré ses faibles ramures." (o.c., p. 273) Un éloge similaire devait résumer les vingt-quatre années

du pastorat de Monsieur Maréchal à la paroisse de Saint-Jacques: "Grand seigneur, éducateur de talent, le quatrième curé de Saint-Jacques avait élevé parmi nous le niveau de l'instruction, de la discipline et de la dignité paroissiale et familiale ainsi que l'amour de la papauté." (Courteau et Lanoue, p. 120, cité dans "Martyre du Silence", p. 273)

L'oeuvre de Mère Marie-Anne, de cette femme remarquable par son équilibre mental et sa prudence surnaturelle, l'oeuvre de 1850 bâtie sur le roc du plus pur esprit évangélique a résisté à la pluie, aux torrents, aux vents déchaînés contre elle; elle s'est continuée.

"Cette communauté est la dernière dont la naissance soit exclusivement canadienne; elle n'a que sept ans à peine d'existence, et déjà elle a envoyé des essaims autour d'elle avec une fécondité qui n'appartient qu'aux oeuvres catholiques..." (p. 122)

En ce 150e anniversaire de la naissance de votre Mère, vous trouvez votre joie filiale à auréoler sa mémoire d'une liste toujours plus longue de maisons où rayonnent son nom et son âme d'apôtre. Missions lointaines, maisons d'enseignement, hôpitaux, prolongent l'initiative généreuse et l'offrande totale de 1850, tout en confirmant de façon péremptoire l'intervention de la Providence dans l'oeuvre de foi de votre Mère. Avec une fierté légitime, vous apportez à votre Fondatrice le résultat de vos efforts pour vous tenir au pas du progrès intellectuel et pédagogique que réclame l'Eglise à notre époque, pour affronter les études universitaires et fournir aux Ecoles supérieures qui vous sollicitent, des titulaires consciencieusement préparées.

L'héritage qui s'est transmis chez vous de génération en génération, s'enrichissant d'expériences et de réalisations consolantes, vous en retrouvez le placement dans la grâce surnaturelle de votre Mère. L'obéissance, l'abnégation, l'humilité, voilà les pierres fondamentales de cet édifice élevé dans l'enceinte de l'Eglise: la communauté des Soeurs de

Sainte-Anne. Ces vertus, vous les voyez en exercice dans tout le cours de l'existence de votre Mère; elles constituent un trésor que chacune d'entre vous se doit d'exploiter pour continuer comme il convient l'oeuvre d'éducation sous le signe de laquelle vous vous êtes enrôlées.

De fait, comment les diplômes multiples, les splendides établissements, le nombre imposant des élèves témoigneraient-ils de l'oeuvre de Mère Marie-Anne, si allait s'évaporer en pure perte le parfum des vertus austères? En ces temps où l'orgueil se fait conseiller des démarches les plus diverses, où l'individualisme, à la remorque de l'égoïsme et de la vanité, s'établit sans vergogne dans toutes les professions, à tous les niveaux, l'image de Mère Marie-Anne surgit comme un appel à la vie authentiquement féconde. Cette vie, l'Eglise est en droit de l'attendre, de l'exiger même des âmes consacrées. Une grâce spéciale attachée à votre titre de Soeurs de Sainte-Anne ne vous est-elle pas octroyée pour mettre en honneur ces vertus indispensables pour accomplir l'oeuvre de Dieu?

* * *

Dans l'homélie qu'il prononça lors de son couronnement, le Souverain Pontife Jean XXIII soulignait lui-même l'importance des vertus recommandées par le Christ, "le divin Maître, qui parcourut les routes de notre monde pour répandre avant tout la bonne semence de sa doctrine céleste et la lumière de son merveilleux exemple.

"Or, insistait le Saint-Père, le point essentiel de ses enseignements divins et la leçon qui résume tout le reste et l'appuie, c'est ce mot de l'Evangile: "Apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur." (Matt. XI, 29) C'est donc un grand précepte que la douceur et l'humilité." (Doc. Cath., 23 nov. 1958, col. 1475)

Si Nous avons voulu, en ce 150e anniversaire de la naissance de Mère Marie-Anne, évoquer devant vous son APPEL,

son EPREUVE, son OEUVRE, c'est que Nous gardons la ferme conviction que la vocation du monde, d'un peuple ou d'une communauté reste inchangeable comme la Volonté divine dont elle est une expression. Nous avons voulu vous inciter à vivre dans une conviction toujours renouvelée votre Credo pratique en la Providence qui dirige nos vies et en éclaire chacun des sentiers. Nous avons tenu à rappeler que "ce n'est pas la chair et le sang", la nature, qui explique l'Histoire, mais bien la foi, la révélation de notre Père qui est aux cieux.

Soyez fières de votre Mère, imitez-la et obtenez ainsi sa glorification par la voix infaillible de Rome! Vivez confiantes et généreuses sous le regard de Notre-Dame de Bon-Secours! N'est-ce pas là une consigne des premières heures en la famille religieuse de Mère Marie-Anne?

Amen!

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

No 306

Panégyrique de la Bienheureuse Mère d'Youville, à l'occasion de sa Béatification, prononcé en l'église des SS.-Martyrs-Canadiens, à Rome, le 4 mai 1959.

"Singulae portae erant ex singulis margaritis".
"Chaque porte était d'une seule perle."
(Apoc. XXI, 21).

Excellences Révérendissimes, *
Mes bien chères Soeurs,
Mes bien chers Frères,

Pour une deuxième fois, la Gloire du Bernin illumine devant l'Eglise de Montréal un ciel radieux où scintille une étoile brillante; pour une deuxième fois en moins de dix ans, la Gloire du Bernin devient un écrin choisi où s'enchâsse une perle précieuse, prise au trésor de notre Eglise métropolitaine; pour une deuxième fois depuis le début de notre épiscopat, la Gloire du Bernin se transforme en un champ où pousse la Marguerite aux pétales blancs, symboles de pureté, au coeur d'or, expression de charité, que nous cueillons avec vénération. Marguerite d'Youville, Marguerite Bourgeoys, double gloire de la Ville de Marie, deux portes ouvertes sur le Ciel et dont chacune est une seule perle!

Comme dans le cours de l'histoire de la colonie, où s'est enchaînée leur destinée, ainsi les fastes de l'Eglise présentent

* LL. EE. NN. SS. Maurice Roy, Norbert Robichaud, M. C. O'Neill, C.-E. Parent, Philip Pocock, Maurice Baudoux, M.-J. Lemieux, O.P., Eugène Limoges, J.-Aldée Desmarais, Pierre Fallaize, o.m.i., Martin Lajeunesse, o.m.i., John C. Cody, N.-A. Labrie, c.j.m., Rosario Brodeur, Marc Lacroix, o.m.i., J. R. MacDonald, William J. Smith, G.-M. Coderre, Francis Klein, Aimé Decosse, M. A. MacEachern, Paul Piché, o.m.i.

aujourd'hui Marguerite d'Youville à la suite de Marguerite Bourgeoys: deux fleurs, l'une ouverte au sol de la Mère-Patrie, et qui s'épanouit dans la Ville de Marie, l'autre qui a germé dans le sol canadien, s'y est ouverte et y a donné son fruit.

Certains biographes de la Bienheureuse, dont la glorification nous rassemble aujourd'hui en cette Rome immortelle et catholique, soulignent que la renommée de Marguerite Bourgeoys décédée à Ville-Marie le 12 janvier 1700 influença le parrain de la fille de Christophe Dufrost de La-Jemmerais pour donner à la petite, née à Varennes le 15 octobre 1701, le nom de Marguerite. Aussi, n'est-ce pas sans une profonde émotion que, présidant aujourd'hui ce triduum solennel en l'honneur de Mère d'Youville, Nous évoquons le souvenir de celle qui la précéda sur nos rives et dont il Nous était aussi donné de célébrer, en 1950, comme Archevêque de Montréal, la glorieuse béatification.

En fixant, dans l'enthousiasme et l'action de grâces, nos regards sur la première Fondatrice canadienne, Nous nous étudierons d'abord à la situer dans l'Histoire; Nous l'expliquerons ensuite, en évoquant les influences humaines et divines sur cette âme d'élite; enfin, Nous la définirons en rappelant son esprit et ses oeuvres.

I

La situer

Marguerite Bourgeoys s'éteignit avec le 17e siècle. Marguerite d'Youville commença avec le nouveau siècle son existence merveilleuse. Elle fut la deuxième mère de la colonie, au moment où dans la métropole, Voltaire et les Encyclopédistes battaient en brèche la religion. Le pays neuf avait traversé des années périlleuses. Les Indiens avaient,

depuis la fondation, manifesté une hostilité sans cesse à l'affût d'embuscades, d'attaques, de massacres. Nos Saints Martyrs Canadiens, dont cette église rappelle si opportunément le mérite et la gloire, étaient tombés sous leurs coups.

En 1701 cependant, les tribus ennemies enfin subjugées et convaincues acceptent de partager avec les Français le calumet de paix. La "chaudière de guerre" si longtemps suspendue sur le feu de Montréal est renversée. L'arbre de la paix est planté. Le Père Bruyas, ambassadeur des Français auprès des Cinq Nations, avait expliqué à celles-ci l'alliance qu'il s'agissait de faire et qui devait durer à jamais. "Cet arbre de paix, ajoutait-il, nous l'avons planté dans un lieu éminent, pour qu'il soit vu de toute la terre; il sera un gage de la fidélité avec laquelle nous observerons la paix. Nous avons caché la hache dans les entrailles de la terre, nous avons renversé la chaudière de guerre; maintenant le soleil brillera avec éclat sur nos têtes." (Histoire du Canada, J.-B.-A. Ferland, Vol. II, p. 325)

Cette paix générale avec les Indiens aurait dû permettre à la colonie des progrès normalement attendus. Mais hélas! la rivalité des vieux pays se répercutait sans répit sur les rives du Saint-Laurent, freinait les espoirs, paralysait les forces. Parce que la colonie demeurait tributaire de la Mère-Patrie, sans cesse pesait sur le Canada la menace d'un changement d'allégeance. En France, le Roi-Soleil déclinait et déjà, en 1713, il avoue à Vaudreuil l'épuisement du trésor de l'Etat. "Ce n'est pas encore le détachement, mais c'est déjà la lassitude, un aveu de Titan fatigué qui trouverait trop lourd le poids de l'Amérique." (Chan. L. Groulx, Hist. du Canada Français, I, p. 189)

Insuffisante est la population dont cependant les qualités physiques sont remarquées. Par surcroît, la guerre, les épidémies déciment le groupe. L'industrie coloniale de même que le commerce accusent une anémie qui n'aide aucunement la prospérité du peuple. L'aspect social tout de même

garde un incontestable intérêt. Dans le pays encore neuf, le peuple continue de se faire peu à peu "sous l'influence des institutions, d'un nouveau mode de vie, du milieu géographique"... "Des classes naissent, se transforment, accentuent leurs traits, leur originalité." (Ibid., p. 203)

"Le Canadien de 1711 exprime par tout son être, la fusion rapide et complète de tous les sangs de France, de tous les types provinciaux du vieux pays." (Chanoine Groulx) "Entendons ce que nous en dit Chrestien LeClercq: "J'avais peine à concevoir qu'une peuplade formée de toutes les provinces de France, des moeurs, de nation, de conditions, d'intérêts, de génies si différents, et d'une manière de vie, coutumes, éducation si contraires, fût si accomplie qu'on me le représentait"." (p. 209)

Nombreux sont les témoignages qui attestent aussi l'unité et la pureté de la langue. Dès cette époque, l'on célèbre les charmes, les manières policées de la société canadienne. Le Père Charlevoix ne déclare-t-il pas dans ses mémoires: "Les manières douces et polies sont communes à tous, et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus reculées." (Chan. Groulx, o.c., p. 210)

Mais hélas! à ce tableau il y a des ombres. La course des bois se prolonge au 18e siècle comme une calamité. Des jeunes fils de seigneurs comme des fils d'habitants, victimes de cette passion, deviennent des vagabonds aux moeurs dissolues. Gaspillage à tous points de vue de la plus virile jeunesse!

Dans cette atmosphère s'achève progressivement la formation de la nation canadienne-française, marquée d'une civilisation inspirée de ses traditions héréditaires, comme de sa foi. Car l'Eglise s'est, elle aussi, développée et stabilisée au pays. Monseigneur de Laval, Monseigneur de St-Vallier y ont fait oeuvre d'organisateurs après les réalisations solides

des missionnaires Jésuites et Récollets et l'administration seigneuriale des Sulpiciens, mandataires de la Compagnie de Montréal. Les statistiques de 1716 comptent 68 curés prêtres et ecclésiastiques, 31 Jésuites, 21 Récollets. Le Gouverneur Denonville souhaite fortement que le clergé puisse se recruter au pays. L'Eglise marche ainsi de l'avant et en 1760, le Canada possédera 113 paroisses organisées. Les évêques se font les promoteurs de l'instruction et de l'éducation des enfants. Le Collège des Jésuites à Québec, le Couvent des Ursulines, le Séminaire de Québec se développent. "Les petites écoles se répandent par tout le pays. A la mort de Marguerite Bourgeoys, les Soeurs de la Congrégation sont déjà au nombre de 54; elles sont 74 en 1716. Des écoles spécialisées ont été fondées: école des arts et métiers, écoles d'hydrographie." (Chan. Groulx, I, p. 216)

L'administration s'avère, hélas! progressivement incapable de marquer le pas vers le progrès et de sauvegarder même les positions acquises. Période de déclin, marche vers le tragique abandon. En dépit de leur insuffisance, la majorité des administrateurs d'alors garde devant la postérité une réputation d'honnêteté. Il est cependant un nom qui fait surgir dans l'imagination du Canadien-français le tableau des plus catastrophiques abus. Tout en indiquant la sourdine à mettre dans l'orchestration des méfaits dont on accuse Bigot, notre historien national déclare: "Bigot a cependant contre lui d'avoir été un fastueux et un fêtard. Le peuple meurt de faim, la sédition gronde. Chez Monsieur Bigot, tous lustres allumés, se succèdent les festins de quatre-vingts couverts, accompagnés de concerts et de danses. On dirait un petit Fouquet colonial." Et que dire de ses spéculations? "Le péché de François Bigot c'est de s'être fait le roi des gaspilleurs, lui, le chef de la justice et intendant du roi." (Chan. Groulx, o.c. II, pp. 242, 3, 4) ... mais c'est aussi d'avoir corrompu, faussé l'administration coloniale et d'avoir ajouté à une misère devenue extrême, la sinistre dérision de son faste et de ses pilleries.

II

L'expliquer

Mais les voies de Dieu sont impénétrables et son action providentielle s'insinue au milieu des pires errements pour infléchir le sens de l'Histoire vers les buts que sa miséricorde a fixés. C'est ainsi que les leçons du passé contiennent toujours une exhortation à la confiance.

En contraste avec cet homme exécrable se dresse l'image de celle qui fut à cette même époque la Mère des pauvres et dont la charité universelle cherchait à apporter le remède aux maux de la société ainsi sacrifiée. Victime elle-même de la rapine de cet homme avide, elle triomphera, au prix sans doute d'humiliations innombrables et de luttes soutenues, par son abnégation et sa fidélité à Dieu. Contrairement à celui de Bigot, son nom apparaît comme à jamais gravé dans le coeur de Celui qui se définit: l'Amour, et il rallie aujourd'hui les bénédictions et les louanges.

Ces circonstances historiques que Nous venons de rappeler ont encadré l'existence de Marguerite d'Youville. On dirait que chacune des caractéristiques de l'époque se reflète de quelque façon dans ces 70 années de la vie de notre Bienheureuse. Elle naît le 15 octobre 1701 à Varennes. Elle porte en soi le meilleur sang de la Nouvelle-France. Son père Christophe Dufrost est au Canada depuis 1687. Gentilhomme breton, il a glorieusement servi contre les Iroquois. A 40 ans, il épousa Renée Gaultier de Varennes, fille du Gouverneur des Trois-Rivières et petite fille de Pierre Boucher, premier Canadien anobli par le roi de France. Cinq enfants suivront Marguerite au foyer: deux soeurs et trois frères. Deux de ces derniers seront respectivement curés de Verchères et de Sainte-Famille, Ile d'Orléans, tandis que Louise et Clémence épouseront à Montréal Ignace et Pierre Gamelin.

Marguerite n'a que 7 ans à la mort de son père. La mère dut attendre six années avant de toucher les maigres ap-

pointements (50 écus) de la pension payée aux veuves d'officiers. Au foyer de notre héroïne, s'installent donc pour longtemps le malaise et la gêne. "La petite Marguerite qui naquit quelques mois après la mort de la bienheureuse Marguerite Bourgeoys, a peut-être connu l'enseignement de ces admirables voyagères de la Congrégation de Notre-Dame. N'était-ce pas son aïeul Pierre Boucher qui avait invité les religieuses à son manoir de la Brocquerie à Boucherville, dès l'époque de Mère Bourgeoys?" (La Magicienne des Gens mal pris, P. Racicot, s.j., p. 8) Quoi qu'il en soit, à dix ans, grâce au jeu des relations familiales et sociales, Marguerite était admise au pensionnat des Ursulines, à Québec. Déjà, sa mère, sa grand-mère et ses tantes avaient étudié dans cette célèbre institution. Une grande tante religieuse, Geneviève Boucher, y vivait encore.

Elle y fit sa première communion dans la chapelle où, dix ans auparavant, avait été célébrée la première fête du Sacré-Coeur au Canada. Ne peut-on pas tout naturellement rattacher à cette circonstance le germe de la dévotion spéciale au Coeur de Jésus dont la bienheureuse deviendra la zélatrice dès 1749 et qu'elle léguera à ses filles?

Les historiens de Marguerite s'accordent à rappeler aussi qu'une des maîtresses de la jeune pensionnaire donnait à lire à son élève "les saintes voies de la Croix" par l'abbé Boudon. L'adolescente goûtait cette doctrine austère, elle en nourrira sa jeunesse et son âge mûr. Le livre se trouvera en effet dans la petite bibliothèque de la Soeur au moment de sa mort après que toute son existence lui aura été l'occasion d'en vivre les héroïques principes en demeurant rivée à la Croix de Jésus: "O Crux, ave, spes unica!"

Les annales du monastère des Ursulines offrent à qui les consulte, un témoignage aussi significatif que prometteur au sujet de la valeur de leur pensionnaire. Elles la caractérisent ainsi: "L'une des élèves les plus distinguées de l'époque: douce, pieuse, pleine de candeur et d'intelligence, ne perdant pas un instant." (Sr Albina Fauteux, Mère des Pauvres, p. 5)

Dans ce monastère s'était éteinte, en 1672, après y avoir vécu trente-trois ans, la Vénérable Servante de Dieu, Marie de l'Incarnation. Cette femme, prévenue dès ses plus tendres années des attentions spéciales du Ciel, avait elle-même, au prix de sacrifices et de croix innombrables, accompli une destinée extraordinaire. Quarante ans avant les révélations du Sacré-Coeur à sainte Marguerite-Marie, Marie de l'Incarnation en avait entendu les prémices et "pendant plus de trente ans elle répétera la même prière: "C'est par le Coeur de mon Jésus, ma Voie, ma Vérité, ma Vie, que je m'approche de Vous, ô Père éternel"." (La belle aventure de Marie de l'Incarnation, J. Danemarie, p. 20) "C'est le Canada que je te montre, lui est-il dit, dans un songe. Il faut que tu ailles y élever une maison à Jésus et à Marie." (ibid., p. 21)

Comment l'âme sérieuse et vibrante de Marguerite de Lajemmerais n'aurait-elle pas tressailli au souvenir encore si vivace d'une telle Amante de Jésus? Elle avait d'ailleurs hérité d'un patrimoine de piété qui, depuis des générations, avait été l'apanage de ses ancêtres. Après avoir souligné le soin que prirent le père et la mère de la petite à imprégner de piété la vie de leurs enfants, son premier historien remarque: "D'ailleurs, tous ces enfants et surtout l'aînée, Marie-Marguerite, jouirent assez longtemps de la présence de leurs vénérables bisaïeuls, pour autoriser à penser qu'ils reçurent aussi par leurs soins les premières impressions de la piété et de la vertu, puisque Monsieur Boucher de Boucherville poussa sa longue carrière jusqu'à sa quatre-vingt-quinzième année, et que Madame Boucher, son épouse, ne mourut qu'en 1727, âgée de quatre-vingt-treize ans. Aussi Dieu se plut-il à bénir la religieuse sollicitude de Monsieur et de Madame de Lajemmerais: deux de leurs fils eurent dans la suite le bonheur d'être élevés au sacerdoce, et leurs trois filles, qui s'établirent dans le monde, surent y répandre la piété qu'elles avaient si heureusement reçues dès l'enfance, et la rendre comme héréditaire dans leurs familles, où l'on a compté jus-

qu'à huit prêtres, dont l'un vient d'être honoré du caractère épiscopal." (Vie de Mme d'Youville, M. Faillon, p.s.s.) Il s'agit de Monseigneur Taché, coadjuteur de Saint-Boniface de la Rivière-Rouge.

A ces influences du milieu familial, du pensionnat et des vie héroïques dont la répercussion se fit sentir dans son âme, s'ajouta l'intervention directe de Dieu. Toutes les dispositions providentielles recèlent un sens, une raison d'être cachée qui deviendra, tôt ou tard, claire et transparente "comme une tactique de Dieu manifestée dans l'éclat de l'éternelle lumière". Elles sont l'indication de la voie individuelle vers le Royaume de la Béatitude! "Duc nos quo tendimus, ad lucem quam inhabitas" (hymne liturgique). Pour Marguerite Dufrost de LaJemmerais, la voie est tracée à l'ombre de la Croix. A dix-huit ans, elle se plaît — et c'est normal — "aux relations sociales et ne dédaigne pas l'amour". Un parti brillant et honorable se présente. Mais une circonstance imprévisible et pénible lui ravit le prétendant aimé. Elle ne renonce pas cependant à se fixer dans l'état du mariage. "Elle aime le monde et puisqu'elle est femme, elle ne se refuse pas, dans ses atours, un brin de coquetterie, pas plus qu'il ne lui déplaît de se faire aimer. Voyons-la, telle qu'on nous la décrit, de corps bien fait, de grande taille, mais gracieuse, une brune claire, de traits réguliers, l'oeil vif, intelligent, en somme "l'une des plus belles personnes de son temps", avec ce grand air que ces gens d'ancien régime portent si naturellement."

Le coup a été rude pour son amour-propre de voir s'éloigner le jeune homme avec qui elle avait légitimement rêvé une alliance fort enviable. Elle devient bientôt dame d'Youville, acceptant de s'unir à un jeune homme remarquable aussi par sa beauté, entreprenant, ambitieux, fils de parvenu, mais d'une fortune assez brillante. Les nuages sombres semblaient devoir fuir au ciel de Marguerite. Il n'en fut rien. La vie conjugale apporta à celle que Dieu avait prédestinée à la Croix, les plus lourdes épreuves. Huit années durant, elle savoura l'amertume d'un calice rempli jusqu'au bord de dé-

boires, d'humiliations et de sacrifices. "D'abord, sous un même toit, la belle-mère et la bru, deux éducations et deux tempéraments opposés, puis l'effacement social si amer à la jeunesse, les blessures du coeur, les injustices, les privations meurtrières de ses enfants, les outrages à sa dignité d'épouse." (Albertine Ferland-Angers, "Mère d'Youville, première fondatrice canadienne", p. 38)

Le beau cavalier d'Youville meurt à 28 ans, d'une maladie soudaine et brève. Deux enfants restent à la pauvre veuve. Ils constituent son seul avoir. Mme d'Youville éprouve une véritable douleur de la perte de son époux. Elle le pleure. Elle a appris pendant ces dernières années à chercher là où elles se trouvent infailliblement, la force et la consolation dans l'affliction. De plus en plus la religion lui dévoile ses richesses de vie, elle y puise et y puisera toujours davantage.

Avec la mort de son époux commence cependant pour Marguerite d'Youville la vraie vie, la grande vie, la vie de communion continuelle avec la Providence paternelle de Dieu, dans un don personnel de plus en plus consenti, généreux et bienfaisant pour les pauvres, les malades, les malheureux de toute classe. Alors, elle entendait de son directeur spirituel, Monsieur du Lescoat, la parole prophétique: "Consolez-vous, ma fille, Dieu vous destine à une grande oeuvre, et vous relèverez une maison sur son déclin." C'est à cette oeuvre que les vingt-huit premières années de la vie de notre Bienheureuse ont préparé son âme et elle en achètera encore le succès par le sacrifice et la croix.

III

La définir: Son esprit — Son oeuvre

Sa vie se poursuit au milieu des difficultés. Madame d'Youville a deux enfants à la subsistance desquels il lui faut continuer de pourvoir. Elle se chargera d'un petit

négoce. Quelques amis lui avanceront des marchandises qu'elle revendra avec quelque profit. Elle put ainsi assurer à ses deux fils l'éducation qui devait aboutir pour l'un et pour l'autre à la grâce du sacerdoce. Elle réussit même à acquitter toutes les dettes que lui avait laissées son mari en mourant. Déjà se discernait chez elle le résultat fructueux de l'acceptation religieuse et filiale des desseins de Dieu sur elle, sous quelque dur aspect qu'ils se fussent présentés. Toute vie éclairée par l'amour divin s'épanouit pleinement. Sa ferveur et sa piété s'exprimaient dans son amour de la mortification qui la portait à n'accorder à son corps qu'un minimum de repos. Chaque matin, elle se rendait à l'église pour la messe la plus matinale. Elle s'approchait aussi fréquemment des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Sa dévotion se révélait solide, dépourvue de toute affectation comme de toute étroitesse. Dès les premiers temps de son veuvage, elle avait commencé à se livrer aux oeuvres de charité corporelles et spirituelles. Elle y éprouvait un attrait particulier sans cesse plus pressant. "Elle se faisait un devoir et un honneur de visiter les malades et de consoler les pauvres, se retranchant même une partie de son nécessaire pour les soulager. Dans l'ardeur de son zèle pour les malheureux, elle allait jusqu'à mendier de porte en porte pour avoir de quoi inhumer les criminels; la tendresse de son coeur ne se bornait pas simplement aux pauvres de la ville proprement dite; elle allait visiter ceux de l'Hôpital général, dont elle commençait alors à raccommoder les vieux haillons, faisant ainsi, sans le prévoir, l'apprentissage d'une oeuvre de miséricorde à laquelle elle devait être employée le reste de ses jours." (M. Antoine Sattin, p.s.s., "Vie de Mme d'Youville", p. 12)

Le tragique des événements vécus par Madame d'Youville aurait durci un coeur égoïste et mesquin. Le coeur de notre Bienheureuse était d'une autre trempe. Chez elle, comme chez l'élite, "la souffrance se dissout dans l'amour et s'y transfigure comme le Christ sur le Thabor". Tout en se multipliant

en faveur des pauvres qu'elle visite, Mère Marguerite accueille chez elle, le 21 novembre 1737, une indigente aveugle qui ne la quittera plus. Cette pauvresse fut suivie de plusieurs autres nécessiteuses et infirmes. Monsieur du Lescoat mourut bientôt en odeur de sainteté. Madame d'Youville se met alors sous la direction spirituelle du Supérieur du Séminaire de Montréal, Monsieur Normant, "homme vraiment sacerdotal, d'un jugement profond, et d'une prudence consommée" (abbé d'Youville Dufrost, dans les notes biographiques qu'il a laissées de sa bienheureuse mère, p. 17).

A cette époque, Madame d'Youville se sent pressée par la grâce de se consacrer au service des pauvres et d'établir dans ce but une communauté de filles. Les inspirations divines, d'où naissent les oeuvres de l'Eglise, jaillissent toujours d'une source surnaturelle intime. Produite et alimentée par l'Esprit-Saint lui-même, cette source explique ce que l'on désigne par l'esprit d'un fondateur ou d'une fondatrice. Si Mère d'Youville se porte de tous ses désirs comme de toutes ses énergies vers le soulagement des pauvres, ce n'est certes pas chez elle l'effet d'une simple sensibilité naturelle que la souffrance exaspère. Dominée par le surnaturel, elle vit le dogme sublime de la Paternité de Dieu. L'attention amoureuse du Créateur qui s'est arrêtée sur chacune de ses créatures, pour leur donner l'être, inspire sa dévotion. Comment concevoir chez l'Etre immuable de l'indifférence pour la moindre de ses créatures? N'a-t-il pas lui-même décrété l'Incarnation de son Verbe, expression éternelle de son dessein de sollicitude et d'amour pour l'homme? Et Jésus qui pouvait déclarer: "Qui me voit voit mon Père" (Jean XIV, 9), n'a-t-il pas proclamé: "Ce que vous faites à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous le faites" (Matt. XXV, 40)?

Mère d'Youville a voulu aussi manifester dans sa vie et ses oeuvres la confiance immense pratiquée et enseignée par Jésus en la Providence de son Père céleste. "Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour

votre corps de quoi vous le vêtirez: la vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que l'habillement? Votre Père céleste sait bien que vous en avez besoin. Cherchez d'abord le royaume et la justice de Dieu, et tout cela vous sera donné par surcroît." (Matt. VI, 25, 32-33)

La Personne du Père céleste devient l'objet capital de la dévotion de Mère d'Youville "dès qu'elle se sentit appelée au service des pauvres"; et son biographe affirme: "Comme dans ses communications avec Dieu, cette digne fondatrice avait appris que l'esprit propre de son institut était une participation à cette divine Paternité, qui renferme en éminence tous les sentiments de charité, de tendre sollicitude, de compassion dont les soeurs doivent être animées à l'égard des pauvres, des malades, des orphelins, elle voulut qu'elles allassent puiser à cette source universelle de tout don parfait, l'esprit et les vertus de leur vocation." (Monsieur Faillon, p. 268)

Innombrables seront les témoignages qu'elle donnera de cette dévotion sincère. Veut-elle, par exemple, appuyer d'une promesse sa supplication pour la guérison de Monsieur Normant qu'elle juge indispensable à l'oeuvre des pauvres, elle s'engage à faire peindre un tableau représentant le Père éternel. Une chapelle dédiée à la Première Personne de l'Auguste Trinité sera réservée dans l'église de l'hôpital. Son recours pour ses besoins personnels, pour les pauvres, comme pour les protecteurs et bienfaiteurs de son oeuvre, c'est le Père Eternel.

Cette dévotion qui proclame la Source de toute grâce, de toute assistance, de toute commisération envers les malheureux, lui enjoint par surcroît de vivre en plénitude sa foi dans le titre que Jésus nous a appris à donner à Dieu: NOTRE PERE. "N'ayant qu'un seul et même Père avec les pauvres, elle et ses filles considéreront et aimeront ceux-ci comme des frères; elles auront avec eux tout en commun, les biens comme les privations, les joies aussi bien que les

peines." (Faillon, p. 270) "Elle possède un don particulier pour parler de Dieu le Père, a-t-on affirmé de la Bienheureuse. Dans les épreuves générales de la Conquête, devant les ruines de l'incendie comme devant les constructions nécessaires, le courage lucide et la confiance en Dieu deviennent chez elle un programme entraînant et bienfaisant. On ne saurait trop louer et remercier Mère d'Youville de ses exemples aussi réconfortants." (R. P. P.-E. Racicot, s.j., o.c., p. 37)

"Personne ne vient à mon Père que par moi" (Jean XIV, 6). C'est bien par Jésus, par la communion à ses humiliations, sa pauvreté, ses souffrances et sa Croix que Mère d'Youville s'attache ainsi au Père Eternel. Aussi le culte de la Croix du Sauveur fera-t-il partie du patrimoine de sa communauté. La date de la Béatification de la Fondatrice ne couronne-t-elle pas de façon éloquente cette dévotion de la famille religieuse de Mère d'Youville? Notons-le aussi, l'amour de Jésus, s'il se traduit par la dévotion à sa croix, trouve de plus son expression dans le culte de son divin Coeur. Dès 1749, Mère d'Youville obtenait un indult apostolique qui permettait d'ériger une confrérie en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus.

Cet esprit de la Bienheureuse Marguerite d'Youville, si justement nommée "Mère de la charité universelle", inspira ses oeuvres multiples. "In hoc signo vinces", clame la pierre de l'Hôpital général, dont l'histoire illustre à chaque page la vérité de la condition comme de la promesse. Jour après jour, la Fondatrice dut affirmer sa confiance illimitée envers le Père Eternel comme son adhésion à Jésus, dans la soumission entière à la divine Volonté. Toutes ses oeuvres portent le sceau de l'humiliation et de la souffrance. Elle paiera tout non seulement de son travail et de ses privations, mais du sang de son coeur. Le récit de l'organisation des oeuvres de Mère d'Youville nous situe dans un climat d'Evangile. L'on y retrouve comme la réplique des complots ourdis contre le Christ, des calomnies que répandaient les Pharisiens devant les miracles et la commisération de Jésus en faveur des malheureux.

S'agit-il de réunir des malades et des pauvres, la Mère d'Youville et ses compagnes subissent l'assaut de pierres et d'injures. L'incendie détruit, en janvier 1745, la maison qui abrite son oeuvre. Au lieu d'exciter la pitié de la population, ce malheur attise la passion, multiplie les outrages. La maison qu'elle loue pour trois ans pour y continuer l'exercice d'une charité toute désintéressée, lui est bientôt enlevée par le Gouverneur lui-même. Elle doit chercher ailleurs l'abri pour ses protégés.

Quand l'Hôpital général en ruines nécessita l'intervention de personnes intelligentes, actives et généreuses, Madame d'Youville et ses filles sont toutes désignées pour s'en charger. Une fois de plus elle devra subir la contradiction, les malversations. L'oeuvre des enfants trouvés, celle des filles de mauvaise vie si nécessaire déjà en ces temps de guerre, s'élèvent sur les mêmes fondements. Aussi, selon la parole de Jésus, résisteront-elles au temps. "Celui qui entend mes paroles et qui les met en pratique, ressemblera à un homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison: elle n'a pas croulé, car elle était fondée sur le roc." (Matt. VII, 24-25) Les six groupements des filles de Mère d'Youville comptent plus de 7000 membres vivants. Du nord au sud de l'Amérique du Nord, chez les Indiens et les Esquimaux de Mackenzie, en Asie, au Basutoland et aux Indes Occidentales, l'esprit de la bienheureuse Mère a soufflé pour vivifier les oeuvres qui s'y poursuivent sous son égide.

Le 3 mai 1955, à l'occasion de la proclamation du décret de l'héroïcité des vertus de la Servante de Dieu, décret où Mère d'Youville est comparée à sainte Jeanne de Chantal, le Postulateur de la Cause, dans un discours prononcé devant le Saint-Père, s'écriait: "L'émotion de l'humble Postulateur de la Cause est dominée par la joie si légitime de la noble nation canadienne, qui est fière aujourd'hui de présenter comme candidate aux honneurs des autels, une de ses filles,

née sur son sol fertile, et qui a grandi en une sainte émulation de beauté et d'éclat, dans la variété des fleurs transplantées de l'Europe dans le jardin de l'Eglise canadienne." (Feuillet du décret, p. 8)

Cette fierté préside à notre jubilation en ces jours. Ensemble avec notre religieuse et filiale gratitude envers Dieu, "le Père de toutes consolations"; envers le Christ et son vénéré Vicaire, le pape Jean XXIII, présentons notre joie en hommage à Jésus par Marie qui, pour tous les états de vie, ont bien voulu faire briller en la Bienheureuse que nous acclamons, un modèle, un secours et un splendide idéal! Amen!

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

No 307

Sermon prononcé en l'église Saint-Viateur, à l'occasion du centenaire de la mort du Père Louis Querbes, Fondateur des Clercs de Saint-Viateur, le 30 mai 1959.

"Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, nisi manserit in vite: sic nec vos, nisi in me mansieritis."

"De même que le sarment ne peut produire du fruit par lui-même, s'il ne demeure uni à la vigne, de même vous non plus, si vous ne demeurez en moi."

(Jean, XV, 4)

Mes très Révérends Pères,
Mes bien chers Frères,

Ces paroles que, dans ses ultimes recommandations aux siens, Jésus prononçait au soir du Grand Jeudi, tous les religieux ne les entendent-ils pas retentir de l'âme même de leur Fondateur? Cette conviction que l'esprit d'une famille religieuse, comme la sève de la vigne, doit circuler parmi les branches mais qu'il garde sa source dans la grâce surnaturelle initiale octroyée par l'Esprit-Saint, au début de l'oeuvre à celui qui en devait être l'initiateur, cette conviction, dis-je, explique la festivité d'aujourd'hui. Votre Communauté, après avoir consacré l'année au culte du Père Querbes, célèbre aujourd'hui le centenaire de sa mort en offrant à sa mémoire la pérennité de son oeuvre.

La figure du Père Querbes frappe par des traits d'une extraordinaire personnalité. L'on ne se défend pas d'admirer chez lui l'homme, le chrétien, le religieux, le prêtre. Le Canada français où il établit son oeuvre, tout en renouvelant plus d'une fois le sacrifice de n'y pas pouvoir visiter ses fils, le

doit révérer comme l'un des siens. Aussi est-ce avec une immense joie que Nous présidons aujourd'hui cette célébration.

La forte amitié faite peut-être d'une similitude de caractère, d'aspiration, de vertu, qui unissait le Père Querbes au deuxième évêque de Montréal, le vénéré Monseigneur Bourget, la correspondance entre les deux Apôtres, les visites répétées de l'évêque canadien au curé de Vourles, Fondateur de la Congrégation des Clercs de Saint-Viateur, légitiment en l'expliquant le culte voué par votre Ordre à l'évêque à qui votre histoire accorde le nom de deuxième fondateur.

Voilà qui suffirait à rendre familier parmi nous, le nom vénéré du Père Querbes. Mais à ces incidences extérieures s'ajoute l'influence persistante qui tient à l'orientation de l'oeuvre du Fondateur. Nous voulons souligner ici trois traits dont le prolongement dans la vie de votre Communauté signale, en même temps qu'une fidélité filiale de votre part, un impérieux appel que vous lance l'Eglise.

Nous arrêtant à considérer dans le Père Querbes, apôtre du 19e siècle,

I — Son dévouement à l'Eglise;

II — Son souci de la formation de la jeunesse;

III — Son amour pour la Vierge Marie, Nous établissons que les mêmes caractéristiques sont attendues et sollicitées de ses fils, les Clercs de St-Viateur, au 20e siècle. Ces forces si fructueuses jadis, il importe de nos jours encore de les mettre en honneur dans l'oeuvre de l'éducation et de la consolidation chrétienne de la société.

I

Son dévouement à l'Eglise

Sans doute les ascendances et l'éducation de Louis Querbes devaient préparer son âme à cette vision claire qu'il avait de la transcendance de l'Eglise du Christ. Né le 21

août 1793, dans les jours néfastes de la Terreur, il reçut à cette date même le saint baptême. Cette promptitude à pourvoir à la régénération de l'enfant reste symbolique de la vaillance intrépide de ses parents, de leur foi et de leur loyauté chrétiennes. La tourmente apaisée, Louis est accepté comme enfant de choeur de sa paroisse à Saint-Nizier.

Il trouve en effet sa joie à servir au Saint-Sacrifice comme aux saints Offices de l'Eglise. La piété semble lui avoir été octroyée avec le baptême. Elle se manifeste sans commande et envahit davantage tous les jours son existence. Il devient le protégé de Monsieur Besson, curé de la paroisse, qui, discernant les prévenances de Dieu sur cette âme d'élite, lui assure les études qui lui ouvriront la voie au sacerdoce.

Le jeune Louis Querbes n'a jamais douté de l'appel divin à la prêtrise. Sans cesse tourmenté cependant du désir de se dépenser le plus efficacement possible au service de l'Eglise et des âmes, plus d'une fois il voulut tenter le don total de l'état religieux. Docile aux directives du guide de son âme, il restera attaché au ministère paroissial comme vicaire à Saint-Nizier au lendemain de son ordination puis comme curé de Vourles où il se dévouera jusqu'à sa mort.

Confrère du saint Curé d'Ars, au Séminaire, il recevait le sous-diaconat à la cérémonie au cours de laquelle saint Jean-Marie Vianney devenait diacre. Ces deux Lyonnais mourront à l'oeuvre, à quelque jours d'intervalle et la piété catholique célèbre cette année leur centenaire. Notre admiration des vues de Dieu est grande à la pensée "qu'il y eut à la fois, dans le même diocèse, deux saints curés de village, deux centres de conversion, deux foyers de surnaturelle charité, et même, du point de vue simplement humain, deux héros qui, chaque jour, tiraient de leurs propres forces un rendement à donner le frisson".

De fait, des oeuvres innombrables ont marqué la carrière de votre Fondateur dans le ministère. Son dévouement

à l'Eglise s'y manifeste par l'assiduité austère aux devoirs quotidiens de l'assistance aux pauvres, de la visite des malades, des séances au confessionnal, de la direction spirituelle des âmes, du catéchisme paroissial, de la prédication dominicale. Comme vicaire à Saint-Nizier, il prodigue sa sollicitude à l'agrandissement et au progrès de l'école cléricale. Le recrutement sacerdotal lui tient au coeur et la formation des jeunes lévites est pour lui une oeuvre capitale. C'est ce que déclare nettement son historien: "Mais ce n'était pas tout d'augmenter la tribu des jeunes lévites, l'important était de les préparer pour le sanctuaire, en protégeant et en faisant éclore les germes de vocation que la grâce avait déposés dans leur sein. Dans ce but, l'abbé Querbes déploie toutes les ressources de son zèle." (Vie du Père Louis Querbes, pp. 63-64, P. Robert)

Toute sa vie, il consacrera ainsi ses énergies en faveur des vocations sacerdotales. Voilà certes une manifestation des moins équivoques du dévouement à l'Eglise: se dépenser pour fournir au Corps Mystique des cellules vitales d'où jaillit la sève directement puisée aux mérites du Christ. L'abbé Querbes aime l'Eglise de toute son âme, de toutes ses activités. Son action liturgique fut remarquable. L'on a noté aussi avec édification, sa dévotion au pape. "Il demeurera toujours sans la moindre déviation, orienté vers Rome", déclare son biographe qui appuie son affirmation en écrivant: "Deux fois au moins il commente le TU ES PETRUS, prêchant la fidélité, l'amour, le respect à l'égard du Saint-Siège. Il montre dans le successeur de Pierre "le fondement contre lequel l'erreur, l'impiété, les railleries sacrilèges, les menées sourdes, les persécutions" sont venues tour à tour se briser. "Dans toutes les persécutions communes, voyez, dit-il, les pontifes romains pleins de zèle; et, dans celles qui furent spécialement dirigées contre le Saint-Siège, quelle majesté dans les fers". Et, rappelant quelques paroles du prisonnier de Savone et de Fontainebleau: "que je voudrais donc, s'écrie-t-il, les faire entendre à tout l'univers". Rien n'est plus facile "que de former sa foi" en l'appuyant sur le roc de Pierre; rien n'est

"plus consolant" que de la sentir ainsi inébranlable". (Ibid., pp. 87-88)

II

Son souci de la formation de la jeunesse

Tous les sermons, instructions, prédications de retraite du saint Fondateur, reflètent son dévouement à notre Mère la Sainte Eglise, en même temps qu'ils en témoignent. C'est encore ce dévouement à l'Eglise que consacre la fondation de votre Congrégation. Les enfants furent l'objet constant de la sollicitude du Père Querbes dans le ministère. Il les réunissait chaque jour pour leur faire le catéchisme; il les initiait à la liturgie, leur apprenant le plain-chant et des cantiques. De ces contacts journaliers avec les jeunes, il sentait sourdre en son âme une angoisse qui allait s'accentuant toujours. L'absence d'écoles et d'instituteurs à Vourles condamnait les enfants à l'ignorance. Il s'assura bientôt les services de deux religieuses des Soeurs de Saint-Charles pour l'instruction des filles. Mais restait le cas des garçons. Ce problème tenaillait l'âme apostolique du curé.

Son dévouement à l'Eglise, éclairé et fortifié à la lumière de l'histoire, sa prédication rappellera souvent les gloires de l'Eglise de Lyon. Saint Just et son fidèle clerc saint Viateur retinrent sa particulière prédilection. La vie de ces Saints du 4e siècle indiqua à son âme fervente un idéal de vie au service de l'Eglise du Christ. Il discernera dans le dévouement de Viateur à son évêque, la vocation de l'instituteur, de l'éducateur catholique. A cette flamme, s'éclairera pour son âme une nouvelle étape de sa vie de fils de l'Eglise.

Les évêques, les pasteurs de paroisses, comme saint Just, trouveront leur Viateur et celui-ci l'assistera dans l'oeuvre primordiale de la formation des jeunes. Rêve splendide de la plus généreuse et totale oblation! Le Père Querbes, dont la vie fut si totalement donnée, se constitue lui-même le premier, instituteur, Clerc de Saint-Viateur. Après des années

de réflexion et de prière, à la suite d'appels intimes réitérés et des plus en plus pressants, il décide de s'adjoindre des compagnons, des fils, et de les lancer dans l'Eglise comme auxiliaires des pasteurs pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse. La Congrégation des Clercs de Saint-Viateur s'établit et reçut bientôt l'approbation sollicitée de Rome. "Comme beaucoup de prêtres de ce temps, le curé de Vourles est missionnaire dans l'âme. Ses paroissiens ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Et pour lui l'idée de catéchisme est indissolublement liée à celle de mission. Le remède fondamental à la déchristianisation c'est l'instruction religieuse des enfants et des adultes. Jeune prêtre, il songe à fonder des "Missionnaires catéchistes". Il n'a pas réalisé ce projet, du moins sous ce titre, mais il est révélateur de son état d'âme et l'on peut bien dire que c'est cela qu'il a été lui-même tout au long de sa vie, un missionnaire catéchiste et aussi un missionnaire du catéchisme." (Annales du Père Louis Querbes, no. 6, sept. 56, p. 26)

"Le Père Querbes était né pour le commandement, écrit son biographe qui énumère, à l'appui de son avancé, les traits qui caractérisaient le vénéré Fondateur: "volonté énergique, constante égalité d'humeur, pleine possession de lui-même, un air et un ton d'autorité naturels, une physionomie ouverte et grave, un jugement droit, une raison ferme, en garde contre les influences de la passion; avec cela, un grand coeur, un dévouement et un amour sincère pour la jeunesse, un esprit de foi et une piété remarquable." (Père Pierre Robert, o.c., p. 45)

En même temps qu'une description du chef, ne trouvons-nous pas ici les qualités du véritable éducateur? De telles dispositions mises en effet au service d'une noble ambition comme chez le Père Querbes que tourmentait le souci de former "une génération chrétienne", devinrent normalement génératrices d'une influence effective auprès des enfants, des jeunes et des adultes eux-mêmes. Une génération chrétienne, elle était nécessaire à la France qui sortait du ma-

rasme révolutionnaire. Le curé de Vourles s'y dévouera de toute son âme par les oeuvres et particulièrement par le catéchisme. La catéchèse est toute inspirée du but à atteindre. "Il commence par enseigner Dieu et le sens religieux de la vie, fidèle, à la tradition évangélique et paulinienne. Ce qui ne l'empêche pas, comme Jésus et comme saint Paul, auxquels il réfère sans cesse, de travailler en même temps à l'éducation morale de ses paroissiens, en fondant sur l'Ecriture et sur le Dogme son enseignement moral", explique le Père Létinier au sujet du Fondateur, missionnaire catéchiste. (Annales, no cité, p. 27)

Fidèle à sa grâce, à l'appel d'En-Haut, il entend perpétuer, par sa famille religieuse, cette action apostolique. Il forme ses fils par son enseignement et ses exemples. Aussi quand le Frère Fayard du premier contingent missionnaire à l'Industrie (Joliette) s'employa dès son arrivée à l'enseignement du catéchisme aux enfants de la première communion, son zèle fut-il couronné d'un succès merveilleux. "Pieux, habile à parler à leur imagination et à leur coeur, catéchiste modèle formé à l'école même du P. Querbes, il exerça sur eux une si salutaire influence, que... le curé de Saint-Paul voulut l'avoir pour ses enfants. Saint-Paul est distant d'une lieue de Joliette; il allait le prendre en voiture tous les jours à une heure de l'après-midi et le ramenait à cinq heures. Le F. Fayard, continue l'historien, eut le bonheur de préparer, cette année-là, dans les deux paroisses, cent dix-huit enfants à leur première communion." (o.c. p. 407)

Ces nouvelles d'un apostolat dévoué et efficace devaient apporter au Père Querbes la plus grande consolation. L'établissement du Canada la ménagea au Fondateur après l'insuccès apparent de certaines missions antérieures dans d'autres milieux. "Pour la première fois, (lit-on encore sous la plume du Père Robert) il voyait le succès couronner une de ses entreprises en pays lointain. C'était la justification de sa conduite, la récompense de son zèle et un encouragement à persévérer dans cette voie, c'était la réponse du Ciel à

ses ferventes prières, à sa foi inébranlable. Il n'avait pas eu tort de tourner ses regards et ceux de ses enfants hors du diocèse de Lyon, hors de France, vers les pays qui réclamaient des ouvriers évangéliques; il n'avait pas eu tort d'élargir ses ambitions, à la mesure de son amour pour Dieu." (o.c., p. 430)

III

Son amour pour la Vierge Marie

L'amour pour Dieu chez le Père Querbes s'alimentait aux sources du dogme et de la piété catholique. Son dévouement à l'Eglise, qui n'était qu'un attachement au Christ qu'Elle continue, développa en son âme le culte de la liturgie, le désir de découvrir et de former des vocations sacerdotales, une dévotion affective et effective au Siège de Rome et à l'auguste personne du Saint-Père. Tourmenté du salut des âmes, du souci de la Rédemption, oeuvre centrale de la mission du Christ Jésus, il se dévoua à promouvoir la formation de la jeunesse, cette fleur de l'avenir. Mais l'on ne reproduit Jésus en soi que si l'on entend la voix du Sauveur mourant désignant à ses choisis: Marie comme gardienne de la foi, de l'espérance et de l'amour dans les âmes: "Fils, voilà ta Mère" (Jean XIX, 27), et si, comme saint Jean, l'on prend Marie chez soi.

L'amour de votre Père pour la Sainte Vierge, vous l'avez maintes fois médité en y trouvant un stimulant et un modèle. Vous avez admiré comme moi les prévenances de Marie pour Louis Querbes encore enfant. Qu'à neuf ans, un samedi, 15 du mois d'octobre, il prononce, aux pieds de Notre-Dame-de-Grâces, en l'église Saint-Nizier, le voeu de chasteté perpétuelle, voilà un fait extraordinaire et révélateur des prévenances de la Reine des Vierges, Marie. Les visites du Père Querbes à Fourvière sont fréquentes. Son ancien professeur et ami, Monsieur Deplace, y fait plusieurs fois allusion dans

sa correspondance avec son élève. "Vous allez quelquefois à Fourvière, parlez un peu de moi à la Sainte Vierge. C'est une Mère dans laquelle nous devons avoir la plus grande confiance. Demandez-lui pour vous et pour moi les grâces qui nous sont les plus nécessaires surtout les grâces du salut." (Vie citée, pp. 25-26) Ou encore: 'Portez mes voeux à Notre-Dame de Fourvière". (Ibid.)

C'est sous le regard et les auspices de Marie que s'ouvrent, se poursuivent et se couronnent les années scolaires à l'école cléricale qu'il dirige. "Vous êtes de la famille sacerdotale et de la famille de Marie: restez dignes de vos maîtres, dignes de votre Mère. Conservez votre pudeur; soyez des anges de pureté, toujours prêts pour le ciel", recommande-t-il à ses élèves. A l'école, il établit la visite quotidienne au Très Saint Sacrement et à la Sainte Vierge ainsi que la pratique du mois de Marie. La plaque commémorative qui, depuis 1952, et grâce à Son Eminence le Cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, consacre à l'autel de Notre-Dame-de-Grâces en l'église de Saint-Nizier, la mémoire du Père Querbes, rappelle son initiative mariale. En voici l'inscription: "A la mémoire du Père Louis Querbes, 1793-1859, vicaire de la paroisse Saint-Nizier, puis curé de Vourles et fondateur des Clercs de Saint-Viateur. Vers 1816, devant cet autel avec les élèves de sa manécanterie, il inaugura la pieuse pratique du mois de Marie, bientôt en honneur dans la France entière." (Annales du P. L. Querbes, no. 8, 1958, p. 4)

Quand, sur le bateau Le Havre, en mai 1847, Monseigneur Bourget présidait l'exercice du mois de Marie entouré des trois Clercs Missionnaires qu'il amenait avec lui au Canada, l'âme des fils du Père Querbes ne devait-elle pas tressaillir d'une ferveur émue alors "que le chant des cantiques faisait retentir le navire et dominait le bruit des vagues?" (p. 398) N'était-ce pas pour eux l'écho prolongé de la consécration que le Père Fondateur avait lui-même prononcée en leur nom à Notre-Dame de Fourvière où il les avait accompagnés au départ? A Fourvière aussi, une plaque commémorative redira

aux générations futures la dévotion, l'amour, la confiance voués par le Père Querbes à la Vierge Marie. On y lit: "Le P. Louis Querbes, 1793-1859, curé de Vourles, fondateur des Clercs de Saint-Viateur, trouvait ici lumière, force, consolation et consacrait à Marie ses religieux partant pour les fondations lointaines." (Annales, no. 8, p. 7)

Au matin du 27 mai 1847, les trois missionnaires de Saint-Viateur sont à Montréal, la Ville de Marie, et le 28, ils se dirigent vers Joliette. Toute leur traversée s'est encadrée dans le mois de la Vierge. Une spontanéité vibrante exprime le contentement du F. Champagneur écrivant au Père Querbes: "Il paraît que nous étions désirés au Canada. Il ne nous reste maintenant qu'à satisfaire Monseigneur par une conduite religieuse exempte de tout reproche et embellie de toutes les vertus." (o.c., p. 401). Quelques jours après leur arrivée au pays, les trois missionnaires rencontrent des Indiens venus à l'occasion de la Fête-Dieu. Ils leur donnent "deux chapelets apportés de France et des médailles de la Sainte Vierge"; c'était préluder par un acte de piété mariale à leur apostolat au Canada. (p. 403) La première cérémonie de profession religieuse à l'église de Joliette et sous la présidence de Monseigneur Bourget, fut l'occasion de l'érection d'un oratoire dédié à Notre-Dame-de-Bonsecours, oratoire devenu un lieu de prières et le but de maints pèlerinages de religieux et de leurs élèves. A Rigaud, en 1874, 16 ans après les apparitions de Marie à Bernadette de Lourdes, une petite statue de Notre-Dame de Lourdes est placée dans le rocher. Ainsi était inaugurée la dévotion spéciale qui se développe de façon consolante à Rigaud. "Un beau soir d'été, le soleil couchant à votre droite, gravissez la montagne de Rigaud par sa longue rampe de flanc", (lit-on dans le livre du P. Antoine Bernard). "Après un avé aux pieds de la Vierge de Lourdes qui veille là, dans la grotte du rocher, poussez plus haut encore: montez jusqu'au sommet de l'oratoire. Quelle vision de beauté, propre à élever et à agrandir l'âme elle-même! Ici comme à Lourdes, la Vierge a su

choisir son lieu de prière! On y prie malgré soi." (Clercs de Saint-Viateur au Canada, Vol. I., p. 249)

Toutes les étapes de l'oeuvre du Père Querbes, comme tous les pas de sa vie personnelle, s'illuminent de la pensée et de la prière mariales. "O Marie, c'est à vous que je consacre les prémices de mon ministère, et c'est sous vos auspices que je veux le commencer." (vie, p. 72) Ainsi terminait-il l'entrée en matière de son premier sermon. Dans sa paroisse, il se fera le promoteur de la Confrérie du Rosaire perpétuel. Son séjour à Rome, pour l'approbation de son Oeuvre, est coupé d'un pèlerinage à Lorette. "Jamais la confiance en Dieu et en sa sainte Mère ne m'a abandonné. Ah! c'est ici qu'on aime Maria santissima! écrit-il de Rome le 29 août 1838.

Sa dernière maladie lui apporte l'occasion de souligner encore sa confiance en la divine Mère. "Je suis tout à fait hors de danger, quoique non encore en convalescence, et c'est aux prières adressées à la Sainte Vierge que je dois cette révolution," écrivait-il alors au directeur de la maison d'Espalion. (p. 615) Quand quelques mois plus tard les souffrances ont repris et sont devenues quasi intolérables, sa plainte douloureuse s'exhale en une prière, un cri mille fois répété: "Marie, ma bonne Mère, priez pour moi, assistez-moi!" (p. 618)

* * *

"Pour toi, tu m'as suivi dans mon enseignement, dans ma conduite, dans mes projets, dans ma foi, dans ma longanimité, dans ma charité, dans ma constance..." (II Tim. III, 10). Ces paroles de saint Paul à son disciple Timothée, vous les pouvez chacun recueillir de l'âme de votre Fondateur. Par un choix délibéré et libre, vous avez répondu à l'appel de Dieu qui vous invitait à partager ainsi la grâce et la vie de votre dynamique Fondateur. C'est à la demande de Monseigneur Bourget que le Père Querbes ouvrit un

noviciat dans le diocèse de Montréal. Le souci de l'évêque pour la formation religieuse solide des communautés n'est plus à prouver. C'est d'ailleurs de concert avec votre Fondateur qu'il organise au Canada l'oeuvre de Vourles. "Dans les cas urgents et extraordinaires, consultez Monseigneur. Je vous saurai toujours gré d'avoir suivi son avis", écrivait le Fondateur au Supérieur de Joliette. (Les C.S.V. au Canada, I, p. 142) Le 16 janvier 1857, il écrit à Monseigneur lui-même: Monseigneur, permettez-moi d'appeler votre attention sur notre colonie du Canada; Vous en êtes le père, Vous avez réchauffé son berceau; Votre présence au milieu de nous a été une source de bénédictions pour notre maison; Vous m'avez laissé de précieux conseils et des notes plus précieuses encore, dont j'ai fait mon profit dans la rédaction que vous m'avez recommandée pour une nouvelle édition de notre Directoire. Eh bien! Monseigneur, c'est à genoux que je Vous supplie d'ajouter une grâce à tant d'autres: celle d'une direction ferme, précise et immédiate à l'égard de nos Frères du Canada, et surtout de leur Supérieur à qui je viens d'écrire de ne rien faire de tant soit peu important sans l'agrément de Votre Grandeur." (Ibid., p. 214). Cette lettre, la dernière du Fondateur à celui qu'il considère comme cofondateur de votre Congrégation au pays, révèle parmi plusieurs, le voeu de votre Père en faveur de la survivance spirituelle de ses fils.

La fidélité à votre vocation vous enjoint donc à vous aussi un dévouement loyal à la Sainte Eglise, le souci effectif de la formation des jeunes, un amour vivifique envers Marie. L'histoire des cent années de votre vie canadienne témoigne de votre fidélité à la consigne. L'époque que nous traversons ne permet ni l'apathie, ni l'indifférence des catholiques et à fortiori des religieux devant les problèmes de l'Eglise. Ces problèmes surgissent de plus en plus nombreux, complexes et décisifs pour le salut de l'humanité. Les intentions du Saint-Père et de la hiérarchie doivent primer tout individualisme et égoïsme dans une vie religieuse. Que l'Eglise demeure le

centre de ralliement de votre dévouement et de vos oeuvres. Qu'Elle trouve chez les fils du Père Querbes en particulier, des aiguilleurs de la jeunesse qui savent dépister chez les adolescents, la vocation au sacerdoce et en aider l'épanouissement. "Un catéchiste fait soupçonner qu'il n'estime ou n'aime guère l'état ecclésiastique ou les vocations pieuses, quand il y a de l'indifférence à y préparer des sujets que Dieu semble y destiner. Qu'un maître soit pieux, appliqué, exemplaire, qu'il paraisse aimer sa vocation, en être content, il ne sera pas possible que dans une classe un peu nombreuse, Dieu ne se déclare en faveur de quelques-uns". (Vie citée, p. 237) Le témoignage est du Père Querbes lui-même. Puisse-t-il vous inspirer toujours!

Le souci de la formation de la jeunesse en vue de "générations chrétiennes" à susciter, emprunte aussi aux circonstances contemporaines son comportement spécial. De plus en plus nombreuses et presque irrésistibles se coalisent contre les jeunes et contre l'influence de leurs éducateurs catholiques, les forces du mal, par l'appât des plaisirs, de l'argent, de la liberté confondue avec la licence, l'emprise du matérialisme. L'Action catholique devrait enrôler le grand nombre des élèves gradués de nos institutions religieuses. L'abstention d'un trop grand nombre est attribuable, selon certaines enquêtes sérieuses, à une carence dans la formation religieuse. L'enseignement catéchistique se limite trop à la vérité du point de vue intellectuel. La leçon est trop coupée de la vie. Il est urgent plus que jamais d'amener nos baptisés à prendre conscience de leur incorporation à la famille chrétienne, au Corps mystique du Christ. Il faut revenir au sens de Dieu, au réalisme de sa Providence qui domine l'histoire du monde et chacune de nos destinées.

N'êtes-vous pas plus que quiconque orientés vers l'enseignement religieux et la formation chrétienne effective, vous qui dans des directives de votre Fondateur, comme dans la pratique de son apostolat, retrouvez l'exposé précis du but à fixer et des moyens à adopter pour y atteindre?

Au lundi de la Quasimodo, Sa Sainteté le pape Jean XXIII recevait en audience plusieurs centaines d'étudiants universitaires français du Centre Richelieu de la Sorbonne, guidés par leur aumônier, le chanoine Maxime Charles. Le pape disait aux jeunes: "Il faut agir. Soyez des actifs au service de Dieu et de l'Eglise. Soyez des apôtres, travaillant en union avec tous, sous l'autorité de la hiérarchie et dans un esprit de fraternelle charité. Alors, vous serez illuminés vous-mêmes par le Christ; alors, vous serez des lumières pour vos frères." A cette directive pour les jeunes catholiques, le Saint-Père ajoutait: "Nous savons gré à vos prêtres de nourrir votre foi de vérités fortes, de vous former à la piété personnelle et de vous faire découvrir vos responsabilités apostoliques vis-à-vis de vos camarades de vie et d'études! (Osserv. Rom., 10 avril 1959, p. 3)

Paroles du Pontife suprême, paroles du Christ lui-même qui s'adressent à la jeunesse catholique du monde, aux prêtres et éducateurs catholiques de toute l'Eglise! Avec les avis de votre Fondateur, vous possédez aussi pour assurer le rendement de votre apostolat, cet autre héritage familial: l'amour de la Vierge Marie. Aimez Marie, faites-la connaître et aimer par les jeunes. Sachez toujours éveiller l'idéal, susciter l'enthousiasme des jeunes pour la sublime Vierge. Les invocations des Litanies de Lorette, si suggestives de la transcendance de notre divine Mère, les paroles de l'Ave Maria et les mystères du rosaire, les hymnes liturgiques, les cantiques si judicieusement utilisés par votre Père Fondateur, constituent des mines inépuisables de piété authentique et rayonnante.

En priant Marie, que vos jeunes ne se voient pas en présence de dévotions plus ou moins accablantes, mais bien en compagnie d'une Mère qui les chérit parce qu'ils sont appelés à être éternellement les frères de Jésus! Ils comprendront mieux ainsi le sens de la Croisade du Chapelet à laquelle ils désireront se joindre pour aider à la restauration de notre

société et à la paix du monde, que la Vierge a promis d'accorder à la prière du chapelet.

Dans ce rappel de la vie, des vertus, de l'oeuvre, du rayonnement du vénéré Père Louis Querbes, en la fête de son centenaire, Nous entendons faire un hommage de Notre admiration sincère, de Notre profonde gratitude au nom de l'archidiocèse, de Nos voeux fervents pour que se lève au plus tôt le jour si désiré de sa glorification par Rome et qui fasse retentir dans l'Eglise universelle le nom et le mérite de ce prêtre, religieux et éducateur, le Père de la vaillante Congrégation des Clercs de Saint-Viateur.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

No 308

Adresse de bienvenue prononcée en l'église Notre-Dame à l'occasion de l'arrivée au Canada de Son Excellence Monseigneur Sebastiano Baggio, nouveau Délégué Apostolique, le 14 juin 1959.

Excellence Révérendissime,

Vous êtes au milieu de nous depuis un mois et déjà vous avez gagné notre affection par la bonté de votre coeur, le rayonnement de votre riche personnalité et la ferveur de votre zèle apostolique.

Vous êtes, pour nous, l'ambassadeur du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le représentant de la puissance éternelle de l'Eglise.

Vous découvrirez en nous, je l'espère, un réel amour pour le Saint-Père et un attachement fidèle à l'Eglise. Ces vertus nous ont été en effet léguées par nos premiers missionnaires et par nos évêques. En ces jours difficiles que traverse le monde, nous sentons le besoin d'aller à Pierre qui possède toujours les paroles de vie éternelle et nous sommes heureux d'appartenir à l'Eglise du Seigneur Jésus qui s'élève dans le monde comme une colonne de vérité.

Votre venue au milieu de nous est donc, Excellence, une source de joie. Vous nous apportez la présence du Saint-Père à l'heure même où nous célébrons la gloire de la première Bienheureuse de notre pays. Vous ne pouviez pas entrer chez nous sous de plus heureux auspices.

Vos prédécesseurs ont toujours marqué une grande bienveillance envers notre Eglise de Montréal. Leur amitié a été pour le Pasteur de cette Eglise un puissant réconfort et une source de paix. Votre attitude depuis votre arrivée dans notre pays m'a prouvé que vous vous inspiriez de leurs exemples. Veuillez croire, Excellence Révérendissime, que les sentiments que j'éprouve envers votre Personne sont réciproques.

C'est avec une grande loyauté que je vous accueille dans ce diocèse et puissiez-vous toujours trouver en nous des fils soumis et des apôtres conquérants.

* * *

Your Excellency,

You have been with us only one month and, already, you have won over our affection by your goodness, your rich personality and your zealous apostolic fervour.

For us, you are the ambassador of the Vicar of Our Lord Jesus Christ, and representative of the eternal power and authority of the Church.

You will come to see in us, I hope, true affection for the Holy Father and faithful loyalty to the Church. These traits, instilled in our hearts by our early missionaries and bishops, have been characteristic of the Catholic People of Canada since the beginning. In the uncertainty of the period of history which we are now living, we feel the need to turn to Peter who has the words of eternal life and we are happy to belong to the Church founded by Our Lord which stands forth in the world as a pillar of Truth.

Your presence in our midst, Your Excellency, is therefore a source of joy. You represent the Holy Father among us as we celebrate the glorification of the first Canadian-born Beatified Servant of God.

Your predecessors have always manifested great benevolence to the diocese of Montreal. Their fraternal affection

has always been a source of encouragement and peace to the Bishop and Shepherd of this diocese. Your attitude, since your arrival, has proven that you have come to us with the same sentiments.

Be assured, Your Excellency, that I reciprocate your sentiments with great sincerity and loyalty as I welcome you to this diocese. May you ever find in us loyal and obedient sons and daughters of the Church and apostolic militant members of the Mystical Body of Christ.

†Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

No 309

Panégyrique de la Bienheureuse Mère d'Youville prononcé en l'église Notre-Dame lors d'une messe marquant l'ouverture d'un triduum à l'occasion de sa récente Béatification le 14 juin 1959.

"Lux oritur justo, et rectis corde laetitia".
"La lumière se lève pour le juste, et la joie pour ceux qui ont le coeur droit."
(Ps. 96, 11)

Excellence Révérendissime Mgr le Délégué Apostolique,
Excellence Révérendissime, *
Mes bien chères Soeurs,
Mes bien chers Frères,

Dans cette première église paroissiale de Ville-Marie, développée au cours des siècles par son agrandissement, sa splendeur, son rayonnement, mais où l'on retrouve indéfectiblement le coeur de notre histoire, il convenait que se réunît, en ces jours glorieux, l'élite montréalaise qui sait encore reconnaître et accepter nos origines authentiques, comme la dignité et la grandeur que confèrent à la personne humaine et aux oeuvres, l'égide et la direction de l'Eglise du Christ.

Nous inaugurons à cette heure la fête familiale, réplique des grandioses célébrations romaines. En liant notre gerbe d'honneurs à l'adresse de la première Bienheureuse canadienne, Nous évoquons avec une dévotion émue le nom des deux dévoués prêtres de Saint-Sulpice qui tour à tour

* S. E. Monseigneur Valérien Bélanger, Auxiliaire à Montréal.

ont guidé cette âme à travers les obscurités d'un dur Calvaire, vers la lumière du pur amour, Monsieur Gabriel du Lescoat et Monsieur Normant du Faradon.

En admirant après plus de deux siècles l'épanouissement de l'oeuvre de 1737, nous ne nous défendons pas de souligner le secours constant de Saint-Sulpice qui, non seulement appuya les initiatives de la première heure, mais sauva l'oeuvre exposée à périr à son berceau, engloutie dans la cupidité d'un Intendant sans conscience.

De fait, chaque page de l'histoire des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal, des Soeurs Grises, atteste la présence de la Compagnie magnanimement secourable et dont la générosité ne se peut comparer qu'à l'art dans lequel elle excelle de cacher ses bienfaits. Que sur Saint-Sulpice tombe aujourd'hui quelques rayons de la gloire de la bienheureuse Marguerite d'Youville, voilà qui est juste, certes, mais surtout inévitable.

Cette gloire, que seule l'âme authentiquement chrétienne sait apprécier dans son incommensurable portée, brille aussi comme un témoignage sur notre Métropole. Elle rappelle que la charité du Christ a présidé à sa fondation et à sa conservation, que les activités bienfaisantes de Jeanne Mance et de Marguerite Bourgeoys devaient, dans les plans de la Providence divine et de Notre-Dame, trouver leur prolongement comme l'accroissement de leur effectif, à l'heure où le développement de la Colonie et le tragique des circonstances appelaient de nouveaux secours.

Marguerite d'Youville lève l'étendard de la charité du Christ dans le défilé de notre population. Si son nom rappelle la fidélité des fils de Monsieur Olier à continuer, à Ville-Marie, l'oeuvre voulue par les fondateurs, il suggère aussi le vocable que spontanément lui accordent nos âmes: GARDIENNE DE LA COLONIE: Gardienne de ses foyers, Gardienne de ses institutions, Gardienne de sa dignité chrétienne.

I

Gardienne de nos foyers

Bien providentiel se révèle aujourd'hui l'épisode banal en soi, jadis, de l'exode de Marguerite Dufrost de Lajemmerais, vers Montréal, aux jours de son union avec François d'Youville. Il était normal certes que la jeune châtelaine de Varennes quittât la demeure paisible qui l'avait vue naître, où elle avait grandi et s'était épanouie dans une jeunesse incarnant les qualités les plus appréciables, pour suivre l'époux accepté et à qui, devant Dieu, elle liait indissolublement sa destinée. C'est dans cette église qu'elle contracte son mariage. Elle ignorait certes à ce moment quelle immolation totale signifierait pour elle la fidélité conjugale.

Les quelque huit années qui suivront son engagement solennel accumuleront des exemples et des mérites que tous les foyers de chez nous pourront à jamais exploiter. Marguerite d'Youville devient tout de suite et littéralement la victime de la mère de son jeune époux. Jalousie, avarice, incompréhensions se traduisent à son égard par des reproches durs et immérités. La jeune épouse, fidèle à son mandat, supporte tout dans la patience, soutenue par sa foi en la grâce du sacrement de mariage. Cette grâce du sacrement, elle la devait utiliser encore plus à fond. Son mari, jeune viveur, qui avait grandi dans les caprices de l'aventure, esclave de l'argent dont il avait fait son dieu, le pourvoyeur indispensable de son faste et de ses plaisirs effrénés, semblait tout à fait inapte à comprendre la valeur véritable, le devoir, la vertu, le don dans l'amour. Le retour, le passage occasionnel de cet incorrigible prodigue au foyer, était pourtant chaque fois ponctué de la même exquise bonté, des multiples prévenances de la femme invulnérablement fidèle à celui à qui elle avait juré sa foi devant l'autel.

La fidélité aux engagements du sacrement dont saint Paul affirmait: "Sacramentum hoc magnum est" (Eph. V,

32) — ce sacrement est grand — Madame d'Youville la témoigna encore dans l'acceptation de la maternité. Etre mère fut l'unique joie de son mariage, mais joie austère que les circonstances d'isolement et d'abandon rendirent pour elle extrêmement pénible. Six berceaux orneront ce foyer, mais deux seulement garderont l'enfant qui résistera aux premiers chocs de la vie. Les deux bambins qui survécurent devaient concentrer les sollicitudes de la mère à qui la mort ravit bientôt un époux trop léger, certes, pour n'être pas indigne de la "perle" à qui il avait ménagé un écrin si peu convenant. En dépit de l'existence pénible qu'il lui avait faite, Marguerite pleura sincèrement son époux, le père de ses enfants, et qu'elle avait jusqu'à la fin espéré reconquérir par sa bonté.

Elle héritait des dettes de ce jeune don Juan qui mourait à 27 ans. Elle se fit un devoir de les acquitter toutes en ouvrant un petit commerce de mercerie. En gardant le nom du disparu noceur, elle devait rappeler longtemps à la population de Montréal et des environs l'injuste trafic exercé par le libertin, sa vie dissolue et souvent scandaleuse. De cette redevance aussi, elle s'acquittera en payant non plus seulement de son labeur, mais de sa propre réputation, de son endurance héroïque au milieu des persécutions prolongées et cruelles.

Une telle constance, un aussi indomptable héroïsme devant les obligations du mariage chrétien tiennent certes d'une grâce particulière et nous incitent à recourir à Mère d'Youville comme à la Gardienne des foyers chrétiens chez nous. Nombreux, hélas! de nos jours sont les foyers canadiens où s'installent l'incompréhension, le malaise, l'animosité. Trop habitués à ne peser les faits et la valeur de l'existence qu'au poids du matériel et du temporel, l'on oublie souvent la portée surnaturelle et sacrée du sacrement de mariage. L'on ne sait plus puiser dans ce trésor de grâces sacramentelles toujours disponibles et agissantes chez les chrétiens qui vivent leur titre d'enfants de Dieu en gardant l'état de grâce.

Aucune difficulté pourtant ne peut résister à cette puissance surnaturelle mise en valeur. La vie conjugale de Mère d'Youville appuie de son irrécusable témoignage cette affirmation théologique. En considérant la conduite toute de grandeur, de noblesse, de vertu de la femme, de l'épouse et de la mère, chez la Bienheureuse que nous célébrons, nous lui confions les foyers de chez nous. Nous la prions de s'en faire de là-haut la Gardienne, comme elle en a si héroïquement ici-bas illustré la dignité.

II

Gardienne de nos institutions

Gardienne des foyers de la Colonie, Gardienne aussi de ses institutions! Faut-il rappeler les circonstances crucifiantes des débuts de l'exercice de sa charité en faveur des pauvres de la ville? Faut-il évoquer la tragique aventure où se joua la destinée de l'Hôpital Général de Montréal? Comme pour toutes les oeuvres de bien, deux camps se trouvent en présence. D'un côté, l'amour dont Dieu seul est la source, parce que l'amour est son essence même; de l'autre côté, la haine soufflée par l'enfer dont le chef demeure à jamais l'antagoniste du Christ, de son oeuvre et de ses fidèles.

Que Marguerite d'Youville et ses premières compagnes aient eu à essuyer les plus inconvenables affronts, alors qu'elles entendaient se dévouer pour Dieu au service de tous les miséreux, voilà qui ne s'explique vraiment que par les paroles de Jésus: "Vous serez haïs de tous à cause de mon nom" (Matt. X, 22) Aux injures et aux coups qu'auront à subir ces pionnières d'une oeuvre inspirée par la pure charité chrétienne, l'on joindra la noire calomnie. Recourant au plus vil procédé, l'on ne reculera pas devant l'indélicatesse suprême de transformer en insultes et en accusations à l'adresse de celle qui en avait été la première victime, les débauches de François d'Youville. Exhumation sordide qui révèle la déchéance morale dans l'absence totale d'idéal. L'on accusa

en effet la charitable veuve de continuer clandestinement les pratiques vicieuses de celui dont elle portait le nom.

Au moment de partir du Cénacle pour affronter la lutte inouïe de l'amour contre la haine, Jésus disait aux siens: "Dans le monde, vous aurez des tribulations, mais confiance! J'ai vaincu le monde." (Jean XXVI, 33) Cette victoire définitive du Christ, elle demeure éternellement. C'est pourquoi les vrais chrétiens ne sauraient jamais douter de leur force et de leur propre victoire dans le Christ. Marguerite d'Youville, habitée par la grâce, par la vie du Christ, entraînée à la vaillance chrétienne par la fidélité au devoir dans les étapes antérieures de son existence, compte encore, à cette nouvelle phase de sa carrière, sur la grâce d'en-haut. Comme le Christ, elle sut cette fois encore faire triompher l'amour sur la haine. "In silentio et in spe erit fortitudo vestra" (Isaïe XXX, 15). Votre force résidera dans le silence et la patience, affirme l'Ecriture. Mère d'Youville se tut devant l'orage; elle continua cependant de se donner dans le dévouement désintéressé des grandes âmes. Réplique héroïque, certes, mais combien féconde!

Bientôt tomberont les préventions injustes. Mère d'Youville et ses compagnes auront gagné la vénération et la confiance de la population montréalaise. Cet heureux revirement rendit plus facile la réorganisation de l'Hôpital Général confié à l'administration de celle en qui tous les nécessiteux reconnaissaient une Mère. Il déclencha aussi la protestation universelle devant les tractations injustes de Bigot contre la Fondatrice et son oeuvre.

La vie des amis du Seigneur reflète toujours par certains traits plus accentués la figure du Maître. "Voici que celui-ci est placé... en signe qui provoquera la contradiction" (Luc II, 34), avait prédit le vieillard Siméon, lors de la Présentation de Jésus au Temple. Cette contradiction non seulement la vie terrestre du Sauveur la fera éclater, mais dans sa vie mystique, alors qu'Il continue d'exister dans son Eglise et

dans chacun des membres de son Corps mystique, proposant le Royaume du bien, Il sera traqué et combattu par l'ennemi qui s'installe dans les âmes et dans le monde.

Bigot est un vénal. De la situation précaire de la Colonie au moment où il y est envoyé comme Intendant, il entendra tirer son profit personnel. Il étalera un faste scandaleux et s'emploiera à détourner en sa faveur tout ce qui lui apparaît source de valeurs matérielles. Mère d'Youville eut à affronter l'astuce, le mensonge et l'audace de l'Intendant. Son oeuvre en vient à deux doigts de sa perte. Une ordonnance du 15 octobre 1750 unissait tous les biens meubles et immeubles de l'Hôpital Général de Montréal à celui de Québec. "Le 23 novembre suivant, le décret fut publié à Montréal, au son des tambours, comme dans les grandes circonstances, écrit un biographe. Le crieur public passa par toute la ville et Madame d'Youville, qui revenait du marché où elle avait été acheter ses provisions, prit connaissance, au milieu même de la rue, de l'édit qui la concernait. Elle garda son calme et sa résignation habituels en apprenant la nouvelle si inopinée..."

Monsieur Normant fit connaître à Monseigneur de Pontbriand la réaction de la population de Montréal. "L'ordonnance, écrit-il, a fait ici un grand bruit, non seulement par le son des tambours qui l'ont annoncée, mais plus encore par les murmures, les médisances et les calomnies qu'elle a occasionnées..." (Mère Marg. d'Youville, Frère Pierre Langevin, S.S.P., pp. 44-45)

La vertu de Madame d'Youville, génératrice chez elle de sérénité et d'abandon dans l'oubli total de sa personne, était trop authentique pour lui dicter dans la circonstance une attitude de passivité qui se serait avérée désastreuse. Les pauvres, ses privilégiés, la portion choisie de la Famille du Père, étaient lésés dans leurs droits. Le bien commun était en cause. La gloire de la religion était assombrie par les faux avancés de l'Intendant qui avait réussi à entraîner, dans

son sillon douteux, l'autorité épiscopale elle-même. Elle s'engage dans la lutte en faveur de la Vérité et de la Justice. Est-il possible de se défendre d'une admiration profonde, d'une édification émue, d'une pieuse vénération, à la lecture des lettres que la Bienheureuse adresse tour à tour à l'Intendant, au Gouverneur et à l'Evêque? Avec respect, soumission et tact, mais avec une fermeté qui tient du don divin de force, elle présente les mises au point qui s'imposent. Ne nous semblent-elles pas scandées de sanglots, ces lignes écrites à Monseigneur de Pontbriand: "Monseigneur, je suis sincère, droite et incapable d'aucun détour ni restriction qui puisse déguiser la vérité ni lui donner un double sens... Ce que j'ai l'honneur de vous dire, Monseigneur, est la pure vérité, et je ne voudrais pas faire le moindre mensonge pour tous les biens du monde." (Albertine Ferland-Angers, p. 122)

L'institution de charité fut sauvée; elle entrait trop normalement dans les plans de la divine Providence sur la Colonie pour que Dieu en permît la ruine. "Si Monseigneur de Pontbriand, (note Mme Albertine Ferland-Angers dans son livre "Mère d'Youville, Première Fondatrice Canadienne") pris dans un remous politique, avait profondément affligé Madame d'Youville, foncièrement, il l'estimait toujours; il pense encore en 1753 comme en 1748 qu'elle est "une personne d'un rare mérite", et, dans sa noblesse d'âme, il daigne la rassurer.

"Quant à Mme d'Youville, deux ans durant, dans le Montréal potinier, ses antagonistes triomphants l'avaient lardée de regards malicieux; deux ans durant, l'âme étreinte, cinglée de suspicion, elle s'était crue véritablement ruinée. Pour elle, le sacrifice était accompli. Mais comme autrefois arrêtant le bras levé d'Abraham, Dieu, l'heure venue, aiguilla les esprits vers la justice, et Mme d'Youville ayant recouvré ses moyens de bienfaisance poursuivit son ascensionnelle voie." (o.c., pp. 133-34)

Cette voie d'ascension, nous en avons acclamé l'aboutissant glorieux dans la béatification de notre Mère d'Youville.

En en rappelant les étapes particulièrement significatives pour la survie de la Colonie, nous sommes entraînés par le fait à penser qu'elles s'épanouissent dans le ciel par une puissance de secours en faveur de ceux qui vivent encore ici-bas. Nous la pouvons invoquer pour la pérennité de nos institutions. Celles-ci exigent encore de nos jours d'être sauvegardées contre l'injustice, l'erreur, le matérialisme; d'être défendues contre ceux qui prétendent les consolider ou les renouveler en les vidant de l'esprit qui les a inspirées et qui seul les pourra maintenir.

Puisse notre invocation à la bienheureuse Mère d'Youville obtenir à la Colonie des défenseurs de sa trempe, qui affirment les droits de Dieu et de la justice, qui vivent les principes de la foi chrétienne tout en se dévouant vigoureusement au progrès des nôtres! O bienheureuse Mère d'Youville, restez à jamais la Gardienne victorieuse des institutions de chez nous! Révélez à l'âme du peuple, qui s'honore de vous nommer sa première Bienheureuse, le mystère lumineux qui, derrière chaque peuple, s'entrouvre sur Dieu!

III

Gardienne de la dignité chrétienne chez les nôtres

Comme Gardienne de la Colonie, Marie-Marguerite de LaJemmerais, la bienheureuse Mère d'Youville, protégera aussi chez nous la dignité chrétienne. Si sa personnalité, sa conduite, ses oeuvres la désignent comme un modèle de cette dignité, elles nous la montrent aussi comme une animatrice, une inspiratrice dans ce domaine. "René Gaultier de Varennes, originaire de Bécon près d'Angers, seigneur de Varennes et du Tremblays, officier du régiment de Carignan, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, gouverneur aux Trois-Rivieres durant vingt ans, avait épousé Marie Boucher de Boucherville, fille du premier Canadien anobli. Leur fille, Marie-Renée de Varennes, épousa, le 18 janvier 1701, Christophe Du Frost de la Gemmerays, lieutenant dans les troupes.

Le lieutenant Du Frost de la Gemmerays entrait dans la remarquable famille canadienne, à laquelle des fils de vieille noblesse française s'étaient alliés. Il s'apparentait en effet aux Varennes, aux Le Gardeur de Tilly, aux Marganne de La Valtrie, aux Sabrevois de Bleury, aux Hertel de Rouville, aux De Muy, tous noms glorieux de nos annales militaires et il devenait le beau-frère du célèbre explorateur, Pierre Gaultier de la Vérendrye." (Albertine Ferland-Angers, "Mère d'Youville", pp. 23-24)

Rappeler ces ascendants directs de notre Bienheureuse permet de reconnaître en l'arrière-petite-fille de Pierre Boucher de Boucherville, mort à 95 ans, en 1717, donc 16 ans après la naissance de Marie-Marguerite de LaJemmerais, la fine fleur de l'aristocratie canadienne-française. La noblesse est innée chez le vrai chrétien. Cette pensée, Sa Sainteté le pape Jean XXIII la développait dans son discours au patriciat et à la noblesse de Rome. "Le Saint-Père aime à se rappeler un épisode: la première fois que les devoirs de son office de représentant du Saint-Siège l'amenèrent à visiter une résidence royale, la nouveauté du fait lui fit éprouver un moment une certaine crainte et quelque gêne. Mais cela dura bien peu. En montant l'escalier d'honneur, accueilli dans sa montée par des manifestations de respect, il se rendit compte que c'était pareillement aux autres à éprouver des égards de respect pour leur hôte. Il s'ensuit que tout ce qui est noble, élevé, délicat, est inné en celui qui a le grand honneur de vivre dans une union intime avec Dieu; et tout ce qui est chrétien vit et agit dans une atmosphère de grandeur et de noblesse. En conséquence également les souhaits, les paroles aimables touchent le coeur plutôt que l'oreille et l'entendement... Vraiment cette noblesse est bien plus que celle que la nature peut avoir accordée, que celle qui est l'ancien héritage des ancêtres. Il s'agit de vivre, au fond, comme l'Evangile nous le dit, et comme il nous incite à le faire." (Doc Cath., 1er fév. 1959, col. 134) Cette noblesse qui jaillit de l'âme irradie sur le comportement comme sur la mentalité. Mar-

guerite de LaJemmerais la tenait de sa famille fervente; elle eut l'avantage de l'affermir dans le couvent des Mères Ursulines à Québec.

A vingt et un ans, douée des dons surnaturels de la grâce qu'elle ne négligera jamais, formée pour la vie pratique, et remarquable par ses qualités extérieures, elle peut légitimement s'engager dans l'amour humain qui la sollicite et se présente à elle prometteur de joies solides. Son choix, hélas! s'avère catastrophique. Les circonstances meurtriront son coeur, elles n'altéreront jamais sa dignité de chrétienne. Dans le milieu social qui, en ces années, va se dégradant de plus en plus à mesure que s'annonce imminente la défaite française, Marguerite se dresse encore comme un témoignage de la dignité chrétienne. Pure blancheur qui se détache sur le sombre tableau d'une société avilie; bonté qui s'oppose à la malice éhontée, amour authentique, semeur de bien et obstinément désireux de sauver l'être qui semble avoir résolu sa propre perte. Sans se flétrir à la boue de la mondanité effrénée qui se moque dans le faste et l'orgie de la misère du peuple et des désastres qui s'annoncent, elle conserve sa noblesse et son honneur. Rivée aux devoirs de la maternité, elle veille sur les berceaux et sur les anges qui s'en échappent. Sa dignité de mère chrétienne compensera auprès de ses fils les négligences de leur père et achètera la grande grâce d'une double vocation sacerdotale.

Dans le deuil qui l'afflige profondément, elle garde la dignité de la femme forte. A la religion elle a demandé jusque-là la lumière et le secours. Sa fidélité à la grâce durant l'épreuve de sa vie conjugale a préparé son âme à l'intervention extraordinaire de la grâce divine. Elle avait accepté la pauvreté pour elle-même, elle en avait savouré toute l'amertume. Dieu consacrera ses efforts d'hier par un attrait irrésistible pour les pauvres et les nécessiteux de toutes catégories. Elle avait supporté l'abandon de celui qui aurait dû être pour elle un soutien, elle avait éprouvé l'amertume de la solitude de l'âme et n'avait pas refusé de s'y soumettre. Dieu lui révélera

dans une lumière particulière le dogme de sa Paternité et burinera dans son âme une indéfectible confiance en sa Providence d'amour. Ainsi grandie, davantage ennoblie par cette assurance invincible de la sollicitude du Roi des rois, elle s'engage dans le sentier des oeuvres de bienfaisance.

Après plusieurs années dépensées au service des pauvres et des malades qu'elle recueille dans des logis de fortune, elle relève l'Hôpital Général. Au soin des malades, elle joindra bientôt, dans sa sollicitude, le salut des filles perdues. Dans son opuscule qu'il intitule "La Magicienne des Gens mal pris", le R. P. Racicot présente comme suit la nouvelle initiative de Mère d'Youville: "Le curé de Notre-Dame rêvait depuis longtemps d'un abri pour les jeunes filles condamnées en correctionnelle. Madame d'Youville avait maintenant de l'espace, elle s'en chargea. Logée sous les combles de l'édifice, l'oeuvre des filles fut surnommée Jéricho, à cause des hautes murailles qui les séparaient du monde. Cet apostolat causa des ennuis à la bonne Mère. L'Intendant Bigot qui menait la vie large, se montra avare sur ce point. Il alla jusqu'à ordonner à Mère d'Youville de n'accepter des jeunes filles de ce genre que sur son ordre.

"Un jour, un soldat en ivresse frappe à l'hôpital pour y demander sa maîtresse. Sa colère est telle qu'il va tirer du revolver en menaçant d'abattre la directrice. Mais la fondatrice connaissait les hommes et leurs violences, elle se présente, cause quelques instants avec le militaire, qui reprend, penaud et assagi, le chemin du retour." (p. 29)

De nos jours encore s'opposent les deux conceptions de la vie sociale. Les adorateurs de la chair, les esclaves du plaisir sans limite, ou les hérauts de l'esthétique excluant la morale, affichent, dans tous les secteurs, leurs théories qu'ils s'exercent à étayer de leurs sarcasmes et de leur impudence.

Il se détache encore, cependant, grâce à Dieu, parmi les nôtres un groupe d'élite pour comprendre le langage de la foi et qui reste fidèle aux valeurs authentiques sans pour cela se

plaindre d'être ligotés et privés de liberté. Au contraire, ils savent à n'en pas douter que les hommes vraiment libres, c'est dans leurs rangs qu'ils se rencontrent. Dominant le plaisir, la passion, l'argent, les préjugés, ils regardent en face le devoir, l'acceptent et l'accomplissent. Ils éclairent leur route à la lumière de la droite raison et au soleil de la foi qu'ils ont reçue au saint baptême. Une saine philosophie les a convaincus qu'un être qui ne répond pas au but de son auteur est un être défectueux et que la créature raisonnable et intelligente qui ne répond pas au plan du Créateur est diminuée dans sa nature même. L'ange déchu est un ange naturellement moins parfait cependant depuis sa révolte. Ainsi en est-il de l'homme qui refuse sa vocation surnaturelle.

Cette dignité de l'être raisonnable qu'est l'homme, se traduit par la moralité non seulement acceptée, mais désirée et prônée. Ceux-là qui y restent fidèles sont de la lignée des hommes lucides devant la vie, devant leur foi et leurs possibilités, et qui affirment par tout leur être: "Parce que j'appartiens totalement à l'Eglise, il m'est possible d'être pleinement homme et d'appartenir pleinement aussi aux hommes. J'appartiens à la foule des hommes de mon pays, de l'Europe, du monde, j'appartiens à l'univers de l'esprit, j'appartiens à Dieu. Ainsi se parfait le cercle: l'origine est en même temps le terme de la perfection de Dieu, comme origine, à travers la vie entière, vers Dieu comme fin. C'est cela l'Eglise et c'est cela, par conséquent, la vie humaine." (Dieu et les hommes, Pieter Van Der Meer de Walcheren, O.S.B., p. 515) Ainsi s'exprime un converti de notre siècle.

* * *

Ces lignes expliquent la parole du Psalmiste: "La lumière se lève pour le juste et la joie pour ceux qui ont le coeur droit." Elles indiquent par surcroît la trajectoire que décrit l'existence de la bienheureuse Mère d'Youville. C'est pourquoi, Gardienne de la Colonie, celle que l'on a nommée la Grande

Dame de la Charité, sauvegardera chez nous, avec nos foyers et nos institutions, la dignité morale, la noblesse innée en notre peuple issu de la pensée catholique et missionnaire.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

No 310

Panégyrique de la Bienheureuse Mère d'Youville prononcé à la Maison-mère des Soeurs Grises de Montréal lors d'une messe pontificale marquant la clôture du triduum, le 16 juin 1959.

"Beatus qui cogitat de egeno et paupere"
"Heureux celui qui prend souci du pauvre et de l'indigent!"

(Ps. XL, 2)

Excellences Révérendissimes, *
Mes bien chères Soeurs,
Mes bien chers Frères,

Après la seconde d'extase de la vision du Bernin coïncidant avec la proclamation solennelle de la Béatification de Mère d'Youville, communion mystérieuse à l'Eglise triomphante; après l'heure exaltante qui rassemblait l'Eglise de la terre autour de son Chef visible, Sa Sainteté le pape Jean XXIII, dans l'adoration du Chef divin invisible mais présent dans l'Hostie sainte, et la vénération solennelle de la nouvelle Bienheureuse; après le vibrant triduum dans l'église des Saints-Martyrs-Canadiens à Rome pour honorer au coeur même de la chrétienté celle que la déclaration papale venait de désigner à la dévotion de l'Eglise universelle; dans un rayon prolongé et non moins brillant, la gloire de la bienheureuse Marguerite d'Youville resplendit dans le ciel de Montréal.

Il convenait d'inviter les autorités civiles et le peuple de notre ville à l'église-mère de Ville-Marie, à Notre-Dame, pa-

* LL. EE. NN. SS. J.-A. Langlois, J.-Roméo Gagnon, Emilien Frenette, Léo Blais, Aimé Decosse, Valérien Bélanger.

roisse combien vénérée et fréquentée par Mère d'Youville, pour reconnaître collectivement, en la Bienheureuse, la Gardienne de la Colonie: gardienne d'hier, d'aujourd'hui, de demain. L'église Notre-Dame s'ouvrait aussi à notre dévotion dans une perspective de délicate survivance. Elle rappelait une fois de plus la constante sollicitude de Saint-Sulpice, son secours matériel avec le conseil, le support et la direction qui devaient décider de l'oeuvre, l'aiguiller et la consolider.

Hier, la cathédrale Marie-Reine du Monde, l'église-mère du diocèse, le centre des lumières et de l'apostolat d'où rayonnent sur toutes les paroisses les pouvoirs et les puissances surnaturels, et qui rappelle le respect, la soumission, le dévouement à l'Eglise de Mère Marguerite d'Youville et que la Providence enfin a voulu attribuer comme église paroissiale à votre maison-mère, se remplissait d'une foule fervente pour célébrer votre bienheureuse Fondatrice. Voilà certes qui présentait, dans le programme des fêtes, un item de la plus haute convenance.

Aujourd'hui, c'est dans l'intime de la famille, au coeur même de l'institut fondé par Mère d'Youville, que sont convoquées ses filles. Elles chanteront à plein coeur le mérite de l'héroïque Bienheureuse, elles écouteront surtout sa voix qui accordera leurs âmes à la sienne dans l'harmonie divine de la charité authentique. Du haut du ciel, la bienheureuse Marguerite d'Youville ne cesse de s'adresser à vous; ne reste-t-elle pas à jamais *Mère, Fondatrice, Protectrice,* aujourd'hui dans la gloire comme hier dans la peine? C'est cette triple auréole que Nous Nous proposons de considérer avec vous à cette heure.

I

Mère

La Providence divine avait tracé à Marguerite Dufrost de LaJemmerais un sentier humainement imprévisible. Une éducation chrétienne solide la prépara pour une vie familiale

rayonnante et féconde. Déjà les années de son adolescence faisaient pressentir chez elle les qualités caractéristiques de la mère idéale. "Les soins domestiques, les arts ménagers, tout lui convenait, pourvu que cela lui permît de venir en aide à ses petits frères et soeurs. Malgré sa jeunesse, elle était pour eux d'une sollicitude toute maternelle et sut aussi gagner leur confiance." (Frère Pierre Langevin, S.S.P., p. 13) Cette remarque corrobore l'affirmation du biographe de la Bienheureuse: "Malgré sa jeunesse, Mademoiselle de LaJemmerais semblait déjà être une seconde mère pour ses frères et ses soeurs, ayant su, dès cet âge, gagner leur confiance par son amitié sincère et généreuse, et s'attirer même leur respect par sa sagesse et par un certain air de noblesse qui semblait lui être naturel." (M. Faillon, "Vie de Mme d'Youville", p. 8)

Cette influence si étroitement apparentée à la maternité spirituelle ne se répercutera-t-elle pas dans la vocation sacerdotale de ses frères Charles et Jacques?

Si, au foyer fondé par son union avec François-Madeleine You, Madame d'Youville devait se voir frustrée des joies de l'amour véritable qu'elle avait rêvé et de l'ombre même des plus légitimes satisfactions d'une vie conjugale normale, Dieu voulut cependant lui ménager la compensation de la maternité. Six berceaux furent préparés par ses soins et avec la délicatesse de son grand coeur. Quatre fois elle eut la douleur inexprimable de voir très tôt le berceau céder la place au petit cercueil blanc pour enfermer les corps que l'âme avait cessé d'animer pour s'envoler parmi les anges.

Elle concentra sur les deux fils que lui laissa la Providence, la sollicitude la plus attentive. Comme de la femme forte décrite dans l'Ecriture par des traits que la Liturgie attribue à la messe de la Bienheureuse, l'on s'accorde à dire de cette Mère vaillante: "... elle travaille d'une main allègre... Elle se lève quand il fait encore nuit... Elle constate que son industrie prospère, sa lampe ne s'éteint pas de la nuit... Elle tend le bras au malheureux, elle ouvre la main à l'indigent... Elle ouvre la bouche avec sagesse, et la bonne parole est sur

sa langue... Ses fils se dressent pour la proclamer bienheureuse." Si elle a éprouvé douloureusement la vérité de ces paroles: "Trompeuse la grâce et vaine la beauté!" elle a compris pleinement et sa gloire en témoigne devant tous aujourd'hui, que "la femme qui craint le Seigneur est celle qui sera louée". Pour elle aussi, l'Esprit Saint commande: "Donnez-lui du fruit de ses mains, et que ses oeuvres disent sa louange aux portes de la ville!" (Sagesse, Prov. XXXI, 10-31)

A l'instar de la vénérable Marie-de-l'Incarnation, grâce à sa vie pétrie de sacrifice, de prière et d'amour, elle collaborera à l'oeuvre divine dans l'âme de ses fils. Deux prêtres se formèrent grâce à ses leçons et à ses exemples, et servirent simultanément, comme leur mère, l'Eglise du Christ au Canada français.

Dans la pratique d'une abnégation toujours plus généreuse, l'âme de Marguerite d'Youville élargissait ses puissances. L'Esprit Saint s'empara de cette âme dont Il récompensa la fidélité dans l'effort vertueux, par une effusion plus abondante des dons surnaturels. Il ajusta son coeur aux dimensions illimitées de la charité divine, grâce à un attrait jusque-là inconnu pour le pauvre, l'indigent, le nécessiteux. Elle saisit le sens de l'amour de Dieu se confondant avec l'amour du prochain. "Dieu est amour" et la simplicité indivisible de Dieu est de fait participée par l'amour. Dieu aime tous les hommes; c'est pourquoi plus notre union à Dieu est ferme et sincère, plus aussi nous communions à son amour pour nos frères. "Tel est le trait le plus frappant de l'amour divin tel que nous le rencontrons en Jésus. C'est en vain que l'on cherche à motiver cet amour par la qualité de l'homme auquel il s'adresse. Sa raison est en Dieu lui-même, exclusivement. Dire que Dieu aime l'homme, ce n'est pas énoncer un jugement sur l'homme, mais sur Dieu. C'est cet amour spontané et "non motivé" — non motivé par la valeur personnelle de l'homme — qui meut Jésus lorsqu'Il cherche ceux qui sont perdus et qu'Il fréquente les "péagers et les pécheurs". Par cette attitude inexplicable et injustifiable du point de vue

de la communion régie par la Loi, Il avait conscience d'accomplir l'oeuvre de son Père et de révéler Ses intentions et Sa volonté. Si les rapports de Dieu et de l'homme sont placés sous le signe d'une relation juridique, l'amour divin dépend, en définitive, de la valeur de son objet. Le Christ révèle, au contraire, un amour divin qui franchit cette limite et qui est déterminé par sa propre nature. Selon le christianisme, l'amour motivé est humain, l'amour spontané et "non motivé" sera divin." (Anders Nygren, Erôs et Agapè, cité par G. Rotureau — Amour de Dieu, Amour des hommes, p. 38) La charité chez Mère d'Youville ne fut pas un mouvement de piété passagère, de commisération humaine. C'est de tout son esprit, de tout son coeur, de toutes ses forces qu'elle aimera les pauvres. Toutes ses dispositions maternelles seront polarisées sur le soulagement à apporter aux miséreux.

Depuis la première protégée recueillie le 21 novembre 1737, la pauvre aveugle qu'elle prend sous son toit, jusqu'au dernier moribond indigent qu'assistera sur la terre la dernière Soeur Grise, l'incalculable multitude des pauvres, des malades, des affligés secourus par les filles de Madame d'Youville trouvera en la Bienheureuse, une Mère toujours attentive à aider et à soulager. Comme blottie au centre de la Providence infinie de Dieu qui se révéla si efficacement à son âme durant sa vie terrestre, elle continue là-haut sa maternelle sollicitude.

Mère des pauvres, la bienheureuse Marguerite devait en incarner le titre au point de léguer à ceux qu'elle considérait comme ses enfants, parce qu'ils sont les enfants du Père céleste, des filles formées à son école et qui perpétueraient son dévouement et son amour parmi eux. Cette postérité florissante qui, après plus de deux siècles continue l'oeuvre éminemment maternelle de Mère d'Youville auprès des pauvres, des malades, des nécessiteux de toutes classes, qui a, dans des régions diverses, multiplié les gestes de bienfaisance de leur Mère, elle fournit aujourd'hui à la couronne de la Bienheureuse l'un de ses plus riches fleurons. Puisse-t-elle

reproduire, grâce à la ferveur de chacun de ses membres, la bonté, la patience, la sollicitude, l'amour authentique de la Mère "dont le coeur était si bien modelé sur le coeur du Père éternel!" (R. P. Clément Staub, "Mère et Modèle", p. 46)

II

Fondatrice

Quand vous fixez les regards de votre âme sur les vertus grâce auxquelles l'on acclame, en la bienheureuse Marguerite d'Youville, une Mère au coeur débordant d'amour et vaste comme l'univers, dans un enthousiasme légitime, vous vous réclamez d'elle comme de la Fondatrice de votre méritante communauté. Que, dans ce fait, vous trouviez un sujet de fierté, voilà qui atteste que vous savez apprécier la grâce de Dieu et reconnaître la base de la véritable grandeur humaine.

Il est cependant trop facile de prendre les bienfaits comme acquis et de se dispenser de peser ce qu'ils ont coûté de travaux, de souffrances et de larmes à ceux qui en ont avancé le paiement. Du Christ nous avons tout reçu. "Vous avez tout pleinement en lui qui est le chef de toute principauté et de toute puissance", écrit saint Paul (Col. II, 10). "Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de l'extrême amour dont Il nous a aimés, et alors que nous étions morts par nos offenses, nous a rendus vivants avec le Christ (c'est par sa grâce que vous êtes sauvés)." (Eph. II, 4-5)

Les faveurs innombrables qui marquent nos vies dans la grâce depuis le baptême, la confirmation, l'Eucharistie et les autres sacrements en vue de la vie de l'individu comme de la collectivité dans le Christ, notre vocation chrétienne, religieuse ou sacerdotale, ont leur racine dans le Chef invisible de l'Eglise. Jésus, dans sa vie terrestre a acheté au plus haut prix les trésors que l'Esprit-Saint dispense aux âmes dans le cours des siècles. C'est pourquoi "par Lui seul, avec

Lui et en Lui", il nous est donné de nous présenter à Dieu, de l'appeler Notre Père et de compter sur sa réponse favorable à notre prière.

Cette économie divine du salut, Jésus l'a voulu exprimer aussi dans la structure même de l'Eglise. A Pierre Il déclare: "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle." (Matt. XVI, 18) Il établit ainsi le Chef visible qui extériorisera jusqu'à la fin du monde son gouvernement divin, par l'enseignement de la doctrine et l'expression de sa morale. Auprès de Pierre et de ses successeurs, les âmes trouvent lumière et secours, assurance et sécurité. En Pierre se centralisent toutes les grâces d'adhésion au Christ.

Dans les divers échelons de la vie ecclésiale, ce phénomène de concentration se multiplie. Il est dans le plan divin que certaines âmes accumulent comme des réserves nucléaires dans l'ordre surnaturel et qui se communiqueront à d'autres âmes. Pour des vocations similaires, les appelés devront puiser au même réservoir rempli par l'Esprit Saint grâce aux mérites de Jésus. Le gland contient en puissance le chêne qui sorti de lui se dressera, arbre puissant, après des années de croissance. Dans la grâce du baptême est renfermé le germe de la gloire que tout chrétien est appelé à laisser croître.

Ainsi chez la Fondatrice d'une communauté qui entre dans les plans de Dieu semble se condenser la grâce totale de l'oeuvre. Comme la Vierge Marie, l'âme que Dieu élit pour collaborer à son dessein d'exprimer dans le monde un aspect particulier du Christ Rédempteur doit présenter à la grâce une disponibilité entière. "Ecce Ancilla Domini!" (Luc I, 38) Je suis la servante du Seigneur. Acquiescement de religion, de soumission et de confiance, à la fois générateur de dons ineffables et engagement inéluctable dans le sentier qui mène au Calvaire pour y porter avec Jésus la Croix salvatrice.

Telle a été la vocation de la bienheureuse Mère d'Youville, Fondatrice des Soeurs de la Charité de Ville-Marie. Dieu l'y avait mystérieusement préparée. Quand elle en saisit l'appel, son âme s'y livra sans réserve. "L'histoire en main (dit le Père Clément Staub), nous pouvons répondre que l'idée de Dieu sur cette âme, et par elle sur son institut, a été de reproduire dans son Eglise la dévotion, les relations, l'immense confiance du Christ envers son Père... Voici les preuves que fournit sa vie sur la réalité de cette élection de Dieu sur cette âme:

1) Dès qu'elle (Mère d'Youville) se sentit appelée à servir les pauvres, Dieu lui mit au coeur une dévotion singulière pour Dieu le Père. 2) En 1741, les jours de M. Normant, son guide et l'initiateur de son Oeuvre, sont-ils menacés, c'est au Père Eternel que Madame d'Youville a recours pour obtenir sa guérison. Elle ne se voit pas plutôt exaucée qu'elle réalise la promesse qu'elle avait explicitement formée de faire venir de France un tableau du Père Eternel, afin de le faire honorer dans sa petite société. 3) Dans l'église de l'hôpital, elle veut qu'il y ait une chapelle dédiée au Père Eternel, elle y consacre une somme considérable dans un moment de misère publique, lorsqu'on était à la veille de manquer de tout, et que les soeurs manquaient même de pain, voulant prouver ainsi son immense confiance envers le Père des cieux. 4) Dans ses besoins particuliers et ceux des pauvres, pour ses amis, ses bienfaiteurs, ses protecteurs: c'est au Père Eternel qu'elle a recours. 5) Afin d'établir à jamais cette dévotion parmi ses filles, elle fait composer, par M. Lavalinière, les litanies du Père Eternel, lesquelles, depuis le 4 avril 1770, sont toujours récitées dans l'institut. 6) En 1765, le Père Eternel prouve par un prodige combien cette dévotion lui était agréable. Quand la vénérée fondatrice eut fait réciter le Te Deum sur les ruines fumantes de l'hôpital, une image se dégage radieuse et souriante parmi les décombres, c'est celle du Père Eternel, qui venait dire à ses filles qu'Il restait encore leur Providence et leur soutien.

Voilà donc la vocation de Mère d'Youville: Dieu a choisi cette âme pour être ici-bas la **FILLE DU PERE ETERNEL.**" (Mère et Modèle, pp. 18-20)

La fille du Père Eternel! Comme le Fils incarné, elle embrassa la Croix. C'est une vie douloureuse que la sienne; douloureuse d'abord dans les oeuvres entreprises. "Donner l'instruction, l'éducation à des enfants trouvés, à des orphelins qui, si ordinairement, manquent de tant de choses qui font le charme de l'enfance... Soigner les malades dans les hôpitaux, même des incurables... S'occuper des vieillards si souvent infirmes, pénibles de caractère, difficiles à soigner et à contenter... Oui! c'est une vie douloureuse pour le corps et pour l'âme!" (R. P. Staub, o.c., pp. 58-59)

La Bienheureuse embrasse aussi la vie douloureuse dans l'inspiration de sa piété et de celle de ses filles. "J'ai à recevoir un baptême, et combien je suis dans l'angoisse jusqu'à ce qu'il soit accompli." (Luc XII, 50) avait dit le Christ. Marguerite d'Youville alla donc elle aussi au-devant de la Croix qu'elle discernait déjà dans les oeuvres de miséricorde auxquelles elle se vouait.

Il est cependant une souffrance imprévisible et peut-être plus lancinante encore: c'est l'opposition que rencontre l'amour. Cette douleur aiguë, que l'Agonisant divin de Gethsémani éprouva de façon si intense, ne fut pas épargnée à notre Bienheureuse. Mère d'Youville sera en butte à une persécution ouverte dans les rues de cette ville dont elle veut soulager les enfants les plus malheureux. Quand elle aura dépensé plus tard son bien, ses forces, ses activités, au relèvement d'une oeuvre souverainement précieuse dans un centre comme Montréal, à l'heure où s'y doivent rencontrer la guerre, la famine, la misère, elle se verra combattue par l'Intendant et le Gouverneur. Le bon Dieu frappera directement sa fidèle servante par la maladie personnelle, par la mort d'auxiliaires précieux, par deux incendies qui deviendront, pour les anta-

gonistes de son oeuvre, de nouvelles occasions de sarcasmes et de noires calomnies.

Son oeuvre a coûté cher à votre Fondatrice. Faudrait-il s'étonner que pour en assurer la survivance, vous deviez, mes Soeurs, apporter vous-mêmes l'obole de vos sacrifices et de vos souffrances? Dans son encyclique "Unigenitus Dei Filius" sur la vie religieuse, le grand pape Pie XI écrivait: "Avant tout, Nous exhortons les religieux à ne jamais perdre de vue les exemples de leur fondateur et législateur s'ils veulent avoir la certitude de participer aux grâces abondantes de leur vocation." (Cattin-Conus, "Aux Sources de la Vie spirituelle", § 1485)

Ces directives demeurent à jamais l'expression de la volonté divine en vue de la pérennité des familles religieuses. Justice comme noblesse obligent les Soeurs à soutenir l'oeuvre de leur Mère en l'étayant sur les mêmes principes surnaturels. Une croix lumineuse resplendit au-dessus de l'hôpital à l'heure où votre bienheureuse Fondatrice mourait. Symbole de la vie qui s'éteignait, cet incident sérieusement vérifié ne signifiait-il pas aussi la consigne qu'enregistrent vos armoiries: "In hoc signo vinces"? Comme le Christ, comme votre Mère, vous devez éprouver l'incompréhension de la haine qui s'oppose à l'amour. "Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font" (Luc XXIII, 34), priait Jésus agonisant sur la croix. Que votre prière rencontre cette supplication rédemptrice pour obtenir lumière et libération à ceux que le Prince de ce monde, l'éternel Vaincu, ennemi du Christ et de l'Amour, entraîne dans ses ténèbres, enchaîne dans la haine.

III

Protectrice

"Si aujourd'hui quelque 7,000 religieuses, groupées en six rameaux indépendants, s'honorent de vivre dans l'esprit de

la Bienheureuse, n'oubions pas que les fruits admirables produits depuis deux siècles, proviennent de l'humble semence jetée en terre canadienne par cette femme intrépide et qui, comme toutes les grandes oeuvres de Dieu, y germa longuement dans la souffrance." (C.C.C., 13 mai 1959, p. 2) Vous avez reconnu, très honorées Mères et mes chères Soeurs, les paroles si chaudes et sympathiques de notre bien-aimé et vénéré pasteur, le pape Jean XXIII, en ce quatre mai inoubliable de l'année en cours. L'auguste pontife daigna ajouter: "Nous invoquons, en terminant, sur les membres de la Hiérarchie canadienne venus à Rome pour cette circonstance, sur vous tous, chers pèlerins, et d'une façon très particulière sur les Soeurs de la Charité de Montréal, une large effusion de grâces par l'intercession de la nouvelle Bienheureuse..."

Cette prière du Chef suprême de l'Eglise, écho vibrant de la béatification dont il avait approuvé le décret et présidé la manifestation glorieuse, ne ratifie-t-elle pas notre assurance de la protection particulière de notre Bienheureuse? Le ciel ne diminue guère mais intensifie au contraire la sollicitude des élus qui, une fois définitivement établis en Dieu, s'intéressent encore aux oeuvres auxquelles, pour sa gloire, ils se sont dépensés sur la terre.

Comme conclusion à son ouvrage sur votre bienheureuse Mère et Fondatrice, Monsieur Faillon écrit: "Nous ne pouvons nous empêcher de bénir le Seigneur d'avoir conservé d'âge en âge dans les filles de Mme d'Youville l'esprit qu'il communiqua à leur sainte mère, et d'avoir produit encore de nos jours, par ce même esprit, toujours vivant dans ses dignes filles, des effets non moins admirables que ceux qui éclatèrent au commencement. On sait que l'année 1847, lorsque plus de onze cents émigrés irlandais, abordant le sol de l'île de Montréal, se virent en proie aux ravages de la maladie pestilentielle la plus effrayante, les filles de Mme d'Youville, après avoir fait avec joie au Seigneur le sacrifice de leur propre vie, volèrent généreusement à leur secours. Personne

n'ignore que, dans ces tristes abris où étaient déposés les malades, dans ces lieux d'infection insupportable qui semblaient être devenus de vastes tombeaux, et où elles avaient d'ailleurs à souffrir toutes les incommodités de la pluie, de la boue et du vent, elles déployèrent une charité vraiment magnanime... Chacun sait enfin que, dans l'espace de vingt-cinq jours seulement, sept d'entre les dignes filles de Mme d'Youville eurent le bonheur de mourir martyres de leur charité pour le prochain". (M. Faillon, "Vie de Mme d'Youville", pp. 449-450)

Cet héroïsme répondait certes aux exemples comme aux leçons de Mère d'Youville. Le 14 décembre 1771, la Fondatrice septuagénaire "sentant sa fin approcher, porta ses regards sur toutes ses filles réunies autour d'elle et leur dit ces paroles: "Mes chères soeurs, soyez constamment fidèles aux devoirs dans l'état que vous avez embrassé. Marchez toujours dans les voies de la régularité, de l'obéissance, de la mortification. Mais surtout, mes chères soeurs, faites que l'union la plus grande règne parmi vous" (Père Staub, o.c., pp. 77 et 89)

De même que l'influence posthume de votre bienheureuse Mère présida à l'héroïsme des victimes de 1847, ainsi continue-t-elle de s'exercer sur chacune de vous pour vous aider à demeurer fidèles à l'esprit et aux recommandations qui constituent votre héritage de famille. Mère d'Youville regarde chacun des foyers ouverts sous son égide et inspirés de la grâce de son appel. Les aveugles de 1959 recueillies, instruites, aiguillées dans l'Institut Nazareth, sont de sa part l'objet de la même sollicitude que Françoise Osseau que, le 21 novembre 1737, elle abritait définitivement chez elle.

Que les vieillards des nombreux hospices qui ça et là les recueillent et où ils retrouvent la chaleur d'un foyer familial avec l'attention affectueuse de la véritable charité du Christ, achèvent leurs jours dans la sérénité et la paix, et qu'ils

vivent sous le regard céleste de la Bienheureuse, leur Mère, qui demeure là-haut leur protectrice puissante

Au chevet des malades et des moribonds qui se recommandent à elle ou que lui confie la sollicitude de ses filles chargées des hôpitaux, Mère d'Youville veille, elle encourage, soutient les gardes-malades qui les assistent et demande pour celles-ci la charité à toute épreuve, cette charité qui n'est que la communion à l'amour divin.

La Bienheureuse préside aussi dans les pouponnières et les crèches où des enfants du Père sont confiés à ses filles qui se dépensent pour eux, comme des mères pour leurs petits. En faveur de ces berceaux, Mère d'Youville prolonge du ciel sa sollicitude surnaturelle. Elle continue de désirer sauver et les corps et les âmes des enfants.

Son zèle aujourd'hui glorifié s'intéresse encore aux orphelins, aux enfants de toutes classes dont le développement intellectuel, moral et religieux sollicite le dévouement des Soeurs de la Charité. Il s'épanche dans une spéciale affection sur les missions lointaines, sur les établissements des régions les plus reculées du Nord-Ouest de notre Canada.

Oui, ces oeuvres multiples des Soeurs de la Charité et qui, selon l'esprit de la bienheureuse Mère d'Youville, ne doivent connaître aucune limite quand elles répondent aux besoins de l'Eglise du Christ et aux désirs de l'autorité ecclésiastique légitime, peuvent et doivent se prévaloir de la protection continuelle de celle que nous célébrons en ces jours! "Et j'entendis une voix venant du ciel qui disait: "Ecris: Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur!" — Oui, dit l'Esprit, qu'ils se reposent maintenant de leurs travaux, car leurs oeuvres les suivent." (Apoc. XIV, 13) Il faut croire à ces paroles inspirées. Ne résonnent-elles pas ici comme le témoignage irrécusable de la protection que nous continue la bienheureuse Mère?

Confiante en cette protection pour vous et pour vos oeuvres, que chacune de vous, mes chères Mères et Soeurs, dans une affection religieuse et profonde pour votre Mère, une fidélité généreuse à vivre selon l'esprit de votre fondatrice, pénètre de plus en plus le sens des directives de l'Eglise pour ce qui concerne l'état religieux.

Eclairons ici ces directives à la lumière des enseignements de Sa Sainteté le pape Pie XII de sainte et regrettée mémoire. Nous lui empruntons à cet effet, pour terminer, les considérations suivantes exprimées dans son allocution du 8 décembre 1950, lors du premier Congrès international des religieux à Rome. "Si vous voulez marcher, disait le saint Pontife, sur les traces de vos pères, prenez modèle sur eux et faites comme ils ont fait. Etudiez les opinions, les jugements, les moeurs de vos contemporains, au milieu desquels vous vivez, et si vous y trouvez quelque chose de bien et de juste, emparez-vous-en; vous n'avez pas d'autre moyen de les éclairer, de les aider, de les soulager, de les diriger.

"Mais il y a un patrimoine de l'Eglise qui, depuis les origines, s'est conservé intact, qui ne change pas dans la suite des siècles et qui reste toujours très adapté aux nécessités et aux désirs de l'humanité. Il est constitué principalement par la foi... Ensuite, de ce même patrimoine fait partie le but de l'état de perfection vers lequel vous devez tendre de toutes vos forces, afin que, grâce à son concours et par son moyen, vous deveniez des saints et directement ou indirectement vous sanctifiiez le prochain en le faisant participer plus abondamment à la grâce divine, et en lui procurant ainsi une pieuse vie et une bonne mort.

"Dans ce patrimoine, est encore contenue cette vérité, si haute et si importante, qu'il n'y a qu'un seul chemin pour la perfection, le renoncement à soi-même pour l'amour du Christ. Cela, les temps qui changent ne le changeront pas." (Doc. Cath., 1950, col. 1676).

Ainsi avait compris votre Mère pour aiguiller sa vie vers le but à atteindre. A sa suite, vous vous êtes engagées! Que le Seigneur nous donne la grâce de vous suivre sur ce chemin.

Amen!

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

No 311

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

AU CLERGÉ, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, À TOUS LES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Le prêtre et l'enseignement du catéchisme

Archevêché de Montréal,
en la fête de saint Augustin,
le 28 août 1959.

Mes chers collaborateurs,

L'enseignement du catéchisme aux enfants et aux adolescents restera toujours une des tâches majeures de la mission de l'Eglise.

Le rappel fréquent de cette vérité par les derniers souverains pontifes ne laisse aucun doute sur l'importance primordiale, pour le prêtre, de déployer un zèle soutenu et généreux dans l'exercice de ce premier devoir d'un pasteur d'âmes.

Comme le recommandait S. S. Pie XI: "... les curés et les autres pasteurs d'âmes auront constamment présent à l'esprit que l'enseignement du catéchisme est le fondement de la vie chrétienne tout entière..."[1]

[1] Pie XI, Décret de la S. Congrégation du Concile, 12 janvier 1954.

S. S. Pie XII affirmait de son côté: "Aucun autre ministère, aucun ministère sacré ne peut logiquement passer avant l'obligation de proposer aux fidèles l'enseignement du dogme et de la morale".[2]

Cette responsabilité pastorale, S. S. Pie XII l'appliquait tout particulièrement à l'enseignement du catéchisme aux enfants: "Pour le prêtre, le Concile de Trente a employé pour l'enseignement du catéchisme la singulière expression "primum et maximum officium", la première et la plus importante fonction... aucune autre heure n'est plus précieuse pour lui (le prêtre) que celle qu'il consacre à enseigner le catéchisme".[3]

Eu égard à l'insistance particulière des derniers pontifes pour l'enseignement du catéchisme et en considération de l'importance de ce devoir sacerdotal, il Nous a semblé opportun de rappeler aux prêtres le rôle propre qui leur est dévolu dans ce ministère primordial. Nous Nous efforcerons de répondre aux questions suivantes:

I — Pourquoi le prêtre doit-il enseigner le catéchisme?

II — Pourquoi le prêtre doit-il enseigner *lui-même* le catéchisme?

III — Organisation catéchistique au diocèse de Montréal.

Conclusion: les consolations du prêtre-catéchiste.

I

POURQUOI LE PRÊTRE DOIT-IL ENSEIGNER LE CATÉCHISME?

1 — Le Seigneur Lui-même, après avoir donné l'exemple, a demandé à ses disciples d'"enseigner toutes les nations",

[2] Pie XII, Au 3e Congrès catéchistique diocésain de Milan, 7 septembre 1949.

[3] Pie XII, Lettre à la Semaine d'Etudes catéchistiques italienne, 2 juillet 1949.

sachant qu'il n'y a pas de foi possible sans l'audition de la parole de Dieu, "fides ex auditu".[4]

2 — Aucune pastorale n'est possible sans catéchèse. On sait que la mission pastorale confiée au prêtre comporte trois fonctions: la Pastorale de la Parole, la Pastorale de la Vie divine et la Pastorale de la Vie militante. Or aucune pastorale n'est possible sans catéchèse. Pour recevoir dignement les sacrements, pour vivre sa messe, pour se dévouer efficacement dans les mouvements apostoliques, il est nécessaire d'avoir des principes clairs et solides sur sa religion. Et c'est à l'école d'abord et surtout que l'on apprend ces principes fondamentaux de la religion.

S. S. Pie XI se posait un jour cette question: "Si nous avions à choisir entre une église et une bonne école paroissiale, nous nous trouverions fort embarrassés. Sans doute, on devrait dire: d'abord l'église, mais il y a d'autres considérations qui feraient préférer l'école, parce que c'est l'école qui enseigne le chemin de l'Eglise, c'est l'école qui enseigne ce que c'est que l'Eglise".[5]

L'expérience du ministère fait toucher du doigt l'inefficacité apostolique des militants dont l'action ne repose pas sur des convictions fermes et éclairées par de solides principes chrétiens.

S. S. Pie XII rappelait souvent le danger d'une pastorale de la vie militante qui n'est pas nourrie de catéchèse. "Instable est l'enthousiasme du sentiment seul, disait-il, superflue et éphémère est la ferveur, fruit de l'habitude seule; il faut que vous ayez une connaissance raisonnée de l'objet de votre foi. C'est de cette façon qu'on ne verra plus de ces jeunes gens inconstants qui après avoir vécu pieusement les années de leur adolescence commencent bien vite à vaciller,

[4] Saint Paul aux Romains. 10, 17.

[5] Pie XI. Allocution à un groupe d'élèves des écoles paroissiales de l'Amérique du Nord. (cité dans la Revue Belge de Pédagogie, 19 fév. 1937).

uniquement parce que... leur pauvre bagage en matière religieuse consiste en notions vagues, incomplètes, imprécises, qui fondent avec l'âge comme la neige au soleil".[6]

3. — Nous devons nous dépenser pour toutes les âmes, mais avons-nous songé que vingt-cinq pour cent de nos fidèles sont dans les écoles, à l'âge le plus important de leur formation chrétienne. Donnons-nous le quart de notre temps pour ces enfants et particulièrement pour leur enseigner la religion?

4 — Nous cherchons les meilleurs moyens de répondre aux besoins actuels des âmes dans un monde bouleversé. S. S. Pie XII nous a encore une fois indiqué le remède. Après avoir parlé de l'ignorance religieuse comme d'"une plaie ouverte au flanc de l'Eglise", après avoir décrit la situation déplorable de notre époque, il affirmait: "Dans ces conditions qui angoissent le coeur du pape, il n'est personne qui ne voie la nécessité urgente d'intensifier au prix de tous les efforts une activité catéchistique efficace".[7] Et il ajoutait: "La société humaine a un besoin urgent de remèdes radicaux, mais peu pressent autant que la diffusion du catéchisme".[8]

5 — Nous devons proportionner les connaissances religieuses de nos enfants au niveau des connaissances profanes, dans une société où la scolarité augmente, fort heureusement, mais avec des dangers d'erreurs de plus en plus pernicieuses et un besoin de vérités religieuses de plus en plus profondes.

S. S. Pie XII signalait le danger d'un enseignement religieux sommaire et superficiel qui ne prépare pas des chrétiens adultes mais des nains surnaturels. "On en est arrivé, disait-il,

---

[6] Pie XII, A la jeunesse romaine d'Action catholique, 8 décembre 1947.

[7] Pie XII, Lettre à la Semaine d'études catéchistiques italienne, 2 juillet 1949.

[8] Pie XII, Au Congrès catéchistique national de Barcelone, 7 avril 1946.

à une grave disproportion entre la connaissance des sciences religieuses et celle des sciences profanes, disproportion à laquelle s'ajoute aujourd'hui, menaçante et dangereuse, plus insistante et méthodique, une propagande d'erreurs de tout genre".[9]

II

POURQUOI LE PRÊTRE DOIT-IL ENSEIGNER LUI-MÊME LE CATÉCHISME?

A — *Les curés.* Le Droit Canonique impose aux curés une obligation grave de justice directe d'enseigner personnellement le catéchisme. Cet enseignement est une obligation qui découle de leur devoir d'état comme pasteurs d'âmes.[10] Le Droit Canonique va même jusqu'à établir des peines pour ceux qui transgressent cette obligation.[11] S'adressant aux curés de Rome, S. S. Pie XII leur demandait: "Avant tout, appliquez-vous à bien organiser l'oeuvre du catéchisme... Enseignez vous-mêmes *personnellement* le catéchisme..."[12]

Lorsque le curé est légitimement empêché de faire lui-même le catéchisme, il peut et doit demander le concours d'auxiliaires, prêtres ou laïcs, pour s'acquitter de sa tâche.[13]

B — Les Vicaires-Coopérateurs (aumôniers, professeurs). Cette obligation d'enseigner le catéchisme ne découle pas du fait qu'ils ont charge d'âmes, mais de la mission qui leur est confiée par ceux qui ont charge d'âmes.[14]

S. S. Pie XII rappelait cependant aux prêtres-catéchistes l'importance de leur mission et les exhortait à songer aux

---

[9] Pie XII, à l'Union des femmes catholiques d'Italie, 24 juillet 1949.
[10] Canons 467, ad 1, 1331, 1330, 1338, 1333.
[11] Canon 1333 ad 2, ". . . etiam subpoenis ab Ordinario infligendis".
[12] Pie XII, Discours aux Curés de Rome, 10 mars 1948.
[13] Canon 1333, ". . . si legitime sit impeditus . . ."
[14] Canon 476.

graves répercussions de leur enseignement sur le salut éternel des fidèles. "Qu'il Nous soit permis d'insister, disait-il: Nous exhortons tous les prêtres, et en premier lieu, ceux qui enseignent la religion dans les classes supérieures, à penser souvent qu'ils auront à répondre devant Dieu de leurs élèves".[15]

C — *Le Prêtre et le Maître de religion.* Dans les écoles confessionnelles, les religieux, les religieuses et les laïcs enseignent la religion en vertu d'un mandat qui leur est confié par la hiérarchie. Ils ont donc un rôle propre et irremplaçable à jouer dans l'instruction religieuse des enfants qui leur sont confiés. *Cela n'infirme en rien toutefois le mandat propre et distinct confié au prêtre pour catéchiser les enfants.* Les laïcs ne remplacent pas le prêtre mais, au contraire, ils doivent collaborer avec lui selon le mandat confié par l'évêque à ses prêtres.

Selon S. S. Pie XII ces activités catéchistiques distinctes et complémentaires doivent s'harmoniser dans la grande mission pastorale de l'Eglise. "Si l'histoire montre, disait-il, que, dès les origines de l'Eglise, les laïcs avaient part à l'activité que le prêtre déploie au service de l'Eglise, il est vrai qu'aujourd'hui plus que jamais ils doivent prêter cette collaboration... L'acceptation par le laïc d'une mission particulière, d'un mandat de la hiérarchie, si elle l'associe de plus près à la conquête spirituelle du monde, que mène l'Eglise sous la direction de ses pasteurs, ne suffit pas à en faire un membre de la hiérarchie, à lui donner les pouvoirs d'ordre et de juridiction qui restent étroitement liés à la réception de l'Ordre, à ses divers degrés".[16]

Il serait donc faux de réduire la mission du prêtre à celle d'un examinateur ou de lui attribuer un simple rôle de sup-

---

[15] Pie XII, Allocution aux Membres du Congrès Catéchistique international, 14 octobre 1950.

[16] Pie XII, Au 2e Congrès mondial de l'apostolat des laïcs, 5 octobre 1957.

pléance aux insuffisances éventuelles des maîtres laïcs. Le prêtre est mandaté pour une activité catéchistique proprement sacerdotale et pastorale, qui résulte de sa consécration sacerdotale et de la mission particulière du prêtre, en tant que tel, d'être un messager des mystères divins.

S'il y a normalement trois milieux éducatifs qui concourent à l'édification d'une personnalité religieuse complète, soit la famille, l'école, la paroisse, c'est au prêtre que revient la principale responsabilité d'assurer l'action et la collaboration de ces divers milieux.

Son activité catéchistique se situe à la fois sur le plan de l'enseignement religieux proprement dit et sur le plan des collaborations à assurer, de l'aide à apporter à ces divers milieux, de la surveillance à maintenir et parfois d'une suppléance nécessaire à l'action insuffisante de l'un de ces milieux.

Il va sans dire que cette mission sacerdotale exige un grand dévouement, une compétence théologique et pédagogique sans cesse renouvelée ainsi qu'un esprit surnaturel toujours en éveil. Car, selon S. S. Pie XII, "la valeur et l'efficacité de l'apostolat exercé par l'enseignant de religion (prêtre et laïc) dépendent de la capacité de chacun et de ses dons surnaturels".[17]

Que le prêtre compétent, zélé et apostolique sache cependant que personne ne peut mieux que lui éveiller la foi des enfants et les attacher au Christ et à l'Eglise. "Si le nombre des prêtres est insuffisant, affirmait S. S. Pie XII, qu'ils se fassent aider par les laïcs des deux sexes, mais il restera que l'expérience prouve que l'instruction religieuse donnée par un prêtre profondément attaché à sa foi et au coeur plein d'amour contribue à attacher le mieux les enfants à l'Eglise".[18]

---

[17] *Ibid.*

[18] Pie XII. Au Congrès catéchistique international de Rome, 23 mars 1949.

Les textes du pape Pie XII nous ont laissé voir suffisamment la responsabilité irremplaçable du prêtre et le rôle indispensable qu'il doit jouer personnellement.

Ces considérations permettent déjà de situer le rôle du prêtre-catéchiste. Mais pour dissiper un doute souvent formulé sur l'opportunité d'une présence sacerdotale dans nos écoles confessionnelles, voici d'autres motifs qui militent en faveur de l'activité catéchistique du prêtre:

a — Le prêtre, à cause de sa formation, peut plus facilement et plus efficacement joindre les trois aspects d'une pastorale complète: catéchèse, liturgie, apostolat.

b — Le prêtre connaît mieux sa doctrine. Il est capable, surtout dans les classes plus avancées, de présenter certaines synthèse doctrinales, de préciser des points obscurs, de rattacher les détails à certaines idées essentielles.

c — Le prêtre connaît mieux les âmes. A cause de l'expérience acquise par la confession et la direction spirituelle, il peut faire des applications pratiques se rapportant davantage aux besoins intimes des âmes d'enfants.

d — Le prêtre connaît mieux le milieu communautaire ecclésial de la paroisse. Il connaît les parents, les mouvements, les centres de loisirs, les problèmes particuliers à telle classe sociale, à tel rang, etc. Ainsi le prêtre peut assurer plus facilement la collaboration nécessaire entre les parents et les maîtres.

e — Le prêtre apporte aux enfants un témoignage vivant de la présence de l'Eglise, du Christ, du sacerdoce. Pour les fidèles, le prêtre représente l'Eglise, et l'intérêt qu'il manifeste au catéchisme est déjà un motif de foi en la doctrine.

Il exerce aussi une influence profonde sur les maîtres eux-mêmes. Sa présence les encourage, les fortifie, les stimule. De temps à autre, (deux ou trois fois par année), il pourra réunir le personnel enseignant de la paroisse ou d'une école,

et présenter une récollection sur le rôle du catéchiste dans l'Eglise et répondre à certains problèmes particuliers.

f — Le prêtre à l'école représente surtout la doctrine chrétienne tandis que le maître enseigne en même temps des matières profanes.

C'est pourquoi il peut plus facilement se dégager des préoccupations scolaires du maître tels que les examens, les récitations, le manuel. Son enseignement sera ainsi plus vital, moins livresque, plus spirituel.

g — Le prêtre à l'école en profite pour vivifier les oeuvres apostoliques des étudiants (Croisade, J.E.C., Sainte-Enfance, Apostolat de la Prière, etc.) Il encourage les maîtres à devenir membres des mouvements apostoliques qui leur conviennent. Il assure ainsi un travail de continuité entre l'apostolat des enfants et de la jeunesse.

h — Le prêtre à l'école transmet les directives du curé, s'il est vicaire, et de l'évêque en ce qui concerne la formation religieuse des enfants. Il en profite pour s'enquérir des problèmes particuliers tels que l'autorité du maître, les enfants malades, les retardataires, les indisciplinés, etc.

i — La présence du prêtre au catéchisme est un droit fondamental de l'école confessionnelle, droit heureusement reconnu par le Code Scolaire de la Province de Québec.

III

ORGANISATION POUR L'ENSEIGNEMENT CATÉCHISTIQUE AU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

1) Commission catéchistique diocésaine

Le Code de Droit canonique demande aux évêques de veiller à ce que le catéchisme soit enseigné.[19] Il les rend aussi

[19] Canons 1336, 1381 ad 2, 1382, 711 ad 2, etc.

responsables de l'orthodoxie de l'enseignement religieux, car, de droit divin, ils sont les seuls maîtres de doctrine. C'est d'ailleurs, en d'autres termes, ce qu'exprimait S. S. Pie XII: "C'est aux Apôtres et à leurs successeurs que Jésus-Christ a confié la vérité qu'il apportait du ciel; à côté du pontife romain et des évêques, donc il n'y a pas d'autres maîtres de droit divin dans l'Eglise, et toute autre personne appelée à y enseigner exerce l'office de maître non en son nom propre ni au titre de sa science, mais en vertu d'une mission reçue du Magistère".[20]

Aussi, conscient de Notre responsabilité, Nous confions à Son Excellence Monseigneur Léo Blais, l'un de Nos auxiliaires, la tâche d'organiser et de diriger une Commission catéchistique, avec centre aux Offices diocésains, 1085, rue de la Cathédrale.

Son Excellence Mgr Léo Blais a été favorisé par les circonstances pour prendre une expérience précieuse dans le domaine de la formation chrétienne par l'enseignement de la religion: après avoir été professeur au Séminaire de Joliette durant quatre ans, il passait à Saint-Boniface, au Manitoba. Et là, dirigé par Son Excellence Monseigneur Emile Yelle, il s'employait à enseigner lui-même le catéchisme comme vicaire; puis, plus tard, comme curé.

Entre temps, il visitait les écoles du diocèse de Saint-Boniface au nom de l'Association d'Education des Canadiens français.

De plus, il devait, durant douze années, former à l'enseignement de la religion, les élèves catholiques de l'Ecole Normale; et, durant cinq ans, les élèves du Grand Séminaire de Saint-Boniface.

C'est ainsi qu'au cours des vingt-cinq années passées dans l'Ouest, Son Excellence a dirigé des journées et même des

[20] Pie XII. Discours à l'occasion de la canonisation de S. S. Pie X, 31 mai 1954.

semaines de pédagogie catéchistique et de catéchèse, tant pour des prêtres que pour des religieux, des religieuses et des laïques.

Et maintenant, Son Excellence Mgr Léo Blais est au service des prêtres, des éducateurs et éducatrices du diocèse de Montréal, pour aider de toutes manières dans la formation religieuse des élèves de nos écoles et institutions.

2) Collaboration - coordination

Depuis quelques années, Nous avons été témoins de nombreuses et fructueuses activités dans le domaine de l'enseignement catéchistique.

a) La Commission provinciale de l'Enseignement catéchistique, avec centre à Saint-Jean de Québec, s'est appliquée constamment à préciser et améliorer les programmes, à susciter des moyens de formation, pour tout le personnel enseignant.

b) Les écoles de la Commission Catholique de Montréal sont visitées régulièrement par des prêtres entièrement consacrés à l'oeuvre de l'éducation chrétienne.

Au chapitre VI, section I, des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, nous lisons:

137 — *Sans préjudice aux droits conférés aux prêtres catholiques romains par l'article* 49 *de la loi de l'Instruction publique,* une commission scolaire, ou un groupe de commissions scolaires, peut retenir les services d'un visiteur ecclésiastique nommé par l'Ordinaire du lieu.

138 — Le visiteur ecclésiastique doit:

1. Agir comme conseiller moral des commissaires, des directeurs d'écoles et des instituteurs;

2. Surveiller l'enseignement de la religion et la formation morale dans les écoles;

3. Prendre les moyens qu'il juge nécessaires pour maintenir un esprit vraiment chrétien dans les écoles;

4. S'assurer que l'enseignement de toutes les matières est donné en conformité avec les directives de l'Eglise;

5. Travailler en étroite collaboration avec les responsables de l'éducation.

c) Bon nombre de religieux, religieuses et laïques suivent des cours de catéchèse ou de théologie, soit à l'Institut supérieur des Sciences religieuses de l'Université de Montréal, soit à l'Institut Pie-XI, soit dans des cours d'été.

La Commission catéchistique diocésaine qui sera formée des représentants des principaux groupes du diocèse: prêtres, religieuses, religieux et éducateurs laïques, loin d'arrêter ou de paralyser un mouvement si prometteur, devra contribuer à ce que tous ces services et tous ces dévouements produisent les meilleurs résultats possibles; à ce que les prêtres dans les paroisses ou les institutions, les visiteurs ecclésiastiques, les directeurs des services catéchistiques déjà existants, les éducateurs religieux ou laïques s'entendent et s'entraident mutuellement pour tenir des réunions catéchistiques ou récollections de prêtres, d'instituteurs et d'institutrices, voire même de parents, pour y étudier la catéchèse, la méthodologie et les problèmes en rapport avec la formation chrétienne de notre population scolaire.

3) Où et quand le prêtre doit-il enseigner le catéchisme?

A) *Endroit.*

Le prêtre s'applique à créer une atmosphère propre à l'éducation chrétienne, quel que soit le lieu où il enseigne le catéchisme.

Il est à souhaiter que le maître assiste au catéchisme donné par le prêtre. Ceci permet un travail de collaboration plus

efficace et constitue souvent un bénéfice spirituel pour le maître.

De même il semble peu efficace de donner pendant plusieurs jours de suite des leçons de catéchisme. Cela paraît dégoûter les enfants et souvent dépasser leur possibilité d'assimilation. Pour le prêtre, c'est une surcharge qui s'ajoute au ministère régulier et qui rend presque impossible une préparation adéquate.

B) *Fréquence.*

Les curés et les vicaires des paroisses, les aumôniers, les visiteurs ecclésiastiques et les professeurs des maisons d'éducation se feront un devoir de respecter les directives diocésaines que Nous donnons ci-après.

Ces directives visent à hiérarchiser les visites du prêtre aux différentes écoles et classes selon les besoins des divers groupes d'enfants auxquels il devra s'adresser.

Il nous apparaît que les élèves de 12 à 14 ans, (en septième année) doivent retenir une attention plus soutenue de la part du prêtre. A cet âge où ils se préparent à la Profession de foi, les enfants ont besoin d'une synthèse doctrinale assez complète et des précisions morales doivent être assurées. Il est nécessaire que le prêtre-catéchiste les initient à la vie liturgique, paroissiale et apostolique. A cet effet, il donnera un minimum de trente leçons de catéchisme sur les points principaux de la doctrine chrétienne, en suivant les Centres d'intérêt du Programme officiel de Religion. Il pourra utiliser avec profit les trente feuillets du "Prêtre-catéchiste" publiés par l'Office catéchistique provincial.[21]

Viennent ensuite les adolescents du cours secondaire. A cet âge difficile, les problèmes surgissent nombreux et réclament des solutions précises et des clartés nouvelles sur le

[21] Les feuillets du "Prêtre-Catéchiste" pour la Profession de foi. Office Catéchistique Provincial, a/s Evêché de Saint-Jean, P.Q.

message divin transmis par l'Eglise. A l'âge de la personnalité et de l'idéal, le Christ doit leur être présenté comme le seul personnage capable de combler leurs aspirations. Dans ces classes du cours secondaire, il serait opportun de donner régulièrement des leçons de catéchisme sur les idées essentielles du volume en usage. Parfois il sera bon de proposer la doctrine de l'Eglise sur les problèmes d'ordre moral et spirituel de la vie concrète des adolescents. Aussi, le prêtre se fera un devoir de consacrer le temps nécessaire à la direction spirituelle des adolescents et des adolescentes.

Cela ne signifie pas que les plus jeunes doivent être négligés. Le prêtre les visitera de temps à autre pour les préparer à la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, les initier à la messe, et, quand l'occasion se présentera, au sacrement de Confirmation.

C) *Durée.*

La durée d'une leçon de catéchisme varie selon l'âge des enfants et les degrés scolaires. Dans les classes des première et deuxième années, une vingtaine de minutes suffiront pour présenter la leçon, alors qu'on pourra prendre une demi-heure de la troisième à la sixième année, et cinquante minutes de la septième à la douzième année.

L'expérience a démontré qu'il valait mieux s'adresser à des groupes restreints pendant une demi-heure plutôt qu'à des groupes considérables pendant une heure.

Il est à conseiller que le prêtre aille donner sa leçon à heure fixe, après entente avec la direction, qu'il se rende à l'école au début de la semaine plutôt qu'à la fin et qu'il choisisse l'avant-midi plutôt que l'après-midi pour catéchiser les enfants.

D) *Directives pratiques.*

Le curé, ou son représentant, devra suivre les directives suivantes en ce qui concerne la fréquence et la durée des leçons de catéchisme dans le diocèse:

a— Dans les cinq premières années du cours élémentaire, on donnera un minimum de six leçons de catéchisme par année, soit trois au premier semestre et trois au deuxième. Ces leçons devront durer au moins trente minutes.

b — En sixième année, on donnera un minimum de quinze leçons de catéchisme, soit sept au premier semestre et huit au deuxième. Ces leçons devront durer au moins trente minutes.

c — En septième année, on donnera trente leçons de cinquante minutes en suivant le programme des Centres d'intérêt.

d — Au cours secondaire, c'est-à-dire à partir de la huitième année jusqu'à la douzième inclusivement, on donnera un minimum de vingt leçons de cinquante minutes chacune. Ces leçons pourraient être distribuées à raison de huit au premier semestre et de douze au deuxième.

Dans Notre diocèse, les élèves des cours secondaires fréquentent souvent une école qui n'est pas dans leur paroisse. Nous serions très heureux de constater que le curé de ces élèves les réunit dans leur propre paroisse, au moins deux fois par année, pour leur montrer qu'il s'intéresse à eux, qu'il ne les perd pas de vue.

4) Quel programme le prêtre doit-il suivre, quels sujets doit-il aborder et comment doit-il les traiter?

Certains prêtres s'organisent un programme en marge du programme officiel de Religion déterminé par le Comité catholique. D'autres cherchent à répondre aux besoins les plus immédiats et fixent le thème de leur leçon selon les inspirations du moment. D'autres donnent une conférence spirituelle, un prône sur les divers problèmes de la paroisse, un entretien moralisateur sans unité ni consistance doctrinale ou encore un simple examen sur la mémorisation des formules. D'une façon générale le prêtre-catéchiste devra suivre le même programme et la même répartition que le maître de

religion. Il laissera à celui-ci le soin d'expliquer en détail toutes les leçons de la semaine en s'efforçant, lui-même, d'en dégager une idée essentielle qu'il approfondira avec les enfants avant de leur suggérer des applications liturgiques et pastorales immédiatement pratiques pour leur vie concrète.

C'est le meilleur moyen de collaborer avec le maître, d'éviter de dérouter les enfants dans leur programme et surtout d'incorporer, au moment opportun, l'enseignement religieux dans une pastorale d'ensemble. Les circonstances scolaires dans lesquelles le maître donne son enseignement religieux et son sens pastoral habituellement peu développé ne lui permettent pas toujours de présenter un enseignement unifié et d'atteindre cette dimension pastorale d'une véritable catéchèse.

Prenons, par exemple, une classe sur le sacrement de baptême présenté à des enfants de cinquième ou sixième année. Le maître de religion est tenu par son programme d'expliquer tous les détails concernant ce sacrement: la nécessité du baptême, les sortes de baptême, la manière de baptiser, le ministre du baptême, le rôle du parrain et de la marraine, etc. Il doit, pour suivre l'esprit du programme, s'efforcer du même coup de faire découvrir aux enfants leur dignité de baptisés, leur ressemblance au Christ, le privilège de leur admission dans l'Eglise, etc. On comprend que, dans ces circonstances, sa classe risque d'être morcelée, analytique et parfois plus notionnelle que spirituelle. De son côté, le prêtre-catéchiste, dégagé des exigences scolaires du programme, pourra choisir une idée essentielle de la théologie du baptême, et la développer en rattachant les détails déjà connus de l'enfant à cette idée-force. Ensuite, il montrera concrètement à l'enfant comment vivre cette grande vérité dans sa vie quotidienne, dans la communauté paroissiale, dans la liturgie vivante de l'Eglise.

Sa classe pourrait se dérouler ainsi: raconter une conversion en s'inspirant de la Bible: par exemple celle de saint Paul. Développer ensuite l'idée de notre "conversion" par

le baptême (vie nouvelle, réalité actuelle qui nous rend libres de l'esclavage du péché et participant à la vie de notre Père). Amener l'enfant à poser un acte de foi en cette vérité et provoquer chez lui une réponse amoureuse à ce grand don divin. Enfin, montrer comment vivre tous les jours comme des "convertis" à l'école, dans notre famille, notre paroisse (éloignement des occasions de péché, moyens concrets de conserver et d'augmenter notre vie surnaturelle, prière pour la conversion des païens).

C'est ainsi que le prêtre-catéchiste poursuit une activité originale qui réconforte l'enseignement du maître sans le répéter et qui aide l'enfant à centrer sa foi sur des vérités de base, à la pratiquer dans sa vie concrète et à la mettre au service des autres. Cette façon de procéder servira au prêtre-catéchiste dans toutes les classes du cours élémentaire et du cours secondaire. Le maître régulier garde ainsi son enseignement qui lui est propre et le prêtre-catéchiste achève, en donnant le sens théologal et les applications pastorales de la leçon, l'oeuvre déjà commencée par le maître.

Il peut arriver de temps à autre que le maître se repose sur l'expérience ou la science du prêtre pour lui demander de traiter un sujet particulier. Le prêtre devra alors s'y prêter de bonne grâce et se préparer en conséquence.

CONCLUSION

L'enseignement du catéchisme est une tâche à la fois exigeante et consolante pour les prêtres du ministère. Ceux qui s'y donnent avec esprit de foi et persévérance récoltent en retour des fruits abondants.

Former des croyants, des pierres vivantes de l'Eglise, des chrétiens à l'âme apostolique, des paroissiens convaincus et responsables, n'est-ce pas une oeuvre éminemment belle? Susciter des vocations sacerdotales et religieuses parmi les catéchisés et éveiller en eux une réponse généreuse à l'appel di-

vin, n'est-ce pas une grande consolation pour un pasteur d'âmes?

Le prêtre-catéchiste est facilement vénéré des enfants et sa présence assidue au milieu d'eux lui garantit un contact plus facile avec ceux qui laissent l'école. Devenus jeunes gens et jeunes filles ils conserveront ces bonnes relations avec le prêtre et s'engageront plus facilement dans les divers mouvements apostoliques qui leur seront destinés.

Les parents eux-mêmes sont souvent émus et toujours heureux de voir le prêtre s'occuper avec tant de zèle de la formation de leurs enfants. C'est ordinairement par les enfants que nous atteignons plus sûrement la famille.

Enfin si le prêtre sollicite la prière des enfants pour le succès de son ministère, il se rendra compte de l'influence qu'ils exercent sur le coeur de Dieu.

"Tout ce que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens c'est à moi que vous l'aurez fait." [22]

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal.

---

[22] Mathieu, 25, 40.

No 312

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

La messe :
Prédication — Journées sacerdotales — Directoire

En la fête du Très Saint-Rosaire
Archevêché de Montréal
le 7 octobre 1959

Mes chers collaborateurs,

Récemment je vous ai fait parvenir les deux premiers sermons du programme de prédication pour cette année, dont le thème général est: "Messe et communauté chrétienne".

Cette prédication fait partie d'un plan que j'ai cru devoir établir pour que, selon les récentes directives du Saint-Siège, le culte chrétien retrouve, dans toutes nos institutions diocésaines, et notamment dans nos paroisses, une vigueur nouvelle et que, en particulier, les fidèles soient amenés à participer plus activement à la sainte messe.

Déjà au début du siècle, saint Pie X indiquait, comme "source première et indispensable" d'un véritable esprit chrétien, "la participation active des fidèles aux mystères sacro-

saints et à la prière publique et solennelle de l'Eglise".[1] Depuis, les souverains pontifes n'ont cessé d'insister pour que, dans les célébrations liturgiques, on redonne au peuple la part qui lui revient.

Pie XI et Pie XII ont donné à l'Eglise trois documents importants sur la musique sacrée et la liturgie: la Constitution Apostolique *Divini Cultus* du 20 décembre 1928; l'encyclique *Mediator Dei* du 20 novembre 1947, "dans laquelle la doctrine liturgique et les besoins de la pastorale sont exposés d'une façon admirablement coordonnée"[2] et l'encyclique *Musicae sacrae disciplina* du 25 décembre 1955.

Or voici qu'il y a un an, le 3 septembre 1958, sous le pontificat de Pie XII de vénérée mémoire, le Saint-Siège publiait un document d'un très grand poids, l'Instruction *"De Musica sacra et sacra Liturgica"*. Cette instruction rassemblait, à partir des documents cités plus haut, les éléments essentiels concernant la liturgie et son efficacité pastorale Elle voulait "les rappeler d'une façon plus précise, afin que ce qui a été exposé dans ces documents aboutisse vraiment à la pratique, avec plus de facilité et de sécurité"[3]

L'instruction "De Musica sacra et sacra Liturgia" contient donc des directives précises et impérieuses, concernant le culte chrétien et la participation active des fidèles, et elle Nous fait une obligation, en tant que premier pasteur du diocèse, de voir à ce que ces directives soient mises en pratique dans tous les lieux de culte qui sont soumis à Notre juridiction.

A cette fin, Nous avons décidé:

a) de préparer un directoire, qui explicite les règles contenues dans l'instruction de la Sacrée Congrégation

---

[1] Motu proprio, *Tra le sollecitudini*, 22 novembre 1903, cf. Textes pontificaux présentés par les moines de Solesmes, la Liturgie, n. 220.

[2] Instruction de la Sacrée Congrégation des Rites, préambule.

[3] Instruction, préambule.

des Rites, et en détermine les modes d'application dans le diocèse;

b) de fixer, comme sujet des prochaines Journées sacerdotales, l'étude de l'Instruction de la Sacrée Congrégation des Rites;

c) de choisir un programme de prédication qui porte sur la messe.

LA PRÉDICATION

Le programme de prédication comporte douze plans de sermons. Il propose un enseignement de base sur la nature de la messe: préparation éloignée, nécessaire, pour amener les fidèles à une participation active. Il est prévu que cette prédication de base se terminera vers la fin de janvier.

La mise en oeuvre du Directoire nécessitera une préparation plus immédiate des fidèles par un enseignement détaillé sur les attitudes à prendre, les gestes à poser, les prières et les chants qui leur reviennent. Cet enseignement se fera selon les indications contenues dans le Directoire.

JOURNÉES SACERDOTALES

Au cours du mois de novembre, tout le clergé du diocèse sera convoqué à des Journées sacerdotales. Ce sera pour vous, mes chers collaborateurs, l'occasion d'approfondir l'Instruction pontificale, d'en saisir mieux l'esprit, et, au cours de discussions en commissions, d'examiner ensemble les moyens de la mettre en oeuvre. Les Offices diocésains, comme par le passé, se chargeront de l'organisation de ces journées.

LE DIRECTOIRE

Au mois de janvier de cette année, une Commission de treize membres a été constituée à qui l'élaboration d'un Directoire sur la messe a été confiée. Cette Commission était

formée de membres choisis dans les deux clergés, séculier et régulier, représentant à la fois la paroisse et les diverses institutions du diocèse.

Après avoir déterminé en réunion plénière le contenu du Directoire, chacun des membres a été appelé à rédiger un rapport sur l'une ou l'autre des questions à traiter. Dans de nombreuses séances plénières, ces travaux préliminaires ont été examinés, critiqués et modifiés. A partir des travaux acceptés par la Commission, un comité de rédaction a été chargé d'établir le texte du Directoire. Ce travail a été remis à la Commission, qui en a examiné, approuvé ou modifié un à un les différents articles. C'est ce dernier texte qui a été soumis à mon approbation et que j'aurai la joie de vous remettre au début de 1960.

* * *

Je compte, chers confrères, sur votre entière collaboration pour la réalisation du plan dont je viens de vous tracer les grandes lignes. Il faudrait qu'avec la Grande Mission de 1960, dans tous les lieux de culte du diocèse, on commence graduellement à amener les fidèles à prendre une part plus active et plus consciente à la messe.

La restauration d'un culte où les fidèles participeront davantage exigera de votre part beaucoup de prudence et de zèle pastoral. Mais la messe n'est-elle pas au centre de la vie chrétienne, n'est-elle pas le haut-lieu de notre sacerdoce?

"Qu'est-il donc l'apostolat du prêtre, considéré dans son action essentielle, si ce n'est de réaliser, partout où vit l'Eglise, le rassemblement autour de l'autel d'un peuple uni dans la foi, régénéré et purifié? C'est alors que le prêtre, par les pouvoirs qu'il a seul reçus, offre le divin sacrifice où Jésus lui-même renouvelle l'immolation unique accomplie sur le calvaire pour la rédemption du monde et la glorification de son Père; c'est là que les chrétiens réunis offrent

au Père céleste la divine Victime par le moyen du prêtre et qu'ils apprennent à s'immoler eux-mêmes en "hosties vivantes, saintes, agréables à Dieu"; c'est là que le peuple de Dieu, éclairé par la prédication de la foi, nourri du corps du Christ, trouve sa vie, sa croissance et, s'il en est besoin, renforce son unité; c'est là en un mot que, de générations en générations, dans toutes les contrées du monde, se construit dans la charité le Corps mystique du Christ qui est l'Eglise." [4]

Ce passage de l'Encyclique que Sa Sainteté Jean XXIII adressait récemment aux prêtres du monde entier, à l'occasion du centenaire de la mort du saint Curé d'Ars, je le livre à votre réflexion aux termes de cette courte lettre. Puissent ces paroles du Souverain Pontife vous éclairer et vous encourager à une action pastorale plus intense pour que les fidèles trouvent dans la liturgie la nourriture dont ils ont besoin pour vivre et grandir dans l'Eglise.

The Mass :
Sermon plans — Clergy Reunions — Directory

Archbishopric of Montreal
On the feast of the Most Holy Rosary
October 7th, 1959.

My dear collaborators:

Recently you received the first two sermon plans for the current year. The general theme, as you noticed, is: The Mass and the Christian Community.

---

[4] Encyclique "Sacerdotii Nostri Primordia", S. S. Jean XXIII, 31 juillet 1959. Cf. Documentation Catholique, T. LVI, n. 1310, 16 août 1959, colonne 1036.

The sermon plans of this year are part of a general plan which I have established, to comply with the recent directives of the Holy See, in the hope that Christian worship will be revitalized in all the institutions of the Diocese, and especially in the parishes. More particularly, the plan I have established aims at bringing the faithful to a more active participation in the offering of the Holy Sacrifice of the Mass.

Already at the beginning of the century, Saint Pius X pointed out that "active participation of the faithful in the Sacrosanct mysteries and in the public solemn prayers of the Church" was "the primary and indispensable source" of a true Christian spirit.[1] Since then, the Sovereign Pontiffs have continued to insist that, in liturgical celebrations, the people should be given the part which is rightfully theirs.

Pius XI and Pius XII have given to the Church three important documents on sacred music and the liturgy: the Apostolic Constitution *Divini Cultus* of December 20, 1928; the encyclical *Mediator Dei* of November 20, 1947, "in which the liturgical doctrine and pastoral needs were admirably explained in their relation to one another"[2] and the encyclical *Musicae Sacrae Disciplina* of December 25, 1955.

More recently, on September 3, 1958, during the pontificate of Pius XII of venerated memory, the Holy See published a document of very great importance, the Instruction *"De Musica Sacra et Sacra Liturgia"*. This Instruction extracts from the documents mentionned above and groups together the essential elements concerning the liturgy and

---

[1] Motu proprio. *Tra le sollecitudini*, November 22, 1903, by Pope Pius X.

[2] Instruction of the Sacred Congregation of Rites, Introduction.

its pastoral efficacy. Its purpose is to "give a more detailed statement on them so that their content may be more easily and surely put into practice" [3].

The Instruction "De Musica Sacra et Sacra Liturgia" therefore contains precise and obligatory directives concerning Christian worship and the active participation of the faithful and it places upon Us, as Bishop of this Diocese, the obligation of seeing to it that these directives be put into practice in all places of worship which are under Our jurisdiction.

Consequently, We have decided:

a) to prepare a directory, the purpose of which is to set out the rules contained in the Instruction of the Sacred Congregation of Rites, and to determine their particular application in the Archdiocese of Montreal;

b) to select, as subject of discussion in the next reunion of the clergy, the Instruction of the Sacred Congregation of Rites;

c) to have the sermon plans of the current year bear on the subject of the Mass.

SERMON PLANS

The sermon plans will be twelve in number. They are designed to give basic instruction on the nature of the Mass which is necessary to bring the faithful to active participation. This series of preliminary sermons should terminate around the end of January.

---

[3] Instruction, introduction.

If the Directory is to be applied in practice, however, there shall be need of a more immediate preparation of the faithful by detailed instructions on external acts such as the position of the body, ritual gestures to be accomplished, the prayers to be recited and the chants to be executed by the faithful. This detailed instruction shall be given according to the directives contained in the Directory.

CLERGY REUNIONS

During the month of November, all the priests of the Diocese will be invited to a meeting of the clergy. This will afford you, my dear collaborators, with the opportunity of studying more deeply the Pontifical Instruction, of gaining a greater grasp of its spirit, and, during the course of the various discussions of the commissions, of examining together the means most suitable to put it into practice. As in the past, the Diocesan Offices will see to the organisation of these meetings of the Clergy.

THE DIRECTORY

In January of this year, a Commission of thirteen members was constituted to prepare a Directory on the Mass. This Commission was formed of both secular and religious priests from parishes and other institutions of the Diocese.

After having determined, in a plenary session, the matter to be included in the Directory, each one of the members was asked to prepare a project on one of the questions to be treated. In subsequent plenary sessions, the preliminary drafts were examined, criticized and modified. A Committee was then formed to work out the text of the Directory based on the projects already accepted by the Commission. The proposed text of the Directory prepared by this Committee was then submitted to the Commission

which examined and approved or modified each one of the various articles. It is this final corrected text which was presented to me for approbation and which I shall be happy to transmit to you at the beginning of 1960.

I have outlined for you the general plan which has been organized to put into effect the Instruction of the Holy Father and I rely upon you for its successful implementation. With the beginning of the Grand Mission of 1960, in all the places of worship of the Diocese, every one should have begun gradually to encourage the faithful to take a more active and more conscious part in the offering of the Mass.

Bringing the faithful to a greater participation in divine worship will call for much prudence and pastoral zeal on your part. But the Mass is the very basis of Christian life and the summit of our priestly actions. This thought should inspire us to spare no effort in the implementation of our plan.

"What is in fact the apostolic work of the priest, considered in its essential action, if not to gather around the altar, wherever the Church lives, people united in faith, regenerated and purified? Precisely then the priest, by virtue of the powers he alone has received, offers the Divine Sacrifice in which Jesus himself repeats the one and only immolation performed on Calvary for the redemption of the world and for the glorification of His Father. It is then, through the priest, that Christians gathered together offer to the Heavenly Father the Divine Victim and learn how to immolate themselves as a "sacrifice, living, holy, pleasing to God" (Romans 12, 1).

"It is there that the people of God, enlightened by the preaching of the Faith, nourished with the body of Christ, find their life, their growth and, if it is necessary, strengthen

their unity. In one word, it is there that, from generation to generation, and everywhere in the world, there is built in charity the Mystical Body of Christ, which is the Church"[4].

In concluding this short Pastoral Letter, I propose to your meditation the above quotation from the Encyclical which His Holiness Pope John XXIII sent to all the priests of the world on the occasion of the centenary of the death of the Holy Curé of Ars. May these words of the Sovereign Pontiff enlighten you and encourage you to still more intense pastoral activity so that the faithful may find in the liturgy the nourishment which they need to live and to grow in the Church.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archbishop of Montreal

[4] "Sacerdotii Nostri Primordia", Encyclical of His Holiness Pope John XXIII, July 31st, 1959. Cf. N.C.W.C. News Service Translation of August 3rd, 1959.

No 313

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — *Visite ad limina.*

II — *Enseignement catéchistique — Grande Mission 1960.*

III — *Contribution pour la restauration de la Basilique Cathédrale et pour l'Oeuvre des "Chantiers".*

IV — *Mense épiscopale et oeuvres diocésaines.*

Archevêché de Montréal,
En la fête de saint Martin, évêque,
le 11 novembre 1959

Mes bien chers collaborateurs,

I

VISITE AD LIMINA

Avant d'entreprendre mon voyage "ad limina", je viens solliciter vos prières afin que cet acte si important dans la vie d'un pasteur soit pour tout le diocèse une source de grâces.

L'évêque qui se rend à Rome pour remplir cette mission qui lui est imposée par l'Eglise elle-même (Can 341§1) doit

tout d'abord faire un pèlerinage aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul afin de communier à la foi et au courage de ces premiers disciples du Seigneur. Ensuite il est reçu en audience par le Souverain Pontife, successeur de Pierre, et cette visite officielle exprime l'un des aspects les plus mystérieux de l'Eglise. En effet, le Seigneur Jésus, au nom de son Père, a fondé son Eglise sur le roc inébranlable de Pierre et il a ensuite élevé sur ce roc les structures essentielles de l'Eglise en confiant aux apôtres la responsabilité de paître, avec Pierre, le troupeau tout entier.

La visite "ad limina" est donc tout d'abord un acte de foi et de confiance et je vous demande d'intensifier vos prières afin que je communie pleinement à cette grâce ecclésiale.

La discipline de l'Eglise oblige tous les évêques du monde entier à se rendre à Rome tous les cinq ans pour remplir ce devoir. Ce sera la première fois que j'aurai à rendre compte aux autorités romaines d'une administration longue de cinq années. Le rapport quinquennal que je présenterai à la Sacrée Congrégation Consistoriale relatera tous les actes administratifs d'une certaine importance que j'aurai accomplis durant ces cinq années. Le tableau du diocèse, que je présenterai aux autorités romaines, contient des lumières et des ombres. La vie chrétienne demeure encore intense dans notre communauté chrétienne et les nombreuses paroisses que nous avons fondées en sont un témoignage irrécusable. D'autre part bien des transformations ont marqué notre milieu social depuis cinq ans et nous devons être assez humbles et objectifs pour admettre que la foi de nos fidèles est menacée par une propagande anti-religieuse de plus en plus agressive et que les moeurs, tant des individus que des institutions, ne sont pas toujours conformes aux exigences de la conscience chrétienne. Bien des indices nous révèlent que nous assistons à une véritable révolution religieuse, peut-être plus pacifique que celles qui eurent lieu dans les siècles passés, mais qui n'en marque pas moins profondément les

esprits et les coeurs. Les moyens de diffusion moderne de la pensée ont rendu inutiles tous les remparts que l'Eglise avait laborieusement élevés pour protéger la société, la famille et l'individu. Les notions les plus disparates, les idées les plus contradictoires, tout comme les spectacles les plus osés, atteignent maintenant directement la conscience et c'est au plus intime de lui-même que l'individu doit prononcer ce jugement de valeur qui lui permet de discerner le bien du mal et de faire un choix qui soit conforme à sa destinée.

Ces constatations nous obligent à affirmer que notre ministère devient chaque jour plus difficile, car il n'est plus question de former des chrétiens en série, mais il faut, soit par des institutions, soit par des contacts individuels, exercer une influence sur chaque fidèle afin de développer son jugement pratique pour qu'il puisse résister aux pressions qui s'exercent sur lui et qui l'enferment dans un certain déterminisme. La formation de la conscience consiste en effet à projeter dans l'âme une lumière qui permet à l'homme de faire un choix judicieux des moyens qui pourront le conduire à sa fin ultime. En d'autres termes, la formation de la conscience n'est rien autre chose que la lucidité de l'âme pénétrée par la grâce, qui discerne à chaque instant la volonté de Dieu sur elle et qui accepte les responsabilités inhérentes à l'homme mûr qui pose un geste dont il entrevoit toutes les conséquences.

II

ENSEIGNEMENT CATÉCHISTIQUE GRANDE MISSION DE 1960

C'est dans ce contexte qu'il faut juger la décision que j'ai prise de mieux organiser dans le diocèse l'enseignement catéchistique et d'en confier la responsabilité à un évêque auxiliaire. Depuis son arrivée dans le diocèse, Son Excellence Monseigneur Léo Blais a multiplié les contacts avec les

instituteurs et les institutrices et il est décidé à mener à bonne fin le mandat que je lui ai confié. Il faudra de longues années avant que cet apostolat ait produit tous ses fruits, mais nous rappelant la parole de saint Paul, nous savons que "la parole de Dieu n'est pas enchaînée" (2, Tim. 2-9), et le Seigneur lui-même donnera à cet apostolat l'efficacité que nous en attendons.

C'est également pour répondre aux besoins de l'apostolat moderne que j'ai organisé la "grande mission" de 1960. Nous pouvons affirmer que tous les instruments qui seront nécessaires aux apôtres de cette mission sont déjà prêts. Il s'agit maintenant pour vous de rendre efficace l'usage de ces instruments en initiant vos auxiliaires à leur usage. C'est pourquoi, d'ici le mois de mars prochain, je vous demande de laisser de côté toutes les autres activités, quelles qu'elles soient, et de concentrer vos efforts sur la préparation de cette "grande mission". L'instrument le plus efficace dont vous devrez vous servir, avant, pendant et après la "grande mission", c'est sans contredit "l'équipe paroissiale". Vous devez choisir parmi les associations déjà existantes des hommes qui acceptent de faire du porte en porte et qui prendront en charge les familles des différents quartiers de votre paroisse. Il faut que ces hommes sachent ce qu'ils iront proposer aux familles qu'ils visiteront. C'est pourquoi ils doivent être initiés parfaitement au manuel que vous leur aurez remis entre les mains. Comme il s'agit d'une action apostolique et que ce manuel renferme des vérités de foi, vous devez vous-mêmes former vos apôtres car vous êtes dans l'Eglise les spécialistes de la saine doctrine et de l'apostolat conquérant. Il ne s'agit pas pour l'instant de préciser la nature du travail de cette équipe paroissiale et de définir si son action entre dans les cadres de l'Action catholique ou des mouvements auxiliaires. Durant six mois, je vous demande de mettre sur pied un organisme qui vous permettra de faire entendre à tous ceux qui habitent dans le territoire de votre paroisse cette vérité primordiale que le Seigneur Jésus nous a révélée:

"Dieu est notre Père" et notre vie chrétienne consiste à prendre les attitudes pratiques que commande cette vérité de foi.

III

CONTRIBUTION POUR LA RESTAURATION DE LA BASILIQUE CATHÉDRALE ET POUR L'OEUVRE DES "CHANTIERS"

Lors de la dernière réunion des curés qui eut lieu le 13 octobre, à l'archevêché, j'ai eu l'occasion de vous expliquer en quoi consistait l'oeuvre de "Nos Chantiers". Les réponses que vous avez données m'ont grandement réconforté car je dois vous avouer que la majorité des curés présents ce jour-là m'ont encouragé à continuer les oeuvres que j'avais commencées ces derniers temps. C'est ainsi que la Circulaire numéro 261, concernant la restauration de la Cathédrale, demeure toujours en vigueur. Les deux derniers versements nous permettront de terminer les immenses travaux que nous avons entrepris pour donner à notre église-mère la dignité qui lui convenait.

En ce qui concerne "Nos Chantiers" je laisse à chaque curé l'initiative d'organiser de la manière la plus efficace les quêtes du mois et je rappelle que ces fonds serviront à amortir la dette d'une institution qui est appelée à remplir un rôle important dans notre Eglise: le "Collège Sant-Paul".

IV

MENSE ÉPISCOPALE ET OEUVRES DIOCÉSAINES

Depuis cinq ans l'administration diocésaine est régie par la lettre et ordonnance qui fut publiée le 1er novembre 1954. Les modifications profondes que Nous avions faites à cette époque avaient surpris et même inquiété quelques personnes.

Mais après cinq ans d'expérience, Nous pouvons nous féliciter d'avoir promulgué ce document. Nous avons ainsi consolidé l'actif de la caisse de l'Union Saint-Jean; Nous avons fourni à l'Action catholique les moyens nécessaires à son développement; Nous avons assaini l'administration de la mense épiscopale. Cependant cette expérience des cinq dernières années Nous incite à apporter à la législation promulguée en 1954, quelques modifications.

A partir du 1er janvier 1960, veuillez donc corriger de la façon suivante le Chapitre premier du "Feuillet des Traitements et Tarifs".

CHAPITRE PREMIER

§ 1

1° La quarte funéraire (portion de l'Archevêque), telle que prélevée jusqu'ici sur les services funèbres, est abolie.

§ 2

2° En conformité de l'art. 283, toutes les paroisses versent chaque année une contribution pour le soutien de la Mense épiscopale et des oeuvres diocésaines. Le montant de la contribution est équivalent à cinq pour cent (5%) de tous les revenus bruts de la Fabrique.

a) Pour les fins de cette contribution, les revenus bruts de la Fabrique comprennent: i) les revenus bruts des quêtes, des bancs, de la dîme ou capitalisation, du luminaire; ii) le montant global reçu pour les grand-messes, les baptêmes, les mariages et les sépultures; iii) le fruit de la location des salles et des immeubles, les dividendes et les intérêts; iv) les dons reçus, les souscriptions faites, les recettes des organisations et les autres revenus perçus par la Fabrique.

b) Pour les fins de cette contribution, les revenus bruts de la Fabrique ne comprennent pas: i) le montant nécessaire à l'annuité (capital et intérêts) de la dette contractée par la Fabrique *et approuvée par l'Ordinaire, conformément au*

Droit, pour l'achat de mobilier ou pour des réparations majeures; ii) le montant versé par la Fabrique à la corporation des syndics, à la fin de l'année fiscale, pour aider celle-ci à l'extinction de sa dette; iii) Les revenus du cimetière qui sont utilisés pour son entretien, son développement et son embellissement.

c) Une paroisse nouvellement érigée est tenue à verser cette contribution à partir du premier janvier qui suit la date de son érection. Toutefois, pendant les cinq premières années elle verse cette contribution de la manière suivante: un pour cent, la première année; deux pour cent, le deuxième année; trois pour cent ,la troisième année; quatre pour cent, la quatrième année; cinq pour cent la cinquième année.

§ 3

3° En conformité de l'art. 283, les oratoires où l'on admet les fidèles aux offices, les dimanches et les jours de fête, versent chaque année une contribution pour le soutien de la Mense épiscopale et des oeuvres diocésaines. Le montant de la contribution est l'équivalent de cinq pour-cent (5%) de tous les revenus bruts de l'oratoire.

§ 4

4° La contribution pour l'entretien de la Mense épiscopale et des oeuvres diocésaines est remise à la Procure diocésaine, en utilisant le formulaire préparé à cette fin par celle-ci, le premier mai, le 1er septembre et le 1er janvier.

§ 5

5° Les communautés religieuses d'hommes et de femmes sont invitées, selon une coutume immémoriale dans ce diocèse à verser une contribution, chaque année, à la Procure diocésaine, pour le soutien de la Mense épiscopale et des oeuvres diocésaines.

Ces règlements n'ont pas un effet rétroactif. Leur application commence le 1er janvier de l'année 1960.

Je profite de l'occasion pour vous dire que S.E. Monseigneur l'Auxiliaire que j'ai chargé de la visite des paroisses admire votre diligence dans l'administration des biens ecclésiastiques. Je vous rappelle cependant que cette responsabilité est l'une des plus délicates de votre charge pastorale et qu'elle vous oblige, en conscience, à veiller sur le patrimoine que l'Eglise vous a confié.

* * *

Vous recevrez cette lettre au moment où je m'apprêterai à quitter mon diocèse pour aller rendre mes devoirs au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Lorsque Celui-ci me bénira, je vous porterai tous dans mon coeur.

Votre tout dévoué en Jésus et Marie.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Communiqué officiel :

Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau

Le diocèse de Montréal vient d'être plongé dans le deuil par la mort de Son Excellence monseigneur Joseph Charbonneau. L'ancien archevêque de Montréal est décédé, à Victoria, le jeudi 19 novembre.

Les funérailles de Son Excellence monseigneur Joseph Charbonneau auront lieu, le vendredi 27 courant à 10 heures, dans la Basilique-Cathédrale Saint-Jacques Marie-Reine-du-Monde. Elles seront présidées par Son Excellence monseigneur Sebastiano Baggio, Délégué Apostolique, qui prononcera l'oraison funèbre.

La translation des restes, du Palais cardinalice à la Basilique-Cathédrale, se fera, le jeudi 26 novembre, à 8 heures p.m.

On voudra sonner les glas, le mercredi à l'Angélus du soir, et le vendredi à 10 heures a.m.

On est prié de chanter, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le plus tôt qu'il sera possible après les funérailles, un service solennel, aux frais de la fabrique.

Dans les communautés où une messe solennelle de *Requiem* n'est pas possible, on dira une messe lue.

Les prêtres du clergé séculier et régulier sont invités à avoir une intention, dans leur office et leur messe, pour l'auguste défunt.

Les religieux et religieuses pourront offrir, à son intention, les prières et les exercices que prescrivent les constitutions en telle circonstance.

Les fidèles seront exhortés à assister aux cérémonies qui auront lieu dans leurs églises respectives et à faire la sainte communion.

Mgr G.-Robert Mitchell, P.D.,
chancelier

Décès de Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau

• *Message de Sa Sainteté le pape Jean XXIII*

"Recommandant à la miséricorde divine l'âme du regretté monseigneur Joseph Charbonneau, le Souverain Pontife envoie de grand coeur à sa famille et à ses amis, en gage de divin réconfort, sa paternelle bénédiction apostolique."

• *Message de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger*

La nouvelle de la mort de Son Excellence monseigneur Joseph Charbonneau m'a été communiquée, au moment où je descendais de l'avion qui m'avait conduit de Montréal à Paris.

Comme j'aurais voulu être à Montréal pour exprimer mes sentiments et surtout pour recevoir la dépouille mortelle de mon prédécesseur! Les dix années de l'activité pastorale de monseigneur Charbonneau furent très actives. Il fut un grand évêque et il prit des initiatives qui répondaient aux exigences de la vie chrétienne contemporaine.

Mais l'activité de la grâce demeure un mystère et il ne faut pas oublier que le Seigneur a sauvé le monde par la croix. Vues dans ces perspectives, les dix dernières années de la vie de Son Excellence monseigneur Charbonneau furent peut-être aussi fécondes, pour notre diocèse, que toutes ses activités lorsqu'il y était archevêque.

Aussi, notre grand désir est-il de voir notre prédécesseur reposer dans la crypte des évêques de Montréal, afin que la continuité apostolique soit affirmée par sa présence et que nous puissions lui exprimer, par nos prières, la reconnaissance que nous devons à ceux qui nous ont obtenu, par leur zèle, la grâce de répandre le règne de Dieu dans notre diocèse.

Nous engageons donc tous les prêtres et les fidèles de Montréal à prier pour celui qui fut, durant dix ans, leur père dans le Seigneur Jésus.

(*Sem. Rel.*, 24 novembre 1959)

Oraison funèbre

de

MONSEIGNEUR JOSEPH CHARBONNEAU

---

prononcée en la basilique cathédrale Marie-Reine-du-Monde de Montréal

le vendredi, 27 novembre 1959

par

SON EXCELLENCE MGR SEBASTIANO BAGGIO

Délégué apostolique au Canada

> *"Quand vous aurez fait tout ce qui vous aura été prescrit, dites: Nous sommes des serviteurs sans importance; nous n'avons fait que ce que nous devions".*
>
> (Luc, 17, 10)

Puisque la Divine Providence en a ainsi disposé, et que je dois prendre ici la place de l'Eminentissime Pontife de cette Eglise métropolitaine pour présider cette austère et imposante cérémonie, permettez qu'à ces paroles suggestives de l'Evangile que je viens de citer, j'ajoute immédiatement ces autres dictées par Son Eminence le cardinal Léger le 17 mai 1950, au moment où il prenait possession de ce siège archiépiscopal: "Nos prédécesseurs ont bâti, dans ce douaire de la Vierge, une Eglise aux traditions solides et l'ont dotée d'oeuvres splendides, depuis cette Université qui brille comme la lumière sur la montagne jusqu'à ces multiples oeuvres

de charité et d'éducation, qui répondent à des besoins urgents et nouveaux. De grands évêques sont morts à la tâche. Quelques-uns, hélas! sont tombés sous le poids de la croix, avant d'avoir atteint le terme de la route. Nos prières ardentes, notre souvenir ému, hâtera pour les uns l'entrée dans la lumière et le repos de Dieu, aidera les autres à supporter l'épreuve. Le lien mystique, qui les unissait à cette Eglise par la vertu de leur sacre, n'est pas brisé. Du haut du ciel, la protection des uns nous est assurée, et l'attitude de surnaturelle grandeur des autres, qui sont encore avec nous, nous demeurera un exemple entraînant".

A cette heure, Mgr Joseph Charbonneau a atteint le terme de la route. Sa vie tout entière et sa mort lui donnent le droit de souscrire à ce testament spirituel de saint Paul: "J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Et maintenant, voici qu'est préparée pour moi la couronne de justice, qu'en retour le Seigneur me donnera, le juste Juge" (2 Tim., 4, 7).

Certes, le lien mystique qui l'unissait à cette Eglise de Montréal, symbolisé par le pallium qui couvre ses épaules, loin d'être brisé, se resserre et pour toujours en ce moment solennel où sa dépouille mortelle va prendre place, pour un sommeil d'éternité, dans la majestueuse chapelle funéraire de cette basilique, aux côtés des restes vénérables des illustres Prélats qui ont honoré cette chaire métropolitaine."

As he lay in state this week, and thousands of friends and faithful filed by in the silent prayer of their final tribute, the still majestic figure of Archbishop Charbonneau seemed to say: "I have kept the faith — I have kept my word!"

On the 15th of August, 1939, as Bishop-elect of Hearst, he listened with modesty and a deep sense of responsibility as the consecrating Prelate put to him the following grave questions before conferring the fullness of the priesthood:

"We ask you, dearest brother, with sincere charity if you desire to make your conduct harmonize, as far as your nature allows, with the maxims and spirit of Sacred Scripture?"

"Will you exhibit in all things fidelity, submission and obedience according to canonical authority, to Blessed Peter the Apostle to whom was given by God the power to bind and to loose, and to his Vicar, our Holy Father Pope Pius XII, and to his successors the Roman Pontiffs?"

"Will you yourself observe, and likewise teach others to observe humility and patience?"

"Will you, for the Lord's sake, be affable and merciful to the poor and to strangers and to those in need?"

The Bishop-elect, noble in feature, imposing in stature and holy in aspect, arose and replied firmly to each of these interrogations: I will.

You are witnesses to the fact that as first Bishop of Hearst, as Coadjutor to Archbishop Gauthier, as Archbishop of Montreal during the critical war years and post-war period, and finally as Titular to the See of Bosphorus, Archbishop Charbonneau was faithful and generous in the fulfilment of these promises.

Undoubtedly, Divine Providence had prepared him well to undertake grave obligations to the Church and to souls by long years of study in Canada and abroad, notably in Washington and in Rome. And what vast and varied experience he gained in the many delicate and difficult posts he filled through the years: Parish work in the Archdiocese of Ottawa; at the Grand Seminary in Montreal; then at the Minor and Major Seminaries in Ottawa; at the normal school in Hull; as Vicar Capitular of his native diocese when the See was vacant and as Vicar General to Archbishop Forbes.

The fine natural qualities with which he was blessed as the legacy of the industrious Christian family into which he was born on July 31st, 1892, in the village of Lefaivre, in the eastern extremity of the Province of Ontario, predisposed him for the arduous mission that God had marked out for him.

In a home modelled on the classic, traditional lines of French Canadian families, he learned, early in life, habits of discipline, joyful detachment, sobriety, frankness and rectitude of conscience, and that spirit of sacrifice of which he was to leave "such an inspiring example" as his Eminent successor has stated.

As I have only been here among you, my dear Canadian friends, for six months, having arrived at a time when Archbishop Charbonneau's health was already declining and gave fearful warning that we might soon have to face the sad loss that gathers us here today in deepest mourning, you will permit me, I know, to make this last tribute to him by quoting but a few of the testimonials made to his magnanimous fidelity in keeping the promises made on the day of his Episcopal Consecration.

"Voici avant tout les paroles d'adieu que Son Excellence Mgr Chaumont, en sa qualité d'Administrateur Apostolique de l'Archidiocèse de Montréal, écrivait le 25 mars 1950: "Pendant dix années et depuis le premier jour de sa nomination comme Archevêque de Montréal, Mgr Charbonneau s'est dépensé sans compter. Les prêtres et leurs paroisses, les communautés religieuses, toutes les oeuvres pontificales et diocésaines ont bénéficié de son inlassable dévouement. Sa porte était ouverte à tous les visiteurs, à tous les solliciteurs; il accueillait avec bonté toutes les personnes, avec bienveillance toutes les requêtes. Les cérémonies solennelles, les pontificales, qu'il multipliait avec tant de prodigalité et présidait avec une si imposante majesté laissent dans nos mémoires un souvenir qui n'est pas prêt à s'effacer."

"Les petites gens, écrivait *La Revue eucharistique du clergé*, se plaisaient à l'entourer d'un culte d'affectueuse vénération. Ils l'avaient entendu prendre, avec une énergie indignée, la défense de la classe ouvrière et de ses syndicats. Ils l'avaient vu mettre son prestige, son influence, son dévouement et son argent au service des nécessiteux!"

"Au-dessus des rumeurs tendancieuses ou simplement fantaisistes qui ont accompagné la démission de Mgr Charbonneau, le public a pu connaître, dans une déclaration formelle de mon illustre prédécesseur Son Excellence Mgr Antoniutti, que le Saint-Siège "avait toujours approuvé et encouragé sa très charitable attitude à l'égard de toutes les victimes de la guerre, des grèves et de l'injustice sociale." "

"L'esprit de justice sociale qui animait Mgr Charbonneau, écrivait la revue de la Compagnie de Jésus, *Relations*, s'alimentait aux sources d'une charité profonde. Sa porte était toujours ouverte. Il donnait sans compter de son temps et de ses forces. Il prêtait l'oreille à l'humble plainte qui montait des quartiers surpeuplés de sa ville, et, se rappelant le scandale du XIXe siècle, songeait à diviser les paroisses, à multiplier les églises, à rapprocher prêtres et fidèles; il voulait des maisons pour ses familles ouvrières, et, pour tous ses enfants, du soleil, de l'air et de l'espace."

"Dans sa lettre sur le Logement, se lisent comme en un filigrane les mots de saint Paul: "Qui est-ce qui peut souffrir sans que moi-même je souffre?" Sans répit et sans relâche il fit des démarches pour les orphelins polonais qu'il voulut accueillir dans son diocèse; tendre à la compassion, il ne cessa de demander de larges aumônes pour permettre au Saint-Père de poser sur beaucoup de plaies la douce main du Christ."

Le même amour pour le Saint-Père et le même amour pour les humbles est à l'origine de ces mouvements d'Action catholique dont la lettre pastorale du 29 juin 1941 établissait les constitutions.

Parallèle à cette oeuvre d'Action catholique, une des tâches qui tint le plus à coeur à Son Excellence fut l'organisation, le soutien et l'épanouissement de la presse catholique tant de langue anglaise que de langue française.

La Revue dominicaine mettait en relief un autre aspect de sa multiple et infatigable activité pastorale: "Parmi les multiples tâches de sa charge pastorale, lisait-on dans le numéro d'avril 1950, celle de l'enseignement à tous ses degrés, semble avoir attiré davantage son attention. Ancien professeur lui-même, il en comprenait toute l'importance dans un milieu comme le nôtre en pleine évolution intellectuelle et même religieuse. L'Université, en particulier, fut sa constante préoccupation. Le rôle qu'il joua à la présidence de la Société d'Administration, la part qu'il prit à la campagne de souscriptions, cela seul nous permettrait de le ranger aux côtés de ceux qui ont le plus fait pour le développement intellectuel du Canada français."

Faisant écho au sentiment commun, l'hebdomadaire catholique de langue anglaise, *The Ensign*, écrivait le 18 février 1950: "Il a travaillé ferme; il a beaucoup accompli. La fatigue et le surménage au service de l'Eglise sont la rançon de plusieurs pasteurs robustes et dévoués... Son oeuvre splendide restera vivante dans l'affection de ceux à qui au cours de ces épuisantes dix dernières années, il s'adressait cordialement en disant: "Mes chers amis."

"Un prêtre admirable a fait une admirable contribution."

Quand donc cette admirable contribution au progrès du diocèse, à l'unité des catholiques, à l'édification du Corps Mystique du Christ pouvait être considérée à son apogée, voilà que, pour son auteur, sonna l'heure de traduire d'une façon dramatique dans la réalité cette mystérieuse sentence du Seigneur: "Quand vous aurez fait tout ce qui vous aura été prescrit, dites: Nous sommes des serviteurs sans importance, nous n'avons fait que ce que nous devions" (Luc, 17,

10). Le véritable serviteur de Dieu, le serviteur loyal de l'Eglise ne se surestime pas, il ne se tient pas pour indispensable, il ne préfère pas sa propre personne, sa propre gloire, ses propres intérêts à l'honneur de servir; il ne convoite d'autre récompense que celle de savoir qu'il accomplit la volonté de son Seigneur, il sait comprendre qu'une entrée discrète dans l'ombre peut devenir la manière la plus précieuse de servir. Il n'oublie surtout jamais l'autre parole prononcée par notre Seigneur à l'heure solennelle de la Dernière Cène: "En vérité, en vérité je vous le dis, le serviteur n'est pas plus grand que son maître." (Jo., 13, 16).

Ainsi, le quatrième Archevêque de Montréal quittait le pont de commande de ce navire de l'Eglise de Ville-Marie qu'il avait guidé d'une main courageuse et ferme sur une mer assez souvent agitée. Dans une plage éloignée et solitaire, il allait se préparer à lever l'ancre un jour vers le havre de l'éternité, escorté seulement de ses bonnes oeuvres. Le "tempus loquendi" était derrière lui; maintenant commençait le "tempus silendi" (Eccl., 3, 7); le temps d'un silence tissé d'humilité, de souffrance, de prière, de charité qui, pendant neuf longues années, a révélé les dimensions héroïques et surnaturelles de son sacrifice.

Il sera permis de se demander si, dans quelque page de la sainte Ecriture, à laquelle il avait promis, au jour de son sacre, de conformer tous ses actes, on pourrait trouver l'inspiration immédiate du geste impressionnant de Mgr Charbonneau — geste dont le souvenir est en réalité ponctué d'interrogations pressantes. Aura-t-il contemplé la figure du Divin Maître qui, au jardin des Oliviers, mettait en opposition la promptitude de l'esprit avec la faiblesse de la chair (Matth., 26, 41)? Ou bien aura-t-il pensé, comme le prophète Jonas, que quelque tempête pouvait être conjurée ou apaisée par son sacrifice (Jon., 1, 12). Ou bien encore, aura-t-il médité les paroles du Prophète Jérémie: "Il est bon d'attendre en silence le salut de Dieu. Il est bon pour l'hom-

me que, solitaire et silencieux, il s'asseye quand le Seigneur impose le joug sur lui" (Thren., 3, 26-28).

Que la réponse descende avec lui dans le secret de la tombe. Tel semble bien être son souhait, puisqu'il se fit une consigne rigoureuse de ne laisser échapper aucune plainte de ses lèvres. En s'humiliant sous la main puissante de Dieu (1 Petr., 5, 6) il adora sa miséricorde. Il est donc bien plus sage pour nous de l'imiter en courbant le front devant ces desseins inscrutables. Vos pensées — dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe — et mes voies ne sont pas vos voies" (Is., 55, 8). L'Eminentissime Cardinal Léger nous exhorte à cette méditation par les paroles qu'il consacrait à la mémoire de son prédécesseur lorsqu'il apprit à Paris son pieux trépas: "Les dix années de l'activité pastorale de Monseigneur Charbonneau furent très actives. Il fut un grand évêque et il prit des initiatives qui répondaient aux exigences de la vie chrétienne contemporaine. Mais l'activité de la grâce demeure un mystère et il ne faut pas oublier que le Seigneur a sauvé le monde par la croix. Vues dans ces perspectives, les dix années de la vie de Son Excellence Monseigneur Charbonneau furent peut-être aussi fécondes, pour notre diocèse, que toutes ses activités lorsqu'il y était archevêque."

La majesté de la mort et sa sublime transfiguration dans la foi et dans la liturgie de l'Eglise prennent encore plus de relief auprès du cercueil d'un évêque, et surtout de cet évêque à la biographie inquiétante, signée si profondément par le sceau de la croix.

Il a déjà dépassé les limites qui marquent le commencement des réalités infinies vers lesquelles il a orienté d'une manière exemplaire toute sa vie. Au-delà de ces frontières, les vicissitudes tristes et joyeuses de la brève journée terrestre, les larmes et les rires, les amours et les douleurs, les paroles et les silences, les pensées et les oeuvres qui en forment la texture, purifiés des scories de la fragilité humaine

et ornés d'une splendeur toute nouvelle se recomposent pour constituer un destin éternel.

L'être mortel de Joseph Charbonneau a revêtu l'immortalité (1 Cor., 15, 54). "De mort, il n'y en aura plus; de pleurs, de cris et de peines, il n'y en aura plus, car les choses d'auparavant s'en sont allées" (Apoc. 21, 4). Le serviteur sans importance, ayant fait ce qui lui avait été prescrit, a reçu la couronne de justice que le juste Juge réserve à tous ceux qui auront attendu avec amour son Apparition (2 Tim. 4, 8).

De ces confins inviolables, l'infatigable Pasteur de cette Chrétienté montréalaise nous redit, comme un jour saint Paul aux fidèles de Corinthe, après les avoir instruits des mystères de la vie, de la mort et de la résurrection: "Ainsi donc, mes frères bien-aimés, montrez-vous fermes, inébranlables, toujours en progrès dans l'oeuvre du Seigneur, sachant que votre labeur n'est pas vain dans le Seigneur" (1 Cor. 15, 58).

No 314

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL

ET DES ÉVÊQUES

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Nouvelle Législation

sur le jeûne et l'abstinence

Depuis la dernière grande guerre et les bouleversements qu'elle a apportés partout dans le monde, le Saint-Siège a permis aux Evêques de l'Eglise entière de modifier, dans une certaine mesure et chacun dans son propre diocèse, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence. Dans presque tous les pays du monde, l'autorité ecclésiastique a trouvé opportun d'utiliser ces pouvoirs spéciaux.

Après avoir mûrement réfléchi sur l'opportunité de Nous prévaloir de ces pouvoirs et après avoir consulté de nombreux pasteurs d'âmes, Nous avons décidé de décréter ce qui suit:

> En vertu de facultés spéciales accordées par le Saint-Siège, Nous déclarons dorénavant établie comme suit dans la Province ecclésiastique de Montréal, la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence:

I) **Sont jours d'abstinence:**

Tous les vendredis de l'année.

II) **Sont jours de jeûne et d'abstinence:**

Le Mercredi des Cendres;

Le Vendredi Saint;

La Vigile de l'Immaculée-Conception (7 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche;

L'avant-veille de Noël (23 décembre), sauf si ce jour tombe un dimanche.

Le présent décret abroge, à partir de ce jour, toute législation antérieure en matière de jeûne et d'abstinence, de sorte que le jeûne du Carême est réduit au jeûne du Mercredi des Cendres et du Vendredi Saint, que le jeûne et l'abstinence partielle des Quatre-Temps n'existe plus, et que, d'une façon générale, tous les jours qui ne sont pas mentionnés ci-haut, ne sont plus touchés par la loi ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence.

Les motifs qui Nous ont incités à donner la présente législation sont, d'une part, l'impossibilité ou la grande difficulté dans lesquelles se trouvent un grand nombre de fidèles d'observer la loi telle qu'elle existe, et, d'autre part, les problèmes de conscience que cette situation entraîne. Nous avons pu en effet constater les difficultés pratiques qui s'opposent, surtout dans les villes, à l'observance de la législation actuelle: l'affaiblissement des santés dû au rythme trépidant de la vie moderne; le travail à des heures variées tant le jour que la nuit; la fatigue des transports en commun; les repas pris en dehors du foyer à l'usine ou au restaurant.

Les fidèles devront bien comprendre dans quel esprit Nous apportons une modification si profonde à la loi du jeûne et de l'abstinence.

L'obligation de faire pénitence est un précepte divin et par conséquent immuable. En particulier, la pénitence par la privation de nourriture est un devoir qui s'adresse à tous les chrétiens et qui demeurera toujours Jésus-Christ lui-même en a donné l'exemple et en a prescrit la pratique. Et c'est à l'Eglise, gardienne de sa parole et de sa loi, qu'Il a confié le soin d'en préciser les modalités.

Or l'Eglise est une société vivante qui doit s'adapter aux conditions changeantes des temps. Aussi a-t-elle su définir, diversement selon les époques, quels étaient les jours et la manière d'accomplir le précepte de la mortification dans les repas. Il ne faut donc pas s'étonner des changements qu'Elle apporte aujourd'hui en pareille matière, mais y voir plutôt le signe de sa maternelle sollicitude.

En réduisant le nombre de jours où le jeûne et l'abstinence sont obligatoires, Nous n'en recommandons pas moins la pratique volontaire et libre de la mortification dans les repas. Bien plus, Nous invitons instamment les fidèles à s'astreindre spontanément et de leur propre gré, à toutes sortes de privations, qui, sans compromettre la santé, les maintiendront effectivement dans cette volonté de pénitence dont on n'est jamais dispensé. D'ailleurs, la pratique spontanée de la pénitence peut être pour plusieurs l'occasion d'un plus grand mérite.

Tout particulièrement, le Carême demeure un temps où par la prière, la pénitence corporelle et la pratique des bonnes oeuvres, on se prépare à célébrer le mystère de la résurrection. En conséquence, on devra "faire carême" autant qu'auparavant et avec autant d'ardeur chrétienne qu'autrefois. On le fera en profitant de cette époque privilégiée de l'année pour participer plus fréquemment au Saint Sacrifice de la Messe, pour s'adonner aux oeuvres de miséricorde corporelle et spirituelle à l'égard du prochain, surtout à l'égard des pauvres et des malades, pour se mortifier corporellement

en se privant volontairement et librement des plaisirs même légitimes.

Donné à Montréal, le vingtième jour du mois de janvier 1960.

† Paul-Emile CARDINAL LEGER,
Archevêque de Montréal

† Joseph-Alfred LANGLOIS,
Evêque de Valleyfield

† Joseph-Arthur PAPINEAU,
Evêque de Joliette

† Gérard-Marie CODERRE,
Evêque de St-Jean-de-Québec

† Emilien FRENETTE,
Evêque de Saint-Jérôme.

(TRANSLATION)

Since the last great war and as a result of the upheavals that followed it all over the world, the Holy See has allowed the bishops of the whole Church to modify to some extent and each in his own diocese, the Church laws on fast and abstinence. In nearly all the countries of the world, the Church Authorities have deemed it advisable to avail themselves of these special powers. After having considered seriously the timeliness of making use of these powers and having consulted many pastors, We have decided to issue the following decree:

In virtue of the special faculties granted by the Holy See, We declare that henceforth, the Church laws on fast and abstinence will be as follows in the Ecclesiastical Province of Montreal:

I) **The days of abstinence are:**

Every Friday of the year.

II) **The days of fast and abstinence are:**

Ash Wednesday

Good Friday

The Vigil of the Feast of the Immaculate Conception (December 7th) unless this happens to be on a Sunday

The second day before Christmas (December 23rd) unles this happens to be on a Sunday.

The present decree abrogates from this day forward all prior legislation concerning fast and abstinence so that the lenten Fast is reduced to fasting on Ash Wednesday and Good Friday, that the partial

abstinence of the Ember Days no longer exists and that in general all other days except those mentioned above do not come under the Church laws on fasting.

The motives that have prompted Us to enact the present laws are on the one hand the impossibility or the great difficulty in which a good number of the faithful find themselves regarding the observance of the laws as they exist and on the other hand the problems of conscience that have resulted from this situation. We have indeed noticed the practical difficulties which make it impossible, especially for city-dwellers, to observe the present laws, namely: health deterioration due to the stresses of modern life, night and day shift work, weariness caused by commuting to and from work; meals taken outside of the home at the factory or in restaurants.

The faithful must grasp, however, the spirit in which We are introducing such profound changes in the laws concerning fast and abstinence. The obligation of doing penance is a Divine precept and consequently it is immutable. In particular, the practice of doing penance by depriving oneself of food is a duty that is meant for all Christians and it will ever be so. Jesus Christ Himself gave us an example of it and prescribed its practice. To the Church, the keeper of His word and laws, He entrusted the care of determining its mode of application. The Church, however, is a living society; She must adapt herself to the changing conditions of time. Thus She has learned to define, diversely through the ages, the days and the manner of fulfilling the precept of mortification regarding food. No one, therefore, should be amazed at the changes that She is making now in this matter but rather they should see in them a sign of her motherly concern.

By reducing the number of days on which fast and abstinence are obligatory, We nonetheless recommend the free and voluntary practice of mortification regarding food. Moreover, we invite earnestly the faithful to subject themselves spon-

taneously and of their own accord, to various privations which, without endangering their health, will maintain in them the effective desire of doing penance from which they are never dispensed. It must be added that for many the spontaneous practice of penance will provide the occasion for greater merit. In particular, Lent remains a time when by prayer, corporal penance and practice of good works, we prepare ourselves to celebrate the mystery of the Resurrection. Consequently everyone will have to "keep Lent" just as much as before and with just as much Christian zeal as in the past. This can be done by taking advantage of this privileged time of the year to participate more often in the Holy Sacrifice of the Mass, to devote oneself to corporal and spiritual works of mercy towards one's neighbours, particularly towards the poor and the sick and to practice corporal mortification by freely and voluntarily depriving oneself even of legitimate pleasures.

Given at Montreal on this twentieth day of January, 1960.

† Paul Emile CARDINAL LEGER,
Archbishop of Montreal

† Joseph Alfred LANGLOIS,
Bishop of Valleyfield

† Joseph Arthur PAPINEAU,
Bishop of Joliette

† Gérard Marie CODERRE,
Bishop of St-Jean-de-Québec

† Emilien FRENETTE,
Bishop of Saint-Jérôme.

No 315

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

En la fête de Notre-Dame de Lourdes,
Archevêché de Montréal,
le 11 février 1960.

Chers Collaborateurs,

Un mois nous sépare de l'ouverture de la Grande Mission. Nous devons intensifier le travail de préparation de cet événement, concentrer tous nos efforts sur ce but et en faire notre unique préoccupation.

Ne craignez donc pas de laisser les autres oeuvres en veilleuse afin de consacrer tout votre temps à l'organisation des manifestations qui auront lieu durant le prochain carême:

1° Vous devez orienter la prédication des dimanches vers la préparation de la Grande Mission;

2° Le samedi soir, 5 mars, à 7 heures, dans l'église Notre-Dame, vous êtes invités avec les représentants de votre équipe paroissiale à assister à la veillée d'armes qui marquera le début officiel de la Grande Mission;

3° Ce même jour, de 6 h. 45 à 7 h. 00 p.m., les cloches des églises et des institutions sonneront à toute volée durant un quart d'heure;

4° Durant chaque semaine de la Grande Mission, vous serez autorisés à faire la quête, au plus deux fois. Après avoir rémunéré les prédicateurs qui auront prêché dans votre paroisse ou votre institution, vous devrez envoyer tout le résidu de la quête au secrétariat de la Grande Mission. Il faut que vous partagiez avec tous, les frais et dépenses occasionnés par l'énorme somme de travail qu'a nécessitée la préparation de cet événement, qui dure depuis deux ans;

5° Une dernière fois, je vous recommande de ne pas craindre de confier des responsabilités aux laïcs de votre équipe paroissiale. Lancez-les à la conquête de toute la paroisse;

6° N'oubliez jamais que la Grande Mission est une oeuvre essentiellement surnaturelle. Elle doit donc reposer sur la prière et le sacrifice. Ayez votre comité de la prière dans lequel vos malades et vos enfants auront été enrôlés;

7° Dans toutes les institutions où la chose pourra se faire sans nuire à la bonne marche de l'oeuvre, les aumôniers sont autorisés à exposer le Saint Sacrement, le dimanche, depuis la fin de la dernière messe le matin jusqu'à l'exercice du soir;

8° Messieurs les curés, dans les prônes à la messe, messieurs les aumôniers, dans les exhortations aux communautés, les prédicateurs, dans l'un ou l'autre de leurs sermons, attireront l'attention des fidèles sur les grands bienfaits spirituels qui ont été accordés par le Saint-Siège à l'occasion de la Grande Mission. Ils expliqueront les conditions requises pour participer à ces bienfaits d'une véritable "Année Sainte".

Depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à Pâques, une indulgence plénière *toties quoties* peut être gagnée par tous les fidèles aux conditions suivantes:

a) qu'ils se soient confessés et aient reçu la sainte communion;

b) qu'ils assistent au moins à trois sermons durant la Grande Mission;

c) qu'ils visitent une des cinq églises suivantes: la Cathédrale, Notre-Dame, Saint Patrick, Saint-Jacques, Notre-Dame-de-la-Défense; cependant ceux qui seraient légitimement empêchés de se rendre à l'une ou l'autre de ces églises, pourraient remplir cette condition en visitant n'importe lequel des oratoires ou églises de Montréal;

d) qu'ils prient aux intentions du Souverain Pontife.

9° Répondez sans faute à la lettre qui vous sera envoyée tout prochainement par le secrétariat de la Grande Mission. Ne refusez rien à la Grande Mission. Ne négligez rien pour le succès de la Grande Mission. Soyez tous des apôtres et des ouvriers de la Grande Mission jusqu'à la prochaine fête de Pâques;

10° Enfin, une dernière recommandation d'une très grande importance: Les différentes sectes ont compris que la Grande Mission était un événement important. Leurs propagandistes sont à l'oeuvre dans plusieurs paroisses. Ils se présentent chez nos fidèles sous de fausses représentations, en déclarant qu'ils sont des auxiliaires de la Grande Mission, et ils profitent de ces contacts pour entamer la discussion et pour présenter leur littérature. C'est bien une illustration de la parabole que l'évangile de la messe du Ve dimanche après l'Epiphanie proposait à nos méditations: "Le Royaume des cieux est semblable à un homme qui avait semé du bon grain dans son champ. Mais, pendant que les hommes dormaient, son ennemi vint et sema de l'ivraie au milieu du blé, et s'en alla." (Matt. 13) Mettez vos auxiliaires au courant des agissements "de l'homme ennemi".

J'apprends, également, que des colporteurs se présentent dans les foyers et offrent à des prix exorbitants des objets religieux. Avertissez vos fidèles qu'ils doivent être très prudents et que nous n'avons donné aucune recommandation à qui que ce soit. Bien au contraire, nous réprouvons un tel commerce des choses saintes à l'occasion de la Grande Mission.

Avertissez vos fidèles du haut de la chaire de vérité. Et vous-mêmes, chers collaborateurs, soyez toujours en état d'alerte afin de défendre les intérêts du Royaume de Dieu.

Et que Notre Père des Cieux vous garde et vous bénisse!

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Feast of Our Lady of Lourdes
February 11th, 1960.

My dear Priests:

The Great Mission is now only one month away. The work of preparation for this great event must be intensified by all. We must concentrate all our efforts on this goal and make it our foremost preoccupation.

Do not hesitate therefore to suspend your activities in other fields so that you may concentrate all of your time on the organization of the manifestations which will take place during the coming Lenten season.

1° I ask you, on the occasion of all your Sunday sermons, to prepare the faithful for the Great Mission;

2° You are invited, with your parish organizers, to attend the night-watch which will mark the official opening of the Great Mission on Saturday, March 5th, at 7 o'clock p.m., in Notre Dame church;

3° On the same day, from 6.45 to 7 o'clock p.m., the bells of churches and institutions must be rung at full peal for a quarter of an hour;

4° During each week of the Great Mission, you shall be authorized to take up no more than two collections. After having paid the missioners who will have preached in your parish or institution, you are required to send the balance of the monies collected to the Secretariate of the Great Mission. Everyone must share the expenses incurred in carrying out the enormous amount of work which

was necessary to prepare this event and which has been going on for two years;

5° Once again, I urge you not to be fearful to grant full responsibility to the lay people of your parish organizer group. Send them out to the whole parish!

6° Always bear in mind that the Great Mission is a purely supernatural undertaking. It must therefore rest on prayer and sacrifice. It would be good to form a committee of prayer in which the sick parishioners and the children of the parish could be enrolled;

7° Chaplains of institutions are authorized to expose the Blessed Sacrament on Sundays, after the last Mass in the morning until the evening sermon, in all institutions where this is possible;

8° All pastors, chaplains and missioners are asked to remind the faithful of the great spiritual benefits which have been granted by the Holy See on the occasion of the Great Mission. They should explain the conditions required to share in these spiritual benefits which are similar to those granted during a "Holy Year".

From Ash Wednesday until Easter, a plenary indulgence may be gained *toties quoties* by all the faithful who have:

a) gone to Confession and received Holy Communion;

b) heard three sermons during the Great Mission;

c) visited one of the five following churches: the Cathedral, Notre Dame, Saint Patrick, Saint Jacques, Nostra Signora della Difesa; however, those who find themselves unable to visit one of the above five churches for legitimate reasons may fulfil this third condition by visiting anyone of the public oratories or churches in the Diocese of Montreal;

d) prayed for the intentions of the Sovereign Pontiff.

9° A letter will soon be sent to you by the Secretariate of the Great Mission. Please answer without fail and refuse nothing for the success of the Great Mission. Do not neglect anything that would contribute to the success of the Great Mission. Be apostles and workers of the Great Mission until Easter.

10° And now one final recommendation of great importance: various sects have understood that the Great Mission will be an important event. Their propagandists have begun to work in many parishes. They come to the faithful under false pretenses, declaring that they are workers of the Great Mission, and they take advantage of these contacts to spread their doctrine and to present their literature. This is truly an illustration of the parable of the Gospel of the Mass of the fifth Sunday after the Epiphany: "The Kingdom of God is like to a man who sowed wheat in his field, but while men were asleep, his enemy came and sowed weeds among the wheat and went away." (Matt. 13)

Let your parish organizers know what the "enemy" is doing. Warn your faithful against them from the pulpit. And you, yourselves, my dear priests, always be watchful so that you may defend the interests of the Kingdom of God.

And may the

God of Heaven protect you and bless you!

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archbishop of Montreal

No 315-A

(Confidentiel)

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL ET DES ÉVÊQUES

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Décret concernant la célébration des MARIAGES MIXTES

Nos Très Chers Collaborateurs,

En vertu des pouvoirs qui Nous sont concédés par le canon 1109, §3 du Code de Droit Canonique, Nous décrétons qu'à partir de ce jour, la législation réglant la célébration des mariages mixtes devra se lire comme suit:

a) Le mariage mixte peut, comme par le passé, avoir lieu au presbytère ou à la sacristie ou dans une chapelle attenante à l'église.

b) Lorsque les personnes qui veulent contracter un mariage mixte désirent que ce mariage soit célébré *dans l'église*, le Curé (ou le vicaire), doit demander cette autorisation à l'Ordinaire en même temps qu'il fait la demande pour les dispenses requises.

---

* Cette législation abroge l'article 228, §3 du Synode de Montréal.

c) Tout mariage mixte célébré dans l'église doit avoir lieu avant midi. Si un mariage mixte est célébré dans l'après-midi ou le soir, il ne peut avoir lieu dans l'église mais seulement dans une chapelle attenante à la sacristie ou au presbytère. Ce règlement particulier veut prévenir les demandes possibles de la part de catholiques qui voudraient se marier dans l'après-midi ou le soir sans messe.

d) Les mariages mixtes qui sont des revalidations ne sont pas permis dans l'église.

e) La célébration *dans l'église* du mariage mixte se fera conformément aux règles suivantes:

1. La cérémonie doit avoir lieu devant l'autel majeur, en dehors du sanctuaire.

2. Le prêtre ne doit pas revêtir d'autres vêtements liturgiques que le surplis sur la soutane. Il peut être assisté par un ou deux servants revêtus de la soutane et du surplis.

3. "La décoration de l'autel et du sanctuaire doit être sobre et de bon goût. Les fleurs et les plantes doivent être rigoureusement exclues de la table de communion. On n'acceptera pas davantage que les bancs de la nef soient ornés de fleurs ou de plantes" [1]. On ne devra pas allumer de cierges.

4. La célébration de la messe ne doit ni précéder ni suivre la cérémonie de mariage mixte. Il est également interdit de distribuer la sainte communion en liaison avec cette cérémonie.

---

[1] Directoire sur la Messe, n. 184.

5. La cérémonie devra se dérouler comme suit:
   — monition initiale du célébrant;
   — échange des consentements, formule d'acceptation du célébrant (Ego conjungo vos...) et tradition des anneaux;
   — monition finale du célébrant.

   Les anneaux ne doivent pas être bénis pendant la cérémonie de mariage, mais peuvent l'être privément. La bénédiction nuptiale ne doit pas être donnée.

6. Avant et après la cérémonie même du mariage, il sera permis de jouer une pièce d'orgue et de chanter un cantique. Cette musique et ce chant devront être en accord avec le caractère sacré de la cérémonie. Les Curés devront exercer une particulière vigilance pour que les pièces exécutées ne contiennent rien de profane ou de contraire à la foi catholique. L'usage de tout autre instrument de musique que l'orgue ou l'harmonium est prohibé.

f) On ne doit jamais publier les bans dans les cas de mariages mixtes.

g) Le tarif demandé pour un mariage mixte ne doit pas excéder la somme de $20.00; ce montant n'incluant pas les frais de dispense. Cependant, si les contractants désirent les services d'un organiste ou de chantres, ceux-ci seront toujours choisis et rétribués par le Curé qui pourra alors exiger un montant supplémentaire n'excédant pas $30.00.

h) Dans les cas de doute concernant l'application de la présente législation, on consultera la Chancellerie.

* * *

Nous désirons vous indiquer ici quelques-unes des principales raisons qui Nous ont incités à modifier la législation réglant la célébration des mariages mixtes.

Le canon 1109, §3 du Code de Droit Canonique stipule que les mariages entre une partie catholique et une partie

acatholique doivent avoir lieu *"en dehors de l'église"*. Cependant le même canon ajoute: "si l'Ordinaire juge, dans sa prudence, que cela ne peut être observé sans que surgissent de plus grands maux, il est laissé à son jugement prudent de dispenser en la matière, conformément toutefois à la prescription du canon 1102, §2".

L'interdiction que comporte cette loi repose sur des principes qui n'ont rien perdu de leur valeur. Toutefois, comme cette même loi Nous y invite, Nous devons également considérer les circonstances dans lesquelles cette prohibition s'applique et voir si, de nos jours et dans notre milieu, les maux qui en découlent ne l'emportent pas sur les avantages espérés.

Lorsque l'Ordinaire a concédé une dispense pour qu'un mariage mixte soit célébré, la cérémonie de mariage devrait se dérouler de telle sorte que les contractants et leurs familles ne ressentent pas que l'on manque d'égard à leur endroit.

Or il arrive souvent, dans nos paroisses, que les lieux où l'on célèbre les mariages mixtes (v.g. bureau de presbytère, sacristie) ne conviennent pas au caractère sacré d'une telle cérémonie. La partie non-catholique et ses parents sont alors malheureusement sous l'impression que l'on veut les humilier ou les punir parce qu'ils ne sont pas catholiques.

Plusieurs aussi éprouvent du ressentiment et même deviennent hostiles à l'Eglise catholique parce qu'on les prive d'un mariage célébré dans l'église, alors que déjà ils ont consenti à signer les promesses requises et ont suivi les six instructions obligatoires. Cela est d'autant plus regrettable que souvent, durant ces instructions, le non-catholique a manifesté de la bonne volonté, de l'intérêt et même de l'attrait pour l'Eglise catholique.

Un mariage mixte est une union sacrée et permanente; lorsque la partie non-catholique a été baptisée validement, il est même un sacrement. Le mariage est toujours un événe-

ment important dans la vie des gens, et il ne devrait pas être dépouillé de la solennité et de la joie qui sont normales en une telle occasion. Nous devons donc éviter avec soin de donner l'impression que l'Eglise considère ce genre de mariage comme dépourvu de caractère sacré et qu'Elle ne lui accorde qu'une demi-reconnaissance.

La présente législation ne doit aucunement laisser entendre que l'Eglise atténue la rigueur avec laquelle Elle défend les mariages mixtes. Selon les termes mêmes de sa loi (can. 1060), l'Eglise *"interdit très sévèrement"* la célébration des mariages mixtes, et l'on ne doit voir dans les dispenses qui sont accordées que des exceptions à cette règle. Votre expérience pastorale vous aura d'ailleurs déjà convaincus des dangers que comportent de tels mariages.

Aussi Nous voudrions, en terminant, souligner l'obligation que vous avez de rappeler aux fidèles l'opposition de l'Eglise aux mariages mixtes et les raisons qui motivent cette opposition. Et, s'il y a eu quelque négligence sur ce point, Nous vous exhortons à bien remplir ce grave devoir de votre charge pastorale, en mettant souvent en garde les jeunes gens et leurs parents contre les fréquentations qui peuvent mener à de tels mariages.

Donné à Montréal, le 22 février 1960.

† Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal

† Joseph-Alfred Langlois,
Evêque de Valleyfield

† Joseph-Arthur Papineau,
Evêque de Joliette

† Gérard-Marie Coderre,
Evêque de St-Jean-de-Québec

† Emilien Frenette,
Evêque de Saint-Jérôme.

(TRANSLATION)

Decree concerning the celebration of MIXED MARRIAGES

My Dear Priests,

By virtue of the powers granted by Canon 1109, §3 of the Code of Canon Law, We hereby decree that, as of now, Our legislation regulating the celebration of mixed marriages shall read as follows:*

a) A mixed marriage may take place in the rectory, sacristy or small adjoining chapel, as before;

b) When the parties of a mixed marriage wish to be married in the church, the Pastor (or the curate) shall request the Ordinary for this permission at the same time as he applies for the required dispensation;

c) All mixed marriages which are to be held in the church must be celebrated before noon. If mixed marriages are celebrated in the afternoon or evening, they must not be held in the church but rather in an adjoining chapel, in the sacristy or the rectory. This is to preclude the possibility of requests from two Catholic parties for a wedding in the afternoon or evening without the Mass;

d) Mixed marriages which are revalidations are not permitted in the church;

e) A mixed marriage *which takes place in the church,* shall be subject to the following regulations for its celebration:

* **This legislation abrogates article 228, §3 of the Synod of Montreal.**

1. The ceremony must take place before the main altar and outside the sanctuary.

2. Liturgical vestments are not to be used, with the exception of the surplice with cassock. The priest may be assisted by one or two servers wearing cassock and surplice.

3. "The decoration of the altar and sanctuary must be simple and in good taste. It is strictly prohibited to place flowers or plants on the communion railing. Neither is it permitted to decorate the pews with flowers or plants" [1]. Lighted candles may not be used.

4. The marriage ceremony must take place independently of the celebration of Holy Mass, and Holy Communion may not be given in connexion with the ceremony.

5. The order of the ceremony of mixed marriage shall be as follows:

   — exhortation of the celebrant;

   — exchange of consent, exchange of rings, declaration of the celebrant ("By the authority committed to me, I declare...");

   — final exhortation of the celebrant.

   The rings must not be blessed during the marriage ceremony, but they may be blessed privately. The nuptial blessing may not be given.

6. Organ music and the singing of one hymn may be permitted before and after the marriage ceremony. The music and singing must always be in accord with the solemn and sacred character of the occasion. In this respect, Pastors should exercise great

[1] Directory of the Mass, N. 184.

vigilance to assure that nothing be introduced which is mundane or contrary to Catholic teaching. No musical instruments other than the organ or harmonium may be used.

f) The banns must not be called in cases of mixed marriage.

g) The stipend for a mixed marriage must not exceed twenty dollars. If the parties want the services of an organist or singers, these persons will be selected and paid by the Pastor who may then ask for a supplementary amount not exceeding thirty dollars. Chancery fees for various dispensations are not included in the above-mentioned maximum amounts.

h) In doubt concerning the above regulations, or in circumstances particular to a given marriage, the Chancery office should be consulted.

* * *

We would like to outline here a few of the principal reasons which have led us to modify the legislation concerning the celebration of mixed marriages.

Canon 1109, §3 of the Code of Canon Law states that marriages between a Catholic party and a non-Catholic party are to be celebrated "extra ecclesiam". However the same canon leaves it to the prudent judgment of the Ordinary to dispense from the rule if he judges that it cannot be observed without bringing about greater harm.

The fundamental principle on which this prohibition is based has lost none of its value. However, as the Church's law itself invites us to do, we must consider also the circumstances in which this prohibition is applied and see whether or not, at the present time and in our region, the evils which flow from the application of the prohibition outweigh the benefits which are expected from the law.

Once a dispensation is granted by the Ordinary for a mixed marriage, the ceremony should be performed in such a way that the parties and their families will not feel slighted.

It happens frequently, in most of our parishes, that mixed marriages have to be performed in surroundings which are not in conformity with the sacred character of the ceremony (v.g. a rectory or sacristy). It also happens that the non-Catholic spouse and his (or her) relatives are frequently under the impression that the Church wishes to humiliate or punish them because they are not Catholic.

Many also become resentful and even hostile to the Catholic Church if they are deprived of a church wedding especially after they have consented to sign the promises and have taken the six obligatory instructions. This is all the more regrettable when we find that the good will, interest and attraction to the Church developed in the non-Catholic during the instruction period is often nullified by the application of the regulations concerning mixed marriages.

A mixed marriage is a sacred and permanent union and, when the non-Catholic is validly baptized, it is also a sacrament. It is always a most important event in the life of a couple and their marriage ceremony should never be deprived of the solemnity and joy which is normal on such an occasion. We must therefore carefully avoid giving the impression that the Church considers this type of marriage as one which is not sacred and accords to it only partial recognition.

In reading this new legislation, no one should have the impression that the Church's fundamental opposition to mixed marriage has diminished. Canon 1060 of the Code of Canon Law states that the Church *most severely forbids* mixed marriages, and dispensations which are granted are always exceptions to the general rule.

We are sure that your experience in the ministry will suffice to convince you of the great dangers inherent to such marriages.

We conclude, therefore, by exhorting you to inculcate into the minds of the faithful confided to your care, the grave reasons which the Church has to oppose mixed marriages. If the duty of preaching and instructing the faithful on this matter has been somewhat neglected, We urge you to give sermons and instructions frequently on the dangers of such marriages, especially to parents and young people. We ask you, also, to do all you can, in every possible circumstance, to discourage company keeping which is liable to lead to mixed marriages.

Given at Montreal, this 22nd day of February 1960.

† Paul Emile Cardinal Léger,
Archbishop of Montreal

† Joseph Alfred Langlois,
Bishop of Valleyfield

† Joseph Arthur Papineau,
Bishop of Joliette

† Gérard Marie Coderre,
Bishop of St-Jean-de-Québec

† Emilien Frenette,
Bishop of Saint-Jérôme.

No 316

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL ET DES ÉVÊQUES

DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Décret de promulgation du DIRECTOIRE PASTORAL SUR LA MESSE

A notre clergé, à tous nos diocésains, nous confions aujourd'hui ce Directoire pastoral sur la messe.

Nous croyons que ce Directoire vient à point. Un courant de rénovation liturgique anime actuellement l'univers catholique. Selon le mot admirable de Pie XII, ce mouvement "est apparu comme un signe des dispositions providentielles de Dieu sur le temps présent, comme un passage du Saint-Esprit dans son Eglise pour rapprocher davantage les hommes des mystères de la foi et des richesses de la grâce qui découlent de la participation active des fidèles à la vie liturgique" [1].

Nous constatons avec joie que ce renouveau a atteint nos diocèses. C'est là une source d'espérance en ces années où se modifie profondément et rapidement la physionomie chrétienne de notre peuple. Nous vivons peut-être une époque

[1] Discours aux congressistes d'Assise, *A.A.S.*, 48 (1956) 712.

décisive. Si la fréquentation de l'église demeure encore générale, on sent bien cependant que la pratique religieuse a un urgent besoin d'être à la fois plus active et plus éclairée.

Le présent Directoire "veut diriger l'effort pastoral en vue d'une célébration plus parfaite de la messe". Se situant dans la ligne des documents pontificaux, il apporte des directives précises sur le comportement de tous ceux qui participent à l'action liturgique. C'est dans un esprit de filiale obéissance que l'on s'y conformera.

Cette obéissance ne doit négliger ni la lettre ni l'esprit. Toutes les directives ont leur importance; une fidélité partielle ne permettrait pas d'atteindre le but proposé. Toutes les directives sont l'expression d'un esprit; une fidélité purement matérielle n'aboutirait qu'à un formalisme sans âme. Il n'est pas suffisant de modifier la forme extérieure des célébrations. Il faut renouveler une mentalité: réveiller l'esprit de foi et de religion, et donner l'intelligence de la messe. C'est ce travail d'éducation qui doit être notre première préoccupation.

En prenant connaissance des directives détaillées du Directoire, les pasteurs éviteront à la fois le découragement qui n'entreprend rien et l'emballement qui gâche tout. Nous savons bien le long et lourd labeur que ce Directoire exigera des prêtres: renouveler par l'étude leurs connaissances de la messe; accepter patiemment la lenteur des progrès, les échecs apparents, les résistances de l'individualisme; rompre avec des habitudes acquises; se soumettre aux techniques d'une célébration vivante . . .

Mais l'effort pastoral ici demandé n'est pas une tâche supplémentaire, un travail d'à-côté qui viendrait s'ajouter par surcroît comme une nouvelle responsabilité. La messe est déjà au centre du ministère pastoral; la charge d'âmes comporte de soi la responsabilité d'une célébration vivante et communautaire de l'Eucharistie. Toutes les tâches apostoliques rayonnent de celle-là et y puisent leur efficacité.

Et d'ailleurs, comme ce travail en vaut la peine! La mise en oeuvre du Directoire fera mieux participer nos fidèles à la prière officielle de l'Eglise, leur fera approfondir le sens de la louange et du culte de Dieu, les rapprochera du Christ et de son Mystère de Salut, les rendra plus sensibles aux liens de charité qui créent les véritables communautés chrétiennes, les préparera à mieux assumer dans le monde leurs responsabilités de baptisés. Quel souffle de rajeunissement passera alors sur nos paroisses et nos institutions!

* * *

Le Saint-Siège exhorte les évêques à "vouloir bien ordonner et régler, chacun dans son diocèse, la manière et la méthode selon lesquelles le peuple participera à l'action liturgique en conformité avec les règles établies par le missel et avec les préceptes qu'ont édictés la Sacrée Congrégation des Rites et le Code de droit canon" [2].

Fidèles à ces consignes, en vertu de notre charge pastorale, nous promulguons et déclarons promulgué, chacun pour notre diocèse respectif, le présent Directoire pastoral sur la messe. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Montréal, le deuxième jour du mois de février mil neuf cent soixante.

† Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal

† Joseph--Alfred Langlois,
Evêque de Valleyfield

† Joseph-Arthur Papineau,
Evêque de Joliette

† Gérard-Marie Coderre,
Evêque de St-Jean-de-Québec

† Emilien Frenette,
Evêque de Saint-Jérôme.

[2] Enc. *Mediator Dei*, *A.A.S.*, 49 (1947) 561-562.

(TRANSLATION)

Decree concerning
THE PASTORAL DIRECTORY ON THE MASS

It is with pleasure that we present to the Clergy and to the members of Our respective dioceses, the *Pastoral Directory on the Mass.*

We believe that this Directory comes at the right time. A wave of liturgical renewal is actually spreading to all parts of the Catholic universe. In the admirable words of Pius XII this movement "has appeared as a sign of God's providential dispositions for the present day, as a movement of His Holy Spirit in His Church, intended to bring men closer to those mysteries of the Faith and treasures of grace which derive from the active participation of the faithful in liturgical life" [1].

We are happy to note that this renewal has reached our dioceses. And this is a source of hope in these times when the Christian characteristics of our people are undergoing such profound and rapid changes. It is probable that the period in which we are living will be a decisive one in our history. Even though regular attendance at church is still a general characteristic of our people, we cannot help but feel that there is an urgent need to make religious practice more active and more enlightened.

The present Directory has as its aim "to guide pastoral efforts with a view to bringing about a more perfect celebration of the Mass". In full accord with recent Pontifical documents, it gives precise directives concerning the actions

[1] Address to Congress of Assisi, *A.A.S.* 48 (1956) 712.

of all those who participate in the liturgical action of the Mass. All should conform to the Directory in a spirit of filial obedience.

This obedience should take into consideration both the letter and the spirit of the Directory. All the directives have their importance; only partial observance of them would make it impossible to reach the desired goal. All the directives are the outward expression of the spirit of the law; purely material observance of them would lead only to formalism. It is not enough to modify the exterior form of liturgical celebrations. It is necessary to create a new mentality: to renew faith and the spirit of religion, and to give a proper understanding of the Mass. This work of education must be our primary preoccupation.

In studying the detailed directives of the Directory, those in charge of souls must avoid both discouragement which paralyses and excessive enthusiasm which spoils everything. We are well aware of the long and difficult labour which this Directory will impose upon our priests: the obligation of study to understand the Mass; the patient acceptance of slow progress, apparent failures, the resistance of individualism; the changing of acquired habits; the adoption of techniques which are necessary for active participation...

But the pastoral effort which is required by the Directory is not a supplementary burden, and it must not be considered as a task which is grafted on pastoral ministry as a new responsibility. The Mass is already at the very heart of pastoral ministry; the care of souls, of its very nature, implies the responsibility of bringing about the active celebration of the Eucharistic Sacrifice by the community. All apostolic endeavours are centered in the Mass and gain their efficacity from it.

And furthermore this task is truly worthwhile! The application of the Directory will bring about greater parti-

cipation of the faithful in the official prayer of the Church, will develop in them a sense of praise and worship of God, will bring them closer to Christ and to His Mystery of Salvation, will make them more aware of the bonds of charity which create true Christian communities, and will prepare them better to accept their responsibilities in the world as baptized Christians. And when this is done, what a refreshing breeze of rejuvenation will pass over our parishes and institutions!

* * *

The Holy See exhorts Bishops to "direct and guide, each in his own diocese, the ways and means by which the people take part in the liturgical action, according to the norms which the Missal establishes and according to the precepts which are laid down by the Sacred Congregation of Rites and the Code of Canon Law."[2]

In accord with these instructions, and in virtue of Our pastoral charge, We hereby promulgate and declare promulgated, each for his own diocese, the present Pastoral Directory on the Mass. All things to the contrary notwithstanding.

Given in Montreal, the second day of February, one thousand nine hundred and sixty.

† Paul-Emile Cardinal Léger,
Archbishop of Montreal

† Joseph-Alfred Langlois,
Bishop of Valleyfield

† Joseph-Arthur Papineau,
Bishop of Joliette

† Gérard-Marie Coderre,
Bishop of St-Jean-de-Québec

† Emilien Frenette,
Bishop of Saint-Jérôme.

---

[2] Enc. *Mediator Dei, A.A.S.*, 49 (1947) 561-562.

Communiqués officiels :

Directoire sur la messe

Le Directoire pastoral sur la messe sortira des presses à la fin de cette semaine.

Les paroisses, les oratoires publics, les collèges et les couvents ainsi que les autres établissements où des prêtres remplissent les fonctions d'aumônier ou de directeur doivent posséder et conserver, comme tout autre document officiel, un exemplaire du Directoire. Aussi, la Commission diocésaine de Liturgie fera-t-elle parvenir d'office à chacune de ces institutions et à leur charge, un exemplaire du Directoire. Aux paroisses et aux collèges, elle fera de plus parvenir un exemplaire du livret proposé pour le commentateur : "Monitions Liturgiques".

C'est un devoir pour tous les clercs incardinés au diocèse ou y exerçant une fonction de prendre connaissance le plus tôt possible du Directoire. Tous ceux qui ont part à l'organisation de la messe (maîtres de chapelle, organistes, etc...) ont la même obligation. Pour se procurer des exemplaires du Directoire, on adresse dès maintenant sa demande par écrit à la Commission diocésaine de Liturgie (1071, rue de la Cathédrale); on peut aussi se présenter à la Chancellerie. Le prix du Directoire a été fixé à $1.50 l'exemplaire.

Des exemplaires *reliés* de "Monitions Liturgiques" (prix: $2.50) sont également à la disposition de ceux qui désirent s'en procurer.

Rituel latin-italien

En vertu d'un indult accordé par la S. C. du Saint-Office (prot. N. 71/60) aux évêques de la Province ecclésiastique de Montréal, Son Eminence le cardinal archevêque de Montréal autorise, dans son diocèse, l'usage du Rituel latin-italien déjà approuvé pour le diocèse de Lugano, Suisse.

Les prêtres qui utiliseront ce rituel veilleront à suivre rigoureusement les prescriptions données par la S. C. des Rites, le 11 novembre 1955; ces prescriptions apparaissent dans les pages préliminaires de ce rituel.

On prendra note que les seuls rituels *bilingues* autorisés dans le diocèse sont ceux des éditeurs suivants:

— rituel latin-français:
Mame, Tours, (2e édition), 1956;

— rituel latin-anglais:
Bruce, Milwaukee, 1954;

— rituel latin-italien:
Centro di Liturgia Pastorale, Lugano, 1956.

(*Sem. Rel.*, 1er mars 1960)

No 317

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE

de

l'Épiscopat canadien sur la coopération apostolique Canada-Amérique Latine

Ottawa, le 13 janvier 1960.

Nos très chers frères,

1. De tous les messages aux résonances comme prophétiques que nous a laissés, au soir de son glorieux pontificat, le regretté pape Pie XII, peut-être n'en est-il pas qui puisse nous émouvoir et nous toucher plus profondément que ce passage de son discours du 22 septembre 1958[1]: "Par ses dimensions, par sa population, par la robustesse de sa foi et par l'avenir splendide dont elle donne le présage, disait-il, l'Amérique Latine représente aujourd'hui dans tous les domaines, mais plus particulièrement dans celui de la religion, l'une des grandes espérances de demain."

2. Tout, en effet, nous engage, nous, catholiques canadiens, à nous intéresser au sort de ces pays qui, selon l'expression même du Pontife que Nous venons de citer, constituent un "formidable bloc catholique, que le zèle missionnaire de leurs mères-patries, l'Espagne et le Portugal, a su édifier à leur grand honneur et à l'avantage de l'Eglise". Ses origines religieuses, antérieures aux nôtres, gardent cependant bien des traits communs avec elles, la Croix arborée par Jacques Cartier sur les

1 Discours aux Recteurs de Séminaire de l'Amérique Latine. *L'Osservatore Romano*, ed. hebd. française, 10 octobre 1958, page 6.

rives de Gaspé, le 24 juillet 1534, rejoignant, à moins d'un demi-siècle d'intervalle, la Croix que Christophe Colomb avait plantée, le 12 octobre 1492, dans la petite île des Bahamas, qu'il dénomma San Salvador. La même Croix du Christ marquait ainsi, dès la première heure, les origines chrétiennes du Nouveau Monde.

I. *Motifs de prêter secours à l'Amérique Latine*

3. Déjà la grande solidarité humaine qui, plus que jamais peut-être oblige aujourd'hui les nations économiquement mieux pourvues à l'égard des pays où sévissent encore la faim, la pauvreté, la misère, ne doit-elle pas nous incliner d'abord, mais avec compréhension, avec sympathie, avec amour fraternel, vers ces peuples latins, les plus voisins du nôtre, où tant de circonstances adverses, historiques et sociales, maintiennent parfois aussi des conditions de vie peu propres au développement de leur personnalité et défavorables à l'exercice de la vertu.

4. Mais, plus encore que sa condition économique et sociale, c'est la situation religieuse de l'Amérique Latine qui doit nous préoccuper aujourd'hui, comme elle afflige à bon droit ses pasteurs d'âmes, et comme elle inquiète justement le Saint-Siège lui-même. Il se trouve en effet, que le continent latino-américain, qui compte en ce moment quelque 167 millions de catholiques, soit environ 34 pour cent de la population catholique du globe, n'a guère que 35,000 prêtres pour assurer les secours de la religion, soit environ neuf et demi pour cent du total des prêtres de l'univers. Et, compte tenu des distances et de la difficulté des communications dans ces vastes territoires, l'on estime qu'environ 40,000 centres de population y sont complètement privés de la présence du prêtre.

5. Si l'on s'arrête maintenant à considérer que, selon le cours actuel des progressions démocratiques, et d'après les calculs mêmes de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), la population de l'Amérique Latine atteindra vraisemblablement 600 millions d'âmes d'ici quarante ans, il faut convenir de l'impossibilité où elle est de pourvoir par ses seules forces au recrutement et à la préparation du Clergé qui lui est nécessaire pour répandre l'enseignement de la doctrine catholique, et préserver le trésor de la vraie foi.

6. Ce sera donc faire oeuvre éminemment apostolique que de répondre avec empressement aux paternelles et vibrantes instances du Souverain Pontife, non moins qu'à la voix inquiète de nos Vénérables Frères, les Evêques de l'Amérique Latine.

7. Sa Sainteté le pape Jean XXIII, glorieusement régnant, dont la charité pastorale a si vite conquis l'affection et l'attachement filial de tout le monde chrétien, vient de Nous y inviter encore en des termes pressants. D'une Lettre Autographe qu'il daignait adresser aux cardinaux, archevêques et évêques du Canada le 23 novembre dernier, au lendemain de la Conférence Episcopale Interaméricaine qui — fait sans précédent dans l'histoire du Nouveau Monde — avait réuni à cette fin, à Washington, les représentants de l'Episcopat de l'Amérique Latine, des Etats-Unis et du Canada, il Nous plaît particulièrement de citer les émouvantes exhortations que voici:

8. "Nous, qui, par la disposition des vouloirs divins, écrit le Saint-Père, avons reçu la gouverne du bercail chrétien, Nous avons profondément à coeur les questions et les affaires de très haute importance qui ont été traitées, au début de ce mois, par la mémorable Assemblée Episcopale de Washington. Aux

pasteurs qui s'y trouvaient réunis Nous avons adressé des paroles pleines d'espérance, afin de leur bien marquer Notre sollicitude, espérant ardemment que des résolutions bien mûries y soient prises, et des initiatives opportunes y soient agréées pour venir en aide à l'Episcopat de l'Amérique Latine. C'est donc avec une grande joie que Nous avons pris connaissance des délibérations de cette réunion. Nous les considérons si appropriées, si conformes à la réalité et d'un sens pratique si averti, que Nous ne pouvons Nous empêcher de souhaiter très vivement qu'on les mette le plus tôt à exécution.

9. "A la vérité, Nous avions déjà éprouvé une immense satisfaction des promesses que si généreusement vous aviez faites, à l'issue de la récente Assemblée de l'Episcopat canadien, vous engageant — ainsi que vous l'avez écrit vous-mêmes — à contribuer dans toute la mesure de vos ressources et de vos forces à préserver et à développer la vie catholique en Amérique Latine. Bien plus, vous avez décidé de former un Conseil d'Evêques pour orienter, stimuler et coordonner les forces catholiques en vue de l'aide à apporter à l'Amérique Latine, et pour activer encore les initiatives et les oeuvres que votre Nation, par son clergé, par ses communautés religieuses et par son laïcat lui-même, fournit déjà avec dévouement à ces églises-soeurs. — C'est donc une très grande joie que Nous avons ressentie à constater que les évêques qui vous représentaient ont participé à la Conférence de Washington avec des projets mûrement étudiés, et pénétrés eux-mêmes d'une fraternelle compréhension des besoin de l'Amérique Latine. Non seulement ils y ont apporté leur prudence et leur zèle pour l'avancement du catholi-

cisme, mais ils ont aussi promis de solliciter au plus tôt l'assistance efficace des évêques canadiens.

10. "Pour tous ces motifs, Nous avons confiance que le programme d'action qui, dans cette Assemblée, a été considéré et arrêté comme les grandes lignes du travail futur, vous emploierez tout votre zèle, Vénérables Frères, à le mener à bon terme. Et Nous tenons en même temps pour certain que les secours et les dons que vous déciderez de porter aux diocèses de l'Amérique Latine, tourneront, et dans une plus riche mesure encore, à l'avantage du troupeau qui vous est confié."

11. Depuis longtemps déjà, Nos très chers frères, le Canada envoie de ses fils et de ses filles prêter main forte à ces églises-soeurs. Pour ne rien dire ici des fondations religieuses de siècle dernier, c'est avec fierté que nous saluons les cinq évêques, les cinquante sociétés religieuses, les mille prêtres, religieux et religieuses, et les apôtres laïques qui, au 1er juin 1958, constituaient Nos premiers effectifs canadiens en Amérique Latine. Dans vingt pays leur zèle s'exerce auprès de toutes les classes de la société, et les trois cents établissements qu'ils y dirigent sont autant de foyers de vérité, de consolation, de force et de lumière chrétiennes pour nos frères latins.

12. Mais il Nous faut faire davantage encore. Il nous faut multiplier ces effectifs, consolider les oeuvres existantes et créer les institutions nouvelles qui s'imposent, dans le triple domaine de la formation du clergé, de l'éducation chrétienne des masses et du progrès de l'apostolat, si nous voulons aider efficacement l'Amérique Latine à triompher des nombreux périls qui la menacent et à tenir, parmi les nations chrétiennes, le rôle et la mission qui conviennent à ses magnifiques traditions culturelles et religieuses.

13. Certes, un sain réalisme Nous interdit de penser que le catholicisme canadien en soit arrivé au point de saturation, et qu'il doive seulement laisser se déverser sur l'Amérique Latine le trop-plein de ses forces. Le Canada lui-même connaît en ce moment une poussée démographique et des développements industriels qui, tant pour le travail pastoral, les besoins de l'enseignement et de l'hospitalisation, que pour les nécessités de l'apostolat social, posent à ses chefs religieux des problèmes angoissants. Et, si privilégiée qu'elle soit à bien des égards, surtout en certaines régions du pays, notre patrie doit elle aussi tenir tête aux assauts de l'erreur, de l'irréligion et du communisme athée, qui toujours mettent en péril son patrimoine religieux et moral.

14. Mais l'effort que Nous demandons, et que Nous ne cesserons de demander à Nos prêtres, à Nos religieux et à Nos religieuses comme à Nos laïques eux-mêmes, en est un qui, loin d'épuiser ou d'amoindrir Nos forces, les consolidera et les accroîtra. Il éveillera, en effet, dans l'âme canadienne comme un sens renouvelé de sa vocation chrétienne et apostolique. L'appel de l'Amérique Latine suscitera, Nous en avons la conviction, des dévouements, des enthousiasmes que le service de l'Eglise, dans sa propre patrie, n'aurait peut-être jamais soulevés. Et une fois de plus se réalisera, grâce à la divine efficacité promise à la prière, la parole que fit entendre le Rédempteur: "*La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux; priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson*" (Matthieu 9, 36-38).

15. D'autre part, bien conscient de la situation, le Vénérable Episcopat d'Amérique Latine ne néglige rien pour subvenir aux nécessités spirituelles de son peuple. Et, en ce qui concerne spécialement la formation du Clergé,

il n'épargne rien pour établir de nouveaux séminaires, agrandir et améliorer ceux qui existent déjà, et assurer aux lévites la préparation doctrinale et pastorale qui réponde aux besoins de notre temps. Il ne manque pas non plus de lever les milices laïques qui puissent suppléer à l'insuffisance numérique du clergé, multiplier son influence et prolonger son action. Les sacrifices qu'il s'impose, en particulier, pour améliorer l'éducation populaire et plus encore pour fonder et maintenir de fortes et puissantes Universités catholiques, sont dignes de Notre plus entière admiration. Mais hélas! sans l'immédiate assistance de leurs frères de l'Amérique du Nord, Nos Vénérables Frères redoutent de ne pouvoir assez protéger le bercail du Christ. "Demain — Nous disent-ils, en un cri pathétique — si l'on Nous aide aujourd'hui, nous pourrons en aider d'autres à Notre tour. Mais seuls, sans l'aide étrangère, Nous ne pouvons sauver cette portion de la catholicité qui se trouve confiée à nos soins."

II. *Plan de coopération apostolique*

16. C'est donc pour remplir une grave obligation de charité et de solidarité chrétienne, autant que pour répondre à l'appel angoissé de nos frères d'Amérique Latine et pour obtempérer aux objurgations incessantes du Saint-Siège que Nous venons vous exposer, Nos très chers frères, ce que seront les grandes lignes du projet de coopération apostolique Canada-Amérique Latine.

17. Mettant avant tout Notre espoir et Notre confiance dans le secours d'en haut, Nous lançons dès aujourd'hui une grande campagne de prières, afin que le Ciel inspire et soutienne Nos efforts. Nous invitons toutes Nos ouailles à réciter, dans les paroisses, dans les Séminaires, dans les maisons religieuses et dans les familles, la prière suivante, à laquelle les archevêques métropoli-

tains du Canada, attachent, pour leurs provinces et les diocèses suffragants, une indulgence de deux cents jours chaque fois.

18. *Divin Sauveur des âmes, qui avez entouré de tant de prédilections les chrétientés du Nouveau Monde, et qui, pour y implanter, y répandre et y défendre la vraie foi, y avez suscité des apôtres, des pontifes, des confesseurs, des vierges et des martyrs ; daignez jeter sur l'Eglise de l'Amérique Latine un regard de bonté et de miséricorde, au milieu des dangers qui la menacent aujourd'hui. Faites-y fleurir nombreuses les vocations au sacerdoce, à l'apostolat et à la vie parfaite. Et vous, ô Vierge Immaculée, qui avez toujours maternellement veillé sur elles, vous que l'Amérique entière acclame comme sa reine et sa mère, comme la mère des chrétiens et la Reine du monde, faites que nous puissions par nos prières, nos sacrifices et notre vie même, aider nos frères de là-bas à demeurer toujours dignes de leurs traditions catholiques, toujours fidèles à leur haute mission chrétienne dans le monde.*

Ainsi soit-il.

19. Nous engagerons quelques prêtres de Nos diocèses, une fois assuré ici l'essentiel du ministère paroissial, de celui de l'éducation et de la direction des oeuvres, à s'offrir généreusement pour aller exercer le labeur apostolique en Amérique Latine, mais toujours en considérant que leur tâche essentielle, leur fonction primordiale, consiste à former la jeunesse du pays au sacerdoce et à l'apostolat séculier. Sans renoncer ni à leur condition de prêtres séculiers ni à leur titre d'incardination, ils iraient, au moins pour un temps, après la préparation et l'adaptation voulues, se mettre sous les ordres d'un Evêque de là-bas, conformément, par exemple, aux stipulations déjà agréées pour les prêtres de la province ecclésiastique de

Sherbrooke, qui accomplissent un si fructueux labeur au Brésil.

20. Aux Ordres, aux Congrégations et aux Instituts religieux ou séculiers d'hommes et de femmes Nous lançons aussi une invitation très pressante à considérer l'Amérique Latine comme le champ qui entre tous s'impose aujourd'hui à leur apostolat extérieur. Nous souhaitons vivement que tous et chacun d'entre eux, même ceux qui jusqu'ici n'ont pu y envoyer aucun de leurs sujets, répondent à l'appel de l'Eglise et acceptent de fonder hôpitaux, hospices, dispensaires, collèges et écoles. Le domaine de l'hospitalisation, en effet, est l'un de ceux où les besoins sont les plus urgents, de même que celui de l'éducation populaire, selon le programme propre à chaque contrée et le plus souvent avec une forte insistance sur l'enseignement de l'anglais comme langue seconde. Nous croyons que la Conférence Religieuse Canadienne pourrait avec avantage canaliser les demandes qui viennent de toutes parts et concerter, avec la Commission Episcopale dont Nous parlerons tout à l'heure, le plan d'ensemble que nos communautés religieuses seront invitées à réaliser en Amérique Latine.

21. Des apôtres laïques nombreux, et en particulier des infirmières, des instituteurs et des travailleurs sociaux, s'offriront aussi, Nous l'espérons, à prendre leur place aux côtés de leurs frères d'Amérique Latine, et à les aider à redonner aux principes chrétiens leur pleine mesure d'influence sur la vie familiale, la vie professionnelle et sociale.

22. Ici même, en terre canadienne, Nous désirons ouvrir toutes grandes les portes de nos Universités, de nos Séminaires, de nos Collèges et de nos institutions d'enseignement aux étudiants latins que leurs Evêques nous recommanderont. Et Nous entrevoyons avec joie la possibilité de pratiquer, avec l'Amérique Latine, des

échanges de professeurs et d'élèves, qui, pourvu qu'ils soient judicieusement préparés, ne pourront que favoriser la bonne intelligence et la mutuelle charité qui doivent régner parmi les classes dirigeantes de nos pays respectifs.

23. Nombreux sont déjà les jeunes gens et jeunes filles qui de tous les pays d'Amérique Latine affluent vers les centres d'enseignement secondaire et universitaire, soit du Canada français soit du Canada anglais. Ce mouvement, Nous voudrions l'accentuer bien davantage encore. Et il Nous paraît de première importance, que. tous, même ceux qui fréquentent d'autres établissements que Nos Universités et nos Collèges catholiques, trouvent parmi nous la sympathie, l'accueil fraternel, l'ambiance morale et l'assistance spirituelle sans quoi ils risquent de voir s'affadir en eux les principes chrétiens et les convictions catholiques qui sont leur plus précieux apanage.

24. Les transformations économiques auxquelles on assiste partout dans le monde, et qui en Amérique Latine s'imposent souvent avec urgence, appellent une attention spéciale de la part de ses chefs religieux. Aussi l'assistance qu'offre déjà à certains de ces pays latins parmi plusieurs autres, une institution partout si hautement appréciée comme l'Université St-François-Xavier d'Antigonish, est-elle l'un des plus importants concours que le Canada puisse apporter. La formation, dans nos diverses Ecoles de Sciences Sociales, de chefs et de travailleurs sociaux, non seulement dotés d'érudition sociologique mais imbus de la véritable doctrine sociale chrétienne, doit être ici encore l'une de nos premières préoccupations. Peut-être contribuerons-Nous ainsi à épargner demain à l'Amérique Latine de redoutables conflits. Sans doute aussi, Dieu aidant, contribuerons-nous à empêcher le triomphe de l'idéologie marxiste, toujours à

l'affût des injustices et des inégalités sociales, non pour les corriger, mais pour semer partout l'anarchie et instaurer une dictature inhumaine et sans Dieu.

25. Bien d'autres initiatives encore surgiront, Nous aimons l'espérer, Nos très chers frères, du zèle et de la charité des divers secteurs de l'Eglise canadienne : laïcat, familles religieuses et clergé. Des relations et des échanges suivis entre diocèses, paroisses et institutions, du Canada et de l'Amérique Latine, ont été fort heureusement suggérés. L'assistance financière, soit en argent, soit en nature, soit en équipement de transport ou en matériel d'enseignement audiovisuel, tout cela et mille autres contributions encore que des bienfaiteurs laïques seraient en mesure de fournir, peuvent aisément décupler l'efficacité du travail apostolique des ouvriers de l'Evangile toujours en nombre insuffisant.

26. Enfin Nous souhaitons vivement que toute l'Eglise et toute la nation canadienne se rapprochent chaque jour davantage, par la pensée et par le coeur, de nos frères de l'Amérique Latine. L'opinion publique pourrait être plus fréquemment et plus exactement informée de la géographie et de l'histoire, des difficultés et des problèmes, mais aussi des progrès et des réussites de ces contrées. Nos maisons catholiques d'enseignement ont ici un devoir tout indiqué à l'égard de leurs étudiants, surtout des futurs clercs. Et nos organes de diffusion de la pensée, presse, radio et télévision, seront un levier puissant pour soulever l'apathie ou l'ignorance qui pourraient entraver le succès de Nos efforts.

27. Enfin, Nos très chers frères, pour activer, pour stimuler et pour orienter, dans le plus entier respect de l'autorité hiérarchique, ces initiatives nombreuses et variées que Nous venons d'esquisser et que Nous avons pleine confiance de voir naître et grandir, comme aussi pour coor-

donner en un faisceau puissant toutes les entreprises apostoliques qui existent et prospèrent déjà, l'Episcopat canadien, avec l'appui et l'encouragement du Saint-Siège, a constitué une *Commission Episcopale Canadienne de l'Amérique Latine* (CECAL). D'elle relèvera en dernier ressort la direction de tout ce plan de coopération apostolique Canada-Amérique Latine, demeurant sauves, bien entendu, l'entière autorité des Ordinaires concernés, et, pour ce qui est des communautés religieuses, l'autorité des Supérieurs compétents. Inutile d'ajouter que cette Commission Canadienne travaillera de plein accord avec la Commission Pontificale de l'Amérique Latine, et en étroite relation avec elle.

28. Cette Commission Episcopale aura sous ses ordres un Office Catholique Canadien de l'Amérique Latine (OCCAL), établi à Ottawa, auprès du Secrétariat Général de la Conférence Catholique Canadienne. Il sera chargé d'établir les contacts nécessaires, tant avec la Commission Pontificale et avec l'Episcopat de l'Amérique Latine, par l'entremise du Secrétariat Général du CELAM, qu'avec les Excellentissimes Ordinaires du Canada, les Supérieurs religieux et toutes les autres personnes ou institutions intéressés à ce plan de coopération apostolique. Il assumera aussi l'exécution des décisions de la Commission, et lui servira d'organe ordinaire de communication, de propagande et de publicité.

Conclusion

29. Nous invoquons avec ferveur les lumières et les bénédictions du Très-Haut sur ce projet que Nous a inspiré la pleine conscience de Nos responsabilités *d'Evêques de l'Eglise Catholique* — selon la très belle expression qu'emploie le Souverain Pontife lui-même en signant ses Lettres Décrétales. Si notre oeuvre donne vraiment les fruits que Nous Nous promettons, elle ne

peut qu'apporter le bien spirituel et le progrès social à tous les peuples de cet hémisphère. Elle ne peut donc qu'affermir la paix mondiale en sauvegardant la liberté et la dignité de la personne humaine, et en facilitant le plein épanouissement de la culture et de la civilisation chrétiennes, implantées depuis près de cinq cents ans dans le Nouveau Monde.

30. Sa Sainteté le pape Jean XXIII, glorieusement régnant, disait le 15 novembre 1958[2]: "Pour la vie de toute l'Eglise et pour son avenir, inutile de dire combien il importe que l'Amérique Latine, bien loin de le laisser vaciller, fasse resplendir d'un éclat toujours plus vif le flambeau de la foi, qui depuis les premiers temps illumine son histoire. Cette noble famille de Nations qui, par un admirable développement démographique, civil, culturel et économique, va grandissant sans cesse, semble frapper à la porte du destin du monde, pour y prendre une part décisive. Il importe qu'elle se présente profondément animée d'un esprit et d'aspirations dictés par la Vérité: Car c'est la Vérité qui seule fait les hommes libres et grandes les Nations".

31. Dans Sa Lettre autographe adressée, le 26 octobre dernier, à Son Eminence le cardinal Richard Cushing et aux autres archevêques et évêques du continent américain réunis à Washington, le Souverain Pontife nous rappelait encore ce mot de saint Augustin[3]: "Le Corps du Christ, c'est l'Eglise: non pas telle ou telle église, mais l'Eglise répandue par tout l'univers". Et Sa Sainteté ajoutait: "Le voeu que Nous formons, c'est que ce point de doctrine soit toujours mieux compris et plus efficacement pratiqué".

2 Discours aux Cardinaux, Archevêques et Evêques d'Amérique Latine, réunis à Rome pour la troisième assemblée du CELAM. Tercera reunion del Celam. Typ. Vatic., 1959, p. 13-14.

3 Commentaires sur le Psaume 56, 1; P.L. 36.662.

32. En prêtant l'oreille à l'instante exhortation de vos pasteurs d'âmes, qui est celle du Pasteur des Pasteurs lui-même, en donnant vos prières, vos travaux, vos offrandes, en payant même de votre personne pour aider l'Amérique Latine, c'est donc à restaurer les forces, la vigueur et la pleine vitalité du Corps mystique du Christ que vous aurez travaillé. Et cela dans un secteur de l'univers chrétien que la Providence elle-même semble signaler aujourd'hui plus particulièrement à Notre charité fraternelle. Daigne le Ciel vous en récompenser tous, prêtres, religieux, religieuses et collaborateurs laïques, de ses bénédictions et de ses consolations divines.

33. Sera Notre présente Lettre pastorale collective, conformément à l'usage de chaque diocèse et aux dispositions prises par l'Ordinaire du lieu, lue ou commentée en chaire dans les églises et chapelles et en chapitre dans les Communautés religieuses, au cours du mois qui suivra sa réception.

Fait et signé à Ottawa, au nom de tout l'Episcopat Canadien, ce treizième jour de janvier mil neuf cent soixante (13 janvier 1960).

Le Conseil d'Administration
de la Conférence Catholique Canadienne

† James Charles cardinal McGuigan,
Archevêque de Toronto;

† Paul-Emile cardinal Léger,
Archevêque de Montréal;

† Maurice Roy,
Archevêque de Québec et Primat du Canada;

† Paul Bernier,
Archevêque-Evêque de Gaspé, Président;

† Michael C. O'Neill,
Archevêque de Regina, Vice-Président;

† Norbert Robichaud,
Archevêque de Moncton, Secrétaire;

† Marie-Joseph Lemieux, O.P.,
Archevêque d'Ottawa, Trésorier;

† J. Gerald Berry,
Archevêque d'Halifax;

† Martin Michael Johnson,
Archevêque coadjuteur à Vancouver.

Par mandement de Leurs Eminences et de Leurs Excellences

Raymond Limoges, P.D.,
Secrétaire Général de la CCC;

John A. Carley, C.S.,
Secrétaire Général de la CCC.

No 317-A

JOINT PASTORAL LETTER

of the

Canadian Episcopate on Apostolic Co-operation between Canada and Latin America

Ottawa, January 13, 1960

Dearly beloved Brethren :

1. Of all the prophetic-sounding statements left to us by the late lamented Pope Pius XII, towards the end of his glorious pontificate, perhaps none moves and touches us as deeply as this passage from his speech of September 22, 1958 :[1] "Latin America, by its size, its population, the strength of its faith and the splendid promise of its future, represents today in all spheres, but particularly in that of religion, one of the great hopes for to-morrow".

2. In effect, everything commits us, the Catholics of Canada, to be concerned with the destiny of those countries which, in the words of the Pontiff we have just quoted, constitute a "formidable Catholic bloc which the missionary zeal of their mother-countries, Spain and Portugal, was able to establish, to their great honour and to the benefits of the Church". Their religious origins, which preceded our own, nevertheless have many features in common with ours. The Cross planted by Jacques Cartier on the banks of the Gaspé on July 24, 1534, joined the Cross which Christopher Columbus had planted, less than half a century earlier on October 12,

1 Speech to Seminary Rectors of Latin America. *L'Osservatore Romano*, weekly French edition, October 10, 1958, page 6.

Mandements des Evêques de Montréal.

1492, on the little Bahaman island which he named San Salvador. The same Cross of Christ marked, from the outset, the Christian origins of the New World.

I. — *Motives for helping Latin America*

3. Today, perhaps more than ever before, the great bond of human solidarity links nations which are most favoured economically with those where hunger, poverty and misery are rampant. Should not this solidarity first of all incline us, with understanding, sympathy and brotherly love, towards our nearest neighbours, the peoples of these Latin countries where, because of many adverse historical and social circumstances, conditions of life exist which are often inimical to the development of human personality and unfavourable to the practice of virtue?

4. But it is the religious even more than the economic and social situation in Latin America which should cause us concern today : and it distresses, with good reason, the pastors of souls there as it disquiets the Holy See itself. For the sad fact is that there are today some 167 million Catholics in the Latin American continent, or about 34 per cent of the Catholic population of the world, with only 35,000 priests to ensure for them the benefits of their religion, that is, about 9½ percent of all the priests in the world. And, taking into account the distances and the difficulties of communication in these vast territories, it is estimated that some 40,000 centres of population are entirely deprived of the presence of a priest.

5. If we pause now to consider that, according to the present rate of demographic progress and the calculations of the United Nations Organization (UNO) the population of Latin America will probably reach the 600 million mark within the next forty years, we must agree that Latin America cannot on its own recruit and train

the clergy it needs in order to continue the teaching of Catholic doctrine and preserve intact the treasures of the True Faith.

6. It will, thus, be a most apostolic gesture to hasten our compliance with the earnest and paternal solicitations of the Sovereign Pontiff no less than with the anxious voices of our Venerable Brothers, the Bishops of Latin America, to join a veritable crusade.

7. His Holiness, Pope John XXIII, gloriously reigning, whose paternal charity so quickly won the affection and the filial attachment of the whole Christian world, invites us now in the most pressing terms. We are particularly happy to quote the following moving exhortation from an autographed letter which the Holy Father deigned to send to the Cardinals, Archbishops and Bishops of Canada on November 23 last, following the Inter-American Episcopal Conference which — an unprecedented event in the histotry of the New World — brought together in Washington the representatives of the Episcopates of Latin America, the United States and Canada :

8. "We who, by the dispositions of Divine Providence," wrote the Holy Father, "have been given charge of the Christian fold, have taken deeply to heart the questions and the matters of great importance which were dealt with, early this month, by the memorable Episcopal Assembly of Washington. We addressed to the Bishops meeting together there words of encouragement, stressing our solicitude, trusting ardently that mature resolutions would be taken there, and appropriate measures agreed upon to assist the Latin American Episcopate. It is thus with great joy that We have learned of the deliberations of this assembly. We consider them so appropriate, so in keeping with

reality and of such farsighted practicality, that We can but desire to see them put into practice as soon as possible.

9. "In truth, We have experienced tremendous satisfaction in the promises you made at the end of the recent Canadian Episcopal Assembly, pledging yourselves — as you yourselves wrote — to contribute to the utmost of your resources and your strength to preserve and develop Catholic life in Latin America. Even more, you have decided to form a Council of Bishops to orientate, stimulate and co-ordinate Catholic forces with a view to bringing help to Latin America and to increasing still more the good works which your nation, through its clergy, its religious communities and its laypeople, are so devotedly giving to these sister-churches. We have experienced, then, a great joy in noting that the Bishops who represented you participated in the Washington conference with well-considered projects and were themselves penetrated with a fraternal understanding of the needs of Latin America. Not only did they bring their own prudence and zeal for the advancement of Catholicism, but they also promised to seek the effective help of the other Canadian Bishops as soon as possible.

10. "For all these reasons, Venerable Brothers, we are convinced that you will use all your zeal to bring to a satisfactory conclusion the plan of action which was considered at this meeting and decided upon as the broad outline of future work. At the same time, we are certain that the flock which is entrusted to you will be richly rewarded for the help and the gifts which you decide to give to the dioceses of Latin America".

11. For a long time now, dear Brothers, Canada has sent her sons and daughters to lend their strength to these sister churches. Even without mentioning here the religious foundations of the last century, we are proud to salute the five Bishops, the fifty religious societies, the thousand priests and religious and the lay apostles who, on June 1, 1958, formed our advance party in Latin America. In twenty countries, their zeal is active among all classes of society, and the three hundred establishments which they direct are so many homes of truth, consolation, strength and Christian light for our Latin brothers.

12. But We need more than that. We must increase this manpower consolidate existing work and create the new institutions needed in the triple spheres of the training of clergy, the Christian education of the masses and the progress of the Apostolate, if we are effectively to help Latin America to triumph over the many dangers which threaten it and to fill, among Christian nations, the role and mission which are appropriate to its magnificent cultural and religious traditions.

13. Certainly, true realism forbids Us to imagine that Canadian Catholicism has reached the saturation point and that it needs but to divert its surplus forces to Latin America. Canada itself is undergoing at the moment a demographic expansion and industrial growth which pose distressing problems for its religious leaders, not only in their pastoral duties and in the needs of education and hospitalization, but also in those of the social apostolate. And, however privileged it may be in many respects, particularly in certain districts, our country must also withstand the assaults of error, irreligion and atheistic communism, which constantly threaten its religious and moral heritage.

14. But the effort we ask, and shall never cease to ask, of our priests our religious and our laymen themselves, is an effort which, far from exhausting or lessening our forces, will consolidate and increase them. It will awaken in the souls of Canadians a renewed sense of their Christian and apostolic vocation. We are convinced that the appeal of Latin America will stir up such devotion and enthusiasm as service to the Church in our own country would perhaps never excite. Thus once again, by the Divine efficacity which was promised to prayer, those words of Our Lord will come true : "The harvest indeed is great, but the labourers are few. Pray therefore the Lord of harvest to send forth his labourers into his harvest." (Matt. 9, 36-38).

15, Then again, the Venerable Episcopate of Latin America is well aware the situation and neglects no means of providing for the spiritual needs of its people. Particularly so far as the training of clergy is concerned, it is doing all in its power to establish new seminaries, to enlarge and improve those already in existence and to ensure for its clergy the doctrinal and pastoral preparation needed to meet the demands of our times. Nor has it failed to rally lay apostles to make up for the numerical insufficiency of the clergy, to increase its influence and to extend the range of its activities. And the sacrifices they make to improve general education and — even more important — to found and maintain strong, influential Catholic universities, call forth Our whole-hearted admiration. But unless they receive immediate help from their brothers in North America, our Venerable Brothers fear they will not be able to protect the flock of Christ as they should. "We shall be able to help others tomorrow if we receive help today. But alone, without outside help, we cannot save the Catholics entrusted to our care." Thus, movingly, they appeal to us.

II. — *Plan of apostolic co-operation*

16. In order, therefore, to fulfill a grave obligation of charity and Christian solidarity, to answer the cry of distress from our Brothers in Latin America, and to accede to the unceasing urgings of the Holy See, we lay before you, dear Brothers, the broad outlines of the project for apostolic co-operation between Canada and Latin-America.

17. Putting all our hope and trust in help from above, we are today launching a great campaign of prayer, to implore for our efforts the inspiration and support of Heaven. We invite all the faithful, in parishes, seminaries, religious houses and families, to recite the following prayer, to which the Metropolitan Archbishops of Canada attach an indulgence of two hundred days each time :

18. *Divine Saviour of souls, Who poured a wealth of blessings on the Christians of the New World, raising up apostles, pontiffs, confessors, virgins and martyrs to implant, spread and defend the true Faith here, deign to look with goodness and mercy on Your Church in Latin America in the midst of the dangers which threaten it to-day. Nourish and sustain ever more vocations to the priestshood, to the apostolate and to the life of perfection. Immaculate Virgin, maternally and ceaselessly watching over them, you whom all the Americas acclaim as the Mother of Christians and the Queen of the World, ensure that we may, by our prayers, our sacrifices and our life itself, help our brothers in Latin America to remain always worthy of their Catholic traditions, always faithful to their great Christian mission in the world. Amen.*

19. Once assured that the needs of the parochial ministry, education and good works have been met here, we shall

urge some of the priests of our dioceses to offer themselves generously for apostolic work in Latin America, but always having as their fundamental, essential task the training of the youth of the country for the priesthood and the lay apostolate. While renouncing neither their status as secular priests nor their title of incardination, they will, for a time at least, and after the required period of preparation and adaptation, place themselves under the jurisdiction of a Latin American Bishop in accordance with, for example, the stipulations already agreed upon for those priests of the ecclesiastical province of Sherbrooke who have carried out such fruitful work in Brazil.

20. We also extend a most pressing invitation to religious orders and congregations and to secular institutes of men and women to look upon Latin America as the field which, above all others, has the first call on their foreign apostolate. We most earnestly hope that all — even those who up till now have not been able to send any of their members — will answer the appeal of the Church and agree to found hospitals, hospices, dispensaries, colleges and schools. The hospital field is, in fact, among those whose needs are most urgent. So also is that of education in keeping with the program appropriate to each country, and in most cases with a strong insistence on the teaching of English as a second language. We believe that the Canadian Religious Conference could advantageously channel the requests which come from all sides and, together with the Episcopal Commission of which we shall speak later, arrange a comprehensive plan which our religious communities will then be asked to carry out in Latin America.

21. We hope, too, that many lay apostles, especially nurses, teachers and social workers, will offer to join their Latin

American brothers, helping them to restore to family, professional and social life the full influence of Christian principles.

22. Here too, in Canada, we wish to open wide the doors of our universities, seminaries, colleges and educational establishments to Latin American students recommended to us by their Bishops. And we foresee with joy the possibility of exchanges of teachers and pupils with Latin America. Judiciously arranged, such exchanges assuredly will advance the good understanding and mutual charity which should reign among those responsible for the government of our respective countries.

23. Already many young men and women from all the Latin American countries are pouring into the centres of secondary and university education of French and English-speaking Canada. We should like to increase this movement. And it seems to us of paramount importance that all, even those who attend esablishments other than our Catholic universities and colleges, shall find among us sympathy, brotherly welcome, and the moral environment and spiritual help without which there is a risk of their losing interest in the Christian principles and Catholic convictions which are their most precious possession.

24. The economic changes which are taking place everywhere in the world and which, in Latin America, frequently demand urgent recognition, call for the special attention of religious leaders. The assistance given to these Latin countries, among many others, by an institution such as the widely respected St. Francis Xavier University of Antigonish, is the most valuable collaboration which Canada has to offer. In our various schools of social sciences, one of our first concerns must

be the training of leaders and social workers, not merely to endow them with sociological erudition but to imbue them with the spirit of true Christian social doctrine. In this way we may be able to save Latin America from dangerous conflicts. Doubtless too, with God's help, we shall contribute to preventing the triumph of Marxist ideology which is always looking for social injustices and inequalities, not in order to remedy them but so as to sow the seeds of anarchy and to establish an inhuman and Godless dictatorship.

25. We like to hope, dear Brothers, that many other things will spring from the zeal and charity of various sectors of the Church in Canada : laymen, religious communities and clergy. Close relationships and continuing exchanges between dioceses, parishes and institutions in Canada and Latin America have been suggested. Tangible assistance — money, goods, transportation equipment, or materials for audio-visual teaching — all these and a thousand other contributions lay benefactors may be in a position to supply. By such means, although "the labourers are few", the effectiveness of their apostolic work will be increased tenfold.

26. It is our most ardent wish that the Church in Canada, and the whole of the Canadian nation, may grow daily nearer in mind and heart, to our Latin American brothers. Public opinion should be better — and more often — informed of the geography and the history, the difficulties and the problems, of these countries; and even more of their progress and success. Our Catholic teaching missions have a specific duty, in this respect, towards their students, particularly towards future priests. And our mass media of communications — press, radio and television — will provide a powerful means to remove the apathy and ignorance which might hinder the success of our efforts.

27. Finally, dear Brothers, as a means of activating, stimulating and guiding, in a spirit of complete respect for the authority of the Hierarchy, the many and varied measures which we have outlined and which we are confident of seeing initiated and augmented, and in order to combine into a simple powerful unit all the apostolic activities already existing and flourishing, the Canadian Episcopate, with the support and encouragement of the Holy See, has formed an *Episcopal Canadian Commission for Latin America:* (CECAL). This Commission will in time be responsible for the whole plan of Canadian-Latin American co-operation, without, of course, interferring in any way with the complete authority of the Ordinaries concerned or, in the case of religious communities, the authority of their Superiors. It hardly seems necessary to add that this Canadian Commission will work in the closest co-operation and harmony with the Pontifical Commission on Latin America.

28. This Episcopal Commission will be served by the *Canadian Catholic Office of Latin America* (COCAL) established in Ottawa at the General Secretariat of the Canadian Catholic Conference. It will be charged with establishing the necessary contacts with the above-mentioned Pontifical Commission, the Venerable Episcopate of Latin America, through the General Secretariat of CELAM, and with Their Excellencies, the Ordinaries of Canada, the religious superiors and all other persons or institutions concerned in this plan of apostolic co-operation. It will also carry out the decisions of the Commission and serve as the normal channel of communication, propaganda and publicity.

Conclusion

29. We fervently invoke the enlightenment and blessing of the Most High on this project inspired by the full

awareness of our responsibilities as *Bishops of the Catholic Church,* to use the beautiful words of the Sovereign Pontiff himself in signing his Decretal Letters. If our work produces the fruit which we have in mind, it cannot but bring spiritual benefit and social progress to all the peoples of this hemisphere. Nor can it help but strengthen world peace by safeguarding the freedom and dignity of the human person and by encouraging the full flowering of Christian culture and civilization implanted in the New World in the last five hundred years.

30. His Holiness, Pope John XXIII, gloriously reigning, said on November 15, 1958:[2] "It is not necessary to say how important it is for the life of the whole Church, and for its future, that Latin America should, far from leaving it to flicker, cause to burn ever more brightly the torch of faith which illuminates its history from the earliest times. This noble family of nations which, through its admirable demographic, civil, cultural and economic development, is growing unceasingly, seems to be knocking at the door of the world's destiny and no doubt will play a decisive part in it. It is important that it be profoundly animated by a spirit and by aspirations dictated by Truth, for it is truth alone which makes man free and nations great".

31. In his signed letter addressed on October 26 last to His Eminence Cardinal Cushing and to the other Archbishops and Bishops of the American Continent meeting in Washington, the Sovereign Pontiff reminded us again of the words of St. Augustine :[3] "The Body of Christ is the Church, not this or that Church, but the Church

2 Speech to the Cardinals, Archbishops and Bishops of Latin America gathered in Rome for the third assembly of CELAM. Tercera reunion del Celam. Typ. Vatic. 1959, pp. 13-14.

3 Commentary on Psalm 56, 1 : P.L. 36.663.

spread throughout the whole world". And His Holiness added : "The wish that We formulate is that this point of doctrine may be ever better understood and more effectively practised."

32. In hearkening to the insistant exhortation of your pastors of souls, which is that of the Pastor of Pastors himself, in giving your prayers, your work, your offerings and even yourselves to help Latin America, you will be working to restore the strength, the vigour and the full vitality of the Mystical Body of Christ ; and that in a sector of the Christian world which Providence itself seems to hold out more particularly today to our fraternal charity. May Heaven reward you all, priests, religious and lay collaborators, with choicest blessings and divine consolations.

33. In accordance with the customs of each diocese and with the wishes of the local Ordinary, this joint pastoral letter shall be read from the pulpits of churches and chapels and in the chapters of religious communities, during the month following its reception.

Given and signed in Ottawa, in the name of the Canadian Episcopate, this thirteenth day of January, One thousand nine hundred and sixty. (January 13, 1960).

The Administrative Board of the
Canadian Catholic Conference.

† James Charles Cardinal McGuigan,
Archbishop of Toronto.

† Paul-Emile Cardinal Léger,
Archbishop of Montreal.

† Maurice Roy,
Archbishop of Quebec and Primate of Canada.

† Paul Bernier,
Archbishop-Bishop of Gaspé, Chairman.

† Michael C. O'Neill,
Archbishop of Regina, Vice-Chairman.

† Norbert Robichaud,
Archbishop of Moncton, Secretary.

† Marie-Joseph Lemieux, O.P.,
Archbishop of Ottawa, Treasurer.

† J. Gerald Berry,
Archbishop of Halifax.

† Martin Michael Johnson,
Coadjutor Archbishop of Vancouver.

By order of Their Eminences and Their Excellencies

Raymond Limoges, D.P.,
General Secretary, C.C.C.

John Carley, C.S.,
General Secretary, C.C.C.

No 318

RAPPORT DES OEUVRES DIOCÉSAINES

Pour l'année 1959

Aux cathéchistes du diocèse de Montréal

Dès septembre, un Centre diocésain de Bible et de Catéchisme sera ouvert là où se trouve actuellement le Centre de la Bible, au numéro 3827 de la rue Saint-Hubert.

Tous les catéchistes du diocèse, prêtres, religieux, religieuses et laïques y seront bienvenus pour renseignements, documentation, études et cours.

Quant aux communautés religieuses qui ont leur centre d'enseignement religieux, elles pouront, avec le concours du Centre diocésain, développer leur propre centre pour leurs membres. Car nous espérons que le Centre diocésain favorisera tous les catéchistes, assurera l'unité de directives et servira de lien entre tous les organismes qui effectuent du bon travail dans le diocèse.

C'est du Centre diocésain que devront partir les directives ou règlements officiels, en collaboration avec l'Office provincial catéchistique.

Nous demandons à Dieu de bénir le Centre diocésain de Bible et de Catéchisme ainsi que toutes les personnes qui y apporteront leur collaboration.

✠ Paul-Emile cardinal Léger
Archevêque de Montréal

(*Sem. Rel.*, 9 août 1960)

No 319



PAUL-ÉMILE LÉGER

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES
AUX THERMES

Par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège Apostolique

Archevêque de Montréal

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Notre diocèse,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur

NOS RESPONSABILITÉS CHRÉTIENNES EN FACE DU RECRUTEMENT SACERDOTAL

Nos Très Chers Frères,

"Puisque sur un navire, les raisons de craindre et d'espérer sont les mêmes pour le pilote et les passagers, ils doivent avoir les mêmes sentiments, parce que leurs intérêts sont identiques." [1] Ces paroles de la sainte liturgie par lesquelles l'évêque s'adresse à tous les fidèles au début des cérémonies de l'ordination sacerdotale ne sauraient être mieux choisies pour vous faire partager la profonde angoisse qui étreint

[1] Pontifical romain, Cérémonies de l'ordination à la prêtrise.

Notre âme de pasteur en face du problème si inquiétant de la relève sacerdotale dans notre diocèse.

Dès Notre arrivée à Montréal, il y a dix ans, pour assumer les charges lourdes mais consolantes du vaste diocèse de Ville-Marie, Notre sollicitude s'est portée d'une manière toute particulière vers le problème des vocations sacerdotales. N'est-ce pas là, du reste, le premier souci d'un évêque que de s'assurer des collaborateurs en nombre suffisant pour partager avec lui la responsabilité des âmes qui lui sont confiées? Déjà, à ce moment, se faisait sentir une réelle disproportion entre l'accroissement rapide de la population et le nombre stationnaire des prêtres disponibles pour le ministère sacré.

Après dix années d'action pastorale au milieu de vous, Nos très chers frères, Nous constatons avec peine que ce problème devient de plus en plus aigu. Bien que Nous n'ayons cessé d'attirer constamment votre attention sur la nécessité d'une croisade de prières et d'efforts généreux pour assurer à notre diocèse un plus grand nombre de vocations, Nous nous trouvons en ce moment dans une impasse qui risque de paralyser l'extension du royaume de Dieu parmi vous. Vous avez pu constater vous-mêmes avec quelle intensité ont surgi ça et là de nouveaux centres d'habitation exigeant la fondation de nouvelles paroisses. Nous en avons, pour Notre part, soixante-neuf à Notre compte. Et comme le mouvement en ce sens s'accroît toujours, il Nous faut prévoir encore d'autres fondations dans un avenir prochain.

Plus que jamais, la parole du Maître devient chez nous une réalité angoissante: "La moisson est abondante, mais les ouvriers sont trop peu nombreux".[2] La joie profonde qu'éprouve Notre coeur de père, lorsque Nous élevons à la dignité sacerdotale des candidats nouveaux, est vite éclipsée par la peine que Nous ressentons de ne pouvoir répondre à tous les besoins des paroisses et des oeuvres qui abondent en notre diocèse. La pénurie de recrues nous oblige à réduire constam-

[2] Mat. IX. 37.

ment le nombre des prêtres affectés au ministère paroissial. La charge en devient alors de plus en plus lourde: les événements nous le font voir d'une manière tragique, quand la mort vient frapper l'un ou l'autre de nos prêtres en pleine activité pastorale.

Il entre dans la mission d'un évêque de prévoir les exigences de l'apostolat dans les années à venir. La complexité du monde moderne multiplie les problèmes que pose l'exercice de la pastorale au milieu d'une évolution sociale constamment en branle. Dans le ministère des âmes comme dans les autres sphères de l'activité humaine, il faut être à point et cela requiert des prêtres qui se spécialisent par des études poussées à fond. L'évêque a le devoir de retirer chaque année des prêtres du ministère actif pour qu'ils puissent se consacrer aux études.

Comment faire alors le partage des responsabilités quand les ouvriers sont en nombre insuffisant? Quel casse-tête pour votre évêque, chaque année, lorsqu'il doit dresser la liste des nominations ecclésiastiques pour le diocèse! Ce sont les jours les plus douloureux de Notre charge pastorale; car, devant l'abondance de la moisson, Nous sentons vivement Notre impuissance à fournir les ouvriers qu'elle requiert pour la récolter.

Ces dures constatations, Nos très chers frères, Nous portent à pousser un cri d'alarme dont les répercussions se feront entendre dans tous les coins du diocèse. Il est temps, plus que jamais, d'alerter toutes les forces spirituelles de notre Eglise diocésaine dans un grand mouvement d'ensemble, pour la relève sacerdotale.

Le bel effort communautaire manifesté à l'occasion de la Grande Mission de 1960, pour un renouveau chrétien dans tout Montréal, Nous permet d'espérer que, cette fois-ci encore, vous répondrez avec le même zèle et le même enthousiasme à ce nouvel appel que Nous vous faisons en ce moment en faveur du recrutement sacerdotal.

Le rapport de la Grande Mission Nous a révélé les immenses richesses spirituelles de notre Eglise diocésaine, comme il nous fait voir les nombreux besoins qui s'imposent. Il convient de mettre à profit les premières et d'apporter une réponse aux seconds. Sans cela, le souffle de l'Esprit qui a secoué toutes les énergies de notre diocèse aura passé sans laisser de traces profondes et nous resterons toujours en face des mêmes problèmes sans leur avoir fourni de solution.

Or, parmi ces problèmes, le plus important dans le moment, c'est la question du recrutement sacerdotal. Comme premier écho de la Grande Mission, Nous voulons consacrer l'année 1961 à une campagne en faveur des vocations sacerdotales. Nous savons, du reste, que les ouvriers de la Grande Mission sont prêts à reprendre le travail: ils n'attendent qu'une invitation de Notre part pour se mettre à l'oeuvre et Nous la leur transmettons aujourd'hui avec beaucoup de joie et de confiance en leur dévouement pour la cause qu'ils auront à servir.

CROISADE DE PRIÈRES

Nous portons tout d'abord Nos regards vers le Père des lumières de qui nous vient tout don parfait. La vocation sacerdotale est un don de Dieu, qui se réserve le droit de choisir Lui-même ceux qu'Il destine au service des autels. "Non vos me elegistis, sed ego elegi vos."[3] "Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis." Mystère inconcevable de l'appel divin à la dignité du sacerdoce! Seul celui qui a été marqué par le signe de l'Esprit peut aspirer à gravir les degrés du sanctuaire.

Mais le Christ Jésus nous assure que le Père céleste se plaît à semer les grâces de vocation en réponse à nos prières. "Demandez, disait-il, demandez au Maître de la moisson

[3] Jean XV, 16.

d'envoyer des ouvriers dans son champ."[4] C'est, du reste, la demande que Nous faisons monter vers le Ciel chaque soir, avec vous, Nos très chers frères, après la récitation du chapelet. Car Nous avons voulu en faire l'intention première de la Croisade du Rosaire, au tout début de Notre carrière épiscopale en ce diocèse. Et depuis dix ans, en priant avec vous, Nous ne cessons d'implorer le Seigneur d'augmenter, parmi nos enfants, le nombre des élus pour le sacerdoce.

Nous voudrions, Nos très chers frères, à l'occasion du dixième anniversaire de la Croisade du Rosaire, susciter un renouveau de ferveur et d'enthousiasme pour cette entreprise spirituelle qui ne peut manquer d'assurer à notre Eglise diocésaine les nombreuses grâces qu'on est en droit d'attendre de la protection de la Vierge pour notre diocèse de Ville-Marie. L'Evangile nous prévient que l'Esprit du Seigneur est au milieu de ceux qui prient en famille, fussent-ils même en tout petit nombre. Que penser alors d'une prière adressée au Ciel par les fidèles d'un diocèse aussi vaste que le nôtre, tous unis mystérieusement à leur évêque sur les ondes, pour obtenir du Père céleste les ouvriers nécessaires à la moisson?

Nous savons d'autre part que la prière des tout-petits possède une efficacité particulière sur le coeur de Dieu, notre Père. Pourquoi ne pas grouper, chaque soir, à l'heure du chapelet, tous les enfants autour des parents, pour participer à la prière de famille qui prend maintenant les dimensions d'un diocèse? Ce serait, du reste, faire revivre chez nous une tradition nationale, en lui donnant des proportions qui concourraient à assurer l'unité dans le diocèse tout autant que dans chaque famille.

Dans cette croisade de prières en faveur des vocations, Nous comptons beaucoup sur la collaboration précieuse de nos malades. Leur part est grande dans cette supplication ardente par laquelle Nous voulons toucher le coeur de Dieu

[4] Mat. IX, 38.

et attirer ses bénédictions sur ce travail intense de recrutement sacerdotal. Ils n'ignorent pas, ces chers malades, l'affection toute paternelle que Nous entretenons à leur égard, comme le Seigneur lui-même nous en a donné l'exemple. Nous leur demandons en retour le généreux concours de leurs prières et de leurs sacrifices.

Une fois de plus, Nous rappelons à toutes Nos communautés religieuses la confiance que Nous plaçons dans le secours spirituel qu'elles Nous apportent par la fidélité aux engagements de leur vocation. Professionnelles de la prière et du sacrifice, les âmes consacrées fournissent à notre diocèse une garantie de la protection du Ciel dans toutes les entreprises nécessaires pour l'établissement du règne de Dieu dans la cité. Avec quel empressement Nous les invitons à violenter la divine Providence pour qu'Elle daigne jeter les yeux sur nos pressants besoins et nous donner de nombreux et saints prêtres!

ACTION D'ENSEMBLE

Si importante et nécessaire que soit la prière dans la solution du problème des vocations, elle ne saurait toutefois nous dispenser d'unir nos efforts dans un mouvement d'ensemble pour accentuer la relève sacerdotale. Dieu se charge lui-même de semer les germes de vocations: c'est la part qui lui revient et Il n'y manque jamais. Là comme ailleurs, Il fait preuve d'une générosité sans pareille, pourvu que nous nous conformions à son plan providentiel, tel qu'il nous est révélé par ces mots de l'Evangile: "Demandez et vous recevrez".[5]

Mais nous avons tous, Nos très chers frères, nous aussi, notre part à faire: peut-être ne répond-elle pas pleinement au désir du Seigneur, et nous pourrions y voir la cause profonde de la pénurie de prêtres dans notre diocèse. Ce ne

[5] Mat. VII, 7.

sont pas les vocations qui manquent, mais bien plutôt les soins qu'elles requièrent pour se réaliser. "Il y a des fleurs qui meurent avant d'éclore, faute d'avoir trouvé les conditions atmosphériques voulues pour s'épanouir pleinement. Il y a des vocations qui se perdent parce que la grâce du baptême n'a pas été suffisamment cultivée dans le sens voulu de Dieu, qui seul peut appeler une âme à la dignité sacerdotale ou à la vie religieuse." [6]

C'est la raison qui Nous pousse, Nos très chers frères, à lancer un vibrant appel à tous les membres de notre Eglise diocésaine, prêtres et laïcs, pour coordonner leurs efforts dans une action commune, en précisant pour chacun la part qu'il doit prendre dans cette vaste entreprise qui, sans doute, devra se prolonger pendant plusieurs années.

LE RÔLE DU CLERGÉ

Vous ne serez donc pas surpris si Nous insistons tout d'abord sur la part prépondérante qui revient aux prêtres dans le recrutement sacerdotal. Ils y sont directement engagés par le fait même qu'ils sont les premiers collaborateurs de l'évêque et participent ainsi à sa paternité spirituelle dans l'exercice de sa charge pastorale. Responsables conjointement avec lui de l'apostolat dans tout le diocèse, ils doivent partager les soucis de sa sollicitude dans tous les domaines et plus particulièrement dans le choix et la préparation des recrues pour la relève sacerdotale.

C'est donc au prêtre qu'il appartient de découvrir le premier éveil d'une vocation sacerdotale dans l'âme d'un enfant. Seul, en effet, le prêtre a mission de pénétrer dans l'intime de la conscience pour juger de certaines aptitudes essentielles requises pour le sacerdoce. Seul aussi, il a un droit

[6] "Lumières sur la vocation", page 13.

strict à recevoir les grâces nécessaires pour diriger sûrement les âmes dans la voie où Dieu les appelle. A bon droit il doit être considéré comme le recruteur autorisé des élus du sanctuaire.

La visite de l'école paroissiale lui fournit un excellent moyen de dépister les enfants les plus aptes à devenir prêtres. Si Nous exigeons une parfaite ponctualité dans l'enseignement du catéchisme en septième année, c'est que cette classe représente une étape où se fait normalement l'aiguillage qui oriente un enfant vers les études classiques. Il est facile de constater qu'à ce moment-là, un grand nombre d'enfants éprouvent un certain désir du sacerdoce. Un contrôle prudent et discret, exercé par le prêtre sur les conditions familiales et sociales où évolue l'enfant, permettra de discerner s'il y a vraiment espoir d'une vocation réelle.

Tous les prêtres de la paroisse doivent se sentir responsables de ce travail préliminaire, même si l'un d'entre eux est plus spécialement désigné pour s'occuper des petits garçons de l'école ou du sanctuaire. Et la tâche n'est pas finie quand l'enfant a fait son entrée au collège. Il faut qu'il garde contact avec le clergé paroissial. Nous ne pouvons qu'encourager l'heureuse initiative de fréquentes rencontres de tous les collégiens de la paroisse avec les prêtres qui y exercent le saint ministère.

Nous constatons avec joie que, depuis quelques années, bon nombre des finissants de nos écoles secondaires se dirigent vers des collèges en vue de se préparer au Grand Séminaire par un cours classique accéléré qui les conduit au baccalauréat. Les résultats sont déjà bien encourageants puisque la prochaine entrée au Grand Séminaire compte plusieurs vocations recrutées parmi eux. Nous invitons instamment les aumôniers de ces écoles à favoriser de tout leur zèle le recrutement des vocations sacerdotales parmi les jeunes qu'ils croient aptes à devenir prêtres.

Les collèges classiques ne manquent pas dans notre diocèse et, de plus en plus, ils voient s'accroître le nombre de leurs élèves. Chaque année, Nous nous faisons un devoir d'aller rencontrer les aînés pour leur exposer les immenses besoins de notre Eglise diocésaine et, en même temps, faire appel à leur générosité. C'est toujours avec une certaine anxiété que Nous attendons, à la fin de l'année scolaire, le rapport des décisions des finissants. Faut-il l'avouer, la même angoisse étreint tous les ans Notre coeur, quand Nous constatons le petit nombre de ceux qui se présentent au Grand Séminaire.

Nous lançons en ce moment un cri d'alerte à tous les prêtres éducateurs des collèges et surtout aux directeurs spirituels pour qu'ils s'ingénient à trouver des moyens d'assurer la persévérance de ceux qui ont reçu de Dieu la vocation sacerdotale. Car nous croyons fermement que le problème des vocations, actuellement, est avant tout un problème de persévérance à travers les obstacles que pose la vie moderne. Ceux qui ont reçu mission de former les jeunes doivent compter sur les lumières de l'Esprit-Saint pour protéger et raffermir dans leur vocation les aspirants au sacerdoce.

Telle est bien, dans l'ensemble, la belle et importante tâche qui incombe aux prêtres que le Seigneur Nous a donnés comme collaborateurs dans la mission apostolique que Nous avons à remplir dans ce diocèse. Tout en les assurant de la pleine confiance que Nous avons en leur zèle sacerdotal, Nous voulons leur faire part, une fois de plus, de l'inquiétude profonde qui tourmente Notre âme devant tous les problèmes suscités actuellement chez nous par la pénurie de vocations. Que le Seigneur daigne entendre notre humble prière et nous donner des prêtres!

LA COLLABORATION DES FIDÈLES

De tout temps dans l'Eglise, Nos très chers frères, on a eu recours aux suffrages des fidèles pour le choix des ouvriers

évangéliques. Les rites les plus anciens, qui ont été en usage pour l'ordination des clercs, témoignent de la sollicitude de l'évêque pour consulter l'assemblée des fidèles avant de conférer les ordres à ceux qui désiraient les recevoir. Il en reste encore quelques vestiges dans le Cérémonial actuel: ce ne sont évidemment que des rites symboliques qui nous relient au passé. Toutefois la coutume demeure toujours de faire, à la messe paroissiale, la publication des aspirants aux ordres sacrés.

Quoi qu'il en soit, il ressort bien clairement que le recrutement sacerdotal concerne autant les laïcs que les prêtres. Non seulement ils ont leur mot à dire dans une question aussi importante pour la vie de l'Eglise, mais encore ils sont pour ainsi dire les premiers appelés à collaborer avec la Providence dans la culture des vocations sacerdotales. Si l'Eglise prend possession de l'enfant au moment de son baptême — et cela est exprimé par un rite non équivoque — elle le remet à ses parents avec la charge déléguée de l'éduquer en son nom, suivant les principes de la foi qu'elle infuse par le saint baptême.

Rien ne remplacera jamais cette éducation première qu'un enfant reçoit dans son foyer, surtout s'il a le bonheur d'avoir des parents profondément chrétiens. C'est un élément qui n'est pas à négliger lorsqu'il s'agit de discerner les candidats possibles aux études classiques en vue du sacerdoce. La grâce du baptême, à la manière d'une semence, contient en germe tout ce qu'il faut pour faire un chrétien, voire même un prêtre. C'est jusque-là qu'il faut remonter pour trouver l'origine d'une vocation sacerdotale. Heureux l'enfant qui a reçu, dès son bas âge, les soins que requiert la culture d'une fleur aussi délicate et aussi précieuse!

Si nous manquons de prêtres, Nos très chers frères, il est permis de chercher une des causes de ce malaise, dans certaines lacunes que l'on rencontre de nos jours en ce domaine de l'éducation première des enfants. On remarque assez gé-

néralement que l'esprit de sacrifice tend de plus en plus à disparaître, même au sein de nos meilleures familles. Le confort moderne diminue, chez nos enfants, le sens de l'effort, et les tout-petits sont élevés dans tous leurs caprices. C'est une bien piètre préparation pour les luttes de l'adolescence et, il faut bien l'avouer, nos jeunes sont voués d'avance à l'échec dans cette période souvent décisive pour l'avenir.

C'est un fait d'expérience que beaucoup de jeunes gens se voient fermer les portes du sanctuaire parce que, aux jours difficiles de l'adolescence, ils ont contracté des habitudes dont ils ne peuvent se défaire pour assumer les graves obligations du célibat ecclésiastique. Il faut avoir reçu les confidences pénibles de ces âmes en désarroi pour comprendre les lourdes responsabilités des parents qui gâtent leurs enfants en leur passant tous leurs caprices. C'est triste à dire, mais c'est tout de même vrai, qu'ils préparent ainsi des catastrophes où s'écroulent souvent les projets d'un don total dans le sacerdoce.

Nous tenons aussi, Nos très chers frères, à vous mettre en garde contre une coutume non moins désastreuse pour les vocations sacerdotales. Nous voulons parler des fréquentations hâtives entre jeunes gens et jeunes filles à l'époque des études. S'il ne s'agissait que de rencontres occasionnelles en groupes, nous pourrions y voir un moyen d'habituer nos adolescents à se récréer ensemble dans une atmosphère de franche gaieté et de respect mutuel. Mais nous sommes en présence de vraies fréquentations qui n'ont aucunement leur raison d'être, puisqu'il n'est pas question de préparation prochaine au mariage.

L'expérience du ministère y révèle de réels dangers qui constituent souvent des occasions prochaines de péché. Dommageables pour tous, ces fréquentations le sont davantage pour les jeunes gens qui se préparent au sacerdoce. Car elles créent chez eux des liens qu'ils n'ont pas la force de briser

au moment où ils devraient entrer au Séminaire. Tout au moins, elles compromettent la liberté d'esprit et de coeur dont un jeune homme a besoin lorsqu'il doit prendre une décision qui engage toute sa vie. N'est-ce pas là le point de départ de beaucoup de vocations manquées?

Il y a un autre point, Nos très chers frères, sur lequel Nous voulons attirer votre attention. C'est le devoir qui vous incombe d'inculquer graduellement à vos enfants, dès la première enfance, le sens de la prière. Les éducateurs de carrière remarquent que nos adolescents n'ont aucun attrait pour prier. C'est même devenu pour eux une contrainte dont ils cherchent à se libérer en quittant l'école. Beaucoup même s'éloignent progressivement de la pratique des sacrements, sous prétexte qu'ils y ont été trop contraints au cours de leurs études.

En ce domaine, comme en tous les autres, l'éducation de l'enfant exige une saine pédagogie. Ce qui importe avant tout, c'est de lui faire comprendre le sens de la prière et le rôle qu'elle doit jouer dans sa vie. On a plus de chance alors de lui faire aimer la prière, ce qui est absolument nécessaire si l'on est en présence d'un futur prêtre. Car le prêtre est avant tout l'homme de la prière. Toute sa vie doit être centrée sur la prière. Or, il ne reçoit pas à son ordination un charisme particulier qui le transforme instantanément pour en faire un priant. La grâce du sacrement ne fait que confirmer un entraînement qui date de son enfance.

Nous vous exhortons donc, Nos très chers frères, à bien élever vos enfants dans la crainte du Seigneur et l'amour de ses divins enseignements. Au cours de cette campagne que Nous lançons en faveur du recrutement sacerdotal, Nous vous demandons de vous entraider mutuellement dans la recherche des moyens à prendre pour remédier aux obstacles que Nous venons de vous signaler dans l'exercice de votre mission d'éducateurs chrétiens. Voilà bien le travail que Nous vous

confions tout particulièrement pour collaborer avec vos prêtres dans cette délicate entreprise de la relève sacerdotale.

DIRECTIVES PRATIQUES

Pour donner suite aux voeux et résolutions de la Grande Mission de 1960 et continuer le travail qu'elle a commencé, et tel que Nous l'avons annoncé en juin dernier, Nous lançons dès maintenant une grande campagne en faveur des vocations sacerdotales.

En conséquence, Nous invitons tous les fidèles du diocèse à venir prier avec Nous, en l'église Notre-Dame, samedi le 1er octobre, à 6 h. 45 p.m., en ce jour qui marque cette année le dixième anniversaire de la Croisade du Rosaire. Nous profiterons de l'occasion pour inaugurer la campagne sous le signe de la prière.

Le sommet de cette campagne sera la Semaine annuelle des Vocations, qui se tiendra en 1961, du 5 au 12 février, la semaine précédant le carême.

Nous voulons que cette semaine soit préparée avec le même enthousiasme et le même esprit de collaboration que la Grande Mission de 1960, particulièrement en ce qui regarde le travail des équipes paroissiales.

Nous confions l'organisation de cette campagne à l'Oeuvre diocésaine des Vocations sacerdotales en collaboration avec le Conseil de la Grande Mission, que nous maintenons en ses fonctions pour une année encore et qui utilisera, dans ce but, l'organisation même de la Grande Mission. Nous invitons donc de nouveau tous les ouvriers de la Grande Mission à reprendre généreusement leur travail et d'avance Nous bénissons leurs généreux efforts.

* * *

Cette lettre sera lue entièrement dans les communautés religieuses et messieurs les curés voudront bien s'en inspirer

pour faire le prône aux messes des dimanches qui suivront sa réception, surtout en ce qui regarde la part des fidèles.

Donné à Montréal, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre chancelier, le 8 septembre 1960.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Par mandement de Son Eminence

Pierre Lafortune, ptre,
Chancelier.

No 320



PAUL-ÉMILE LÉGER

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES
AUX THERMES

Par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège Apostolique

Archevêque de Montréal

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Notre diocèse,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur

LES RETRAITES FERMÉES

Nos Très Chers Frères,

"Rappelle-toi les jours d'autrefois, dit la Bible, considère les années d'âge en âge." (Deutéronome, 32, 7)

C'est donc une excellente coutume de souligner les anniversaires importants de notre vie religieuse, surtout quand ils marquent la naissance d'initiatives qui ont déjà porté des fruits nombreux, surtout si celles-ci n'ont pas cessé d'être très adaptées aux exigences spirituelles des temps présents. Nous voulons parler de l'oeuvre des retraites fermées.

Quand Nous disons retraites fermées, Nous entendons non pas les retraites ou missions paroissiales, comme il s'en fait chaque année dans presque toutes les paroisses, mais les retraites collectives groupant un nombre restreint de personnes qui, durant quelques jours, mettent de côté toute occupation, s'enferment dans une maison de recueillement pour y entendre les instructions spirituelles, méditer, prier, réformer et ordonner leur vie.

"Bien que nous estimions dignes de louange et dignes d'être favorisées avec toute industrie par les pasteurs, écrivait Pie XI dans son Encyclique *Mens Nostra* du 20 décembre 1929, puisque Dieu les a comblées de ses bénédictions, les instructions sacrées qui sont données en public à la foule, Nous recommandons surtout les Exercices spirituels faits dans le secret ou retraites fermées, parce qu'on s'y éloigne plus aisément du commerce des créatures et que l'on y recueille les puissances de son âme pour ne penser qu'à soi et à Dieu dans la contemplation des vérités éternelles."

Le première retraite du genre se faisait le 19 juin 1909, au Noviciat des Pères Jésuites, au Sault-au-Récollet, près Montréal. C'était une première expérience dont les bénéficiaires revinrent enthousiasmés. Ils voulurent par la suite faire partager leur expérience par d'autres fidèles qui se soumettraient à la même discipline. C'est ainsi qu'à l'été de 1910, s'organisaient les premières retraites fermées collectives, qui depuis se sont multipliées presque à l'infini.

C'est cet anniversaire que nous tenons à souligner aujourd'hui, en raison des développements extraordinaires de l'oeuvre en ses cinquante années d'existence et des fruits merveilleux qu'elle a produits, en raison surtout des foyers de vie spirituelle qu'elle offre présentement à nos catholiques de toute catégorie qui sentent l'urgente nécessité de retremper leurs convictions religieuses.

I — UN MOT D'HISTOIRE

Dès ses débuts chez nous, l'oeuvre des retraites fermées déjà hautement recommandée par les Souverains Pontifes, fut fortement encouragée par Nos prédécesseurs et Nos collègues dans l'épiscopat. La première brochure consacrée à ces retraites sous le titre "L'oeuvre qui nous sauvera", signée par le R. P. Joseph-Papin Archambault, s.j., contenait onze lettres d'archevêques et d'évêques. Voici que Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, alors archevêque de Montréal, écrivait, le 24 août 1909: "Je suis très heureux de l'initiative qui a été prise pour établir au milieu de nous les retraites fermées. L'oeuvre a mon entière approbation et mes meilleures bénédictions. Les retraites fermées, qui ont produit ailleurs de si précieux résultats, ne pourront manquer de porter en notre pays les plus beaux fruits de salut et de régénération sociale".

On comprend alors aisément que les maisons officiellement consacrées aux retraites se soient multipliées dans un si grand nombre de diocèses. La première, la Villa Saint-Martin, à l'Abord-à-Plouffe, n'ouvrit ses portes qu'en 1914, mais déjà dès 1910 on pouvait recevoir à l'occasion des retraitants à la Villa La Broquerie, à Boucherville, à la Villa Manrèse à Québec et au noviciat des Pères Oblats à Ottawa.

L'oeuvre a si bien progressé qu'il existe actuellement au Canada, en 1960, soixante-quatre maisons de retraites, dont cinquante-trois ouvertes aux Catholiques de langue française et onze pour ceux de langue anglaise. Elles jalonnent le pays d'un océan à l'autre, s'élevant de régions en régions comme autant de forteresses.

Les unes sont exclusivement réservées aux hommes, d'autres exclusivement aux femmes, d'autres servent tour à tour aux hommes et aux femmes. Ces dernières années ont vu la fondation de retraites conjugales où époux et épouses viennent ensemble pendant quelques jours dans la solitude pour méditer leurs devoirs d'époux et de parents chrétiens, prier

dans le calme et refaire leur provision de courage pour affronter de nouveau les difficultés de leur vie. Plus récemment encore on a fait l'essai de retraites de fiancés où les futurs époux jettent ensemble dans la prière et la méditation les assises spirituelles et morales du foyer qu'ils vont fonder. Les plus récentes statistiques nous permettent d'affirmer que plus de 100,000 laïques profitent chaque année des bienfaits de la retraite fermée.

Depuis quelques années, grâce à une vigoureuse impulsion donnée par les Congrégations Mariales, les jeunes gens et les jeunes filles veulent faire eux-mêmes les Exercices Spirituels dans un recueillement complet qui dure de six à huit jours. Cette retraite devient de plus en plus populaire dans les collèges classiques, les écoles normales, les écoles ménagères, les groupements d'Action catholique.

Les prêtres ont fait un accueil particulièrement chaleureux à la retraite de trente jours. Plus de six cents prêtres, dont deux cents durant cette année 1960, ont fait intégralement les Exercices Spirituels de saint Ignace. Leur exemple édifie la cité chrétienne. Non seulement les communautés de prêtres, de Frères et de religieuses ont adopté la retraite de trente jours; voici que plusieurs groupes de laïques se sont réunis, durant les deux dernières années, pour faire les Exercices Spirituels dans leur austère intégrité, et ce mouvement ne fait que grandir.

II — BILAN DU PASSÉ

Mesurer même approximativement les fruits spirituels des retraites fermées n'est pas chose facile, mais il est impossible de ne pas remarquer que le plus grand nombre de nos apôtres laïques les plus actifs et les plus efficaces, dans les paroisses, dans l'Action catholique, sur le terrain social chrétien, qu'il s'agisse d'action religieuse ou d'action sociale, furent formés à l'école de la retraite fermée. Ils y puisèrent

des convictions profondes, un sens de leurs responsabilités personnelles et apostoliques, qui s'épanouirent ensuite dans des oeuvres de toutes sortes.

Les retraites fermées ont donné naissance à plusieurs mouvements solides et pratiques de caractère social et spirituel, par exemple: l'Association Professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce, l'Association Professionnelle des Industriels. C'est un fait bien connu que dans la Province de Québec, ces retraites sont responsables en grande partie de la naissance ou de la croissance, et encore davantage de la formation, de l'orientation et de l'influence sociale très salutaire des travailleurs catholiques, de l'Union Catholique des Cultivateurs, des coopératives et de plusieurs mouvements similaires.

Les retraites fermées ont en plus donné une vitalité nouvelle à des organisations déjà existantes. Des groupes comme la Société Saint-Vincent-de-Paul, les Ligues du Sacré-Coeur, les sociétés de tempérance qui s'appellent les Cercles Lacordaire et Sainte-Jeanne-d'Arc ont reçu force et nouvelle vie, grâce à ces retraites. L'influence directe et indirecte, exercée au Canada français par les retraites sur le terrain social, dans les études, l'action et la réforme des moeurs ne saurait être surestimée. On pourrait écrire un livre fort intéressant sur l'influence que les retraites ont eue sur l'établissement et le développement des facultés universitaires consacrées aux études économiques et sociales.

III — ESPOIRS POUR L'AVENIR

Nous ne saurions terminer cette lettre sans vous dire, Nos Très Chers Frères, le grand espoir que Nous mettons dans les retraites fermées pour la formation d'une élite religieuse dans la famille, la paroisse ou le milieu professionnel, à la condition cependant qu'elles demeurent des centres de recueillement, de silence et de prière.

Grâce à Dieu, très nombreuses sont les personnes, hommes ou femmes, qui ont déjà profité, et pas une fois seulement, des bienfaits de la retraite fermée. Trop nombreux encore sont ceux qui en ignorent et l'existence et la bienfaisance. Que les organisateurs de retraites, aussi bien que les anciens retraitants, se fassent, dans les milieux ignorants ou indifférents, les intelligents propagandistes de la retraite fermée. Que les pères et mères de famille paient d'exemple en se soustrayant à leurs obligations ou en empiétant sur leurs loisirs, pour refaire dans la solitude leurs forces physiques et morales, qu'ils encouragent leurs grands enfants à la retraite fermée annuelle. Que les patrons chrétiens, commerçants ou industriels, donnent à leurs employés les congés nécessaires à la retraite, sûrs d'accomplir ainsi une oeuvre à la fois éminemment sociale et spirituelle. Que les élèves de toutes catégories soient invités à se recueillir vers la fin de leurs cours dans ces lieux bénis, afin d'entendre la voix du Seigneur qui les appelle à son service.

Après avoir remercié, au nom de l'Eglise, les organisateurs et organisatrices de retraites qui accomplissent une besogne aussi urgente que difficile, ainsi que les prêtres tant séculiers que religieux qui se livrent à cet apostolat, Nous leur recommandons instamment les points suivants:

1. — Qu'on garde aux retraites fermées leur caractère de prière, de méditation et de silence. Les discussions et forums n'y devraient trouver qu'une place accidentelle. Que l'on organise si l'on veut dans les maisons de retraites des journées d'études et de discussion, mais qu'on ne confonde pas deux choses excellentes qui doivent demeurer distinctes: l'étude et la retraite.

2. — Qu'on favorise dans la mesure du possible les retraites de trois ou quatre jours pleins (et plus longues encore). Sans doute, les récollections de fin de semaine, du vendredi soir au dimanche soir, portent des fruits, mais elles sont trop brèves pour permettre aux retraitants d'entrer dans

la mystique de la retraite par la méditation lente et soutenue des grandes vérités et d'en tirer avantage pour leur véritable avancement spirituel et leur formation au véritable apostolat surnaturel.

3. — Nous demandons instamment à nos prêtres, curés, vicaires, directeurs d'oeuvres, d'orienter vers les retraites fermées l'élite de leurs fidèles, confiants que ceux-ci en reviendront avec des convictions plus fortes encore et un zèle apostolique qui leur permettra de mieux accomplir les tâches que nous leur confions.

4. — Nous insistons encore une fois pour que les directions d'écoles favorisent l'organisation des retraites fermées pour leurs élèves. Nous demandons aux supérieurs de séminaires, de collèges, aux directrices d'écoles supérieures, d'écoles normales, d'écoles d'infirmières, de faciliter les retraites de décision d'une semaine, suivant les Exercices Spirituels de saint Ignace. Les aumôniers d'Action catholique, les directeurs d'oeuvres, tous ceux qui forment les militants de l'apostolat trouveront dans la retraite fermée les éléments de vie spirituelle dont leurs militants ont besoin pour alimenter leur action. Plus la flamme intérieure sera intense et profonde, plus son rayonnement s'étendra au loin.

5. — Que tous les responsables d'âmes ne négligent pas de diriger vers ces maisons de réflexion et de prière ceux et celles qui, en nombre de plus en plus grand, subissent l'influence d'un monde malade et sont ébranlés dans leur foi ou dans leur vie morale. La retraite fermée leur donnera, avec la grâce de Dieu, la Lumière de la Vérité et l'élan dont ils ont besoin pour les conquêtes difficiles de l'idéal chrétien.

6. — Nous suggérons enfin que ce cinquantenaire soit souligné par des célébrations discrètes qui pourraient avoir lieu cet automne de 1960, à la reprise des activités religieuses. Ces célébrations contribueront à mettre en relief le bien accompli par les retraites fermées durant le demi-siècle passé, et plus encore à faire comprendre quel enrichissement nos

fidèles en général et nos apôtres laïques en particulier pourraient retirer de ces écoles de sainteté que sont nos maisons de retraites fermées.

Voilà quelques-unes des réflexions que Nous a suggérées le cinquantenaire des retraites fermées au Canada. Puissent celles-ci contribuer à l'approfondissement de notre christianisme et mûrir dans le secret de la solitude un nombre toujours plus grand d'âmes authentiquement apostoliques.

Donnée à Montréal, en Notre palais cardinalice, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de Notre Chancelier, le septième jour d'octobre mil neuf cent soixante.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger

Archevêque de Montréal

Par mandement de Son Eminence,

Pierre Lafortune, prêtre,

Chancelier.

TRIDUUM DE PRIÈRES POUR LA CONVERSION DE LA RUSSIE

Nos Très Chers Frères,

Nous vous invitons à prendre une part active au triduum de prière et de pénitence qui aura lieu dans le diocèse les 11, 12 et 13 octobre prochains en union avec les dizaines de milliers de pèlerins qui se rendront à Fatima aux dates précitées. Ce triduum se tiendra dans toutes les paroisses et les institutions du diocèse et Nous voulons qu'il se termine par une grande démonstration de prière et de pénitence à l'Oratoire Saint-Joseph.

Nous demandons à MM. les curés, aux recteurs des sanctuaires et à MM. les aumôniers d'organiser le Rosaire perpétuel, même durant la nuit, là où la chose est possible, dans toutes les institutions qui relèvent de leur juridiction. Des messes du soir et des manifestations religieuses pourront marquer les temps forts de ces jours saints. Les âmes qui désirent entrer plus profondément dans l'esprit de ce triduum pourront s'approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie et marquer leur adhésion à ce programme par le jeûne et l'aumône.

Chez certains, l'approche du 13 octobre 1960 provoque une certaine anxiété que Nous n'hésitons pas à qualifier de morbide, dans l'attente de la publication du "secret" de Fatima. Les âmes vraiment chrétiennes et mariales ne doivent pas se laisser troubler par des nouvelles sensationnelles. Il est plus louable de réaliser, fût-ce héroïquement, le message de prière et de pénitence laissé par la Vierge que de spéculer sur le contenu encore non dévoilé des communications faites par Marie à Lucie. Comme l'a si bien dit un éminent théologien: "L'enseignement du message de Fatima, comme pressante exhortation morale, est déjà clair dans les deux parties

connues: c'est la maternelle invitation adressée par Marie à l'humanité tout entière, afin qu'elle retourne au Christ, par la prière et le sacrifice".

Si Nous vous invitons à prier durant ces jours, c'est afin de vous faire entrer dans les intentions de l'Eglise. Notre attitude ne doit pas être inspirée par la frayeur, le sentimentalisme ou la curiosité morbide. "Je suis inquiet, a dit l'évêque actuel de Leiria (Fatima), en voyant qu'on estime la partie principale du secret celle qui sera connue en 1960, alors que la plus importante est celle que tous connaissent déjà!" C'est-à-dire le message de prière et de pénitence, l'abandon du péché, le retour à l'amitié avec Dieu.

Si Nous vous invitons à prendre part à ce triduum, c'est que Nous sommes intimement convaincus que la réponse du peuple chrétien aux appels de la Vierge est urgente. En 1917, l'influence de la Russie ne comptait pas beaucoup dans le monde. Mais Marie avait dit: "Si l'on écoute mes recommandations, la Russie se convertira et ce sera la paix. Sinon, la Russie répandra ses erreurs à travers le monde, elle provoquera des guerres et des persécutions". La prophétie se réalise sous nos yeux. Puissent nos prières être exaucées afin que la Paix véritable, celle que Dieu a promise aux hommes de bonne volonté, soit accordée au monde!

Cette lettre sera lue aux prônes de toutes les messes le dimanche 9 octobre, dans les églises et les chapelles du diocèse, ainsi que dans toutes les communautés.

Donné à Montréal, le 4 octobre 1960.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

No 321

Allocution prononcée à un dîner-causerie du Club du Premier Vendredi du Mois de l'Oratoire Saint-Joseph le 7 octobre 1960.

Messieurs,

Vous m'avez demandé de vous signaler *les dangers du laïcisme au Canada français.* Votre confiance m'honore, mais votre audace me rend perplexe. Soupçonniez-vous les difficultés du sujet que vous m'imposiez?

* * *

Un problème complexe

Pour comprendre les données du problème, il faudrait le situer dans un contexte géographique et historique. De plus, si ces tendances laïcisantes se manifestent dans différents milieux humains, le problème présentera des nuances assez notables; et essayer de trouver une solution unique à ces réalités diverses risque de rendre la confusion plus grande au lieu d'apporter la lumière aux esprits.

Le sujet que nous exposerons contient des éléments multiples et complexes. Si nous croyons devoir attirer l'attention sur les dangers du laïcisme, il faut donc admettre que celui-ci existe; et pourquoi parler des dangers du laïcisme au Canada français plutôt que dans d'autres milieux ethniques ou géographiques?

Tout d'abord, il faut remarquer que les mots "laïcisme" ou "laïcité" tels que nous les employons aujourd'hui, dans

un sens péjoratif, n'apparaissent pas dans les premières éditions des grands dictionnaires français (v.g. Littré). Ces mots désignent, depuis un demi-siècle, de vieilles choses. C'est ainsi qu'en France, par exemple, l'athéisme militant s'est camouflé derrière cette étiquette pour pénétrer en des milieux qui auraient résisté énergiquement à l'infiltration de la doctrine du matérialisme marxiste. Aujourd'hui encore, les anticléricaux chevronnés et les francs-maçons plus ou moins identifiés militent dans le camp de la laïcité. Le laïcisme devient alors un parti politique fortement structuré qui ne cache pas son antagonisme envers l'Eglise. (Informations Catholiques Internationales, no 18, 15 février 1956)

Lorsque nous parlons des dangers du laïcisme au Canada français, il est évident que nous excluons ces mouvements dirigés par des hommes qui affichent ouvertement leur hostilité à l'Eglise et même à toute forme de religion.

En d'autres pays, nous discernons parfois des vagues de fond, soulevées par la haine ou les préjugés qu'une majorité entretient contre l'Eglise. C'est ainsi que nous voyons, en ce moment, l'Eglise catholique des Etats-Unis attaquée par différentes sectes, à l'occasion de la candidature d'un catholique au poste de président. Il ne s'agit pas là du laïcisme mais bien de cet antipapisme qui sommeille dans l'inconscient de ceux qui protestent contre Rome depuis quatre cents ans et qui ont toujours identifié l'influence de l'Eglise avec ce qu'ils appellent à tort la politique du Vatican.

Le laïcisme tel que nous le définirons dans quelques instants, se manifeste rarement dans les pays où les Catholiques sont en minorité. En effet, ceux-ci doivent défendre leurs droits contre les injustices possibles d'une majorité plus ou moins sympathique à l'Eglise. Les laïques comprennent facilement alors que s'ils ne sont pas étroitement unis à leurs chefs spirituels, ils seront vite dépossédés de leurs droits, et surtout ils savent par expérience que s'ils ne présentent pas un front commun, ils courent grand risque de

perdre la foi. C'est pourquoi le laïcisme et l'anticléricalisme sont des phénomènes presque ignorés dans des pays comme l'Angleterre, l'Australie, les Etats-Unis. La confiance des fidèles envers la Hiérarchie en ce dernier pays est un fait remarquable dans l'histoire de l'Eglise.

Les peuples latins, à cause de leur tempérament, de leurs tendances, de leur formation, de leur histoire, semblent présenter des caractéristiques qui favorisent l'éclosion du laïcisme que les évêques d'Italie ont condamné tout récemment (25 mars 1960).

Le Latin est individualiste. Pour lui, la vérité se confond très souvent avec la rigueur d'une logique qui ignore les faits (v.g. l'idéalisme de Brunschvicg). Il sera tenté alors de transposer dans le domaine religieux les exigences de *sa* logique, sans tenir compte des circonstances de temps, de personnes, de lieux. Il sera porté à généraliser les événements, les faits qui concernent souvent un seul individu. Il voudra imposer à tous sa manière de voir, oubliant que la complexité des problèmes devrait au moins l'inciter à réfléchir et que les conséquences désastreuses de ses affirmations imposeraient à des hommes sérieux une attitude prudente.

Parler des dangers du laïcisme au Canada français n'est donc pas chose facile. Nous ne retrouverons pas ici les violences de l'athéisme, les controverses de l'antipapisme, les structures d'un parti politique hostile à l'Eglise et les menées sournoises de l'anticléricalisme agressif. Mais depuis les débuts de notre histoire, nous savons que des défauts de notre race ont provoqué de multiples conflits entre les fidèles et leurs chefs spirituels. Ces divergences de vue prenaient parfois des tournures tragiques et dans quelques-unes de nos régions, nous découvrons les traces de petits schismes qui furent provoqués beaucoup plus par l'entêtement, l'orgueil, l'ignorance et l'incompréhension, que par le souci de faire triompher une cause juste.

Situations nouvelles

Notre milieu social a heureusement évolué et de tels faits ne se produisent pratiquement plus chez nous. Cependant, le Canada français, demeuré chrétien, prend de plus en plus conscience de ses destinées dans un monde qui s'est brusquement agrandi aux dimensions de l'univers, et la foi de nos fidèles doit être assez ferme et éclairée pour juger ces événements selon les plans d'une Providence attentive aux destinées de l'humanité.

"Croire, écrit le R. P. Congar, c'est donner à la totalité de notre personnalité et de nos activités un *sens*, et donc une unité, c'est éclairer toutes mes voies à la lumière de Dieu, c'est voir et juger toutes choses avec ces yeux nouveaux que Dieu plante dans notre âme, ... comme lui-même les voit et les juge... Du coup tout prend valeur et sens: non seulement notre existence à qui la foi donne son vrai visage, mais le monde, qui participe à notre destinée et s'achemine, lui aussi, vers le terme... Rien ne sera plus pour moi comme cela était avant que je n'aie été saisi par la foi; maintenant, j'ai ouvert mon âme, j'ai fait d'un autre que moi le maître de ma destinée, j'ai tout engagé sur sa parole, comme les apôtres; il va m'envahir tout entier, prendre en moi les commandes de mon activité." (Congar, "La Vie intellectuelle", 1953, t. XXXVII, p. 219)

Au siècle dernier, la paroisse était l'une des principales structures de la vie sociale et même économique de notre pays. Je n'ai pas à juger, en ce moment, si cette organisation à caractère fortement religieux demeure aujourd'hui aussi nécessaire qu'elle le fut aux heures tragiques de notre histoire. Tout esprit sincère doit reconnaître cependant que sans ces structures nous n'existerions pas. Des esprits chagrins affirment que cela eût été préférable! De tels préjugés rendent le dialogue impossible.

Aujourd'hui, le rôle des laïques dans notre société est plus nécessaire que jamais. L'Eglise ne s'oppose pas à ce fait,

elle ne le critique pas, elle le considère au contraire comme une bénédiction. Mais c'est justement ici que le problème devient délicat. *Certains esprits mal avisés* (je n'ose pas dire mal intentionnés) *profitent de cette conjoncture de l'histoire pour introduire, chez nous, un anticléricalisme opportuniste. Celui-ci s'exprime sous la forme d'un laïcisme qui veut s'affirmer en niant à l'Eglise le droit d'intervenir dans la vie sociale.*

En effet, à l'observation on reconnaît chez nous une tendance à évincer l'Eglise des domaines où les clercs ont exercé une action prépondérante. Ce n'est pas qu'on veuille confier aux laïques des tâches qui leur reviennent normalement — c'est là une excellente chose! — mais on profitera de la présence de ces derniers pour amenuiser l'influence chrétienne dans les institutions où ils rempliront une fonction. En somme, en ouvrant la porte aux laïques, on voudrait bien en profiter pour faire sortir non seulement le clergé, mais l'Eglise aussi. On voudrait travailler seul et indépendamment de toute influence de la religion. Et pour y arriver, on commence par critiquer vertement tout ce qui a été fait par des clercs.

Dans des domaines comme ceux de l'éducation ou de l'organisation du monde du travail, et même dans la restauration de la cité chrétienne, ne devrions-nous pas donner le spectacle d'une collaboration confiante entre clercs et laïques, puisque les uns et les autres sont des membres vivants de l'Eglise? On se refuse à soi-même les richesses de l'expérience acquise par les autres et on coupe délibérément les ponts avec toute la tradition passée. Au lieu d'utiliser ce qu'il y a bon dans les structures qu'on trouve déjà sur place, on préfère tout détruire en un tournemain, pour recommencer à zéro. Et ce recul formidable s'appelle progressisme!

Quelques esprits, peu nombreux heureusement, ont l'impression que la présence de l'Eglise dans un milieu social

est un frein qui paralyse l'élan légitime d'un peuple dans ses aspirations à évoluer au rythme de la civilisation moderne.

Prenons un exemple de ce qui se passe, en ce moment, dans un continent particulièrement agité du monde: l'Afrique. Dans ces pays neufs, les évêques ont parlé et leur voix rejoint celle des évêques bâtisseurs de la primitive Eglise et de toute la chrétienté à travers les âges. Une conspiration du silence a cependant étouffé la voix de ces chefs spirituels. On a préféré nous faire entendre les déclamations d'hommes qui n'avaient même pas toujours la confiance de leurs propres citoyens.

Ce sont les évêques congolais qui, après avoir entonné le *Te Deum* de la reconnaissance, au moment de l'accession de leur pays à la souveraineté, ne craignaient pas d'affirmer: "Dans ce but, nous espérons fermement que l'Etat congolais s'efforcera toujours de promouvoir le bien temporel de ses sujets sans jamais oublier leurs hautes destinées spirituelles. Les biens temporels ne peuvent jamais devenir une fin en eux-mêmes, ils sont des moyens, nécessaires sans doute, mais des moyens seulement pour aider les hommes à réaliser leur vocation surnaturelle. La meilleure garantie du bonheur des peuples sera toujours la reconnaissance publique des droits imprescriptibles du Créateur." (Documentation Catholique, no 1332)

Son Excellence Monseigneur Gantin, nommé archevêque de Cotonou (Dahomey) par Sa Sainteté Jean XXIII, en janvier dernier, résumait tout ce problème crucial en une phrase lapidaire: "L'Afrique sera chrétienne ou elle ne sera pas. Question de vie ou de mort!"

Replaçons cette parole apostolique dans son contexte: "Il y a, surtout dans les pays africains d'expression française, une idéologie, sinon une attitude pratique de vie qui prépare, sans le vouloir, la voie au marxisme: c'est *le laïcisme*. Quand, sous le couvert de la neutralité, on tend à asphyxier toute

formation religieuse de l'homme, il faut avouer qu'il y a là autre chose que du sectarisme. *Le laïcisme, éliminant en fait toute autorité religieuse* sinon toute référence religieuse, enferme l'homme dans un matérialisme pratique: et *le marxisme aura pour tâche de lui en faire prendre conscience.* Ce laïcisme-là est à l'oeuvre plus profondément qu'on ne le croit dans beaucoup de régions d'Afrique Noire."

"L'Afrique sera chrétienne ou elle ne sera pas. Question de vie ou de mort! — Païenne, elle finirait bien par se rendre compte qu'elle est fixiste, qu'elle n'a ni ouverture, ni horizons nouveaux. Ses croyances fragmentaires, incomplètes et parfois incohérentes; sa morale utilitaire et terre à terre; son âme craintive et souvent maladive; tout accuserait bien vite ses limites sommaires et dangereuses.

"Communiste, l'Afrique se verrait, d'autre part, redevenue tout simplement esclave, mais d'un esclavage pire que tous ceux qu'elle a connus jusqu'ici, car l'esclavage du communisme conçu par des cervelles étrangères, animé par des techniques et des méthodes inexorables, servi par des instruments de la dernière perfection matérielle, consistera tristement en l'aliénation totale de ce qui fait l'essentiel de l'homme, aliénation de sa volonté libre et refus de toute référence à Dieu: grave mutilation et donc destruction de l'homme." (Mgr B. Gantin, "Ecclesia", no 138, sept. 1960, pp. 19-21)

Ces graves réflexions d'un évêque autochtone nous autorisent à affirmer avec la même conviction: *le Canada français sera chrétien ou il ne sera pas. Question de vie ou de mort!*

En effet, il est facile de discerner chez nous plusieurs tendances où se manifeste un esprit qui prétend comprendre tous les problèmes humains et qui est convaincu de pouvoir les résoudre avec des forces et des valeurs purement humaines. En un mot, la présence de l'Eglise semble gêner ces hommes et ils sont prêts "à donner l'alarme, en présence de

toute influence que peuvent exercer la religion en général et la hiérarchie catholique en particulier, sur les hommes, sur leurs activités et institutions" (Lettre des évêques d'Italie).

Pour bien se donner raison dans cette entreprise, on se plaît à souligner toutes les faiblesses du clergé et du laïcat engagé dans l'action apostolique. Les critiques et les reproches n'étant pas toujours sans fondement, on attire la sympathie et, de là, on passe insensiblement à une critique de l'Eglise comme telle et à une revision de ses principes les plus fondamentaux.

Dans la vie de tous les jours, nombreux sont les fidèles qui se désintéressent des grands problèmes de l'Eglise, comme s'ils étaient ceux d'un Etat étranger dont le siège central est à Rome! Les persécutions religieuses sont, selon eux, une nécessité historique; la carence des vocations n'est pas un mal aussi grave qu'on le dit; l'immoralité publique est une situation de fait à laquelle on ne pourra jamais rien changer; etc., etc.

Le christianisme en somme a des limites. L'activité profane échappe totalement à son influence et la vie sociale n'a pas à en tenir compte. On peut réserver la religion pour quelques secteurs plus intimes de la vie privée, en autant qu'il s'agit de l'ordre strictement surnaturel et du salut personnel.

Ces considérations d'ordre général nous permettent d'ébaucher *une définition du laïcisme canadien-français: c'est une forme d'anticléricalisme qui s'exprime d'une manière souvent irraisonnée et qui glisse dangereusement vers la négation de toute influence de l'Eglise dans la vie sociale.*

Dire ces choses peut sembler dur et peut-être même exagéré. Nous ne voulons pas être sévère envers qui que ce soit. D'ailleurs, nous ne faisons pas ici un procès d'intentions: plusieurs personnes peuvent prendre des attitudes ou poser

des gestes qui, en réalité, desservent leurs propres convictions. C'est pour les aider que nous analysons objectivement le phénomène actuel. Nous ne voulons pas non plus paraître exagérer la situation; c'est pourquoi nous n'avons pas la naïveté de jeter un cri d'alarme comme si toute la Province de Québec était sur le point de sombrer dans le laïcisme! Nous voulons tout simplement attirer l'attention sur quelques phénomènes de notre vie chrétienne, pour inviter tout le monde à la réflexion.

* * *

Le vrai problème

En effet, nous ne sommes pas là pour chercher d'abord à condamner, mais *bien plutôt* pour donner la lumière à tous ceux qui en ont besoin. La meilleure façon de combattre l'anticléricalisme et le laïcisme n'est pas de jeter la pierre à tous ceux qu'on soupçonne d'erreur, mais de voir avec eux s'il n'y a pas dans l'Evangile une solution à leur recherche, le plus souvent sincère, de la vérité. Si on rencontre un Canadien-français à tendance anticléricale, le premier geste n'est pas de le condamner. Il faut essayer de créer un climat de confiance qui favorisera le dialogue et permettra d'introduire ce membre de l'Eglise dans le mystère de l'Eglise.

L'Eglise, c'est le Christ (Col. I, 24). L'Eglise, c'est l'Incarnation continuée dans le temps et dans l'espace. C'est à partir de cette grande vérité que nous pourrons mieux comprendre la nature intime de l'Eglise. L'Eglise n'est pas simplement la nature divine du Christ: elle est l'Incarnation continuée, c'est-à-dire qu'elle nous rend présent un Dieu fait homme. L'Eglise n'est pas une famille purement spirituelle unie par des liens invisibles dans l'ordre surnaturel. L'Eglise n'est pas seulement une âme, elle est un corps: le Corps mystique du Christ (I Cor. XII, 27). L'Eglise est un peuple d'hommes et non pas une réunion d'anges. Elle est et doit être une réalité visible, tangible et sensible. Cela ne lui

enlève rien de son caractère divin. La mission de l'Eglise, c'est d'étendre le Christ aux dimensions de l'humanité. L'Eglise trahirait le Christ si elle refusait d'être une société divine incarnée dans l'humain. Elle travaillerait alors à rebours de l'Incarnation.

Parce que l'Eglise est et doit être incarnée, il n'y a pas une parcelle de ce monde créé qui ne doive être reprise par elle pour être redonnée chrétiennement à Dieu: "Instaurare omnia in Christo" (Eph. I, 10). C'était la devise de S. Pie X. Donc, pas un homme, pas une chose, pas un être ne peut échapper à l'action de l'Eglise: "Allez, dit Jésus, de par le monde entier, proclamez la Bonne Nouvelle à *toute la création* (Marc XVI, 15). Il n'y a donc pas un secteur de notre vie personnelle ou sociale, et pas un coin de notre univers créé, qui échappe à la mission divine de l'Eglise. Tout doit être sanctifié par l'Eglise.

Ce qui ne veut pas dire — je m'empresse de l'ajouter — que tout doive être contrôlé par la Hiérarchie. La Hiérarchie a été instituée par le Christ Jésus. Elle est une conséquence pratique de l'état d'incarnation qu'Il a voulu pour son Eglise. Si l'Eglise doit être une société, il lui faut des chefs; et si elle doit être visible, ces chefs doivent l'être aussi. C'est pour cela que Jésus dit à Pierre: "Pais mes agneaux... pais mes brebis" (Jean XXI, 15-17), et aux apôtres: "Vous siégerez sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël (Luc XXII, 30).

Mais la Hiérarchie, dans l'Eglise, a une mission bien définie. "J'ai prié pour toi, dit le Seigneur à Pierre, afin que ta foi ne défaille pas. Toi donc, quand tu seras revenu, affermis tes frères" (Luc XXII, 32). La Hiérarchie a pour mission d'affermir en ce monde la foi des chrétiens. Elle est investie de l'autorité même de Jésus: "Qui vous écoute m'écoute" (Luc X, 16). Pour remplir ce rôle, la Hiérarchie a le pouvoir d'enseigner. "Seuls les détenteurs de l'autorité ecclésiastique sont dépositaires" de ce pouvoir. "Les autres,

prêtres ou laïcs, collaborent avec eux dans la mesure où ils leur font confiance pour enseigner fidèlement et diriger les fidèles" (Pie XII, IIe congrès mondial pour l'apostolat des laïcs, 5 octobre 1957).

Donc dans l'accomplissement de cette tâche surnaturelle que lui a confiée directement et de droit son Divin Fondateur, la Hiérarchie donne aux prêtres, qui sont les coopérateurs de son ordre, la juridiction pour enseigner, administrer les sacrements et diriger les oeuvres de miséricorde spirituelle et temporelle. Elle fait même participer les laïques à son action apostolique, en confiant un mandat aux militants d'Action catholique. Elle compte sur le dévouement des nombreuses communautés d'hommes et de femmes. Mais ces délégations impliquent toutefois que, même si l'on est d'avant-garde, on reste en contact et soumis aux stratèges de l'Eglise militante: la Hiérarchie.

Dans l'exercice de ses droits, la Hiérarchie ne doit pas abuser de son pouvoir pour violenter les consciences. Elle affirme la vérité. Elle rappelle les sanctions portées par Jésus lui-même. Elle condamne ceux qui, par leurs mauvais exemples et surtout leur propagande de l'erreur, menacent le bien commun de l'Eglise qui demeure toujours le salut des âmes. Cependant, dans son gouvernement, la Hiérarchie doit se conformer à la parole de Jésus: "Que celui qui gouverne parmi vous soit comme celui qui sert" (Luc XXII, 26).

Ces affirmations, qui reviennent souvent dans les document pontificaux, ne sont pas toujours comprises et bien accueillies. "Mais ce que Nous venons de dire du droit des évêques comme pasteurs des brebis de leur troupeau en tout ce qui concerne la religion, les moeurs et la discipline ecclésiastique, *fait l'objet d'une critique qui souvent murmure en cachette et sourdement.* Cela ne recueille pas l'assentiment ferme des esprits parce que des manifestations actuelles d'assurance excessive se font jour ici et là à divers degrés, provoquant un trouble dangereux. La conscience d'avoir atteint

l'âge adulte qui s'affirme plus nettement de jour en jour, provoque dans les esprits une sorte d'agitation et d'effervescence de plus en plus vive. Un bon nombre d'hommes et de femmes de ce temps pensent que la direction et la vigilance de l'Eglise offensent la dignité et l'autonomie qui conviennent à des adultes; non seulement ils répètent cette affirmation, mais ils en sont profondément persuadés. Ils ne veulent pas être "sous la garde des tuteurs" (Gal. IV, 2) comme des enfants; ils veulent être jugés et traités comme des adultes qui sont indépendants et déterminent eux-mêmes en toute circonstance ce qu'ils ont à faire ou à laisser." (Documents Pontificaux de S. S. Pie XII, 1954, p. 487)

Pour commenter ce passage, il faudrait analyser l'article magistral que publiait Léon Barbey, directeur de l'Institut de Pédagogie des Facultés catholiques de Lyon. Je me permettrai de citer quelques passages de la conclusion de cet article:

"Compter sur soi et compter avec soi ne suffit pas. L'adulte ne s'enferme pas sur lui-même. Il compte aussi sur les autres et avec les autres."

"Penser aux autres, c'est s'oublier soi-même. Après s'être conquise et construite, *la personnalité adulte existe assez pour pouvoir s'oublier.* L'égocentrisme était comme une rançon de la croissance d'une personnalité encore fragile et indécise. L'altruisme, l'amitié, l'amour, la charité sont la condition du maintien de la personnalité achevée dans un état de perfectibilité continue, qui l'arrache à la complaisance orgueilleuse en soi-même, à la contemplation vaniteuse de soi-même, à l'égoïsme desséchant."

"Etre adulte, c'est avoir terminé sa croissance. Oui, mais cela veut dire: avoir assez grandi pour être capable désormais, sans l'aide d'un éducateur, de prendre à son compte l'élan personnel, le perfectionnement autonome qui tend à être "mieux-homme", l'effort vers la sainteté. Un adulte, c'est

quelqu'un qui est assez grand pour se diriger et pour guider vers Dieu ses frères plus jeunes." (Léon Barbey, "Qu'est-ce qu'«être adulte»?", cité dans *L'Ami du Clergé*, 18 juin 1959, p. 389)

"Sur l'importance attribuée à la majorité de la personne on affirme à bon droit: il est juste que les adultes ne soient pas gouvernés comme des enfants. L'Apôtre dit lui-même: «Lorsque j'étais enfant, je parlais en enfant, je pensais en enfant, je raisonnais en enfant; une fois devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant» (I Cor. XIII, 11). Le véritable art d'éduquer ne suit pas une autre méthode; le vrai pasteur d'âmes ne cherche rien d'autre que de développer dans les fidèles qui lui sont confiés: «l'homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ» (Eph. IV, 13). Mais c'est une chose d'être adulte et d'avoir fait disparaître ce qui est de l'enfant; c'en est une autre, toute différente, que d'être adulte et de *ne pas être soumis à la direction et au gouvernement de l'autorité légitime*." (Pie XII, o.c., p. 488)

* * *

Le problème mal compris

Si nous essayons de saisir les points névralgiques du malaise qui se répand dans notre milieu social, nous constatons: premièrement, que le problème de la liberté est mal posé et, secondement, qu'une obsession de la peur étouffe l'élan des esprits et des coeurs. La vie intellectuelle, artistique et même spirituelle serait étranglée au Québec par le carcan d'un régime clérical et dictatorial. Pour donner une réponse adéquate à ces problèmes, il faudrait transformer cette tribune en une chaire de philosophie, ou d'histoire, ou de science psycho-sociale. Dans son encyclique *Libertas praestantissimum*, Léon XIII précise bien que la liberté n'est pas une fin en soi: "C'est la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé".

La grande maladie de notre génération, c'est le manque de détermination. Il n'y a pas de liberté là où il n'y a plus d'esprit de décision. Or, sait-on ce que l'on veut? Les évêques italiens ont bien caractérisé cet état d'âme lorsqu'ils affirment qu'"il existe une extériorisation de la vie si désordonnée, qu'elle étouffe pour ainsi dire dans l'âme la possibilité de la réflexion sur les réalités les plus sérieuses et promet un triomphe absurde aux réalités éphémères et banales" (Lettre des évêques d'Italie).

La liberté suppose une option et les hommes ne peuvent plus découvrir les vrais buts de la vie. Si la liberté consiste dans l'exaltation de l'individualisme, dans la glorification des passions, dans l'affranchissement de l'art, de la littérature, de la vie économique à l'égard de la morale, en un mot dans le mépris de la personne humaine, alors il est évident que l'Eglise élèvera la voix. Mais pas seulement au Québec. L'évêque perdu dans la brousse parlera avec autant de force que l'archevêque de Milan ou celui de Boston. Les évêques de la Province de Québec sont même plus discrets que beaucoup de leurs collègues d'autres pays, en ce domaine.

Voici ce qu'écrivait l'évêque de Versailles: "Le déséquilibre de la tête et du caractère est peut-être la marque la plus caractéristique de la jeunesse actuelle: elle sait "tout". Mais ce "tout" est trop lourd pour son jeune coeur et sa *frêle liberté*. Elle est emportée par une civilisation du plaisir instinctif et de l'idéologie critique; il faut le dire *hautement*: la jeunesse du pays est en grave danger moral." (Documentation Catholique, no 1319)

Et que dire de cet état de panique que plusieurs écrivains de chez nous dénoncent avec une certaine virulence? Pour être objectif, je dois me mettre en cause. Je suis archevêque de Montréal depuis dix ans. J'ai essayé de remédier à certains maux sociaux: délinquance juvénile; chômage; situation tragique des vieillards abandonnés; enfance arriérée éducable, etc. J'ai lutté contre les plaies sociales qui rongent

les énergies vitales de notre peuple: alcoolisme; ignorance: prostitution; passion du jeu et, aujourd'hui, épidémie de meurtres! J'ai toujours trouvé à mes côtés des hommes et des femmes généreux qui m'ont aidé à mettre sur pied des institutions qui soulageraient ces misères et qui essaieraient d'effacer ces taches de lèpres qui défigurent le visage de notre peuple. Mais j'ai également regretté l'absence de ceux qui refusaient leur collaboration parce qu'ils avaient peur de perdre, à mes côtés, leur indépendance de laïques, comme si la présence du père dans la maison devait nécessairement brimer la spontanéité de ses fils! Il sera donc toujours vrai que l'ignorance du mystère de l'Eglise cachera aux chrétiens les richesses du don de Dieu. Car pour celui qui ne découvre pas un Dieu caché dans la Hiérarchie, l'évêque devient un gêneur et un pion de salle qui suscite la crainte par sa seule présence, alors que la foi fait éclater en lui les prérogatives d'un père dont les initiatives sont dictées par l'amour.

La liberté enseignée par le Christ conduit à la croix, puisqu'Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort (Phil. II, 8); et l'amour apporté du ciel à la terre par le Seigneur nous presse de donner nos vies, car "il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis" (Jean XV, 13). Voilà la liberté que nous professons, voilà l'amour qui nous anime. La crainte n'a pas de place dans un tel climat! (Gal. V, 1)

Si donc l'Eglise a pour mission de tout sanctifier, la Hiérarchie doit donner les directives qui permettront à tous les hommes d'agir selon les plans du Créateur, même dans les domaines du profane où ils ont une mission propre à remplir. L'Eglise respecte les différentes formes de gouvernements si ceux-ci respectent ses droits inaliénables, comme son activité pastorale et éducationnelle. Comme il est malheureux de voir des gens intelligents perdre un temps énorme à critiquer des coutumes qui n'ont rien à voir avec l'essence du problème religieux, alors que tous devraient unir leurs efforts pour bâtir un monde meilleur.

La réponse à quelques problèmes

Cela veut dire que l'évêque et ses prêtres ne doivent pas se confiner au sanctuaire. Le profane est distinct du sacré, mais il lui est subordonné. Pour le croyant, le profane peut être la fin immédiate de son activité; mais celle-ci, il la voit comme un acheminement vers sa fin surnaturelle, le Royaume des cieux. De plus, le profane, autant que le sacré, est appelé à devenir une valeur chrétienne. Il est donc facile de comprendre qu'il y aura une multitude d'occasions où la Hiérarchie devra se prononcer.

Il sera utile de rappeler ici les paroles de Pie XI: "Il y a des moments où Nous, l'épiscopat, le clergé, les laïcs catholiques, Nous semblons Nous occuper de politique. Mais, en réalité, on ne s'occupe que de la défense de la religion et des intérêts religieux, tant que l'on combat pour la liberté religieuse, pour la sainteté de la famille, pour la sainteté de l'école et pour la sanctification des jours du bon Dieu. Ce n'est pas là "faire de la politique"... C'est alors la politique qui a touché à la religion, qui a touché à l'autel. Et Nous, Nous défendons alors l'autel." (Pie XI, Discours du 19 septembre 1925)

Le cléricalisme diminue l'Eglise en la rapetissant aux dimensions de la Hiérarchie. L'anticléricalisme et le laïcisme eux aussi diminuent l'Eglise en refusant à la Hiérarchie toute influence dans l'ordre temporel. Ces deux doctrines adverses pèchent l'une et l'autre contre la véritable grandeur du mystère de l'Eglise.

Les laïques, eux, ont pour mission propre de christianiser le monde profane. L'Eglise considère que tous les métiers et toutes les professions, même les plus techniques et les plus matérielles, ont un sens religieux et chrétien. C'est aux laïques qui les exercent de christianiser le monde profane où ils travaillent. Voilà un domaine où ils sont irremplaçables et où ils doivent prendre toutes leurs responsabilités.

"Le Mystère du Christ, dit le R. P. de Lubac, est aussi le nôtre... Incarnation, mort et résurrection: c'est enracinement, détachement et transfiguration. Pas de spiritualité chrétienne qui ne comporte ce rythme à trois temps. Nous avons à faire pénétrer le christianisme au plus profond des réalités humaines, mais ce n'est pas pour l'y laisser perdre ou dénaturer. Ce n'est pas pour le vider de sa substance spirituelle. C'est pour qu'il agisse dans l'âme et dans la société comme un ferment soulevant toute la pâte, c'est pour qu'il surnaturalise tout. C'est pour qu'au coeur de tout il mette un principe nouveau, pour qu'il fasse partout entendre l'exigence et l'urgence de l'appel d'en haut." (Lubac, "Paradoxes", éd. 1946, pp. 76-77)

Ici deux écueils sont à éviter. Certains laïques ont peur de s'avancer dans le domaine qui leur est propre et aimeraient que la Hiérarchie aille leur dire, jusque dans les détails, ce qu'ils ont à faire. D'autres, au contraire, estiment que dans ce domaine qui leur est propre, les laïques n'ont aucun conseil à recevoir de la Hiérarchie. La première tendance conduit au cléricalisme; la seconde, au laïcisme. La vérité se situe au-dessus de ces deux exagérations: les laïques ont le droit et le devoir d'une initiative personnelle qui soit une application et un prolongement de l'action de l'Eglise animée par l'Esprit-Saint dont les évêques, selon saint Paul, sont les chefs visibles. (Actes des Apôtres, XX, 28)

Certains laïques s'impatienteront parfois devant ce qu'ils appelleront "les lenteurs de la Hiérarchie". Parfois même, leur impatience se déchaînera en révolte et ils voudront entreprendre, coûte que coûte, les réformes qui d'après eux s'imposent dans le monde où ils vivent.

N'oublions jamais que l'Eglise, parce qu'incarnée, est soumise au temps. Or, le temps est fait de passé et d'avenir. Les richesses du passé s'appellent la Tradition; et l'Eglise veut les garder avec elle jusqu'à la fin des temps, parce qu'elles sont une partie du dépôt révélé. Certains éléments

du passé ont besoin d'être réadaptés, mais il faut bien prévoir l'avenir et non pas changer pour le plaisir de changer à tout hasard.

Que les laïques, qui trop souvent ne voient que le présent à cause de leurs multiples préoccupations immédiates, sachent comprendre que la Hiérarchie n'a pas le droit de trahir le passé ou de compromettre l'avenir.

* * *

Le problème trouvera sa solution dans la prière

Mais le mystère de l'Eglise est encore plus profond que celui de cette incarnation nécessaire que nous venons de décrire. Il y a dans l'Eglise, société divine incarnée dans l'humain, la présence du péché et des déficiences de toutes sortes, à tous les échelons, depuis le sommet de la Hiérarchie jusqu'au dernier des fidèles.

L'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife et l'infaillibilité collégiale de l'ensemble des évêques ont été assurées par Jésus-Christ lui-même à l'Eglise: "Je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles" (Matt. XXVIII, 20). Mais l'impeccabilité, elle, n'a été promise à personne. Et c'est pour cela qu'au commencement de toutes les messes, le pape, les évêques et les prêtres confessent leurs péchés au peuple chrétien et que celui-ci leur répond en récitant le même *confiteor.*

L'anticléricalisme, au lieu de s'incliner devant ce mystère d'un peuple de pécheurs formant l'Eglise du Christ, se plaît à souligner toutes les déficiences du clergé et à le rendre même responsable des péchés de la masse.

Un des plus graves dangers du laïcisme au Canada consiste justement dans cette attitude accusatrice et négative vis-à-vis du clergé. Il faudrait tout au contraire que laïques et prêtres s'entraident à se sanctifier mutuellement pour le plus grand bien de l'Eglise.

Monseigneur Guerry, dans son livre "Dans le Christ total", nous suggère une prière qui résume les devoirs de tous les chrétiens vis-à-vis de l'Eglise: "O Jésus, notre Rédempteur, combien nous sommes émus lorsque nous découvrons que, par un amour insondable, vous avez voulu confier à de pauvres hommes comme nous, à une société humaine mêlée aux drames de l'humanité, le message du salut et nous faire participer dans l'Eglise à votre mission rédemptrice. Nous ne pourrons nous efforcer de répondre à une telle marque de confiance qu'en vous laissant disposer de notre être et de nos vies par votre Eglise, en qui nous mettons toute notre confiance comme en vous-même."

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Communiqué officiel :

Mois du Rosaire

Dorénavant, dans le diocèse de Montréal, le mois du Rosaire se terminera le 31 octobre et non le 2 novembre. Cette décision de Son Eminence le cardinal archevêque de Montréal fait suite à la réponse (M127/959) qu'il a reçue de la Sacrée Congrégation des Rites à ce sujet. Elle devient effective dès le présent mois d'octobre.

La Chancellerie

From now on, in the Diocese of Montreal, the month of the Rosary will come to an end on October 31 and not on November 2. This decision of His Eminence the Cardinal Archbishop of Montreal has been taken as a result of a reply (M127/959) which has been received from the Sacred Congregation of Rites on this matter. It becomes effective in October of this year.

The Chancery Office

Le Livret des Fidèles

LE LIVRET DES FIDELES, annoncé par le Directoire (article 133) et attendu par tous, sera mis en vente à la mi-décembre.

Préparé par une équipe de spécialistes en liturgie et en musique sacrée, le Livret des Fidèles est conforme au Nouveau Code des Rubriques publié en septembre dernier.

Cet ouvrage est un livret *commun* de prières. Il ne remplace pas le missel, mais il permet aux fidèles d'un même lieu de culte d'utiliser un même texte pour tout ce qu'ils sont appelés à réciter ou à chanter ensemble. Utilisable avant tout à la messe, il servira aussi aux autres exercices du culte, comme les bénédictions du Saint Sacrement, les heures saintes, etc. Le Livret des Fidèles est un précieux instrument de participation active au culte liturgique.

- *Contenu*

Voici le contenu de ce Livret :

1 — Les prières usuelles du chrétien.

2 — L'ordinaire de la messe avec de courtes catéchèses pour chacun des moments de la messe.

3 — Des prières d'action de grâce pour les adultes et pour les jeunes.

4 — Quatre propres de messe :

- Messe du Sacré-Coeur: 1er vendredi du mois;
- Messe du Coeur immaculé de Marie: 1er samedi du mois;

- Messe de mariage et rites du sacrement;
- Les funérailles, avec texte latin et musique.

5 — Des chants latins avec traduction française mais sans musique: chants au Saint Sacrement, à la Sainte Vierge, chants pour les divers temps de l'année liturgique; le Te Deum, les litanies.

6 — Un kyriale contenant les chants de l'ordinaire de la messe (44 pages) ainsi que plusieurs antiennes de communion appropriées aux temps liturgiques — le tout avec musique.

7 — Deux cents cantiques et psaumes en français, sans musique, répartis :

- selon les moments de la messe;
- selon les temps liturgiques;
- selon les circonstances de la vie chrétienne.

8 — De nombreuses tables qui facilitent l'utilisation du livret.

• *Description*

Le Livret des Fidèles compte 288 pages. Il est imprimé en deux couleurs (noir et rouge) sur papier résistant. Une douzaine de dessins en égaye la présentation. Son format (6¼ x 4½ - ⅝ pouce) et sa forte reliure cartonnée Pellior vert foncé lavable, avec double garde rapportée, en assurent à la fois la manipulation facile et la durée.

• *Commandes*

Pour faciliter l'application de l'article 133 du Directoire souhaitant que les paroisses et les institutions se procurent des exemplaires du *Livret des Fidèles* en nombre suffisant

et les laissent en permanence dans les bancs des églises et des chapelles, tout a été mis en oeuvre pour éditer ce livret au prix le plus bas.

C'est pourquoi le *Livret des Fidèles* est offert *aux paroisses* et *aux institutions* au prix de souscription de $0.60 net l'exemplaire, d'ici au 31 mars 1961 inclusivement, sans frais de transport. Après le 31 mars 1961, le prix sera majoré à $0.80 net l'exemplaire, frais de transport en plus. Pour bénéficier du prix de souscription, il faut commander une quantité minimum de 25 exemplaires et payer la facture dans les dix jours. On doit envoyer sa commande à :

Fides, 25 est, rue Saint-Jacques, Montréal 1, qui est le distributeur du livret.

Il est à noter que toutes les commandes données avant le 1er avril 1961 seront honorées au prix de souscription de $0.60; mais ceux qui tarderont à envoyer leur commande, risquent d'attendre jusqu'au printemps un second tirage.

Il a été prévu une reliure Pellior couleur cuivre, destinée aux individus qui voudraient posséder en propre le *Livret des Fidèles.* Cette reliure a exactement la même valeur que la reliure vert foncé. Mais on pourra ainsi facilement distinguer le livret propriété d'une paroisse ou d'une institution, de celui appartenant à un individu.

La vente à l'unité du *Livret des Fidèles* se fera dans les librairies, à partir de la mi-décembre. Le prix de souscription ne s'applique pas aux achats faits par des individus.

Comme on l'a fait remarquer, on dépense volontiers pour embellir l'église, améliorer le mobilier, etc. Mettre un livret de participation dans les mains des fidèles n'aurait-il pas aussi son importance ?

La Commission diocésaine de liturgie

(*Sem. Rel.*, 29 novembre 1960)

No 322

RAPPORT DES OEUVRES DIOCÉSAINES

Pour l'année 1960

Louanges à la bénédiction du Saint Sacrement

En vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Rites (A.A.S. 28 décembre 1960, p. 987), aux louanges récitées à la fin de la bénédiction du Très Saint Sacrement, on ajoutera après l'invocation "Benedictum Cor ejus Sacratissimum" (Béni soit son Sacré-Coeur — Blessed be His Most Sacred Heart) l'invocation "Benedictus Sanguis ejus pretiosissimus" (Béni soit son Précieux Sang — Blessed be His most Precious Blood).

La Chancellerie

(*Sem. Rel.*, 24 janvier 1961)

Communiqués officiels :

Binage en semaine

En vertu de facultés qui Nous ont été récemment concédées par la Sacrée Congrégation des Sacrements (No 1253/61), Nous autorisons, par les présentes, les prêtres du diocèse à biner en semaine :

— le premier vendredi du mois;

— pour assurer une messe de mariage ou de funérailles;

— à chacun des jours du carême;

— trois fois la semaine, en dehors du carême.

Ce privilège ne pourra être utilisé qu'aux conditions suivantes :

— qu'il y ait réelle nécessité de célébrer la messe de binage et que le bien d'une partie notable des fidèles l'exige;

— que nul autre prêtre ne soit disponible pour la célébration de la messe de binage;

— qu'il n'y ait pas plus qu'une seule des deux messes qui soit une "messe recommandée".

Le célébrant ne devra jamais percevoir d'honoraire que pour une seule messe. Les autres prescriptions du droit devront être observées.

Donné à Montréal, le 9 mars 1961.

✠ Paul-Emile cardinal Léger
Archevêque de Montréal

• *Commentaires :*

L'on remarquera que le présent indult modifie sensiblement la législation diocésaine à propos du binage en semaine:

— il n'est plus nécessaire de recourir à la Chancellerie pour dire deux messes en semaine aux jours indiqués.

— l'indult s'adresse à tous les prêtres que les messes soient célébrées en paroisse ou ailleurs. Mais on devra toujours veiller à ce que se vérifient *toutes les conditions* exprimées dans l'indult. En particulier on verra "onerata conscientia" à ne pas multiplier sans réelle nécessité les messes de binage.

— les prêtres peuvent biner pour assurer soit deux messes dans l'avant-midi, soit deux messes l'après-midi ou le soir, soit une messe dans l'avant-midi et une messe l'après-midi ou le soir.

Si des prêtres désirent obtenir la faculté de biner à tous les jours des mois de mai, juin, octobre et novembre, ils doivent en faire la demande par écrit à la Chancellerie.

Le Chancelier

Bination on Week Days

By virtue of faculties which have recently been granted to Us by the Sacred Congregation of the Sacraments (No. 1253/61), We authorize, hereby, the priest of the diocese to binate on week days:

— on the 1st Friday of the month;

— to provide for a marriage or funeral Mass;

— every day during Lent;

— three times a week outside of Lent.

This privilege may be used on the following conditions:

— that there be real necessity to celebrate the Mass of bination and that this be required for the good of a notable part of the faithful;

— that no other priest be available for the celebration of the Mass of bination;

— that there be not more than one of the two Masses which would be an "announced Mass".

The celebrant may never received a stipend for more than one Mass. All the other prescriptions of law must be observed.

Given at Montreal, March 9th, 1961.

✠ Paul-Emile cardinal Léger
Archbishop of Montreal

• *Commentary :*

It will be noted that the present indult modifies considerably the diocesan legislation concerning bination on weekdays.

— it is no longer necessary to have recourse to the Chancery Office to binate on weekdays for the days indicated above.

— the indult applies to all priests whether they celebrate their Masses in a parish or elsewhere. However, great care must be taken that *all the conditions* enumerated above be fulfilled. Particular care should be taken "onerata conscientia" not to multiply Masses of bination without real necessity.

— priests may binate in order to provide two Masses in the morning, two Masses in the afternoon or evening, or one Mass in the forenoon and one Mass in the afternoon or evening.

If some priests wish to obtain the faculty to binate even every day during the months of May, June, October and November, they must request this faculty in writing from the Chancery Office.

The Chancellor

Communion aux malades l'après-midi

En vertu de facultés qui Nous ont été accordées par la Sacrée Congrégation des Sacrements (No 1251/61), Nous autorisons, par la présente, les prêtres du diocèse à aller porter l'après-midi jusqu'à 6 heures la communion aux fidèles malades.

On devra cependant veiller à ce que le jeûne eucharistique soit fidèlement observé et que la sainte Eucharistie ne soit exposée à aucune irrévérence.

Donné à Montréal le 9 mars 1961.

✠ Paul-Emile cardinal Léger
Archevêque de Montréal

• *Commentaires :*

Grâce au présent indult, les prêtres peuvent donc maintenant aller porter la communion aux malades depuis les premières heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi.

Il peut être opportun de rappeler le règlement du jeûne eucharistique *pour les malades :*

— *à n'importe quel moment* avant la communion, ils peuvent prendre tout breuvage non alcoolisé et tout médicament solide ou liquide alcoolisé ou non.

— *jusqu'à trois heures* avant la communion, ils peuvent prendre n'importe quels nourriture solide ou breuvage (même alcoolisés).

Le Chancelier

Communion in the Afternoon to the Sick

By virtue of faculties which have been granted to Us by the Sacred Congregation of the Sacraments (No. 1251/61), We hereby authorize the priests of the diocese to bring Holy Communion in the afternoon to the sick until 6 p.m.

Care must be taken however that the laws of the eucharistic fast be faithfully observed and that the Holy Eucharist be not exposed to any irreverence.

Given at Montreal, March 9th, 1961.

✠ Paul-Emile cardinal Léger
Archbishop of Montreal

• *Commentary :*

Thanks to the present indult, priests may now bring Holy Communion to the sick from the early hours of the morning until 6 o'clock in the afternoon.

It may be opportune at this point to recall the laws of eucharistic fast *for the sick :*

— *at any moment* before communion, the sick may take a non-alcoholic beverage as well as any medicine, solid or liquid, alcoholic or not.

— *until three hours* before the time of communion, the sick may take any kind of solid nourishment or any beverage (even alcoholic).

The Chancellor

(*Sem. Rel.*, 14 mars 1961)

Conférence prononcée lors de la 2e rencontre nationale des Comités diocésains d'Action catholique, le 21 mai 1961

RESPONSABILITÉS ACTUELLES DU LAÏCAT

Texte paru en brochure aux Editions Fides

L'Evangile de la messe anniversaire de la consécration d'un évêque se termine par les mots: "Quod autem vobis dico, omnibus dico: Vigilate — Ce que je vous dis à vous, je le dis à tous: veillez" (Marc, 13, 37).

Les évêques ont reçu du Seigneur la mission de veiller sur l'Eglise. L'apôtre Pierre le leur rappelle en termes émouvants dans sa première Epître: "Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, le surveillant, non par contrainte, mais de bon gré et selon Dieu" (I Pierre, 5, 2).

Mais les évêques ne doivent pas rester seuls à porter **leur fardeau et toute la communauté ecclésiale doit partager** leurs préoccupations. Ce n'est pas simplement aux évêques à s'occuper de l'Eglise, mais à chaque chrétien en particulier. Chacun doit prendre sa place et assumer son rôle dans le Corps Mystique du Christ dont la croissance est l'oeuvre de tous. C'est là la volonté du Seigneur: "Ce que je vous dis à vous, dit-il, je le dis à tous: veillez".

Si je suis au milieu de vous, aujourd'hui, c'est pour vous exprimer mes préoccupations de Pasteur, vous demander votre collaboration sur quelques points plus précis et vous dire dans quel esprit nous aimerions la voir **s'engager.**

* * *

L'évolution actuelle du milieu canadien-français est au centre même de nos préoccupations pastorales. Ne pas en tenir compte dans la vie de l'Eglise, chez nous, ne serait rien d'autre que de l'irréalisme. Cette évolution reste difficile à analyser, parce qu'elle se déroule sur des plans différents et qu'elle emprunte un rythme très inégal, qui varie selon les milieux et les circonstances.

Au plan religieux, dans les centres urbains surtout, la pratique des masses ouvrières est nettement inférieure à celle qu'on pouvait constater il n'y a pas si longtemps. Dans les milieux professionnels et intellectuels, des critiques assez sévères contre le clergé et contre le conformisme de certains croyants s'expriment très librement. Dans l'un comme dans l'autre cas, le prêtre est un isolé, ignoré par certains, rejeté par d'autres. C'est "la messe là-bas" ou "le curé là-haut". De toute façon, le contact risque de manquer pour longtemps si un laïcat profondément chrétien et conscient de ses responsabilités ne vient pas faire le pont, donner son appui au prêtre et convaincre le peuple tout entier qu'il est lui aussi l'Eglise et qu'il a son rôle à y jouer.

Au plan de l'éducation, le milieu canadien-français connaît une effervescence dont les résultats ne sont pas faciles à prévoir. A cause de circonstances historiques, le clergé a dû prendre en main la presque totalité de l'enseignement catholique et c'est bien grâce à lui que notre héritage culturel français est parvenu jusqu'à nous. Mais dans certains milieux, le cours normal de l'évolution exige que désormais les laïcs prennent une part plus active à l'enseignement. Si des laïcs profondément chrétiens et conscients de leurs responsabilités ne sont pas là pour remplir les tâches nouvelles, un durcissement des positions va se produire entre clercs et laïcs, chacun ayant un peu plus raison qu'avant de dire que l'autre manque à son devoir.

Au plan social, le milieu canadien-français est entré en contact plus que jamais avec le monde pluraliste ou non-

confessionnel qui l'entoure et il a senti le besoin de s'y adapter. Il serait vain de vouloir vivre chez nous dans un Moyen-Age illusoire où les structures seraient parfois elles-mêmes plus chrétiennes encore que les hommes. Au Canada français d'aujourd'hui, le chrétien doit très souvent témoigner de sa foi dans des cadres qui n'ont aucune référence à la religion. Si notre laïcat n'est pas assez chrétien et vigoureux pour aller porter l'Eglise là où il est seul à pouvoir entrer et vivre, c'est le Christ lui-même qui s'en trouvera diminué chez nous.

Au plan civique et politique, le milieu canadien-français prend de plus en plus conscience du rôle souvent primordial de l'Etat dans la vie de la nation. Il essaie surtout de distinguer plus soigneusement Eglise et Etat, exprimant leurs rapports mutuels en termes moins d'union que de collaboration. Si des laïcs profondément chrétiens et conscients de leurs responsabilités ne deviennent les hommes politiques et les chefs d'Etat de demain, cette collaboration deviendra impossible, et c'est le message évangélique lui-même qui aura subi chez nous un déplorable recul.

Vous le voyez donc: tant sur le plan spécifiquement religieux que sur les plans éducationnel, social et politique, la préoccupation du Pasteur devant l'évolution actuelle du milieu canadien-français, c'est de trouver des laïcs conscients de leur pleine appartenance à l'Eglise et prêts à s'engager dans les responsabilités et l'action qui leur reviennent. Et si notre milieu ne les trouve pas, il lui faudra les former en assurant la croissance spirituelle de véritables chefs qui auront pris leur dimension spirituelle et professionnelle jusqu'à l'âge d'hommes adultes. Ces laïcs s'offriront spontanément à la collaboration, car ils auront compris leurs responsabilités dans l'Eglise, ils seront prêts à accomplir leur mission en se servant des moyens mis à leur disposition par l'Eglise et par leurs expériences.

C'est dans cet ordre de l'action concrète et des responsabilités à prendre que je voudrais maintenant considérer le rôle que vous avez à jouer aux quatre plans dont j'ai tracé l'évolution actuelle.

* * *

Au plan spécifiquement religieux, c'est surtout dans la vie liturgique des paroisses que votre collaboration est de plus en plus nécessaire. Dans notre diocèse, nous avons publié un *Directoire de la Messe* et un *Livret des Fidèles* qui doivent être le point de départ et les instruments d'un grand renouveau liturgique. Pour que ces deux livres, qui ont coûté tant d'efforts et de labeur, ne restent pas lettre morte et se traduisent vraiment dans l'activité et la vie concrète de la communauté, la collaboration de tous dans l'Eglise, clercs et laïcs, est absolument indispensable.

J'ai fait à tous les prêtres du diocèse, clercs et religieux, une obligation stricte d'observer les prescriptions du *Directoire* et je leur ai demandé de tenir compte des souhaits qui y sont formulés. J'ai voulu que, dans les maisons religieuses et les maisons de formation du clergé, on réalise le plus tôt possible tout ce que demande le *Directoire* et que les clercs reçoivent une formation liturgique et pastorale conforme à ses exigences. En maints endroits, le clergé s'est mis à l'oeuvre et a entrepris courageusement l'éducation et les réformes qui s'imposent. En d'autres endroits, le départ est plus lent et le renouveau se laisse encore attendre; la prudence pastorale exige, il est vrai, que l'application du *Directoire* se fasse graduellement et en tenant compte du degré de préparation des divers groupes de fidèles.

Le renouveau liturgique ne peut pas se faire sans la participation des fidèles. Et cette participation elle-même ne naîtra que dans la perception plus grande du mystère chrétien et des vraies dimensions de la prière communautaire.

L'Eglise, c'est l'assemblée du Christ; c'est la communauté de ceux qui sont convoqués: le verbe grec qui a donné naissance au mot latin *ecclesia* veut justement dire *appeler, convoquer en assemblée.*

Chaque chrétien, dans l'Eglise, doit avoir l'intime conviction qu'il n'est jamais seul dans sa prière, mais qu'au contraire, son acte de foi se manifeste au sein d'un peuple élu dont il est le membre. "Que deux ou trois, en effet, soient réunis en mon Nom, je suis là au milieu d'eux", dit le Seigneur (Matt., 18, 20). La meilleure façon d'exprimer cette vérité, c'est de prier en commun en récitant, par exemple, tous ensemble les prières de la Messe. Le prêtre n'est pas seul dans l'assemblée liturgique, mais toute une communauté, qu'il préside, doit prier avec lui; nos églises ne se bornent pas à être des sanctuaires, mais englobent toute la nef où prient les fidèles; tout cela est à l'image de l'Eglise du Christ qui ne se limite pas au clergé et à la hiérarchie, mais comprend les laïcs qui en font partie de plein droit parce qu'ils sont, eux aussi, l'Eglise.

Tout cela ne doit pas rester dans l'ordre des considérations abstraites et des belles vérités à dire sans les mettre en pratique! Chaque laïc, convaincu de sa place dans l'Eglise, doit apporter sa réponse active au renouveau liturgique actuel. Le laïc est un membre actif de l'Eglise. Comme le disait Pie XII: "Ce serait méconnaître la nature réelle de l'Eglise et son caractère social que de distinguer en elle un élément purement actif, les autorités ecclésiastiques, et, d'autre part, un élément purement passif. Tous les membres de l'Eglise, comme Nous l'avons dit Nous-même dans l'Encyclique *Mystici Corporis Christi,* sont appelés à collaborer à l'édification et au perfectionnement du Corps mystique du Christ. Tous sont des personnes libres et doivent donc être actifs." (Pie XII, au 2e congrès mondial pour l'Apostolat des Laïcs, 5 octobre 1957)

Si, dans votre milieu, le clergé a déjà entrepris certaines initiatives, vous devez travailler, avec courage et persévérance, en collaboration avec lui pour faire l'éducation des paroissiens qui n'ont pas encore compris la nécessité de leur participation, et pour mettre au service de la communauté paroissiale votre temps et vos talents dans l'organisation des services liturgiques.

Si, dans votre milieu, le clergé au contraire n'a encore rien entrepris, demandez-vous si vous ne rendriez pas un très grand service à lui et à l'Eglise en allant lui exprimer vos désirs et lui offrir votre temps et votre collaboration. Il ne faudrait pas que, dans une tâche si importante, les bonnes volontés s'ignorent et restent isolées de chaque côté de la balustrade.

Au plan éducationnel, certaines initiatives récentes dans le diocèse de Montréal, comme la transformation du Collège Saint-Paul en institution dirigée par des laïcs et la nomination d'un vice-recteur laïque à l'Université, ont déclenché beaucoup de commentaires. Il ne faudrait pas en rester aux sentiments de surprise qu'elles ont pu provoquer, mais au contraire, en profiter pour approfondir notre notion d'enseignement confessionnel.

Un enseignement donné par des prêtres à l'intérieur d'une institution ecclésiastique est évidemment confessionnel. La présence de l'Eglise y est assurée, au niveau des structures et des hommes, même si, compte tenu de ceux-ci, elle peut ne pas y être parfaite. C'est un régime que les circonstances historiques ont longtemps imposé chez nous, surtout au niveau du secondaire.

Avec les années, à cause de l'accroissement démographique, à cause du nombre toujours plus grand de ceux qui voulaient accéder à l'enseignement secondaire et de la diminution des vocations sacerdotales, plusieurs institutions ecclésiastiques ont fait appel à la collaboration des

laïcs. C'est le cas d'une très grande proportion de nos collèges classiques actuels. Les laïcs y assurent, au niveau des hommes, une nouvelle forme de présence de l'Eglise, puisqu'ils sont eux aussi l'Eglise. Au niveau des structures, cependant, rien de changé et les laïcs travaillent en collaboration avec les clercs, dans des cadres ecclésiastiques.

L'innovation du Collège Saint-Paul veut pousser plus loin la logique de cette évolution normale et montrer que même un collège dirigé par des laïcs, sans cadres ecclésiastiques, peut rester pleinement confessionnel, tant au niveau des structures qu'au niveau des hommes. Cette innovation veut être une "leçon de choses" pour mieux faire comprendre les vraies dimensions de l'Eglise qui n'est pas composée seulement de clercs, mais aussi de laïcs. Enseignement confessionnel et enseignement par des laïcs ne sont pas des réalités qui s'opposent: loin de là!

"Les laïques, disait Pie XII, se trouvent aux premières lignes de la vie de l'Eglise; par eux, l'Eglise est le principe vital de la société humaine.

"Eux, par conséquent, eux surtout, doivent avoir une conscience plus nette, non seulement d'appartenir à l'Eglise, mais d'être l'Eglise, c'est-à-dire la communauté des fidèles sur la terre sous la conduite du Chef commun, le Pape, et des évêques en communion avec lui. Ils sont l'Eglise..." (Pie XII, allocution aux Cardinaux, 20 février 1946)

Les années à venir exigeront de la part des laïcs une meilleure prise de conscience de leurs responsabilités en matière d'enseignement. Nous aurons besoin d'un plus grand nombre d'instituteurs laïcs compétents, au niveau surtout du secondaire; et nos jeunes gens devraient comprendre qu'il y a là non seulement une carrière, mais une véritable vocation. Les parents, de leur côté, auront à s'intéresser plus activement qu'ils ne l'ont fait, à l'éducation de leurs enfants. Les laïcs faisant partie d'associations éducationnelles de-

vront comprendre qu'ils ont un mot à dire en matière d'éducation, même confessionnelle.

Il s'agit donc, en somme, d'une intégration des laïcs dans tous les secteurs de l'enseignement, pour le plus grand bien de l'Eglise dont ils sont les membres vivants. Pour que cette intégration se fasse sans heurts et dans la paix, clercs et laïcs auront à déployer une très grande vertu.

Les prêtres et les religieux auront besoin d'un profond désintéressement et d'une grande humilité pour accepter d'abandonner des tâches qui leur sont chères et où l'opinion publique les voit encore bien à leur place. Il leur faudra surtout manifester une immense confiance envers les laïcs, malgré l'inexpérience et les tâtonnements inévitables d'un grand nombre, au début. Mais si le souci pastoral du clergé est toujours éveillé et s'affine constamment, ces vertus lui viendront naturellement: "Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît" (Matt., 6, 33).

Les laïcs n'auront pas une tâche plus facile. Il leur faudra s'appliquer à acquérir patiemment, non seulement la compétence que la société exigera d'eux pour s'adonner à l'enseignement, mais aussi le dévouement et le sens du devoir que la communauté chrétienne réclamera pour leur confier un enseignement confessionnel. Les laïcs devront pénétrer plus avant dans le mystère de l'Eglise, en saisir les dimensions, assumer pleinement leur rôle propre et apprendre à collaborer intimement avec les clercs pour l'obtention d'une fin commune qui est une oeuvre d'Eglise.

L'Action Catholique ne sera pas pour rien dans la formation d'un tel laïcat. Vos efforts doivent tendre à mieux comprendre vous-mêmes et à mieux faire comprendre autour de vous le rôle du laïcat dans l'enseignement confessionnel. Faites-le par les moyens que vous jugerez utiles et opportuns; mais sachez qu'un effort vous est demandé sur ce point.

Au plan social, le pluralisme religieux qui existe dans notre milieu, surtout à Montréal ou encore au niveau des organismes nationaux, explique que l'Eglise ne puisse pas être présente par ses prêtres dans certains syndicats ou clubs sociaux qui n'ont très souvent aucune étiquette confessionnelle. C'est aux laïcs alors de prendre toutes leurs responsabilités et d'implanter l'Eglise du Christ dans ces milieux en apportant les lumières de leur doctrine et le témoignage de leur vie. Pie XII le constatait vivement le jour où il disait: "Il est souvent extrêmement difficile pour le prêtre d'approcher certains milieux. Voici donc justement un vaste champ de travail ouvert à la collaboration des laïques." (Pie XII, aux prédicateurs et aux curés, 6 février 1951)

Aux laïcs engagés au plan économico-social, il faut une connaissance approfondie de la doctrine sociale de l'Eglise. Pour cela, s'imposent non seulement la lecture et la compréhension des grandes encycliques et des principaux documents ecclésiastiques, mais aussi l'adaptation de ces principes au contexte social canadien-français. Dans un domaine aussi complexe, difficile et délicat, le sens des nuances et le souci d'être pratique sont des vertus hautement nécessaires, parallèlement à un rappel constant des principes. Des laïcs prudents et compétents peuvent servir l'Eglise en ce domaine, en la rendant présente dans certaines associations non-confessionnelles, tout en travaillant au bien même de ces associations en leur présentant les lumières d'une doctrine sociale supérieure.

Les laïcs doivent cependant comprendre que c'est moins par leurs paroles et leurs discours que par leur vie et leurs actes qu'ils peuvent rendre un témoignage authentique, au sein de la société. C'est d'abord leur compétence professionnelle qui leur permettra de se faire accepter. A ce point de vue, ils ne doivent rien négliger pour acquérir pleinement les qualifications qui feront d'eux des citoyens modèles en mesure de servir leurs frères.

L'action du chrétien exige cependant, en plus de la compétence, une vie surnaturelle solidement enracinée dans l'amour du Christ, autrement le chrétien resterait un citoyen comme les autres. Cette vie intérieure du chrétien doit se traduire à l'extérieur par un sens exceptionnel de la justice et de la vraie charité.

L'Action Catholique devrait veiller à former ce laïcat compétent, prudent, adulte et conscient de ses responsabilités dont nous avons tellement besoin dans d'innombrables secteurs de la vie ouvrière et sociale. Si le laïcat chrétien ne rend pas l'Eglise présente dans ces milieux où l'action du prêtre est parfois impossible ou inopportune, on pourra nous reprocher de n'avoir pas su incarner dans la vie des sociétés le message du Christ qui veut pénétrer toute la réalité humaine, sans se limiter au soin des seules âmes et de la béatitude éternelle. Léon XIII écrivait dans *Rerum Novarum* une phrase qu'il appartient aux laïcs de rendre vraie: "Qu'on ne pense pas que l'Eglise se laisse tellement absorber par le soin des âmes, qu'elle néglige ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle."

Au plan civique et politique, l'Etat, de nos jours et chez nous même, est appelé à jouer un rôle de plus en plus marqué dans tous les secteurs de la vie.

Tout citoyen baptisé fait partie de deux sociétés. Comme citoyen, il est membre de la société civile gouvernée par l'Etat; comme baptisé, il est membre de l'Eglise où l'autorité est exercée par la Hiérarchie. Léon XIII, dit dans *Immortale Dei*: "Dieu a donc confié le gouvernement du genre humain à deux pouvoirs: le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil; celui-là préposé aux choses divines, celui-ci aux choses humaines. Chacun d'eux en son genre est souverain; chacun est renfermé dans des limites parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial. Il y a donc comme une sphère circonscrite dans laquelle chacun exerce son action *jure proprio*. Toutefois, leur auto-

rité s'exerçant sur les mêmes sujets, il peut arriver qu'une seule et même chose, bien qu'à un titre différent, mais pourtant une seule et même chose, ressortisse à la juridiction et au jugement de l'un et de l'autre pouvoirs. Il était donc digne de la sage Providence de Dieu, qui les a établis tous les deux, de leur tracer leur voie et leur rapport réciproques." (Léon XIII, *Immortale Dei,* Marmy, *La Communauté Humaine,* p. 472)

Le chrétien n'a pas le droit de se désintéresser de la vie politique. "Les biens communs, disait Pie XI, regardent la *polis*: c'est-à-dire la ville, la nation, la communauté au sens complet du mot. Comment pourrait-on se désintéresser de ces choses qui sont les plus grandes et les plus importantes, de ces choses où le devoir de charité l'emporte, et dont dépendent les biens mêmes donnés par Dieu, les biens domestiques, les biens privés et les intérêts de la religion elle-même?

Nous ne pouvons donc Nous désintéresser de ces choses, d'où la conclusion suivante qu'il faut en tirer: l'Action Catholique, tout en ne faisant pas de politique de parti, veut préparer à faire de la bonne politique, de la grande politique, elle veut préparer politiquement les consciences des citoyens et les former, même en cela, chrétiennement et catholiquement." (Pie XI, Assemblée de la Fédération italienne des hommes catholiques, 30 octobre 1926)

En effet, pour être un bon chef d'Etat ou un homme politique, le chrétien ne doit pas simplement avoir la compétence propre des secteurs civique et administratif, mais il doit également être bien informé sur les réalités ecclésiales, bien comprendre la nature, les exigences et les problèmes de la Hiérarchie et des fidèles, de l'Eglise en somme.

S'il doit y avoir une coopération amicale entre l'Eglise et la Société civile, si l'autorité de la Hiérarchie et l'au-

torité de l'Etat doivent collaborer en vue du bien des mêmes hommes, c'est grâce à un laïcat responsable et bien formé que se fera le travail.

Il y a chez nous une tâche immense qui attend l'Action Catholique dans ce domaine où nous avons fait encore trop peu. Trop de catholiques convaincus n'ont pas su prendre leur place dans la société, tandis que certains autres, qui s'étaient engagés dans l'action, n'avaient pas la formation nécessaire pour remplir intégralement leur rôle.

* * *

Nous voici au terme d'une revue panoramique des exigences de notre milieu canadien-français et des responsabilités que doit assumer le laïcat chez nous pour y répondre.

Ma préoccupation de Pasteur, c'est de voir s'établir une union toujours plus étroite entre les laïcs et la Hiérarchie, et un dialogue suivi et confiant entre clercs et laïcs. D'un côté comme de l'autre, il faudra s'exercer à une grande humilité devant les demi-succès du passé et les énormes tâches de l'avenir; il faudra s'exprimer en toute franchise et loyauté pour découvrir nos faiblesses comme nos possibilités d'action; il faudra nous plier ensemble à une recherche sincère de la vérité et à un effort commun dans l'action.

L'Action Catholique fournit un climat favorable à ce dialogue et à cette collaboration. Elle joue un rôle de premier plan dans la formation de laïcs aptes à prendre leurs responsabilités chrétiennes dans tous les secteurs de la vie. Sa tâche est extrêmement difficile: aussi difficile qu'urgente. On dirait qu'on lui demande de faire porter ses efforts partout en même temps, sur tous les plans. S'il était cependant possible de distinguer, parmi les efforts à fournir, certaines tâches plus urgentes que les autres, je dirais que l'Action Catholique devrait veiller à mieux s'organiser au niveau

des adultes. Les problèmes que nous avons soulignés se posent surtout à ce niveau et ne recevront leur solution que par un effort concerté d'adultes chrétiennement bien formés. S'il est vrai que les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, il ne faut pas oublier que les problèmes d'aujourd'hui ne peuvent pas facilement attendre à demain pour recevoir une solution chrétienne. L'Action Catholique devrait posséder dans ses rangs des adultes influents, capables de faire pénétrer le message du Christ et la pensée de l'Eglise dans tous les milieux.

* * *

En face des graves responsabilités qui nous incombent, tournons-nous vers le Christ-Jésus qui seul peut nous donner la force d'agir, chacun selon sa vocation, en vue du bien commun. "C'est lui, dit saint Paul aux Ephésiens, qui a donné aux uns d'être apôtres, aux autres d'être prophètes, évangélistes, pasteurs ou docteurs, en vue du perfectionnement des chrétiens, pour travailler au service de la construction du corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la taille de la maturité du Christ." (Ephésiens, 4, 11-13).

Les hôpitaux catholiques de la province de Québec

DECLARATION DE L'ASSEMBLEE EPISCOPALE DES ARCHEVEQUES ET EVEQUES DE LA PROVINCE CIVILE DE QUEBEC 16 MAI 1961

VU l'ampleur et l'acuité des problèmes actuels du milieu hospitalier;

VU qu'une étude et une application heureuses de l'assurance-hospitalisation supposent une étroite collaboration entre tous les individus et les organismes qu'affecte cette mesure de sécurité sociale;

VU que dans notre province la très grande majorité des institutions hospitalières sont dirigées soit par des religieuses, soit par des laïcs catholiques;

VU le grave devoir qu'ont ces hôpitaux de travailler efficacement au bien commun temporel et spirituel de notre milieu, d'exceller par la compétence de leurs services, et d'être toujours animés d'un esprit de justice et de charité exemplaire;

VU que depuis nombre d'années, la multiplicité des associations qui s'occupent d'hospitalisation a été cause de malentendus et de difficultés entre les institutions hospitalières de notre province, et qu'un tel état de chose a été inutilement coûteux en efforts, en temps et en moyens, et préjudiciable au bien de tous;

VU qu'il est admis de toutes parts, dans le contexte actuel, qu'un solide regroupement de tous ceux qui se dévouent avec compétence et générosité dans ce secteur parti-

culier est devenu indispensable à tout progrès de la cause hospitalière;

VU que, le 5 avril 1961, la Sacrée Congrégation des Religieux a rappelé que "les évêques sont, sur les lieux, les juges de la situation", et a demandé à l'Assemblée épiscopale de "nommer un évêque qui soit seul chargé de transmettre les directives de l'épiscopat aux religieuses hospitalières". "Ainsi serait sauvegardée l'unité de direction et on éviterait tout prétexte de résistance";

Son Eminence le cardinal archevêque de Montréal et Nosseigneurs les archevêques et évêques de la province de Québec, réunis en assemblée plénière, croient qu'il est de leur devoir pastoral de déclarer ce qui suit :

1. L'épiscopat demande instamment à tous les hôpitaux catholiques, à direction religieuse, de se regrouper au sein d'une Conférence ou Association des Hôpitaux catholiques du Québec, unifiée et rattachée à l'Association des Hôpitaux catholiques du Canada (AHCC).

2. Les évêques invitent avec une égale instance, tous les hôpitaux catholiques à direction laïque, à considérer attentivement la possibilité de collaborer à ce mouvement d'ensemble. S'ils décident d'entrer dans les cadres de la Conférence unique, leur collaboration sera hautement appréciée et leur apport très enrichissant.

3. C'est le voeu unanime de l'Assemblée épiscopale que cette association catholique unique organise immédiatement un secrétariat de toute première valeur, orienté vers la recherche, l'éducation, le service et l'action. Ainsi l'Association des Hôpitaux catholiques du Québec sera un groupement fort, agissant et vraiment représentatif de ses membres. Cet organisme devrait être suffisamment décentralisé pour bien ré-

pondre aux besoins des diverses régions de notre province.

4. Conformément à la décision prise par l'Episcopat du Canada en 1958, l'Assemblée épiscopale désire que cette association soit la seule reconnue comme porte-parole des hôpitaux catholiques du Québec, qu'elle organise leurs congrès et sessions d'études et qu'elle devienne l'agent de liaison avec les divers organismes gouvernementaux et les autres groupements professionnels et syndicaux.

5. Les dirigeants des associations hospitalières actuelles sont donc invités à collaborer étroitement à ce groupement qui s'avère urgent et indispensable au bien commun de notre société. Les Religieuses directrices et membres des deux Conférences actuelles de Montréal et de Québec verront sans retard à fusionner leurs deux groupements en un seul.

6. L'Assemblée épiscopale demande aux personnes responsables de l'Association patronale des Services hospitaliers de Québec (1944) et du Comité des hôpitaux du Québec (1948) d'intégrer leurs services actuels, dans les cadres de cette association unifiée. Celle-ci devra compter sur les bons offices de toutes ces personnes compétentes et actuellement à l'oeuvre, pour qu'elles continuent de servir cette cause hospitalière.

7. Enfin, les évêques sont conscients des difficultés et des obstacles qu'il faudra surmonter pour atteindre ces objectifs. Mais ils comptent qu'on y arrivera grâce à l'expérience, à la compétence et au dévouement inlassable de toutes ces personnes, religieux, religieuses et laïques. Les évêques savent qu'étant donnée l'importance de leur appel, tous sauront y répondre même au prix de certains sacrifices.

• *Nomination d'un représentant de l'épiscopat*

L'Assemblée épiscopale, au cours de la réunion du 17 avril, a désigné Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, comme représentant de l'épiscopat auprès des hôpitaux de la province de Québec.

• *Nomination d'un délégué*

Pour travailler sous la responsabilité immédiate de Son Excellence Mgr Maurice Roy, les évêques nomment le directeur du Département d'action sociale à la Conférence catholique canadienne, monsieur l'abbé Charles E. Mathieu, leur délégué spécial en ce domaine. Ils lui accordent à cet effet juridiction dans tous les diocèses de la province.

Archevêché de Québec, le 16 mai 1961.

(*Sem. Rel.*, 23 mai 1961)

RÉFLEXIONS PASTORALES *SUR NOTRE ENSEIGNEMENT*

Allocution prononcée au Séminaire de Saint-Jean-de-Québec le 17 juin 1961 à l'occasion du cinquantenaire du Séminaire en présence de LL.EE.NN.SS. Gérard-Marie Coderre, Evêque de Saint-Jean-de-Québec, Joseph-Alfred Langlois, Evêque de Valleyfield, Joseph-Arthur Papineau, Evêque de Joliette, Percival Caza, Evêque-Coadjuteur à Valleyfield, Emilien Frenette, Evêque de Saint-Jérôme, et de représentants de l'autorité civile.

"L'enseignement, dit le livre des Proverbes, est une lumière."[1] Il suffit de réfléchir un peu pour que cette parole toute simple se charge d'un sens profond.

L'enseignement est aussi mystérieux que la lumière. L'un et l'autre prennent naissance dans la nuit; ils ne s'entourent jamais d'éclat quand ils commencent à paraître, mais finissent toujours par s'imposer à toute la réalité qui les entoure en transformant son aspect extérieur et sa vie elle-même. Quand, il y a cinquante ans, Monseigneur Bruchési venait déposer à Saint-Jean la lumière encore timide et vacillante d'un collège tout neuf, il ne se doutait peut-être pas que son troisième successeur viendrait y admirer un jour le rayonnement d'un demi-siècle d'histoire et la splendeur

[1] Proverbes 6, 23.

d'une institution auréolée d'or. Pouvait-il prévoir également que le jeune prêtre à qui il confiait une oeuvre surhumaine assisterait à cette fête dans le scintillement d'un jubilé de diamant.

L'enseignement est aussi précieux que la lumière. Quand la lumière vient à manquer, les objets qui nous entourent deviennent invisibles et inutilisables. Un peuple qui ne jouit pas des bienfaits de l'enseignement ressemble à un aveugle qui tâtonne dans la nuit en heurtant tous les obstacles. Tout comme le Seigneur a voulu la lumière au premier jour de sa création, chaque peuple doit placer son enseignement au premier plan de ses préoccupations.

L'enseignement est aussi sensible et délicat que la lumière. La lumière prend la couleur de l'atmosphère où elle se propage; elle se fait terne et grisâtre quand les nuages sont trop opaques; elle dessine même une ombre chaque fois qu'elle rencontre un obstacle. L'enseignement suit des lois analogues et c'est pourquoi chacun a le devoir de purifier l'atmosphère de l'enseignement, d'en dissiper les nuages et d'écarter tout obstacle sur sa route.

Le cinquantenaire du Séminaire de Saint-Jean, parce qu'il nous rappelle les efforts d'un demi-siècle d'histoire tout en ouvrant devant lui de larges perspectives d'avenir, doit nous inviter à réfléchir sur l'évolution historique de l'enseignement chez nous, sur les circonstances nouvelles où il est appelé à s'exercer de nos jours et sur quelques problèmes plus particuliers dont nous devons ébaucher la solution pour demain. Les réflexions qui vont suivre n'ont pas d'autre but que de nous aider à vivre en conscience claire et, par là, mieux servir nos frères: "Si nous marchons dans la lumière, dit l'apôtre saint Jean, ... nous sommes en communion les uns avec les autres[2]."

---

[2] I Jean 1, 7.

PREMIÈRE PARTIE

APERÇU HISTORIQUE

Quand on fait l'histoire de l'enseignement au Canada français, trois lignes de force se dégagent clairement de la complexité des faits: la confessionnalité, la présence du clergé et le respect des minorités.

I

Confessionnalité de notre enseignement

C'est à la demande des Protestants comme des Catholiques que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord a sanctionné le caractère confessionnel de notre enseignement. A ce point de vue, notre histoire n'a nullement été influencée par le contexte des luttes anticonfessionnelles françaises, mais par la tradition britannique et l'esprit anglo-saxon. Il n'est peut-être pas inutile de le rappeler.

Aux trois niveaux (primaire, secondaire et universitaire), c'est une même conviction des parents, commune aux Protestants et aux Catholiques, ou du moins une même atmosphère sociale qui ont entraîné la confessionnalité de l'enseignement. En général, l'Etat n'a fait qu'appliquer démocratiquement une volonté populaire, et les Eglises protestante et catholique ont assumé les responsabilités qu'impliquait pour elles un tel système.

Au niveau primaire, l'organisation paroissiale de milieux ruraux, par ailleurs très homogènes, n'a fait que favoriser l'enseignement confessionnel, autant chez les Protestants que chez les Catholiques. Les parents se sont organisés en

Commissions Scolaires et en Syndics dissidents. En 1859, devant le besoin d'ordre et de coordination, un Conseil de l'Instruction Publique fut établi, sur une base confessionnelle, pour assurer la gouverne des écoles du Bas-Canada et, dix ans plus tard, il se subdivisa en deux Comités, l'un catholique, l'autre protestant. On n'envisageait pas que notre enseignement primaire pût être autre que confessionnel.

Au niveau secondaire, les collèges classiques se sont organisés sur une base régionale qui s'identifiait, ou presque, avec le diocèse lui-même soucieux de la formation de ses futurs prêtres. Dans un tel contexte, la confessionnalité de l'enseignement fut peut-être encore plus fortement soulignée qu'au primaire.

Nos universités étant conçues comme le prolongement des collèges, leur confessionnalité s'est trouvée acquise et reconnue.

Chez les Protestants, la confessionnalité des niveaux secondaire et universitaire est plus difficile à analyser. Mais, sauf de très rares exceptions, on peut affirmer que les institutions protestantes de ces deux niveaux eurent toujours, à leurs débuts du moins, un caractère confessionnel.

Dans notre histoire, seule l'Institution Royale de 1801 peut être considérée comme tentative importante de diriger nos écoles dans la ligne de la non-confessionnalité. Le peuple lui-même tout entier s'opposa à la mesure avec la dernière énergie, il refusa d'envoyer ses enfants dans les écoles de l'Institution Royale et l'initiative se solda par un complet échec. On dut presque sacrifier une génération, mais dès 1824, l'idée de la confessionnalité et du contrôle des parents en matière d'éducation était désormais acquise et commençait à s'inscrire dans nos lois.

II

Rôle du clergé dans notre enseignement

La confessionnalité de notre enseignement a été prise en charge par le clergé. Pour plus de précision, il faut rappeler ici que ce fut de différentes façons aux différents niveaux et, à chaque fois, à cause de circonstances historiques particulières.

Au tout début de la colonie, les moeurs et coutumes de l'Etat français, la volonté explicite de Richelieu et la constitution de la Compagnie des Cent-Associés donnaient tout naturellement au clergé une part prépondérante dans la vie sociale du nouveau pays. Le clergé dut très souvent prévoir et prévenir les besoins d'une population que captivaient les préoccupations matérielles de l'établissement colonial. On admire, par exemple, le courage des Pères Jésuites qui, en 1635, alors que la population sédentaire s'élevait à peine à deux cents personnes, ouvrent à Québec leur petite école et y fondent leur collège.

Après la conquête, alors que le pays se trouve subitement plongé dans la misère sociale et intellectuelle, les 65,000 Canadiens, restés chez eux mais écartés de l'administration et coupés de tout lien culturel avec la France, n'ont plus qu'un seul cadre qui leur soit familier, la paroisse, et qu'un seul homme qui puisse devenir leur chef social, le curé. Et c'est ainsi que, par la suite, dans un état de choses où personne d'autre ne pouvait remplir cette fonction, le clergé a assumé la responsabilité de l'enseignement confessionnel.

Il fut bientôt aidé dans sa tâche par de nombreuses congrégations religieuses d'hommes et de femmes qui, venues de France ou s'organisant au pays même, consacrèrent toutes leurs énergies à l'enseignement confessionnel. Le travail des Frères et des Soeurs, en collaboration avec les parents catholiques et les prêtres, sous la direction de la Hiérar-

chie, au service de l'Eglise et de la Société civile, constitue certainement chez nous, au niveau primaire surtout, une des pierres d'assise de notre enseignement confessionnel.

C'est au niveau secondaire surtout que la présence du clergé s'est le plus fortement manifestée. Plusieurs collèges classiques, par exemple, mirent l'accent sur la formule du petit séminaire à direction ecclésiastique et diocésaine, où les laïcs n'étaient pas représentés.

Au niveau universitaire, les professeurs en sciences religieuses et ecclésiastiques, après avoir obtenu la promotion de leur enseignement au titre universitaire, organisèrent souvent eux-mêmes les facultés profanes et y remplirent un rôle de première importance.

Une telle prise en charge par le clergé de l'enseignement confessionnel surgissait spontanément des nécessités du milieu. L'histoire prouve abondamment que l'action alors indispensable du clergé a largement contribué à l'épanouissement de la vie intellectuelle de notre peuple.

III

Le respect des minorités

La confessionnalité de l'enseignement et l'influence prépondérante du clergé ont-elles mis en péril, dans notre province, le droit de la minorité non-catholique? L'objectivité historique elle-même nous force à répondre "non".

Il faut même aller plus loin et répondre sans hésiter que nos lois de l'enseignement, par leur respect généreux du droit minoritaire, constituent un exemple et un modèle de compréhension et de respect mutuel. Depuis 1875, les deux Comités, l'un protestant l'autre catholique, du Conseil de l'Instruction Publique forment chacun un organisme autonome avec ses privilèges et fonctions. Pour l'établissement

de ses écoles, la perception de ses taxes et la direction de son enseignement, la minorité a toujours reçu au Québec des facultés et des garanties qui peuvent faire l'admiration des meilleures démocraties du monde. Un président du Comité protestant, le Révérend W. I. Shaw, a pu proclamer: "Les Catholiques du Québec nous traitent avec une générosité à laquelle je me plais à rendre hommage. Nous disposons de nos taxes, nous avons une part généreuse des allocations de la législature, nous formons nous-mêmes nos instituteurs et nous faisons tous les règlements qu'il nous plaît de faire pour nos écoles." [3]

Ni sa foi catholique, ni l'influence de son clergé n'ont jamais empêché la Province de Québec de traiter justement et dignement ceux qui représentent chez nous la minorité religieuse. Et c'est pourquoi on peut être assuré que, devant la naissance de nouvelles minorités, les Catholiques canadiens-français ne changeront pas d'attitude.

On comprendra cependant que le chrétien se sente alors douloureusement partagé entre le devoir de combattre l'erreur et l'amour fraternel envers ceux qui se trompent; entre le désir de communiquer aux autres le bien très précieux de son idéal religieux et le devoir de respecter la liberté intérieure de ceux qu'il aimerait voir accéder à la foi.

Dans une conférence sur le concept de tolérance, le Cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, a bien démontré que notre respect de la liberté des autres n'est pas "une concession suggérée par la prudence, faite de mauvais gré à l'esprit nouveau des temps", mais au contraire "un développement nouveau des principes permanents du catholicisme." [4]

Saint Augustin disait déjà (et Léon XIII a repris ses mots dans *Immortale Dei*): "L'homme ne peut croire que de

---

[3] Shaw, W.I., cité dans Lionel Groulx, *Histoire du Canada Français*, tome 4, p. 351.

[4] *La Documentation Catholique* (1959), no 1299, col. 335-348.

plein gré."[5] Saint Grégoire le Grand écrivait dans une de ses lettres: "Si, animés d'une intention droite, vous désirez amener à la vraie foi ceux qui sont en dehors de la religion chrétienne, vous devez user de persuasion non de violence. Autrement, les esprits qu'il serait facile d'éclairer par votre parole s'en éloigneront par suite de votre hostilité; tous ceux qui, sous prétexte d'arracher les hommes au culte de leurs traditions religieuses, se comportent autrement, montrent par là qu'ils cherchent plutôt leur propre volonté que celle de Dieu."[6]

Le pape Pie XII adressait aux juristes italiens, en 1953, des paroles si sages et si nuancées qu'un Catholique devrait les relire et les méditer à chaque fois qu'il se trouve devant l'incroyance ou l'erreur religieuse. "L'affirmation selon laquelle une déviation religieuse et morale doit toujours être empêchée quand c'est possible, parce que sa tolérance est en elle-même immorale, ne peut valoir d'une façon inconditionnellement absolue. D'autre part, Dieu n'a jamais donné même pas à l'autorité humaine, un tel précepte absolu et universel, ni dans le domaine de la foi, ni dans celui de la morale. Un tel précepte n'est reconnu ni par la conviction commune des hommes, ni par la conscience chrétienne, ni par les sources de la révélation, ni par la pratique de l'Eglise. Sans citer d'autres textes de la Sainte Ecriture qui se rapportent à ce sujet, rappelons que le Christ, dans la parabole de l'ivraie, a donné l'avertissement suivant: Laisser croître dans le champ du monde l'ivraie avec le bon grain à cause du froment (Matt. 13, 24-30). Le devoir de réprimer les déviations morales et religieuses ne peut donc pas constituer une norme ultime d'action. On doit le soumettre à des normes plus hautes et plus générales qui, en certaines circonstances, permettent, et même font peut-être apparaître comme le parti le meilleur, le fait de ne pas empêcher l'erreur, afin de pro-

[5] Tract., XXVI. in Johannem, no 2.

[6] Epist. XIII, c. XII; PL 77, col. 12-67.

mouvoir un plus grand bien."[7] Ces paroles du pape suffisent à démontrer que le Catholique canadien-français, en respectant avec justice la conscience et les droits de ceux qui ne partagent pas sa foi, obéit non seulement à la tradition de son histoire mais aussi à la pensée de l'Eglise.

Les quelques réflexions qui précèdent ont dégagé de notre histoire trois caractères essentiels de l'éducation chez nous: sa confessionnalité, le rôle prépondérant qu'y a exercé le clergé, son respect traditionnel de la minorité.

Cette perspective historique nous a semblé nécessaire pour éviter d'aborder nos problèmes en faisant table rase des données du passé. Mais il serait irréaliste de s'en arrêter là: nos problèmes contemporains nous forcent aussi à prendre conscience d'un contexte nouveau que nous allons essayer de définir.

DEUXIÈME PARTIE

CONTEXTE NOUVEAU

A qui veut comprendre les problèmes d'éducation qui se posent aux Catholiques d'aujourd'hui, la connaissance des caractères dominants de notre époque est indispensable. Depuis la seconde guerre mondiale, le Canada français est entré dans une phase de transformations profondes. Sous la pression de la civilisation industrielle, le cadre social traditionnel de notre milieu a éclaté. Plusieurs anciennes structures sociales sont en voie de disparaître et de nouvelles structures prennent forme, qui donnent à notre époque une physionomie inédite.

---

[7] Traduit de l'original italien: Allocution aux juristes catholiques italiens, 6 décembre 1953, *Alti e Discorsi*, vol. XV, 1953.

Relevons quelques tendances dominantes de notre époque.

Le monde d'hier était stable, ses cadres donnaient l'impression de la permanence. Les idées, les appréciations, les comportements s'y transmettaient d'une génération à l'autre et formaient une tradition que personne ne songeait à mettre en question. Aujourd'hui, cet équilibre est rompu, cette stabilité est perdue. Le progrès de l'esprit démocratique ainsi que la naissance de nouvelles sociétés intermédiaires adoptant la forme des institutions démocratiques ont fait subir à notre milieu et lui font subir encore une profonde transformation sociale. Notre monde est devenu mobile. Le changement est devenu l'ambiance dans laquelle notre vie évolue et les conditions de notre existence temporelle se transforment à un rythme accéléré. Les cadres d'hier sont devenus désuets; les institutions les mieux établies doivent s'adapter sous peine de nuire ou d'être détruites; les machines sont démodées avant d'être usées et les idées vieillissent tout autant.

Cette mobilité est l'effet du progrès technique. C'est là la seconde tendance capitale de notre époque. Notre société fortement industrialisée est envahie à peu près dans tous les domaines par la science et la technique. La recherche scientifique progresse à une allure rapide sur tous les fronts à la fois; en physique nucléaire, en économie et en sociologie, en psychologie et en biologie; et les applications de la science transforment le milieu humain. Le progrès constant de la recherche scientifique est au principe de l'évolution de notre époque. Il engendre le progrès technique qui, à son tour, entraîne le progrès économique. Celui-ci transforme les conditions de la vie et le travail de l'homme. Il élève le niveau de vie de toutes les catégories de travailleurs, il procure de l'aisance aux diverses classes de la population. Il a aussi un effet plus pénétrant: il transforme les mentalités. Le travail artisanal d'hier permettait une plus grande réflexion dans le calme

et la régularité de la vie, tandis que la spécialisation technique d'aujourd'hui accapare toute l'attention des masses, rend les hommes fébriles et impatients et, en un sens, les déshumanise. Ces désavantages sont cependant compensés par la naissance de valeurs nouvelles. Chaque découverte scientifique, chaque étape du progrès technique se traduisent par une promotion nouvelle de valeurs profanes, en science, en pouvoir politique, en conception familiale et dans le domaine de l'éducation; la révolution industrielle s'accomplit par la mainmise de l'homme sur la nature et il s'ensuit une promotion de valeurs profanes que l'homme, aujourd'hui, respecte plus que jamais, et pour elles-mêmes.

En outre, l'homme aspire à une instruction plus avancée que celle d'hier. Il y voit l'instrument de sa promotion sociale. Il sent que l'instruction est devenue nécessaire pour faire carrière dans un milieu technique où sont exigées des connaissances plus étendues qu'autrefois. La montée en flèche des effectifs d'étudiants dans l'enseignement secondaire et supérieur traduit un des caractères les plus significatifs du monde contemporain: dans une société où les exigences professionnelles font appel aux ressources d'une intelligence toujours plus développée, l'enseignement supérieur exerce un attrait croissant sur les générations montantes.

Les facteurs et les tendances évoqués ici créent dans notre société des situations nouvelles ou introduisent des éléments inédits dans les situations anciennes. Ils sont à l'origine de nouveaux courants d'idées qui influenceront désormais notre pays. Ils changent la mentalité, le comportement, les sentiments de nos populations. Ils touchent les institutions, notamment dans le domaine de l'éducation. Notre milieu n'a plus l'homogénéité de naguère qui permettait la possession tranquille d'un héritage culturel que tous partageaient également. Dans le monde changeant d'aujourd'hui, les valeurs traditionnelles s'affaiblissent; tandis que des forces nouvelles s'affirment et s'implantent. Notre monde en période de tran-

sition est devenu un milieu hétérogène où se manifestent une plus grande diversité de tendances et d'opinions et un plus large éventail d'intérêts culturels. Il en résulte parfois du malaise, des incompréhensions, des conflits dans les jugements et l'appréciation des idées et des institutions. Il nous semble qu'il importe d'accueillir avec largeur de vue les développements de notre société; d'examiner avec loyauté et avec une grande liberté intérieure nos institutions; et d'opérer le discernement entre les éléments permanents et les éléments provisoires de notre tradition culturelle.

Quelques problèmes importants se posent, que nous désirons examiner en indiquant les critères de solution.

TROISIÈME PARTIE

PROBLÈMES PARTICULIERS ET CRITÈRES DE SOLUTION

I

Rôle de la famille, de la Société civile et de l'Eglise

Tout d'abord, il faut savoir discerner et analyser un phénomène social fondamental qui fait surgir un immense problème: c'est le débordement des cadres traditionnels de notre enseignement. Ce que nous possédions paisiblement jusqu'à hier ne peut plus répondre adéquatement aux besoins nouveaux d'aujourd'hui.

Les cadres institués dans le passé auraient pu, à la rigueur, faire face à un accroissement démographique normal. S'il ne s'était agi que de conserver la proportion initiale entre le nombre des institutions et la densité de la population, le travail d'adaptation eût été relativement simple et facile.

Mais c'est justement cette proportion qui a été brisée: une poussée sociale exceptionnelle a fait envahir subitement tout le cours supérieur, et les cadres anciens qui, pourtant, ont augmenté en nombre, ne réussissent quand même plus à répondre aux exigences de la situation nouvelle.

Un immense travail d'adaptation, autant rapide que prudente, s'impose à tous ceux qui s'intéressent à l'éducation. Ils doivent tous travailler en collaboration, remplir leurs responsabilités, faire valoir leur droit respectif et respecter celui des autres.

"L'éducation, dit Pie XI dans son encyclique *Divini illius Magistri,* est nécessairement oeuvre de l'homme en société, non de l'homme isolé. Or, il y a trois sociétés nécessaires, établies par Dieu, à la fois distinctes et harmonieusement unies entre elles, au sein desquelles l'homme vient au monde. Deux sont d'ordre naturel: la famille et la société civile; la troisième, l'Eglise, est d'ordre surnaturel... L'éducation qui s'adresse à l'homme tout entier, comme individu et comme être social, dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce, appartient à ces trois sociétés nécessaires, dans une mesure proportionnée et correspondante, selon le plan actuel de la Providence établi par Dieu, à la coordination de leurs fins respectives [8]."

Dans cet admirable chef-d'oeuvre de clarté qu'est son encyclique sur l'éducation, le pape Pie XI montre comment les parents dans la famille, l'Etat dans la Société civile, et la Hiérarchie dans l'Eglise doivent travailler en étroite collaboration au plus grand bien des enfants, appelés à jouer leur rôle comme fils de leur patrie et membres vivants du Corps mystique.

Si, devant nos problèmes actuels en matière d'éducation, l'une ou l'autre des trois sociétés nécessaires venait à

---

8 Traduction de Marmy. *La Communauté humaine,* § 363.

renoncer à ses droits ou faillir à sa tâche, c'est l'avenir même de notre civilisation qui se trouverait compromis. Les parents n'ont pas le droit de s'en remettre paresseusement à l'Etat; celui-ci n'a pas le droit d'imposer ses volontés dans des domaines qui relèvent de la famille ou de l'Eglise; et celle-ci doit respecter les finalités propres de l'ordre naturel. "La famille, dit encore Pie XI, reçoit immédiatement du Créateur la mission et conséquemment le droit de donner l'éducation à l'enfant, droit inaliénable parce qu'inséparablement uni au strict devoir corrélatif [9]." La Société civile reçoit, elle aussi, ses droits de l'Auteur même de la nature, "non pas, fait remarquer le pape, à un titre de paternité, comme pour l'Eglise et la famille, mais en vertu de l'autorité sans laquelle elle ne peut promouvoir ce bien commun temporel, qui est justement sa fin propre [10]". L'Eglise tient ses droits sur l'éducation à deux titres différents: d'abord, parce qu'elle a reçu de son divin Fondateur la mission d'aller "enseigner toutes les nations [11]" ensuite parce que, "Epouse immaculée du Christ, dit Pie XI, elle engendre, nourrit et élève les âmes dans la vie divine de la grâce par ses sacrements et son enseignement [12]".

Sans nous engager dans une énumération détaillée, qu'il nous soit permis ici de souligner quelques-uns des droits et devoirs de la famille, de la Société civile et de l'Eglise en matière d'éducation.

Les parents en matière d'éducation, ont des droits et des devoirs qui varient selon les niveaux de l'enseignement et l'évolution psychologique de l'enfant vers sa maturité adulte.

Au niveau primaire, leur action est plus profonde et immédiate, puisque l'enfant n'a pas encore de raisonnement

---

[9] *Idem*, § 369.
[10] Idem. § 374.
[11] Matthieu 28, 19.
[12] Traduction de Marmy, *op. cit.*, § 364.

suffisant pour agir par lui-même et que son activité déborde à peine celle de la vie familiale. Soulignons en particulier que les parents ont le droit et le devoir de transmettre à leurs enfants les richesses de leur foi chrétienne et que leur mission, en ce domaine, est même antérieure à celle de l'école qui n'est que leur auxiliaire: c'est d'ailleurs leur vie chrétienne elle-même, vécue dans la sincérité, qui constitue auprès de leurs enfants le meilleur témoignage. Les parents doivent aussi éveiller chez leurs enfants l'amour de l'instruction et de la culture, et les inviter, par leurs conseils et leurs exemples, à devenir des hommes pleinement utiles à la société dans la mesure de leurs talents. Les parents doivent comprendre, ici plus qu'ailleurs, que leur rôle est primordial et bien antérieur à celui de l'Etat.

Au niveau secondaire, l'adolescent fait peu à peu l'apprentissage de sa liberté et doit apprendre à se conduire par lui-même. L'action des parents devient ici moins immédiate et doit se faire plus discrète, mais ils ne doivent pas se croire dégagés de toute responsabilité. Il leur incombe de choisir pour leurs enfants des institutions compétentes et profondément chrétiennes, même s'ils doivent, pour ce faire, consulter des personnes qui ont plus d'expérience ou une meilleure connaissance des données. Les parents doivent aussi veiller à ne pas rester inactifs ou étrangers dans la crise d'adolescence de leurs enfants, où leurs conseils et leur compréhension affectueuse sont plus que jamais nécessaires.

Au niveau universitaire, le devoir des parents se continue, mais la liberté et l'autonomie du jeune homme jouent un rôle beaucoup plus important. Les parents commencent ici à engager le dialogue avec un adulte qu'ils doivent traiter comme tel. Ils devront faire appel à la raison et essayer de persuader sans jamais s'imposer: ils auront peut-être à rappeler discrètement certaines valeurs religieuses, morales ou intellectuelles reçues aux niveaux inférieurs que les expériences nouvelles auront eu tendance à faire oublier.

Aux trois niveaux, l'action des parents restera toujours très difficile, puisqu'ils n'ont pas nécessairement toute la compétence requise pour assumer directement leurs responsabilités. Mais ce n'est pas là une raison pour qu'ils négligent leurs devoirs ou abandonnent leurs droits à l'Etat. Ils doivent veiller à se grouper en sociétés intermédiaires, dirigées par des hommes clairvoyants et compétents: c'est par elles qu'ils pourront collaborer avec les éducateurs et exercer une influence sur les structures elles-mêmes. Affirmer, au contraire, qu'à cause de leur inexpérience ou de leur manque d'aptitudes, les parents doivent renoncer à leur droit et s'en remettre à l'Etat, c'est déjà une invitation au totalitarisme.

L'Etat, par ses lois, devra protéger les droits de la famille et promouvoir, en vue du bien commun, la culture morale, intellectuelle, civique et même physique des citoyens. Il doit faciliter la création de conditions matérielles favorables à l'enseignement et mettre sur pied les structures nécessaires de coordination et de direction des efforts de la Société civile. Il peut imposer à chacun l'acquisition de certaines connaissances élémentaires et exiger un certain degré d'instruction requis par la civilisation moderne. Il peut recueillir toutes les données nécessaires à une meilleure orientation de l'enseignement. Il peut, en somme, et même il doit s'intéresser à l'éducation dont il partage la responsabilité, quoique à des titres différents, avec la famille et l'Eglise dont il est nécessaire qu'il respecte les prérogatives en la matière.

L'Eglise ne fait pas figure d'étrangère en matière d'éducation: elle y rencontre elle aussi des droits et des devoirs. "C'est de plein droit, dit le pape Pie XI, dans *Divini illius Magistri,* que l'Eglise se fait la promotrice des lettres, des sciences et des arts, dans la mesure où tout cela peut être nécessaire ou profitable à l'éducation chrétienne comme à toute son oeuvre de salut des âmes" [13]. Et le pape Pie XII

[13] Traduction de Marmy, *op. cit.*, § 365.

ajoutait: "Dieu a confié à l'Eglise elle-même la direction de l'humanité sur le plan religieux et moral. Elle est mère et médiatrice de la vie surnaturelle. La surnature cependant suppose la nature et elle lui est intimement unie. C'est pourquoi les revendications de l'Eglise s'étendent au domaine naturel dans la mesure où celui-ci influe sur l'obtention des fins surnaturelles" [14].

Comme instrument de sa mission éducatrice, l'Eglise a choisi l'école catholique dont elle ne peut se dispenser que dans des conditions exceptionnellement graves, imposées de force par l'histoire ou les circonstances. "L'Eglise catholique, continue le pape Pie XII dans sa lettre à Monseigneur Von Streng, ne voit son idéal éducatif réalisé que dans l'école catholique. Les écoles qui sont orientées par d'autres idéologies ne peuvent pas assurer aux jeunes Catholiques une éducation à la fois vaste et unifiée. L'Eglise n'a pas à se préoccuper que de l'enseignement religieux: la foi catholique au contraire doit étendre son rayonnement sur tout l'enseignement. Il est certain qu'il faut respecter pour chaque matière ses droits particuliers; mais il faut lui assigner le rang et la place qui lui reviennent dans l'ensemble de l'enseignement et de l'éducation" [15].

L'Episcopat français, traitant du problème de la confessionnalité des écoles, ne s'inspirait-il pas de cette doctrine traditionnelle en affirmant qu'"il n'y a, pour un chrétien, d'école pleinement satisfaisante que l'école chrétienne" [16].

Il ne faudra donc pas taxer l'Eglise d'intolérance si elle oblige ses enfants à fréquenter, à moins de raisons graves et exceptionnelles, ses écoles confessionnelles. Ce faisant, elle ne viole en rien le droit des autres dont elle veut respecter

---

[14] Pie XII, Lettre à Mgr Von Streng, 15 avril 1958.

[15] *Idem.*

[16] Assemblée plénière de l'Episcopat français, *La Documentation Catholique* 1951 (48), col. 456.

la liberté de conscience; elle agit tout simplement en communauté vivante qui veut assurer la croissance normale de ses membres. Elle entre alors en entière collaboration avec la famille et l'Etat, pour le plus grand bien des générations à venir.

II

Collaboration de tous les membres de l'Eglise

Devant les problèmes actuels de l'éducation, l'esprit de collaboration ne doit pas seulement animer les relations entre la famille, la Société civile et l'Eglise, mais aussi les relations entre les différents membres de l'Eglise.

Le problème du débordement des cadres, dont nous parlions plus haut, a amené dans l'Eglise une collaboration toujours plus grande entre clercs et laïcs. Dans l'enseignement classique, cette collaboration s'est manifestée d'abord par l'introduction de professeurs laïques aux côtés des prêtres.

Timide à ses débuts, elle se restreignait aux domaines des arts, comme la musique et la peinture, et à celui de certaines autres activités strictement profanes, comme la gymnastique ou le commerce. Avec les années, le nombre des laïcs est allé toujours grandissant dans plusieurs institutions classiques, si bien que l'an passé, par exemple, dans un collège de la région métropolitaine, 70% des heures de cours étaient données par des laïcs. La création de sections classiques dépendant des Commissions Scolaires a constitué un pas décisif dans l'intégration des laïcs au niveau secondaire. On peut dire qu'aujourd'hui la collaboration entre clercs et laïcs à ce niveau de l'enseignement ne constitue plus une innovation.

Au niveau primaire, c'est en très grand nombre et beaucoup plus tôt, que les laïcs sont entrés en collaboration avec les frères et soeurs.

Il faut se rendre compte jusqu'à quel point et comment cette collaboration est un bien. Elle n'est pas une simple concession à l'esprit du temps et encore moins une réaction de panique devant ceux qui parlent d'enseignement "laïque" au sens non chrétien du mot. Elle est au contraire une manifestation parfaitement normale de la vraie vie de l'Eglise où les différents membres doivent faire oeuvre commune.

L'Eglise, en effet, ne se limite pas à la seule hiérarchie. Le mot "Eglise", par son étymologie même (*ecclesia* veut dire "assemblée") doit désigner la communauté du Peuple de Dieu marchant vers le Royaume à venir, sous la conduite de ses chefs établis par Jésus-Christ. Réduire l'Eglise aux seuls évêques et prêtres, croire que pour faire partie de l'Eglise il faille porter la soutane ou tout autre habit ecclésiastique, religieux ou monastique, c'est atrophier l'Eglise et ne pas comprendre ses dimensions. "Les laïcs aussi sont l'Eglise", disait le pape Pie XII [17].

Ainsi, l'action du laïcat chrétien dans les activités sociales, économiques et politiques y fait pénétrer la pensée de l'Eglise et les intérêts spirituels de notre époque. Les laïcs peuvent apporter une contribution intellectuelle et spirituelle dans les divers secteurs de l'enseignement et y jouer le rôle, tout comme les clercs et les membres des congrégations et des ordres enseignants, d'un levain évangélique. La présence des laïcs dans les écoles secondaires et dans les collèges classiques, loin d'être le signe d'une avance de laïcisme, annonce un élargissement des effectifs apostoliques de l'Eglise et une conscience plus vive, au sein de la communauté chrétienne, du devoir de tout baptisé à l'égard de la civilisation qui se construit en vue de conduire les hommes au Royaume de Dieu. Ce mouvement n'a rien à voir avec le laïcisme; ce dernier est une doctrine qui, sous le masque de la neutralité, professe l'exclusion, dans la politique et à l'école, non seule-

[17] Pie XII, allocution aux Cardinaux, 20 février 1946; *Les enseignements pontificaux, l'Eglise*, vol. II, no 1191.

ment du christianisme, mais de toute religion. Qu'on ne se laisse pas tromper par des déclarations souvent idéalistes: le laïcisme ainsi qu'une certaine laïcité ont toujours été une force militante contre l'Eglise.

Le laïcat est un état de vie dans l'Eglise: clercs et laïcs sont tous membres du peuple de Dieu, insérés par la foi et le baptême dans la vie de la communauté chrétienne, chargés de responsabilités les uns à l'égard des autres dans les fonctions complémentaires qu'ils remplissent à l'intérieur de cette fraternité et de cette société qu'est l'Eglise. Pour accomplir en plénitude son oeuvre de salut dans les âmes et au coeur des civilisations, l'Eglise a besoin des clercs et des laïcs. Ces derniers sont les ouvriers qui portent le règne du Seigneur au coeur de la création et qui remplissent la mission de l'Eglise dans les activités temporelles.

Ainsi les laïcs, animés d'un grand esprit chrétien et d'un sens aigu de leurs responsabilités, s'appliqueront à maintenir, comme le font avec éclat les clercs et les congrégations enseignantes depuis trois siècles dans cette province, la présence de l'Eglise dans les divers domaines de l'enseignement. Dans les années à venir, l'Eglise y agira par la collaboration, le dévouement et la compétence de tous ses membres, prêtres et laïcs, frères et religieuses.

Cependant, à cause de l'augmentation récente des enseignants laïques dans les collèges, à cause aussi du caractère inédit de certaines circonstances, la collaboration entre clercs et laïcs suscite parfois des tensions. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Une situation nouvelle entraîne toujours une période d'essais et d'adaptations. Il importe toutefois d'envisager ces situations avec clairvoyance et avec calme, avec la volonté loyale de résoudre les difficultés dans un esprit de compréhension mutuelle. Il est dans l'intérêt des collèges classiques d'assurer à leurs professeurs des conditions d'emploi et un régime de travail appropriés à la dignité de leurs fonctions et à la gravité de leurs responsabilités. Pour se

consacrer en toute liberté d'esprit à son enseignement et à ses élèves, le professeur doit jouir des garanties de permanence dans sa profession. Aussi les professeurs laïques souhaitent-ils une définition précise de leur statut d'enseignant, assurant la stabilité de leur travail et mettant leur carrière à l'abri des circonstances imprévues. Dans ce sens, les professeurs désireraient que la reconnaissance de leur droit d'association soit dans la pratique acceptée sans réticence et soit appliquée sans réserve avec toutes les conséquences qui en découlent.

Des opinions se font jour dans notre société exprimant le désir des laïcs d'accéder aux postes de direction dans l'enseignement secondaire et dans les institutions classiques. Cette aspiration est légitime et il y a intérêt à ce que les clercs la prennent en considération. Peut-être devrait-on soumettre à une revision sérieuse certains cadres administratifs des établissements d'enseignement; de toute façon, devant la montée constante des effectifs laïques dans les institutions d'enseignement, il convient d'instituer sur ces problèmes un dialogue ouvert et loyal entre clercs et laïcs, en vue d'une prévision sereine de l'avenir prochain.

Pour le plein épanouissement du travail des laïcs en matière d'éducation chrétienne, les sections classiques des Commissions scolaires peuvent offrir de larges possibilités. En collaboration avec les collèges classiques, leur action concrète pourra prendre la forme que détermineront les milieux et les circonstances.

On le voit, les tâches sont nombreuses, délicates et difficiles. Tant au niveau des hommes qu'au niveau des structures, tous doivent s'appliquer à faire naître les conditions d'une saine collaboration et d'une mutuelle compréhension. Les prêtres-éducateurs, les frères et les soeurs des communautés enseignantes, devront s'efforcer de mieux comprendre le rôle que les laïcs ont à jouer dans l'Eglise et leur apport chrétien dans l'oeuvre de l'éducation. D'autre part, les pro-

fesseurs laïques auront à coeur de répondre pleinement aux exigences spirituelles de leur vocation d'enseignants chrétiens. Les collèges classiques, de leur côté, auront à manifester compréhension, ouverture d'esprit, volonté d'adaptation et désintéressement au service du bien commun, devant les données nouvelles de la situation et, surtout, devant les progrès éventuellement rapides de la gratuité scolaire.

III

Exigences de l'éducation de la foi

Dans l'ensemble de l'éducation chrétienne, l'enseignement religieux occupe une place de choix. C'est assurément l'une des tâches les plus hautes, mais aussi les plus difficiles de l'éducateur qui, pour la remplir avec justesse et probité, doit accueillir dans son esprit et son coeur attentifs la Parole de Dieu. En présence des exigences accrues que notre époque mieux avertie formule à l'endroit de l'enseignement religieux, et à cause de certaines déficiences qui s'y glissent et que la routine entretient parfois, il n'est pas inutile de faire à son sujet un examen de conscience.

Notre enseignement religieux ne serait-il pas trop abstrait? Ne se borne-t-on pas à réduire le message du salut, qui est esprit et vie, à l'exposé de notions arides et sèches? Au lieu de fixer l'attention sur la personne du Christ, qui est au coeur du message révélé, ne la détourne-t-on pas sur des aspects accessoires et sentimentaux? Notre enseignement religieux n'aurait-il pas une tendance trop individualiste, centré trop exclusivement sur des préoccupations morales et oublieux de l'insertion du chrétien dans la grande communauté qu'est l'Eglise? Ne risque-t-il pas, soit à cause de la pauvreté de son contenu doctrinal, soit à cause de l'indigence spirituelle de l'enseignement, d'entraîner à une pratique religieuse conventionnelle et passive qu'une foi sans chaleur n'anime pas? Il convient de réagir avec vigueur contre ces tendances

qui risquent de défigurer la grandeur d'un message qui dépasse totalement ce que le coeur humain peut découvrir et espérer, et qui pourtant rencontre l'attente secrète des hommes.

Nous conseillons à tous les catéchistes, à tous les professeurs de religion, de se pénétrer de la grandeur de leur tâche. Le Seigneur Jésus-Christ a confié à son Eglise la mission d'annoncer l'Evangile à toute créature[18], de faire de tous les peuples des disciples[19], et de rendre témoignage jusqu'aux extrémités de la terre[20].

Cette mission, l'Eglise la transmet aux catéchistes, les associant par le fait même à l'oeuvre du Christ. Le professeur de religion accomplit à son tour ce que le Christ a fait et continue de faire par son entremise: il annonce aux hommes le message de salut pour les introduire dans l'univers de la foi; puis il leur permet d'approfondir le sens de ce message qui doit toucher la profondeur de l'âme et atteindre jusqu'au plus intime de la conscience. Le catéchiste conduit ainsi les jeunes à croître dans la foi, à devenir des chrétiens adultes et des témoins de la vérité. L'enseignement religieux ne se borne donc pas à transmettre une doctrine. Sans doute, ne doit-il pas négliger cet aspect; mais il a aussi pour but de favoriser la croissance du Christ dans la vie de chaque chrétien.

Cet enseignement a un contenu riche et précis. Il annonce le Royaume de Dieu déjà commencé parmi nous, le dessein de salut de Dieu, qui n'est pas seulement une vague réalité muette, mais le Dieu vivant et personnel, qui s'est révélé dans son Fils. Cet enseignement mettra le Christ à la place qu'Il occupe réellement, c'est-à-dire au centre de tout, car c'est par Lui et en Lui que Dieu accomplit l'oeuvre de

[18] Marc. 16. 16.
[19] Matthieu 28. 19.
[20] Actes 1. 9.

son amour. C'est Lui que l'élève doit reconnaître pour son Maître et Sauveur; Lui qui agit dans son Eglise par l'Esprit-Saint, grâce aux pasteurs qu'Il a institués, à l'annonce de sa Parole et à la communication des sacrements.

Cet enseignement doit insister sur la réponse de l'homme au message de Dieu, qui est le renouvellement du coeur sans lequel personne ne peut entrer dans le Royaume de Dieu et qui n'est jamais acquis une fois pour toutes. Il fera aussi comprendre que le chrétien est l'intendant des biens du Créateur, responsable du monde créé par Dieu et des formes que prend autour de lui la vie sociale, culturelle, économique et politique. Un enseignement religieux authentique doit apprendre à se soucier du monde, à respecter la création, à s'opposer à toute dégradation des créatures, à accueillir ce qu'ont de valables les diverses civilisations et à participer au développement des civilisations nouvelles, techniques et industrielles, et à promouvoir dans l'ordre temporel, la famille, la profession, la vie publique, un ordre correspondant à la sagesse de Dieu.

Des efforts admirables sont déployés en ce sens depuis plusieurs années dans notre pays par des équipes d'éducateurs; des commissions d'études ont élaboré des programmes conformes aux renouveaux biblique, liturgique et doctrinal en matière d'enseignement religieux. Des centres d'études ont établi une documentation solide et poursuivent la diffusion de cet enseignement religieux. Nous aimons donner en exemple à tous les éducateurs le travail et la générosité de ces équipes.

IV

Respect des valeurs profanes

L'enseignement religieux n'est cependant pas l'unique matière au programme d'un enseignement confessionnel, tant s'en faut. Le chrétien n'est pas un homme désincarné qui

n'aurait plus d'intérêt pour cette "vallée de larmes". Il doit apprendre au contraire à assumer son rôle dans le monde présent où Dieu le veut. A ce point de vue, il faudrait peut-être se demander si notre enseignement confessionnel a toujours reconnu aux réalités profanes la place qu'elles occupent dans le plan divin de la création et de la rédemption. Vous n'ignorez pas qu'on adresse parfois à ce sujet de sérieux reproches aux éducateurs chrétiens. On les accuse de sous-estimer les valeurs artistiques, scientifiques, techniques et économiques, sous prétexte d'idéal chrétien plus élevé.

La réponse à ces accusations se trouvera dans une meilleure compréhension du christianisme à qui rien de ce qui est humain ne peut être étranger. S'il est pleinement lui-même, le chrétien ne peut être anti-humain. L'ordre naturel tout entier, avec sa finalité propre et toutes ses sciences techniques, est appelé à la christianisation et non au mépris. Le baptisé doit offrir au Christ toute la réalité profane dont la fin dernière est Dieu.

Par la création, Dieu tout-puissant, faisant surgir du néant des êtres qu'Il trouvait bons, les mit à la disposition des hommes en disant: "Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la; dominez sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre" [21].

Comprise dans ces perspectives du plan divin de la création, les découvertes modernes de la science et de la technique sont bien autre chose qu'une manifestation de l'orgueil humain. Notre enseignement chrétien doit savoir les intégrer et faire comprendre à la jeunesse qu'elles constituent une prise de possession de ce monde que le Seigneur nous a donné pour nous ennoblir. Il doit faire comprendre aussi que l'activité économique peut être en parfaite harmonie avec le commandement qui nous a été donné de faire

[21] Genèse 1, 28.

fructifier nos talents et que l'activité artistique constitue en elle-même un acte d'admiration devant les oeuvres du Seigneur et même une participation lointaine à son acte créateur.

Le péché est venu introduire dans l'homme et dans le monde une déviation profonde qui les a détournés du Seigneur. Mais la miséricorde divine n'a pas voulu la destruction de ce qui l'avait offensée; au contraire, elle a prévu sa purification dans une assomption salvatrice. Par le mystère de l'Incarnation, c'est l'humanité tout entière, et tout l'univers avec elle, qui renaît à une vie nouvelle dans la personne de Jésus. Par le mystère de la Rédemption, Jésus mort et ressuscité entraîne avec Lui un monde qui peu à peu se transforme en Lui et par Lui.

Le rôle du chrétien ne consiste pas seulement à sauver son âme, mais à faire pénétrer l'action du Christ dans son corps, dans le monde sensible et matériel qui s'y rattache et dans toutes les sphères de l'activité profane. Il est significatif de voir un saint comme Pie X, en qui l'humain et le divin se trouvaient si admirablement unis, prendre comme devise le mot de saint Paul: "Omnia instaurare in Christo" — "Ramener toutes choses dans le Christ"[22]. Le chrétien n'a pas d'autre mission que celle du Christ: s'incarner dans le monde pour sauver le monde et le faire ressusciter avec lui.

Cette mission ne se remplit pas cependant sans de nombreux dangers. Pour n'en souligner que deux, rappelons qu'il faut éviter l'activisme, qui ferait consister toute la religion chrétienne dans le seul engagement temporel; et le naturalisme, qui nous fait oublier l'ambiguïté foncière du monde créé jusqu'au retour triomphal du Christ. Mais ces dangers accidentels ne peuvent ni infirmer, ni faire oublier les vraies dimensions de l'activité du chrétien dans le monde profane.

---

[22] Ephésiens 1, 10.

Dans tous les milieux de la vie et du monde profane, le chrétien ne doit jamais se sentir ailleurs que chez lui, car il fait partie de ces hommes, dont parle le livre de l'Ecclésiastique, "sans qui nulle cité ne pourrait se construire,... qui soutiennent la création et dont la prière a pour objet les affaires de leur métier" [23].

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉGLISE, COMMUNAUTÉ DE CHARITÉ

Les problèmes que nous venons de poser et les éléments de solution que nous avons esquissés sont bien loin d'être le dernier mot ou un point final. Ils engagent au contraire à une analyse ultérieure qui devra s'effectuer sous le signe du sérieux, de l'objectivité et de la prudence. Les jugements portés par des personnes qui parlent à la légère sans avoir étudié les problèmes, les critiques passionnées, les changements inconsidérés et hâtifs, rien de cela ne pourra jamais clarifier la situation. Les Catholiques auront un rôle éminent à jouer dans l'évolution qui s'amorce. C'est dans le grand contexte du mystère de l'Eglise qu'ils devront travailler. Or, l'Eglise est une communauté et une communauté de charité.

Parce que l'Eglise est une communauté, les tentatives de solution devront prendre forme et s'effectuer dans un climat de collaboration où chacun puisse assumer ses responsabilités. Une telle atmosphère suppose qu'on sache instaurer un dialogue vraiment adulte entre collaborateurs.

Le dialogue est une conversation et un échange entre personnes adultes. Pour être institué entre des hommes et des groupes dont l'expérience est variée et les vues parfois

---

[23] Ecclésiastique 38, 32-34.

divergentes, il oblige à surmonter les pentes faciles de la routine aveugle, des opinions toutes faites, des intérêts inconscients, de toutes les autres formes de la passion égoïste et dominatrice. Le dialogue a toujours pour principe une grande générosité de coeur et d'intelligence. L'homme qui dialogue ne s'attribue pas des avantages sur autrui: il ne force pas l'adhésion de son prochain, il n'impose pas ses opinions, il n'écrase pas en adversaire. Le dialogue commence par le respect pour autrui, traité en partenaire, aimé comme un égal, accueilli avec les égards de la courtoisie. A ce moment commence l'échange libre et serein des idées, la discussion ouverte des points de vue: la seule discussion féconde qui à la fois rapproche les hommes et fasse progresser les solutions.

Dans notre monde hétérogène, le chrétien doit à tout prix maintenir cette volonté de dialoguer avec toutes les personnes de bonne foi avec lesquelles il a à traiter des problèmes actuels. Ne l'oublions pas: le dialogue est l'une des formes de notre culture. La civilisation occidentale est une civilisation de dialogue. Elle consiste depuis des siècles dans une perpétuelle confrontation d'idées et un perpétuel effort de compréhension mutuelle. Qui ne sait pas dialoguer risque de devenir à son insu la proie du fanatisme. Détruire le dialogue, ce n'est pas seulement abolir l'autre; c'est se détruire soi-même.

Comme l'Eglise est une communauté de charité, tous ses membres devront s'appliquer chez nous à s'aimer et à se comprendre les uns les autres, même lorsque leurs tendances divergent ou s'opposent. Rien n'est plus pénible, dans l'Eglise du Christ, que de voir des hommes se prêtant mutuellement de mauvaises intentions, alors qu'en réalité ils disent souvent une même chose en des langages différents ou veulent un même bien par des moyens opposés. Le moins que nous puissions faire est de croire à la bonne foi les uns des autres et nous aimer à tout prix et tâcher de nous comprendre malgré toutes les ambiguïtés de la pensée et de la parole humaine.

Si nous nous aimons vraiment les uns les autres, notre charité mutuelle deviendra charité commune envers ceux qui ne partagent pas notre foi et la chaleur de notre amour leur tracera peut-être un chemin vers le Christ.

* * *

Dans la confusion qui règne autour des questions de l'enseignement au Canada français, nous voudrions avoir apporté quelques lumières qui permettront de vivre en conscience claire. Nous croyons faire là oeuvre d'Eglise.

La confusion des idées est une triste conséquence du péché originel et de l'orgueil des hommes; et c'est elle qui paralyse notre action commune. Le récit biblique de la Tour de Babel en est un témoignage: c'est là que fut "confondu le langage de tous les habitants de la terre... et ils cessèrent de bâtir la ville", dit le texte [24].

Les chrétiens sont des bâtisseurs de deux cités: la communauté humaine et l'Eglise. S'ils vivent dans la confusion, ils pèchent deux fois contre l'Esprit-Saint, qui descendit sur les Apôtres pour refaire l'unité perdue. Nous ne pouvons pas permettre que la confusion des idées nous empêche de devenir "pierres vivantes", selon l'expression de saint Pierre [25].

La cité terrestre attend de nous que nous y prenions courageusement notre place et le Seigneur veut que nous travaillions dans l'Eglise "en vue de la construction du Corps du Christ, dit saint Paul, au terme de laquelle nous devons parvenir, tous ensemble, à ne plus faire qu'un dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu [26]".

Texte paru en brochure aux Editions Fides

---

[24] Genèse, 11, 1-9.
[25] I Pierre, 2, 5.
[26] Ephésiens 4, 12-18.

No 323

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

Le costume ecclésiastique

MANDEMENT ADRESSÉ AU CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER ET AUX AUTRES RELIGIEUX DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL

Chers collaborateurs,

Le costume ecclésiastique doit rendre manifeste la présence du prêtre au milieu des hommes; il doit le désigner aux fidèles comme le représentant de Jésus-Christ, comme celui que le Seigneur a appelé et a rendu disponible à leur service; il doit être, pour le prêtre lui-même, un rappel de sa consécration et un secours qui l'aide à se tenir à l'écart de ce qui serait étranger à son état.

Pour mieux répondre, dans notre milieu, à ces exigences du costume ecclésiastique, nous avons cru devoir apporter quelques modifications à notre législation synodale. Nul n'ignore combien à Montréal, devenu carrefour du pays, les mentalités et les modes de vie se sont profondément transformés depuis ces dernières années. Ces changements se sont manifestés au sein même d'une bonne partie de notre population qui, aujourd'hui, considère l'habit du prêtre et du religieux différemment d'autrefois. Elle lui témoigne toujours un grand respect mais accepte et, pour certaines occasions, désire qu'il prenne une autre forme que la soutane. L'on ressent en effet qu'il y a des circonstances et des lieux où l'habit noir, qui est lui aussi reconnu universellement comme un

costume ecclésiastique, convient mieux à manifester la présence de l'Eglise et répond davantage aux exigences de la vie moderne.

De tels sentiments, partagés en particulier par les jeunes, ne sont peut-être pas sans influencer les vocations sacerdotales et religieuses. Qu'il Nous soit permis de rappeler à ce propos les considérations que faisaient Pie XII aux supérieures générales des communautés religieuses en 1952: "Dans cette crise des vocations, veillez à ce que les coutumes... ne soient pas une barrière ou une cause d'échecs... Dans ces choses qui ne sont pas essentielles, adaptez-vous autant que vous le conseillent la raison et la charité bien ordonnée." (*A.A.S.* 44, 1952, p. 825).

La discipline ecclésiastique qui oblige les clercs à porter un costume distinctif, remet à chacun des évêques la responsabilité de déterminer l'application locale de cette législation. "Tous les clercs doivent porter un habit ecclésiastique convenable, conformément aux coutumes locales légitimes et aux prescriptions de l'Ordinaire du lieu" (*C.I.C.* can. 136).

C'est donc en vertu des pouvoirs que Nous accorde le droit et dans un souci d'adaptation aux exigences nouvelles du ministère pastoral à Montréal, que Nous donnons le présent décret. Déjà, le 21 mars 1916, s'adressant aux autorités religieuses du Canada, la S. C. Consistoriale indiquait quelles considérations devaient inspirer les mesures prises par chaque évêque au sujet du costume ecclésiastique: "La prescription du concile plénier de Québec, à l'effet de conserver les usages locaux existant en ce qui concerne les deux formes du vêtement ecclésiastique, n'est pas et ne peut être absolue et perpétuelle, mais elle est de sa nature conditionnelle et transitoire. Avec le temps et sous la poussée de circonstances nouvelles, les coutumes deviennent sujettes à changement. Il devient alors utile que l'habit, quel qu'il soit, s'adapte et se conforme aux moeurs nouvelles pourvu qu'il reste toujours un habit ecclésiastique" (*A.A.S.*, 8, 1916, p. 149).

Chers collaborateurs, séculiers et religieux, Nous confions à votre loyauté et à votre prudence l'observance de cette nouvelle loi. Vous devez toujours accueillir avec amour le devoir strict que vous fait l'Eglise de porter un costume distinctif. Une lecture attentive vous amènera à constater que la présente législation ne bouleverse rien: elle consacre plutôt et précise ce que Notre Synode de 1953 avait amorcé. Cette loi ne peut prévoir toutes les circonstances de son application. Aussi, pour les circonstances où le choix de la soutane ou de l'habit noir reste libre, Nous Nous en remettons à votre jugement. Vous Nous permettrez d'insister sur ce qui peut sembler être un détail: Que votre tenue en habit noir soit soignée, sobre et correcte; comme la soutane ou le costume religieux, veillez à toujours le porter avec dignité.

En tout cela, que votre attitude soit guidée par les principes qui ont inspiré la présente législation: "charité bien ordonnée", respect du prochain, fidélité à votre état de prêtre et de religieux.

* * *

Par les présentes, Nous abrogeons et déclarons abrogés les articles 19 et 20 du Synode diocésain de Montréal et Nous promulguons ce qui suit:

1. Les prêtres sont tenus de porter le costume ecclésiastique. Il est gravement défendu au clerc de dissimuler son état ecclésiastique.

2. Le costume ecclésiastique en vigueur dans le diocèse comprend, selon les besoins de l'apostolat ou les convenances, soit la soutane et le col romain soit l'habit noir et le col romain. Toutefois

   a) on doit porter la soutane à l'église et chaque fois que, publiquement ou privément, on administre les sacrements; on devra également la porter de façon habituelle au presbytère et dans les collèges;

b) on doit porter l'habit noir pour les sorties en ville.

3. Quand il convient de déposer le costume ecclésiastique (par exemple, pour l'exécution d'un travail, pour la pratique d'un sport) le clerc doit se vêtir modestement, éviter tout scandale et même tout étonnement.

4. Il est défendu d'admettre à la célébration de la messe un prêtre qui se présenterait sans être revêtu d'un costume ecclésiastique.

5. En dehors du séminaire, les séminaristes sont soumis à la présente législation. Cependant, les séminaristes qui ne sont pas dans les ordres majeurs devront, lorsqu'ils portent l'habit noir, porter la chemise blanche et la cravate noire, et non le col romain.

6. En dehors de leurs maisons religieuses, les religieux sont soumis à la présente législation quant au port de leur costume religieux respectif et de l'habit noir. Cependant, les religieux qui ne sont pas dans les ordres majeurs et les religieux laïcs (frères) devront, lorsqu'ils portent l'habit noir, porter la chemine blanche et la cravate noire, et non le col romain.

Donné à Montréal, le vingt-septième jour du mois de juin 1961.

✠ Paul-Emile cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Par mandement de Son Eminence,
Pierre Lafortune,
Chancelier.

CIRCULAR

of

HIS EMINENCE

PAUL-ÉMILE CARDINAL LÉGER

Archbishop of Montreal

LETTER TO THE SECULAR AND REGULAR CLERGY AND OTHER RELIGIOUS OF THE DIOCESE OF MONTREAL

The Ecclesiastical Garb

Letter to the Secular and Regular Clergy and Other Religious of the Diocese of Montreal

Dear Collaborators,

The ecclesiastical garb must be a visible sign of the presence of the priest in the midst of his fellow men; it must designate him to the faithful as a representative of Jesus Christ, as one whom the Lord has called and placed at their disposal to serve them; it must be for the priest himself a reminder of his consecration to God and an aid which will help him to remain apart from everything that would be alien to his state.

In order to assure a better fulfilment, in our milieu, of the requirements of the wearing of the ecclesiastical garb, we have deemed it necessary to make some modification in our Synodal legislation. Montreal has become a crossroads of the country and every one is aware of the great changes of mentality and way of life which have taken place during the last few years. These changes have affected the way of thinking of a large section of our population which, today, considers the garb of the priest or the religious in a different light than it did before. Our people still show great respect for the ecclesiastical garb but accept and, in certain circumstances, desire that clerics and Religious should wear

some other form of ecclesiastical garb than the cassock. In fact, it is often felt that there are circumstances and places where the black clerical suit, which is also universally recognized as an ecclesiastical garb, is more fitting as a sign of the presence of the Church and more adapted to the requirements of modern life. These views, which are shared in particular by the younger generation, are perhaps not without influence upon priestly and religious vocations. At this point We would like to recall the reflexions which Pius XII made to the Superiors General of religious communities in 1952: "In this crisis of vocations, take care that customs... should not become a barrier or a cause of failure... In those things which are not essential adapt yourselves as much as common sense and well-directed charity will indicate advisable." (*A.A.S.* 44, 1952, p. 825).

The ecclesiastical law which obliges clerics to wear their distinctive ecclesiastical garb, leaves to each Bishop the responsibility of applying this legislation to his local jurisdiction. "All clerics must wear an appropriate ecclesiastical garb in accordance with legitimate local customs and the regulations of the Ordinary of the place". (*C.I.C.* can. 136).

This present decree is therefore issued in virtue of powers granted to Us by law in a desire to adapt the pastoral ministry in the Diocese of Montreal to the present requirements. Already, on March 21st, 1916, the Sacred Consistorial Congregation indicated to the Hierarchy of Canada what considerations should inspire the measures which were to be taken by each Bishop relative to the matter of ecclesiastical garb: "The regulation of the Plenary Council of Quebec, which was aimed at maintaining existing local customs in the matter of the two forms of ecclesiastical garb, is not and cannot be absolute and perpetual, but is of its very nature conditional and transitory. With the passing of time and the appearance of new circumstances, customs become subject to change. It therefore becomes useful that the ecclesiastical garb, whatever it may be, should adapt and conform itself

to new ways of living as long as it remains always an ecclesiastical garb". (*A.A.S.* 8, 1916, p. 149).

Dear collaborators, secular and religious, we rely upon your faithfulness and prudence for the observance of this new law. You must always accept with love the strict duty which is imposed upon you by the Church to wear a distinctive garb. Reading the present legislation attentively, you will see that it does not constitute a great breach with the past: rather it sanctions and states more explicitly that which was initiated by our Synod of 1953. This law cannot foresee all the circumstances of its application. Moreover. we rely upon your judgment in the circumstances where the choice of the cassock or the black clerical suit remains free. We take the liberty, however, of insisting upon a point which might seem a mere detail: that, when wearing the black clerical suit, your appearance should be neat and well-groomed, and just as dignified and unostentatious as when you wear the cassock or the religious habit. In all of this, your attitude should be guided by the principles which inspired the present legislation: well-directed charity, deference for those around you, faithfulness to the duties of your state in life as a priest or a religious.

* * *

By these presents We abrogate and declare abrogated articles 19 and 20 of Our Diocesan Synod of Montreal and promulgate the following directives:

1. Priests are obliged to wear their distinctive clerical garb. It is seriously forbidden for a cleric to dissimulate his clerical state.
2. The clerical garb in force in the diocese comprises either the cassock and the roman collar or the black clerical suit and the roman collar, according to the needs of the apostolate or the indications of particular circumstances. However
   a) it is mandatory to wear the cassock in church and each time one administers the sacraments, either pub-

licly or privately; habitually, it will also be mandatory to wear the cassock in the rectory and in the college;

b) it is mandatory to wear the black clerical suit in town.

3. In circumstances where it is fitting to lay aside the ecclesiastical garb (for example, when engaged in some work, in the practice of sports) a cleric must be dressed modestly and must avoid giving scandal or causing amazement.
4. It is forbidden to admit to the celebration of Mass a priest who presents himself without his clerical garb.
5. Beyond the limits of the seminary, seminarians must follow the present legislation. However, seminarians who are not yet in major orders must wear a white shirt and a black tie, instead of the roman collar, when they wear the black clerical suit.
6. Beyond the limits of their religious houses, Religious are bound by the present legislation in wearing their respective religious habits and the black clerical suit. However, Religious who are not yet in major orders, as well as lay Religious (Brothers) must wear a white shirt and black tie instead of the roman collar when they wear the black clerical suit.

Given at Montreal, this twenty-seventh day of the month of June, 1961.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archbishop of Montreal

By order of His Eminence,
Pierre Lafortune,
Chancellor.

Sonnerie des cloches

Pour favoriser le repos des gens, en particulier des malades, Nous ordonnons que les cloches extérieures des églises, chapelles et couvents ne sonnent pas avant 8 heures le matin, ni après 8 heures le soir. On pourra faire exception à cette règle la nuit de Noël, à la Vigile pascale, et à la Fête-Dieu.

L'usage des cloches conserve sa signification qui est de convoquer l'assemblée des fidèles et d'inviter ceux qui sont absents à s'unir par la prière à la liturgie. On devra cependant toujours veiller à ce que la sonnerie des cloches soit discrète et ne vienne pas inconsidérément ajouter à l'envahissement de nos villes par le bruit.

Donné à Montréal, le 13 septembre 1961.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

The Ringing of Bells

To avoid disturbing persons who have a right to rest and quiet, especially those who are ill, We hereby decree that no outside bells of churches, chapels and convents be rung before 8 a.m. or after 8 p.m.

An exception may be made to this rule for Christmas Eve, the Easter Vigil and Corpus Christi.

The ringing of bells still remains a means of calling together the assembly of the faithful and of inviting those who are absent to join in the liturgy through prayer.

At all times, the ringing of bells must be unobtrusive and carried out with due consideration.

Given at Montreal, September 13, 1961.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archbishop of Montreal

(*Sem. Rel.*, 12 septembre 1961)

Communiqué officiel :

Veillée de prière pour le concile

A la veille du départ prochain de Son Eminence pour Rome et pour marquer le onzième anniversaire de la Croisade du Rosaire aux grandes intentions de l'Eglise, une veillée de prière pour le Concile se tiendra à la Cathédrale et sera diffusée sur les ondes de CKAC, dimanche, le 1er octobre prochain, de 7 h. à 8 h. p.m.

Son Eminence le Cardinal invite les fidèles à se rendre nombreux à la Cathédrale pour cette occasion ou du moins à se joindre par la radio à cette prière solennelle.

Messieurs les curés sont priés de lire ce communiqué au prône de dimanche prochain et, si possible, d'assurer une délégation à cette veillée de prière diocésaine.

La Chancellerie

(*Sem. Rel.*, 26 septembre 1961)

Recensement sur l'assistance à la messe dominicale le 19 novembre 1961

1. LETTRE AUX CURÉS DU DIOCÈSE

Montréal, 19 septembre 1961

Bien cher collaborateur,

En novembre prochain, nous ferons dans le diocèse de Montréal un recensement sur l'assistance à la messe dominicale. L'occasion nous en est particulièrement fournie cette année puisque le recensement national de 1961 apportera des informations précises qui serviront de termes de comparaison et permettront de déterminer, grâce aux renseignements que nous aurons recueillis dans les lieux de culte, des taux de pratique religieuse.

Vous comprendrez l'intérêt pastoral que représente une telle entreprise. L'assistance à la messe du dimanche est certes un indice qui peut permettre d'apprécier la vie chrétienne de nos fidèles.

Notre recensement sur l'assistance à la messe dominicale se fera le 19 novembre prochain, dans tous les lieux de culte du diocèse. Tous les fidèles, âgés de 7 ans et plus, présents aux messes ce dimanche-là, auront à répondre, sous le couvert de l'anonymat, à un questionnaire bref, précis et facile à remplir. Déjà, l'année dernière, une étude préliminaire a été faite dans quelques paroisses, nous permettant de mettre au point les meilleures méthodes pour effectuer cette enquête. Les évêques de la zone métropolitaine de Montréal ont accepté de collaborer à la réalisation de ce projet.

En conséquence, vous voudrez bien réserver la période du sermon dominical du 19 novembre, pour effectuer ce recensement. Cette enquête scientifique ne pourra être exacte que grâce à votre entière collaboration. Nous serons heureux de vous convoquer prochainement pour vous en entretenir plus longuement. Afin de ne pas influencer la présence des fidèles à la messe du 19 novembre, nous vous demandons de ne pas les avertir de la date du recensement. Nous avons déjà nommé quelques curés, aumôniers et laïques chargés du travail d'organisation. Ce comité entrera prochainement en contact avec vous pour obtenir certains renseignements indispensables et vous fournir les moyens d'effectuer ce recensement dans tous les lieux de culte de votre paroisse.

Des spécialistes de l'Université de Montréal assureront bénévolement la qualité scientifique de cette enquête. Les seules dépenses sont d'ordre technique mais demeurent considérables. Il faudra imprimer plus d'un million de questionnaires. Ces questionnaires, distribués et recueillis dans toutes les paroisses, devront être manipulés plusieurs fois et livrés à des machines électroniques de haute précision.

Nous devons donc faire appel à la générosité de vos fidèles qui comprendront, comme vous, l'avantage que l'Eglise de Montréal retirera de ce recensement religieux. Un avis vous sera envoyé quelques jours avant le recensement pour déterminer le montant que vous devrez réserver sur la quête du 19 novembre pour couvrir les frais de cette vaste entreprise.

Nous vous remercions, vous et vos fidèles, de votre généreuse collaboration et vous prions de croire en nos sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

2. COMMUNIQUÉ DE LA SEMAINE RELIGIEUSE (26-9-61)

Un recensement sur l'assistance à la messe dominicale aura lieu prochainement dans le diocèse de Montréal. Un dimanche de cet automne, on dénombrera tous les fidèles au-dessus de sept ans (laïcs, religieux ou prêtres) qui assisteront à la messe ce jour-là. Le recensement sera effectué dans tous les lieux où se célèbre la messe: églises, chapelles, oratoires publics et semi-publics.

Son Eminence a créé un comité à qui il a confié l'organisation générale de cette entreprise. Ce comité entrera prochainement en contact avec chacune des institutions où la messe se célèbre le dimanche, pour leur fournir les moyens d'effectuer ce recensement en collaboration avec la paroisse sur le territoire de laquelle elles se trouvent. Le secrétariat du comité est situé à 424, rue St-Sulpice, Montréal 1; VI. 2-2925.

Le chancelier

(*Sem. Rel.*, 26 septembre 1961)

3. LETTRE LUE AUX FIDÈLES, LE 19 NOVEMBRE 1961

Mes bien chers frères,

Nous avons la responsabilité, en tant que pasteur, de bien connaître les besoins spirituels de notre diocèse, et cela par les moyens les plus adaptés. C'est pourquoi nous vous demandons aujourd'hui de collaborer au recensement de

pratique religieuse que nous faisons dans toutes les églises de l'archidiocèse de Montréal.

Pendant le temps du sermon, on vous distribuera à chacun un questionnaire. Il est important, pour le succès de l'entreprise, que vous y répondiez de façon précise. Veuillez donc vous conformer très exactement aux instructions qui vous seront données sur la façon de remplir ce questionnaire.

Nous vous assurons de la plus grande discrétion: vous n'aurez pas à signer ces questionnaires, et ils seront compilés par des machines conservant votre anonymat.

Les résultats de la compilation de vos réponses nous permettront de donner à la pastorale une orientation qui corresponde aux besoins réels de tous les fidèles.

Nous vous demandons aussi de contribuer généreusement à la quête de ce matin qui, pour une bonne part, servira à défrayer cette entreprise.

Veuillez considérer votre collaboration à cette enquête comme un apport nécessaire au progrès de notre Eglise diocésaine. Soyez assurés de notre constant dévouement à votre service.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Montréal, octobre 1961.

Questionnaire à l'occasion du IIe concile du Vatican

LETTRE ADRESSÉE À CHACUN DES PRÊTRES SÉCULIERS DU DIOCÈSE

Cher collaborateur,

La préparation du prochain concile constitue la préoccupation majeure de l'Eglise à l'heure actuelle et se situe

désormais au centre même de mon activité pastorale. Vous savez que j'aurai très bientôt à me rendre à Rome pour participer aux travaux de la Commission centrale.

Un évêque peut bien quitter physiquement son diocèse, mais il ne peut pas oublier que, toujours et partout, il le contient et que, tout en tenant ses pouvoirs de Dieu seul, il représente dans l'Eglise tous ceux dont son ordre l'a fait chef et pasteur. Aussi ai-je considéré comme un devoir de solliciter vos suggestions sur certains thèmes. Votre collaboration par vos réponses soulignera, au niveau diocésain, le mystère de l'unité de l'Eglise dont le concile veut être la manifestation.

Répondez en toute franchise et liberté aux questions qui vous sont posées. Appliquez-vous à le faire sérieusement avec le sentiment très vif d'accomplir par là une tâche importante. Ne craignez pas de vous arracher momentanément à vos occupations quotidiennes pour mettre par écrit les réflexions que vos expériences vous ont suggérées, depuis le jour où vous avez consacré votre vie à l'apostolat sacerdotal.

Puisse l'Esprit-Saint vous éclairer et vous unir toujours plus étroitement à celui qui, ayant reçu du Seigneur la lourde responsabilité de ce diocèse, voit en vous un collaborateur.

Recevez ma bénédiction.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

Montréal, le 10 octobre, 1961.

LETTRE ADRESSÉE AUX SUPÉRIEURS DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES CLÉRICALES DU DIOCÈSE

Le 12 octobre 1961

Mon Très Révérend Père,

En vue du prochain concile annoncé par Sa Sainteté Jean XXIII, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Montréal vient d'adresser à tous les prêtres séculiers de son diocèse un questionnaire sur divers problèmes qui touchent à la vie de l'Eglise. Comme il le signale lui-même dans une lettre, Son Eminence désire ainsi mieux connaître la pensée de tous ceux qui collaborent avec lui et donner à chacun l'occasion de réfléchir et de s'exprimer sur différents sujets qui intéressent plus particulièrement l'Eglise à l'heure actuelle.

Je vous fais parvenir, sous pli séparé, autant de questionnaires qu'il y a de membres de votre communauté qui exercent le ministère dans le diocèse de Montréal. Si la chose vous agrée et si elle est possible, je suis certain que Son Eminence sera heureux de recevoir également de vos religieux des suggestions sur les thèmes que ce questionnaire propose.

Pour l'organisation de cette consultation, vous pourrez procéder comme vous le jugerez préférable: il est précisé au début du questionnaire que les réponses devront être personnelles, mais la préparation en collaboration y est également encouragée. Il nous serait utile que les réponses parviennent à cette chancellerie le plus tôt possible.

Je vous remercie, au nom de Son Eminence, pour votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer l'expression respectueuse de mon entier dévouement.

Pierre Lafortune, ptre, c.s.
Chancelier

LETTRE ADRESSÉE AUX SUPÉRIEURS DES COMMUNAUTÉS DE FRÈRES ET DE SOEURS, ET DES INSTITUTS SÉCULIERS DU DIOCÈSE

Le 12 octobre 1961

Révérende Mère,
Révérend Frère,

Vous trouverez sous ce pli un exemplaire du questionnaire que Son Eminence le Cardinal Archevêque de Montréal vient d'adresser à ses prêtres en vue du prochain concile oecuménique.

La réflexion sur les problèmes de l'Eglise à laquelle ce grand événement invite tous les fidèles, et particulièrement ceux qui sont engagés dans l'apostolat, est sans doute déjà l'objet de vos préoccupations. Aussi avons-nous cru bon vous faire connaître cette démarche de Son Eminence.

Nous avons même pensé qu'il y aurait intérêt à ce que vous fassiez une consultation semblable au sein de votre communauté. Vous pourriez alors procéder de la façon que vous jugerez la plus opportune, le questionnaire ci-inclus pouvant vous aider à saisir les principales préoccupations de notre Archevêque.

Si une telle consultation se faisait, Son Eminence aimerait recevoir le rapport détaillé des opinions émises ainsi que le nombre de personnes qui aurait formulé chacune de ces opinions. Auriez-vous l'obligeance de faire parvenir ces résultats à la Chancellerie le plus tôt possible.

Je vous remercie, au nom de Son Eminence, de votre précieuse collaboration et vous prie d'agréer l'expression de mon entier dévouement.

Pierre Lafortune, ptre, c.s.
Chancelier

Questionnaire à l'occasion du IIe concile du Vatican

COMMENT REPONDRE

— Pour être profitables, les réponses ne devront pas se borner à décrire une situation: elles devraient apporter de véritables suggestions.

Autant que possible, on motivera ses réponses.

— Les réponses seront personnelles. Toutefois, la consultation entre confrères est encouragée.

— Les réponses seront claires et lisibles : de préférence écrites au dactylo.

— Quand la réponse excède l'espace réservé, on pourra compléter sur une feuille annexe; on n'oubliera pas de référer alors au numéro de la question posée.

— On pourra traiter de sujets dont il n'est pas fait mention dans le questionnaire. On utilisera alors une feuille annexe.

— On est invité à retourner ses réponses, même si on n'a répondu qu'à une partie des questions.

— On n'est pas tenu de signer son envoi. On devra toutefois donner les indications demandées à la dernière page du questionnaire.

— Les réponses devront être retournées pour le vendredi 27 octobre prochain, soit dans quinze jours, à :

La Chancellerie, Archevêché de Montréal,
1071, rue de la Cathédrale, Montréal

10 octobre 1961

QUELLES SUGGESTIONS AVEZ-VOUS A APPORTER SUR LES SUJETS SUIVANTS:

1° La culture des vocations sacerdotales.

2° L'institution de petits séminaires exclusivement réservés à la formation de futurs prêtres.

3° La formation intellectuelle et pastorale de ceux qui se préparent au sacerdoce.

4° L'enseignement de la théologie en latin.

5° La formation intellectuelle et pastorale de ceux qui sont déjà prêtres.

6° L'entraide sacerdotale.

7° La formation intellectuelle et apostolique des Frères et des Soeurs.

8° La présentation du christianisme dans l'enseignement catéchistique, la prédication, la formation des adultes.

9° La conception qui est donnée aux fidèles de la morale chrétienne.

10° Responsabilités des prêtres envers les Frères et les Religieuses.

11° Le ministère auprès des immigrants.

12° Les problèmes théologiques et pastoraux que pose le renouveau biblique.

13° La loi de l'index.

14° Les publications religieuses.

15° La répartition du clergé.

16° La collaboration entre clergé séculier et clergé régulier.

17° Les moyens de rendre plus fructueuse la vie commune dans les collèges, presbytères, etc.

18° L'isolement des prêtres que leur ministère oblige à vivre seuls.

19° Les revenus des prêtres et leurs besoins réels.

20° Le rôle du prêtre par rapport à la responsabilité des laïcs dans l'Eglise.

21° Culture et organisation de la vie spirituelle du prêtre diocésain.

22° La pratique de la pauvreté par les prêtres et les religieux, religieuses.

23° Vacances et loisirs des prêtres.

24° L'adaptation de la liturgie aux fidèles de notre époque.

25° La prédication dominicale.

26° L'introduction de la langue vivante dans la célébration de la messe.

27° L'administration en langue vivante des sacrements encore administrés en latin.

28° La juridiction pour l'administration du sacrement de pénitence.

29° Le Bréviaire.

30° La concession des indulgences.

31° La sanctification des fêtes d'obligation en semaine.

32° La loi du jeûne et de l'abstinence.

33° La loi de l'abstention d' "oeuvres serviles".

34° Les quêtes et, en général, la perception des revenus nécessaires à la vie de l'Eglise.

35° Perception d'argent à l'occasion de l'administration des sacrements.

36° Les classes des funérailles et des mariages.

37° Le ministère sacerdotal et l'administration temporelle des biens d'Eglise.

38° La multiplicité des organisations paroissiales; la hiérarchie à y établir.

39° La nouvelle discipline diocésaine sur le costume ecclésiastique.

40° Le costume des religieuses.

41° Rapports avec l'autorité ecclésiastique.

42° L'information dans l'Eglise.

43° Les structures diocésaines: regroupement des paroisses; cadres intermédiaires entre l'évêque et les institutions locales; etc.

44° Les honneurs ecclésiastiques.

45° La pratique de la justice et du civisme (impôts, élections, etc.) par les chrétiens.

46° Recours aux sciences modernes (telles que la psychologie et la sociologie) dans l'exercice du ministère pastoral.

47° L'unité des chrétiens: les responsabilités du clergé et des fidèles envers les non-catholiques.

48° La doctrine de l'Eglise concernant des grands problèmes actuels comme:

— la limitation des naissances

— les armements nucléaires

— le colonialisme

— le matérialisme

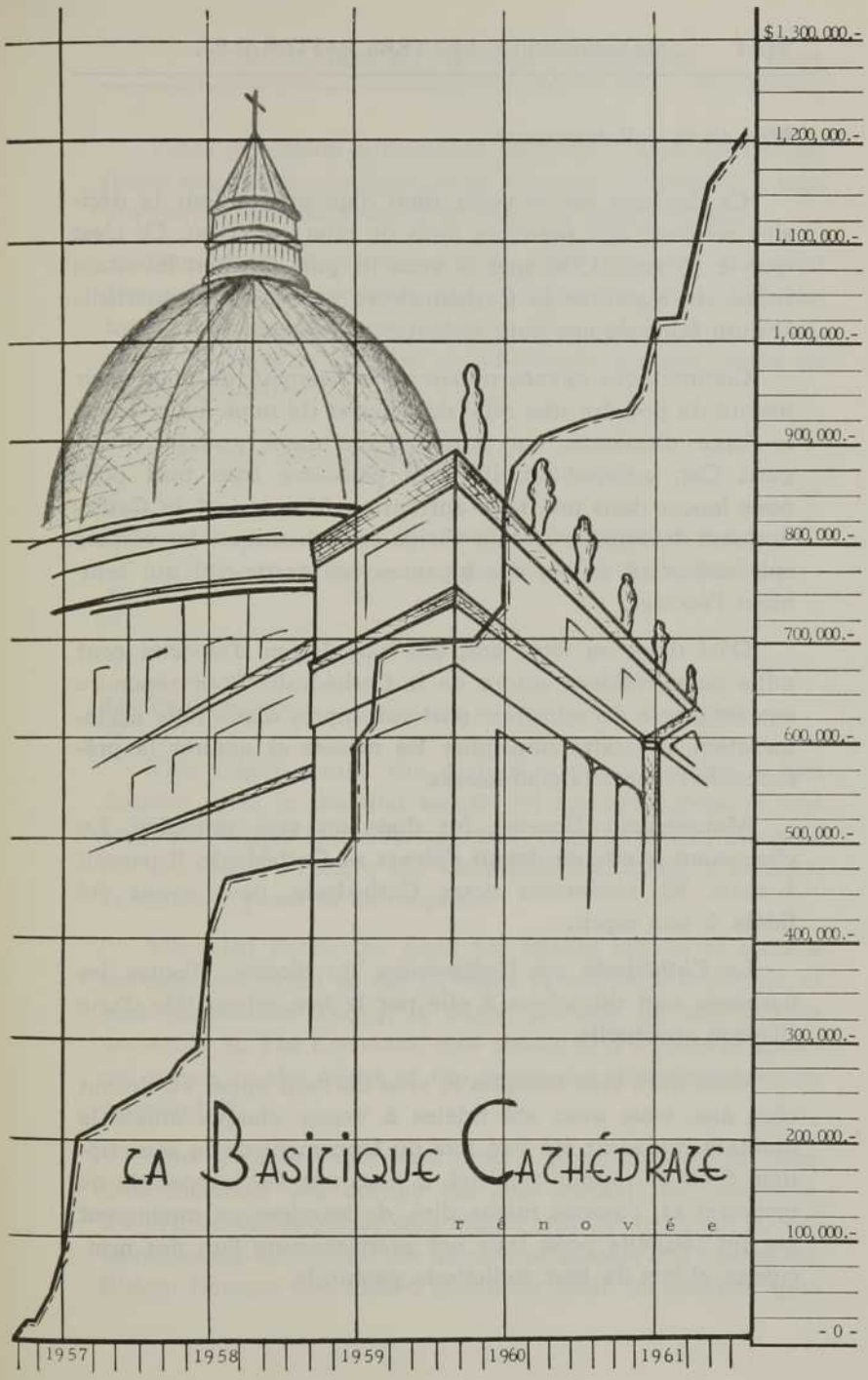
— la répartition des biens dans le monde

49° AUTRES SUGGESTIONS :

Nombre d'années de sacerdoce .....

Prêtre séculier ☐ ou régulier ☐

Genre de ministère .....


$1,300,000.-
1,200,000.-
1,100,000.-
1,000,000.-
900,000.-
800,000.-
700,000.-
600,000.-
500,000.-
400,000.-
300,000.-
200,000.-
100,000.-
- 0 -
1957
1958
1959
1960
1961
LA BASILIQUE CATHÉDRALE
rénovée

Mes chers collaborateurs,

Ce dépliant est le point final d'un projet dont la décision remonte aux premiers mois de mon épiscopat. Ce n'est que le 15 août 1956 que je vous fis part de mon intention ferme de restaurer la Cathédrale et de bâtir une sacristie. Il aura fallu six ans pour exécuter cette oeuvre.

Comme nous devons remercier le Seigneur de nous avoir inspiré de prendre une telle décision et de nous avoir donné la force d'exécuter un projet d'une aussi grande envergure. Car, aujourd'hui, il serait peut-être trop tard pour nous lancer dans une telle entreprise. Maintenant la Cathédrale est devenue le témoin visible et authentique des valeurs spirituelles au milieu des gigantesques gratte-ciel qui semblent l'écraser.

D'ici deux ou trois ans, une population d'environ cent mille âmes résidera autour de la Cathédrale. Pour répondre aux exigences du ministère pastoral auprès d'une telle agglomération, il faudra multiplier les messes et assurer la présence de nombreux confesseurs.

Monseigneur Bourget fut donc un vrai prophète. En choisissant le site où devait s'élever sa Cathédrale, il pensait à nous. En restaurant notre Cathédrale, nous avons été fidèle à son esprit.

La Cathédrale est l'église-mère du diocèse. Toutes les paroisses sont rattachées à elle par le lien infrangible d'une filiation spirituelle.

Vous avez bien compris le sens de mon appel et, durant cinq ans, vous avez été fidèles à verser chaque année le montant qui avait été fixé lors du lancement de la souscription. Sans cet appui matériel, il nous eût été impossible de restaurer et, j'oserais même dire, de terminer ce monument qui fut toujours pour tous nos prédécesseurs l'un des principaux objets de leur sollicitude pastorale.

Votre générosité a vraiment été à la mesure de la confiance que j'avais placée en vous. Veuillez transmettre à tous vos paroissiens l'expression de ma très vive gratitude.

Que Marie, Reine du monde, nous protège ! Que saint Jacques, guide des pèlerins, nous dirige vers Jésus ! Que notre Cathédrale restaurée demeure pour toujours le témoignage de notre foi romaine et qu'elle soit le signe visible de l'unité diocésaine !

Votre tout dévoué en N.-S.,

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

My dear Priests:

This folder marks the end of a project which I had decided upon in the first months of my episcopate. It was only on August 15, 1956, however, that I let you know of my decision to restore the Cathedral and build a sacristy. It took six years to accomplish.

We must thank the Lord for having led us to such a decision and given us the strength to complete a project of such magnitude. Today, it might perhaps be too late to undertake it. The Cathedral now stands as a witness of spiritual values in the midst of the numerous skyscrapers which surround it.

Two or three years from now, a population of one hundred thousand will occupy the area around the Cathedral. To supply the spiritual care which will be required, it will be necessary to increase the number of Masses and confessors. Bishop Bourget was indeed prophetic when he decided upon

the present location for the Cathedral. In restoring it, I believe we have been faithful to the spirit which inspired him.

The Cathedral is the Mother-church of the Diocese. All the parishes are bound to it by bonds of spiritual filiation.

You understood this bond when you responded to my appeal in 1956 and, for the last five years, you have faithfully sent the amount which was fixed for your parish at the beginning of the renovation campaign. Without this material assistance, it would have been impossible to restore and even to complete the monument which was one of the principal objectives of my predecessors.

Your generosity was indeed equal to the confidence which I had placed in you. Please convey to all your parishioners my heartfelt thanks for their support.

May Mary, Queen of the World, protect us! May Saint James, guide of pilgrims, lead us to Jesus! May our restored Cathedral be a constant witness of our attachment to Rome and a visible sign of Diocesan unity!

Yours devotedly in Christ,

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archbishop of Montreal

TABLEAU DES VERSEMENTS

Basilique-cathédrale

(Paroissiens, Amis de l'oeuvre, Troncs)	$	48,384.64
Annunciation of Our Lady	$	3,628.00
Ascension of Our Lord		4,500.00
Assomption-de-la-B.-V.-M.		4,000.00
Bon-Pasteur		3,000.00
Christ-Roi		6,170.00
Coeur-Immaculé-de-Marie		4,961.00
Corpus Christi		150.00*
Holy Cross		702.50*
Holy Family		1,875.00
Immaculée-Conception		17,867.00
Marie-Reine-de-la-Paix		2,774.00
Marie-Reine-des-Coeurs		125.00
Nativité-de-la-B.-V.-M.		12,000.00*
Notre-Dame		8,000.00
N.-D.-Auxiliatrice		7,500.00
N.-D.-d'Anjou		500.00
N.-D.-de-Czestochowa		4,408.47
N.-D.-de-Grâce		11,520.00
N.-D.-de-la-Consolata		588.73*
N.-D.-de-la-Défense		4,000.00
N.-D.-de-la-Garde		6,820.00
N.-D.-de-la-Merci		——
N.-D.-de-la-Paix		10,940.00
N.-D.-de-la-Salette		2,682.59
N.-D.-de-l'Assomption		6,339.00
N.-D.-de-Laval		1,448.00
N.-D.-de-l'Espérance		——
N.-D.-de-Liesse		66.00
N.-D.-de-Lourdes		14,200.00
N.-D.-de-Pontmain		3,572.00
N.-D.-des-Anges		4,155.00

N.-D.-des-Champs	——
N.-D.-des-Ecores	2,584.00
N.-D.-des-Hongrois	2,000.00
N.-D.-des-Neiges	10,000.00
N.-D.-des-Sept-Douleurs	15,000.00
N.-D.-des-Victoires	11,007.00
N.-D.-du-Bel-Amour	1,205.58
N.-D.-du-Bois-Franc	2,265.00
N.-D.-du-Foyer	3,233.22
N.-D-du-Mont-Carmel	1,000.00*
N.-D.-du-Perpétuel-Secours	8,984.50
N.-D.-du-Rosaire	21,000.00
N.-D.-du-Sacré-Coeur	7,376.00
N.-D.-du-T.-S.-Sacrement	9,351.00
N.-D.-Porte-de-l'Aurore	——
Our Lady of Fatima	2,940.00
Our Lady of Good Councel	525.00
Présentation-de-la-S.-V.	4,218.00
Purification-de-la-B.V.M.	2,025.00
Resurrection of Our Lord	4,115.00
Sacré-Coeur-de-Jésus	10,900.00
St-Albert-le-Grand	7,661.00
St. Aloysius	1,494.24
St-Alphonse	17,151.00
St-Ambroise	9,859.00
St-André-Apôtre	11,624.00
St-André-Hubert-Fournet	1,578.67
SS.-Anges-Gardiens	7,893.00
St. Ann	1,000.00
Ste-Anne-de-Bellevue	4,450.00
St-Anselme	3,689.40
St. Anthony of Padua	2,515.20
St-Antoine-Marie-Claret	6,900.00
St-Antonin	5,251.00
St-Arsène	12,511.00

St. Augustine de Canterbury	6,849.00
St. Barbara	800.00
St-Barnabé	5,276.00
St-Barthélémy	15,081.00
Ste-Béatrice	——
St-Benoit	267.78
Ste-Bernadette-Soubirous	10,500.00
St-Bernard	5,000.00
St-Bernardin-de-Sienne	9,650.00
Ste-Bibiane	4,000.00
St-Bonaventure	2,500.00
St-Boniface	2,383.00
St. Brendan	4,075.00
Ste-Brigide	2,093.00
St-Camille	42.00
St-Casimir	——
Ste-Catherine-d'Alexandrie	11,425.00
Ste-Catherine-de-Sienne	5,271.00
Ste-Catherine-Labouré	1,248.50
Ste-Cécile	5,000.00
St-Charles	10,767.00
St-Charles-Garnier	4,550.00
St-Christophe	9,150.00
Ste-Claire	10,991.00
St-Claude	——
St-Clément	11,349.00
Ste-Clotilde	4,045.00
Ste-Colette	——
St-Conrad	905.00
Ste-Cunégonde	10,500.00
SS.-Cyrille-et-Méthode	2,800.00
St-Damase	6,859.00
St-Denis	3,519.50
St. Dominic	2,281.00
St-Donat	4,895.00

Ste-Dorothée	2,868.00
St. Edmund of Canterbury	1,450.00
St-Edouard	15,107.61
Et-Edouard-de-Fabreville	1,000.00
Ste-Elisabeth-du-Portugal	3,000.00
St-Elzéar	3,159.75
St-Emile	4,355.00
St-Enfant-Jésus (Montréal)	——
St-Enfant-Jésus (P.A.T.)	8,253.48
St-Esprit	535.00
St-Etienne	8,771.00
St-Eugène	6,926.00
St-Eusèbe-de-Verceil	14,030.00
St. Francis of Assisi	750.00
St-François-d'Assise	9,455.00
St-François-de-Sales	300.00
Ste-Françoise-Romaine	4,043.00
St-François-Solano	4,625.20
St. Gabriel	——
St-Gabriel-Lalemant	2,400.00
St-Gaétan	——
Ste-Gemma	5,035.00
Ste-Geneviève	950.00
St-Georges	359.54
St-Gérard-Majella	504.00
St-Germain	3,873.00
Ste-Germaine-Cousin	4,781.00
Ste-Gertrude	9,970.00
St-Gilles	2,550.00
St-Grégoire-le-Grand	——
Ste-Hélène	2,500.00
St-Henri	15,350.00
St-Herménégilde	1,160.50
St-Hippolyte	3,450.00
St. Ignatius of Loyola	849.99

St-Irénée	6,440.00
St-Jacques	728.75
St-Jean	4,572.00
St-Jean-Baptiste	1,216.25
St-Jean-Bte-de-la-Salle	4,000.00
St-Jean-Bte-M.-Vianney	10,500.00
St-Jean-Berchmans	18,000.00
St-Jean-Bosco	951.00
St-Jean-Damascène	3,358.00
St-Jean-de-Dieu	——
St-Jean-de-la-Croix	4,941.72
St-Jean-de-Matha	9,700.00
St-Jean-Gualbert	333.00
Ste-Jeanne-d'Arc	8,277.00
Ste-Jeanne-de-Chantal	2,712.00
St-Joachim	4,604.00
St. John Fisher	4,280.00
St-Joseph (Montréal)	3,190.00
St-Joseph (Bordeaux)	3,828.50
St-Joseph (Riv. des Pr.)	1,110.00
St-Joseph-de-Mont-Royal	3,082.00
St-Jude	3,550.00
St. Kevin	6,750.00
St-Laurent	5,400.00
St-Léon	5,000.00
St-Léonard-de-Port-Maurice	3,067.00
St-Léopold	——
St-Louis-de-France	4,080.00
St-Louis-de-Gonzague	8,999.00
St-Louis-M.-G.-de-Monfort	3,601.10
Ste-Louise-de-Marillac	3,202.00
Ste-Lucie	505.00
Ste-Madeleine	6,124.00
Ste-Madeleine-Sophie-Barat	5,050.00
St. Malachy	4,500.00

St-Marc	15,869.00
St-Marcel	400.00
Ste-Marguerite-Marie	8,645.00
Ste-Maria-Goretti	1,500.00
Ste-Marie-de-la-Méd.-Mir.	——
Ste-Marthe	602.84
St-Martin	5,320.45
SS.-Martyrs-Canadiens	7,925.00
St-Mathias	4,500.00
St-Mathieu	7,246.00
St-Maurice-de-Duvernay	1,256.00
St-Maxime	8,380.00
St. Michael the Archangel	5,000.00
St. Monica	4,910.00
St-Nazaire	3,654.00
St-Nicolas	4,272.65
St-Noël-Chabanel	1,490.00
St-Nom-de-Jésus (Très)	10,000.00
St-Norbert	——
St-Octave	3,487.55
Ste-Odile	3,064.00
St-Pascal-Baylon	7,170.00
St. Patrick	4,085.00
St-Paul	12,050.00
St-Paul-de-la-Croix	7,833.00
St-Paul-l'Ermite	1,100.00
St-Philippe	5,750.00
Ste-Philomène	15,100.00
St-Pie-X	——
St-Pierre-Apôtre	2,604.00
St-Pierre-aux-Liens	3,560.00
St-Pierre-Claver	15,100.00
St-Raphaël-Archange	1,156.00
St. Raphael the Archangel	1,910.00
St-Raymond	5,456.00

St-Rédempteur (Très)	10,350.00
St-Rémi	——
St-René-Goupil	100.00
St-Richard	300.00
St. Rita	2,359.00
St-Robert-Bellarmin	4,768.00
St-Roch	6,926.00
Ste-Rose	4,130.00
St-Sacrement (Très)	2,175.00
St-Sauveur	1,200.00
St-Simon-Apôtre	587.27
SS.-Simon-et-Jude	490.00
St-Sixte	5,814.00
St-Stanislas-de-Kostka	24,627.00
St-Sulpice	657.00
Ste-Suzanne	100.00*
St-Sylvain	——
St-Télesphore	1,863.00
St-Théophile	2,402.00
Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	7,500.00
St-Thomas-Apôtre	5,971.00
St. Thomas Aquinas	325.00
St. Thomas More	7,000.00
Ste-Trinité (Très)	1,484.00
St. Veronica	316.00*
St-Viateur	6,316.00
St-Victor	4,514.90
St-Vincent-de-Paul (Mtl)	3,599.07
St-Vincent-de-Paul (Ile Jésus)	4,800.00*
St-Vincent-Ferrier	12,560.00
St-Vincent-M.-Strambi	1,300.00
St-Vital	6,000.00
St. Willibrord	1,850.00
Ste-Yvette	——
St-Zotique	3,519.00

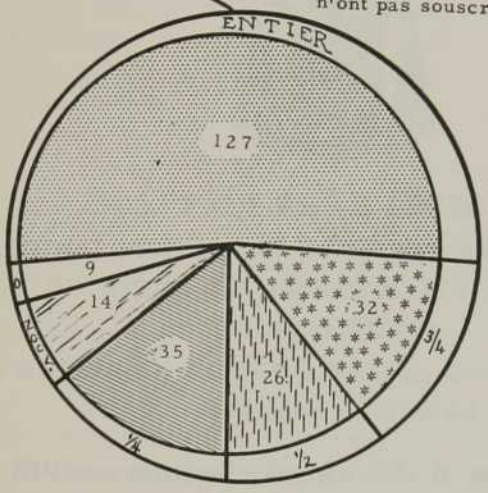
Visitation-de-la-B. V. M.	4,360.00
Mission Slovène	175.00
Paroisses annexées à S. Jérôme	2,237.30
Souscriptions des PAROISSES	$1,205,342.94
Dons des COMMUNAUTES rel.	7,235.00
Dons particuliers	11,671.25
Intérêts de BANQUE	2,227.63
TOTAL DE LA SOUSCRIPTION	$1,226,476.82

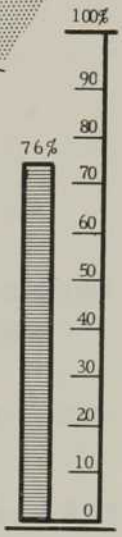
* Versements subséquents promis.

Les 243 Paroisses du DIOCÈSE

ont versé ...

l'entier	127
les trois-quarts	32
la demie	26
le quart	35
nouvelles paroisses	14
n'ont pas souscrit	9





DEPENSES

basilique	détails	sacristie
$ 49,227.65	architecte	- - -
596,777.51	entrepreneur général	$321,141.40
101,087.29	chauffage	20,313.00
206,641.03	électricité	4,005.00
92,066.08	jointoiement de la pierre	- - -
270,188.41	toiture	517.09
7,000.00	paratonnerre	837.94
250,558.03	peinture	3,675.00
261,807.00	carrelage, marbre, tuile	26,358.00
80,252.89	fer ornemental et bronze	- - -
36,140.30	ameublement	30,064.18
18,035.37	décoration, réfection tableaux	- - -
5,730.22	mosaïques et statues	- - -
5,380.35	installation de l'Intercom	- - -
15,382.45	ascenseur	- - -
19,514.20	perron et mur de pierre	- - -
8,525.55	terrassement	- - -
3,512.44	publicité, papeterie, divers ..	- - -
$2,027,826.77	<---- t o t a u x ---->	$406,911.61

DEPENSES TOTALES ... $2,434,738.38



No 324



PAUL-ÉMILE LÉGER

CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE
DU TITRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES
AUX THERMES

Par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège Apostolique

Archevêque de Montréal

Le 80ième anniversaire de S.S. le pape Jean XXIII

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Notre diocèse,
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur

Nos Très Chers Frères,

Notre Saint-Père le pape célèbre, cette année, ses quatre-vingts ans.

On se sent ému et plein de respect devant n'importe quel homme qui atteint cet âge. Mais celui dont le monde catholique fête aujourd'hui l'anniversaire est revêtu de la plus haute dignité sur terre: il est le Vicaire de Jésus-Christ et le Père spirituel de tous les chrétiens. Les sentiments qui nous animent dépassent de beaucoup la joie pourtant si belle d'une famille qui fête son père ou d'un peuple en liesse qui fête son chef. L'Eglise est un peuple et une famille, mais la foi élargit ces notions humaines en leur donnant des perspectives nouvelles.

Nous célébrons, aujourd'hui, l'anniversaire de notre père et de notre chef mais, vécue dans la foi, cette jour-

née prend un sens nouveau sur lequel nous devons méditer.

* * *

C'est aujourd'hui la fête de *l'unité*. La papauté est en elle-même un symbole d'unité, voulu comme tel par Jésus-Christ. L'autorité du pape réunit en un seul faisceau, autour du Christ, tous ceux qui veulent suivre l'enseignement de l'Evangile. La papauté nous rappelle sans cesse, avec saint Paul, qu'il n'y a "qu'un Corps et qu'un Esprit, comme il n'y a qu'une espérance... un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous" (Eph. IV, 4-6). Mais le règne du pape Jean XXIII s'est inauguré plus spécialement encore sous le signe de l'unité. Notre Saint-Père le pape a voulu s'en faire un programme et un idéal.

Nous prierons aujourd'hui pour l'unité des chrétiens et nous prendrons la résolution de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous rapprocher de nos frères séparés. Mais pour réussir dans cet apostolat si difficile, commençons par nous aimer les uns les autres, selon l'enseignement de l'apôtre saint Paul: "N'ayez aucune dette envers personne, excepté de charité mutuelle, car qui aime son prochain observe toute la Loi" (Rom. XIII, 8).

* * *

C'est aujourd'hui la fête de *la charité*. Les papes ont toujours eu pour mission de réunir les hommes dans un même amour de Dieu, leur père, en les invitant à s'aimer entre eux comme des frères. Mais le pape Jean XXIII s'est appliqué à souligner, dans sa personne et par ses gestes, ce caractère de père aimant que lui confère son titre. Par une admirable disposition de la Providence, les papes qui se succèdent sur le trône de saint Pierre font ressortir les divers aspects d'une fonction qui a les promesses de l'immortalité. Notre Saint-Père le pape, en prenant le nom de Jean, a voulu rappeler au monde

les paroles de Jésus que cet Apôtre ne cessait de répéter: "Aimez-vous les uns les autres".

Nous devons célébrer l'anniversaire du pape comme des frères réunis dans une même charité.

* * *

C'est aujourd'hui la fête de l'éternelle *jeunesse de l'Eglise*. Les papes, par leur mission même, doivent assurer la présence visible de l'autorité du Christ au milieu des hommes de chaque époque. C'est grâce à leur succession ininterrompue que l'Eglise ne vieillit jamais: "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les Portes des Enfers ne tiendront pas contre elle" (Matt. XVI, 18).

Le pape Jean XXIII, malgré son âge avancé, a fait preuve d'une exceptionnelle vigueur. Le Concile Oecuménique qu'il a convoqué, au grand étonnement de l'univers entier, veut permettre à l'Eglise de se rajeunir et de se présenter avec un visage très pur au monde contemporain.

Pour célébrer avec Notre Saint-Père l'anniversaire de ses quatre-vingts ans, prions avec lui pour le prochain Concile et tâchons de commencer déjà en nous-mêmes le renouveau de ferveur qu'il veut apporter au monde.

* * *

Comme il se doit en une telle occasion, nous devons donner au Très Saint-Père une preuve tangible de notre attachement. A cette fin, nous décrétons les dispositions suivantes:

1. Le diocèse de Montréal offrira un bouquet spirituel au Saint-Père à l'occasion de ses anniversaires. Dans toutes les paroisses et les institutions du diocèse, des personnes responsables seront chargées de faire remplir une formule identique à celle que vous trouverez ci-incluse. Après avoir recueilli les feuillets qui au-

ront été distribués, Messieurs les Curés et les Supérieurs des institutions additionneront les chiffres contenus dans chaque rapport et nous enverront les résultats *avant le* 20 *novembre.*

2. Un triduum de prières aura lieu du 3 au 5 novembre. Le Premier Vendredi du mois, le 3 novembre, sera la journée des étudiants. Nous comptons sur le zèle de tous les responsables des maisons d'éducation, primaires, secondaires et universitaires, pour que, le 3 novembre, les étudiants assistent à la messe et communient en union avec le Vicaire de Jésus-Christ. Les enfants des écoles surtout doivent être amenés à prendre conscience de cet événement par le moyen de concours, préparation d'albums, expositions et tout autre moyen dont les instituteurs et institutrices ont le secret.

   Le samedi, 4 novembre, troisième anniversaire du Couronnement de Sa Sainteté le pape JEAN XXIII, sera la journée des religieux et religieuses. A l'intérieur des communautés, noviciats, juniorats, scolasticats, maisons-mères, nous souhaitons qu'une messe solennelle soit chantée et qu'une prédication soit faite en l'honneur du Souverain Pontife.

   Nous permettons, que le 4 novembre, une des messes célébrées soit la messe votive *"In anniversario coronationis Papae"* et que là où la chose est possible, le Saint-Sacrement soit exposé solennellement toute la journée.

   Le dimanche, 5 novembre, sera la grande journée du pape. Dans toutes les paroisses, la prédication devra être faite de façon à ce que les fidèles puissent saisir le sens de ces fêtes, afin de leur faire mieux comprendre le rôle de la papauté soit dans leur vie privée de chrétiens, soit dans ses interventions dans la société moderne.

3. Mais la charité réelle doit être effective. Aussi, nous profiterons de cette occasion pour remettre au Saint-Père nos aumônes qui lui permettront de réaliser des projets qui lui sont chers:

   a) Tous les prêtres du diocèse sont invités à se joindre aux clergés du monde entier qui offriront au pape un montant d'argent qui lui permettra d'ériger, dans la banlieue de Rome, une église dédiée à saint Grégoire Barberino. Nous savons que le pape a proposé cet évêque en exemple à tous les pasteurs du monde.

   b) Une quête spéciale sera faite ce dimanche 5 novembre qui sera destinée aux oeuvres du Saint-Père. Les laïcs contribueront ainsi à l'érection d'une résidence qui servira à recevoir les étudiants afro-asiatiques laïcs, qui séjourneront à Rome durant leurs études. Les produits de ces diverses collectes devront être envoyés à la Procure dans les premiers jours de la semaine du 5 novembre.

* * *

Cette lettre sera lue au Chapitre de toutes les Communautés religieuses et Messieurs les Curés et les Recteurs des oratoires publics en feront part à leurs fidèles aux prônes des messes des dimanches 29 octobre et 5 novembre.

Donné à Montréal, sous Notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Chancelier, le onze octobre, en la fête de la Maternité de la B. V. M. de l'an 1961.

✠ Paul-Emile Cardinal Léger,
Archevêque de Montréal.

Par mandement de Son Eminence,
Pierre Lafortune
Chancelier.

Dear Brethren:

This year our Holy Father the Pope will celebrate his eightieth birthday.

We cannot help but feel a certain emotion and be filled with respect before a person who has lived such a long time. But the one whose birthday is being celebrated, today, in the Catholic world is invested with the highest dignity on earth: he is the Vicar of Jesus Christ and the Spiritual Father of all Christians. The sentiments which we experience on this occasion far surpass even the joys of a family celebrating the anniversary of the father or the jubilation of a people celebrating the anniversary of its leader. The Church is a people and a family, but our faith enlarges these human notions and gives them new perspective.

It is true, we celebrate today the anniversary of a father and a leader but our faith also gives to this day a new meaning upon which we should meditate.

* * *

Today is a feast of *unity*. The papacy itself is a symbol of unity, as wanted by Jesus Christ. The authority of the Pope unites to Christ all those who desire to follow the teachings of the Gospel. The Papacy keeps constantly before our minds the doctrine preached by Saint Paul that "you are one body with a single Spirit; each of you, when he was called, called in the same hope; with the same Lord, the same faith, the same baptism; with the same God, the same Father, all of us . . ." (Eph. IV, 4-6). And a still greater accent was placed on unity with the reign of Pope John XXIII. Our Holy Father the Pope has made unity a part of his program and of his ideal.

Let us pray, today, for the unity of all Christians and make the resolution of doing all that is in our

power to bring ourselves closer to our separated brethren. In order to succeed in this difficult apostolate, however, we must begin by loving each other according to the teachings of Saint Paul: "Do not let anybody have a claim upon you, except the claim that binds us to love one another. The man who loves his neighbour has done all that the law demands." (Rom. XIII, 8).

* * *

Today is a feast of *charity*. The Popes have always had the mission of bringing men together in the same love of God, their father, and of inviting them to love each other as brothers. But Pope John XXIII has made a special effort to accentuate, in his person and in his actions, the qualities of his office as loving father of all mankind. By an admirable disposition of Divine Providence, the popes who successively come to the throne of Peter exemplify the diverse aspects of an office which is to last till the end of the world. Our Holy Father the Pope, in choosing the name of John, wished to remind the world of the words of Jesus which this Apostle repeated unceasingly: "Love one another".

We should try to celebrate the anniversary of the Holy Father as brothers united in the same charity.

* * *

Today is the feast of the eternal *youth of the Church*. By their very mission, the Popes are the visible representatives of the authority of Christ in the midst of their contemporaries. Because of their uninterrupted succession, the Church does not grow old: "Thou art Peter and upon this rock I will build my Church and the gates of hell shall not prevail against it." (Matt. XVI, 18).

Though advanced in years, Pope John XXIII gives evidence of exceptional vigour. The Ecumenical Council which he has convoked, to the astonishment of the whole world, purposes to rejuvenate the Church so that it may present itself to contemporary man in all its purity.

To celebrate with the Holy Father his 80th Anniversary let us join with him in prayer for the success of the Ecumenical Council and try to begin in ourselves the rebirth of fervour which he desires for all men.

* * *

As is fitting on such an occasion, we should give to the Holy Father a tangible proof of our attachment. For this purpose, We decree the following:

1. The Archdiocese of Montreal will offer to the Holy Father a spiritual bouquet on the occasion of his Anniversary. In all the parishes and institutions of the Archdiocese, the faithful are to be asked to fill out a form identical to the one you will find enclosed herewith. After having gathered these forms, the Reverend Pastors and Superiors of Institutions are requested to add the various figures of each report and to send us the final results *before the 20th of November.*

2. A triduum of prayer will be held from November 3rd to November 5th. The First Friday of the month, November 3rd, will be a students' day. We rely upon all who are in charge of educational institutions on the primary, secondary and university level to invite their students to assist at Mass and to receive Holy Communion in union with the Vicar of Christ on November 3rd. School children especially should be made aware of this event by various contests, preparation of albums, exhibits and by all other means which an experienced teacher may know.

Saturday, November 4th, the third anniversary of the coronation of His Holiness Pope John XXIII, will be the day for Religious. It is Our wish that a Solemn Mass be chanted and a special sermon preached in honour of the Holy Father in all communities, novitiates, juniorates, scholasticates and mother houses.

We hereby grant permission for the celebration of one votive Mass "*In anniversario coronationis Papae*" on November 4, and allow exposition of the Blessed Sacrament all day Saturday, where this is possible.

Sunday, November 5th, will be the day of all the faithful. In all parishes, the preaching should seek to explain to the faithful the meaning of these celebrations so that they may understand better the role the Papacy plays in the private life of all Christians and also in the life of modern society.

3. Real charity must also be effective. Consequently, these anniversaries shall be an occasion for us to give to the Holy Father our offerings so that he may put into effect certain projects which are dear to him:

   a) all the priests of the archdiocese are asked to join with the clergy of all the dioceses of the world to offer the Holy Father a sum of money for the construction of a church dedicated to Saint Gregory Barberino in a suburb of Rome. The Pope recently proposed this saintly Bishop as a model for the Bishops of the world.

   b) a special collection will be taken up on Sunday, November 5th, and will be offered to His Holiness for his good works. The laity will thus have an opportunity of contributing for the building of a residence in Rome for lay students from Asia and

Africa. The sum of these various collections must be sent to the Diocesan Bursar's Office during the week of November 5th.

* * *

This pastoral will be read in all Religious Communities and its contents explained to the faithful by the pastors and rectors of public oratories during the announcements on October 29th and November 5th.

Given at Montreal, under our sign and seal and the counter signature of the Chancellor, this eleventh day of October, feast of the Maternity of the Blessed Virgin Mary, of the year 1961.

✠ Paul-Emile Cardinal Leger,
Archbishop of Montreal.

By order of His Eminence,
Pierre Lafortune, C.S.,
Chancellor.

CIRCULAIRE

de

SON ÉMINENCE

LE CARDINAL PAUL-ÉMILE LÉGER

Archevêque de Montréal

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

I — FÊTE DU PAPE
II — RÉFECTION DE LA CATHÉDRALE
III — SYNDICAT DES SACRISTAINS
IV — REÇUS D'IMPÔT
V — DIRECTOIRE SUR LA MESSE
VI — ENQUÊTE SUR LA PRATIQUE RELIGIEUSE
VII — HABIT ECCLÉSIASTIQUE
VIII — VOCATIONS SACERDOTALES
IX — QUELQUES AVIS PRATIQUES
X — CONCILE VATICAN II

Archevêché de Montréal
le 26 octobre 1961

Mes chers Collaborateurs,

Lors de la réunion de mardi 17 octobre, j'ai attiré l'attention de Messieurs les Curés sur quelques points touchant à l'activité pastorale et à l'administration diocésaine Cette lettre n'ajoute rien à ce que j'ai dit. Elle est un résumé des observations que j'ai faites. Veuillez donc considérer comme très importants les points suivants et vous soumettre à ces directives.

I — LA FÊTE DU PAPE

1) Préparez bien cette fête en profitant de toutes les occasions pour faire connaître à vos fidèles la grandeur de la Papauté, qui est une institution divine, et en les exhortant à donner au Pape, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, les marques de respect, de vénération et d'amour que des enfants doivent à un père bien-aimé.

2) Cet amour envers le Pape doit être effectif. Nous lui offrirons donc :

a) *Un bouquet spirituel*: Veuillez insister auprès de toutes les personnes et de tous les groupements que vous dirigez pour qu'ils offrent, aux intentions du Saint-Père, leurs prières et leurs sacrifices durant ce mois de novembre. Après avoir recueilli ces offrandes spirituelles, vous vous empresserez de nous communiquer la nature et le nombre des prières offertes afin que nous puissions présenter, le plus tôt possible, ce Bouquet spirituel du diocèse de Montréal au Saint-Père lui-même. (Adresser les résultats à Notre Secrétariat particulier.)

b) Notre charité doit être aussi effective sur le plan matériel. Le diocèse de Montréal doit donc offrir une bourse au Saint-Père :

Le clergé du monde entier érigera une église dédiée à saint Grégoire Barberigo. Tous les prêtres, sans exception, doivent nous faire parvenir leur offrande personnelle ;

Les laïcs du monde entier offriront au Saint-Père une Maison d'accueil pour les étudiants laïcs afroasiatiques qui résident à Rome. En présentant bien l'objet de cette quête, vous recueillerez, j'en suis sûr, des aumônes substantielles. Empressez-

vous de les envoyer à la Procure diocésaine. — Cette quête doit être faite le dimanche 5 novembre.

II — RÉFECTION DE LA CATHÉDRALE

Vous avez en mains le compte rendu de la souscription pour la Cathédrale. Je remercie encore une fois tous ceux qui ont répondu généreusement à notre appel. Il faut que vous fassiez comprendre à vos fidèles qu'ils doivent soutenir, par leurs aumônes, non seulement leur église paroissiale, mais également les oeuvres diocésaines. Il faut élargir leur coeur à la dimension de l'Eglise universelle et leur inculquer ce sens catholique qui doit distinguer nos fidèles des autres groupements religieux. Cette éducation ne doit pas se faire en brandissant l'argument de l'autorité ("Cest le Cardinal qui nous impose cela."), mais en insistant sur l'aspect doctrinal de ces problèmes : "La foi, sans les oeuvres, est une foi morte."

III — SYNDICAT DES SACRISTAINS

Soyez sympathiques à ce mouvement. Après les directives qui nous sont données dans la dernière encyclique "Mater et Magistra", nous devons employer tous les moyens qui sont à notre disposition pour promouvoir une telle Association qui donnera à ses membres des moyens plus efficaces de sanctification et qui assurera également leur sécurité sociale.

IV — REÇUS D'IMPÔT

Je tiens à vous féliciter d'une façon toute particulière, car sur ce point précis et délicat, vous avez suivi les directives que j'avais données. Mais ne croyez pas que nous avons atteint la perfection. Il faut continuer notre effort d'éducation de nos fidèles sur cette question. Il faut, à tout prix,

que nous évitions de fournir à ceux qui cherchent les moindres occasions pour critiquer l'Eglise, les armes avec lesquelles ils nous attaquent. Soyez prudents, soyez discrets, soyez patients, consultez vos confrères qui ont déjà trouvé des formules simples, expéditives et efficaces pour résoudre ce problème épineux.

V — DIRECTOIRE DE LA MESSE

Ce Directoire n'a pas été promulgué pour vous faire connaître des décisions personnelles ou pour vous permettre de faire une expérience à l'occasion du renouveau liturgique qui agite l'opinion publique dans l'Eglise depuis une dizaine d'années. Ce Directoire vous communique la volonté expresse du Saint-Siège. Il ne s'agit pas de suivre de près ou de loin les indications qui y sont formulées, mais vous devez essayer, de toutes vos forces, d'éduquer vos fidèles afin que la prière liturgique devienne une prière communautaire et que la présence des fidèles dans les lieux du culte ne soit pas la simple conséquence de la démarche individuelle de chacun, mais soit l'expression de la volonté de tous d'être réunis dans la grande communauté ecclésiale.

Pour arriver à cette fin, vous devez former des équipes de laïcs qui seront vos collaborateurs dans ce travail patient de l'application des lois contenues dans notre Directoire sur la Messe.

VI — ENQUÊTE SUR LA PRATIQUE RELIGIEUSE

1) Comme vous le savez, le dimanche 19 novembre prochain, dans tous les lieux de culte du diocèse, on fera une enquête sur la pratique religieuse de nos fidèles. Les résultats de cette enquête seront très précieux, car ils nous permettront de porter des jugements objectifs sur les comportements de nos fidèles. La tâche ne sera pas facile puisque,

en quelques heures, vous devrez compiler des milliers de renseignements. D'autre part, si vous avez bien compris le but que nous poursuivons, si vous nous donnez toute votre collaboration, nous sommes sûr que cette enquête sera sérieuse. Elle nous aidera à donner à notre pastorale des orientations plus précises. Elle nous permettra de mieux connaître l'influence exercée par l'institution paroissiale sur la communauté humaine qui habite son territoire.

2) Cette enquête est dirigée par des sociologues de l'Université de Montréal. Je me suis engagé à payer tous les frais de cette vaste opération dont les résultats ne seront connus que dans six mois. Une cinquantaine de personnes devront être engagées pour dépouiller ce recensement religieux. *Je vous demande donc de m'envoyer fidèlement, rapidement et intégralement les quêtes de ce dimanche* 19 novembre au Secrétariat particulier du Cardinal.

VII — HABIT ECCLÉSIASTIQUE

Notre législation concernant l'habit ecclésiastique a été reçue avec bienveillance par tous les prêtres et les religieux, et aussi par nos fidèles. Je vous rappelle cependant que cette législation n'est pas une concession faite à l'esprit mondain et aux moeurs du siècle. Le nouvel habit ecclésiastique nous distingue des laïcs autant que le port de la soutane, c'est pourquoi nous vous exhortons à porter cet habit avec dignité et à vous présenter à l'extérieur dans une tenue très propre. N'oubliez pas que la législation vous défend de paraître à l'extérieur en habit laïque et qu'à l'intérieur des presbytères, le port de la soutane est obligatoire.

VIII — VOCATIONS SACERDOTALES

C'est un cri de détresse que j'ai lancé devant tous les curés, le 17 octobre. Depuis dix ans je n'ai cessé de répéter

que le diocèse de Montréal aurait besoin de cinquante nouveaux prêtres par année. Or, en quatrième année au Grand Séminaire, nous n'avons que dix-neuf sujets pour Montréal. Et tous persévéreront-ils jusqu'à la fin ? Je vous en supplie, priez et faites prier pour que le Maître de la moisson envoie des ouvriers dans sa vigne !

IX — QUELQUES AVIS PRATIQUES

1) Messieurs les curés doivent organiser le travail apostolique dans les paroisses qui leur sont confiées, et attribuer à leurs vicaires des responsabilités précises. Le travail du prêtre dans une paroisse ne doit pas se limiter à sa journée de garde. Si chacun a droit à une journée de congé par semaine, les fidèles ont un droit strict au travail permanent de tous les prêtres qui ont été envoyés au milieu d'eux pour les sanctifier et les sauver.

2) Dans le climat actuel où nous vivons, les prêtres doivent avoir un grand respect pour les laïcs. Plus que jamais, nous devons nous inspirer des conseils du Discours sur la montagne pour orienter notre effort apostolique. Agissons avec douceur et patience et "nous posséderons la terre". C'est surtout en traitant avec vos corps de marguilliers et avec les associations des enseignants de la paroisse que vous devrez mettre ces directives en pratique.

3) Messieurs les curés doivent administrer les biens ecclésiastiques avec une grande prudence. On nous a signalé que quelques églises et presbytères n'étaient pas suffisamment protégés par des assurances-incendie. Je rappelle à tous, que monsieur le chanoine DeMartigny, directeur de la Mutuelle des Fabriques, est toujours à votre entière disposition pour étudier avec vous ces problèmes.

4) Des représentants d'agences de souscriptions se présentent chez vous et vous offrent leurs services. Ne signez

jamais d'entente avant d'avoir consulté les personnes responsables du bureau de l'Archidiacre. Ces opérations ne sont pas toujours très heureuses. D'ailleurs, soyez d'une extrême prudence lorsqu'il s'agit d'engager d'une façon ou d'une autre la responsabilité financière de la paroisse.

5) Tous les enfants de la première année qui fréquentent les écoles doivent être bien préparés pour la Première Communion. Il ne faut pas refuser ces enfants à la Première Communion et à la Confirmation sans raisons sérieuses. Toute ségrégation serait ici odieuse.

6) Je ne tiens pas à énumérer toutes les oeuvres qui ont été lancées, organisées et menées à bonne fin depuis dix ans dans le diocèse. J'ai la conviction cependant que le programme que je m'étais fixé a été accompli. Je commence à penser à un deuxième plan décennal. Je songe sérieusement à bâtir, tout à côté de l'archevêché (au sud de la rue Lagauchetière), une *chancellerie* où nous pourrions organiser les bureaux de toutes nos oeuvres diocésaines. Mais je vous parlerai plus en détails de ce plan plus tard.

X—CONCILE VATICAN II

Enfin, un mot du Concile. Vous avez reçu un questionnaire qui vous permettra d'exprimer vos opinions personnelles concernant des points de discipline et d'administration. Ne laissez pas passer cette occasion unique. Si vous avez des critiques à faire, qu'elles soient constructives. Le concile sera la manifestation éclatante de l'unité de l'Eglise. Les Evêques réunis autour du pape seront assistés de l'Esprit-Saint, comme les Apôtres avec Pierre au premier concile de Jérusalem. Que cette union du corps épiscopal avec le Vicaire de Jésus-Christ soit le modèle de votre union avec votre évêque.

Dans quelques jours, je serai à Rome pour prendre part aux délibérations de la Commission antépréparatoire au concile. Ce n'est pas en mon nom personnel que j'assisterai à ces délibérations, mais *c'est au nom de toute l'Eglise diocésaine dont je suis le Chef.* Pour que j'accomplisse cette mission conformément aux desseins de Dieu sur notre diocèse, je me recommande à vos ferventes et fraternelles prières.

Votre tout dévoué,

✠ Paul-Emile Cardinal Léger
Archevêque de Montréal

VATICAN II

Une nouvelle Pentecôte

Allocution prononcée par Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, le 29 octobre 1961, à l'occasion d'une rencontre des laïcs, organisée par l'Action Catholique de Montréal.

INTRODUCTION

Le 26 janvier 1959, Sa Sainteté le pape Jean XXIII annonçait la convocation prochaine d'un concile oecuménique. Cette annonce d'un concile fut une surprise. Durant leurs longs pontificats, Pie XI et Pie XII avaient déjà parlé en termes voilés de la possibilité d'un tel événement. Et voilà que huit mois après son élection, le nouveau pape prenait cette décision. Lui-même, d'ailleurs, affirmait que cette décision était plutôt une inspiration de l'Esprit-Saint: "une inspiration dont la spontanéité Nous a frappé comme un coup soudain et imprévu, dans l'humilité de Notre âme... une pensée qui Nous est venue comme la fleur spontanée d'un printemps inattendu."

Après une telle nouvelle, les commentaires allèrent leur train et un courant d'enthousiasme parcourut toute la chrétienté. Même ceux qui ont "la gloire de porter le nom de chrétiens" sans appartenir cependant à l'Eglise Romaine furent émus, et l'espérance d'une union possible de toutes les Eglises naquit dans le coeur de ceux qui avaient travaillé et prié depuis longtemps pour cette Unité. L'annonce du concile suscita dans toute l'Eglise, chez les laïcs autant que chez les clercs, un désir général de participer de quelque manière à cet événement.

Aussi, ai-je pensé qu'il était de mon devoir, comme Pasteur de ce diocèse, de vous intéresser à cet acte capital de l'Eglise. En effet, un pareil événement nous concerne tous, parce qu'il sera dans l'histoire l'une des dates majeures de la vie de l'Eglise. Un chrétien convaincu ne doit pas rester indifférent devant ces manifestations de la vie de l'Eglise, parce qu'Elle est notre Mère et qu'elle est un mystère présent dans notre vie à tous.

C'est Pie XII qui affirmait que: "Rien de ce qui touche à l'Eglise notre Mère n'est et ne peut être étranger à un

chrétien ; de même que sa foi est la foi de toute l'Eglise, que sa vie surnaturelle est la vie de toute l'Eglise, ainsi les joies et les angoisses de l'Eglise seront ses joies et ses angoisses, les perspectives universelles de l'Eglise seront les perspectives normales de sa vie chrétienne ; spontanément, alors, les appels des Pontifes Romains pour les grandes tâches apostoliques à travers le monde, retentiront en son coeur, pleinement catholique, comme les appels les plus chers, les plus graves et les plus pressants." (Encyclique "Fidei Donum", 21 avril 1957).

— I —

Il serait peut-être bon, avant d'entrer dans ce *mystère* de préciser ce qu'est un concile en disant tout d'abord ce qu'il n'est pas.

— A —

1) Il n'est pas une *conférence inter-confessionnelle* où des professions de foi différentes pourraient librement s'affronter dans l'espérance de trouver les voies de l'unité. Le concile est essentiellement l'assemblée de l'Eglise catholique, l'acte le plus solennel de la vie de l'Eglise.

2) Le concile ne doit pas être comparé à une *assemblée de représentants du peuple*. Ce serait ignorer la constitution donnée par le Christ à Son Eglise. L'évêque ne représente pas son Eglise particulière, comme le député représente ceux qui l'ont élu. Les évêques tiennent leur mandat du Christ. Ils ne sont pas les délégués de leur peuple. C'est cette délégation du Christ qui est le fondement de l'unité de l'Eglise, comme le disait saint Cyprien: "L'évêque est dans l'Eglise et l'Eglise dans l'évêque ; si quelqu'un n'est pas avec l'évêque, il n'est pas dans l'Eglise."

3) Le concile oecuménique n'est pas davantage une *assemblée constituante* qui aurait pour mission de modifier la loi fondamentale d'une société, d'un Etat. La constitution de l'Eglise est d'origine divine ainsi que le rappelait Léon XIII: "L'ordre épiscopal fait nécessairement partie de la constitution intime de l'Eglise" (29 juin 1896). Personne ne saurait donc modifier la structure fondamentale sur laquelle elle repose.

— B —

Qu'est-ce qu'un concile oecuménique ? C'est l'assemblée de tous les évêques de l'Eglise catholique qui, en union avec le Chef du corps épiscopal et sous son autorité, traite des questions de foi, de morale, de discipline, de gouvernement, d'organisation ecclésiastique et, éventuellement, définit des dogmes, fixe des lois, trace des directives pour la vie chrétienne et pour l'apostolat.

Le concile est la manifestation concrète de la vie communautaire qui unit entre eux tous les membres de l'Eglise ; il est l'expression d'une présence mystérieuse de l'Esprit-Saint, au milieu des successeurs des Apôtres rassemblés autour de leur Chef. Un concile oecuménique n'est pas un congrès au sens où les hommes l'entendent, mais une réalité surnaturelle qui dépasse toutes les réunions humaines: c'est une nouvelle Pentecôte pour une Eglise en marche. "C'est, en effet, dans l'esprit et la doctrine de la Pentecôte, dit le Saint-Père, que le grand événement du concile oecuménique puise sa substance et sa vie." (Doc. Cath., 15 décembre 1959, pp. 493-494).

Il faut remercier le Seigneur de nous avoir faits, nous chrétiens du vingtième siècle, les témoins d'un tel mystère.

— II —

La *nature* et l'*objet* d'un concile oecuménique ne se comprennent bien que si l'on a saisi, par *la foi,* ce qu'est l'Eglise et les conséquences pratiques de sa condition humaine.

Par la foi, l'esprit humain accepte de Dieu, qui la lui révèle, une vérité qui le dépasse mais dont il ne peut douter puisque Dieu ne peut ni se tromper ni nous tromper. L'Ancien Testament a préparé durant de longs siècles la révélation que Notre-Seigneur Jésus-Christ a transmise à ses Apôtres et à tous ceux qui croiraient en leur parole. Jésus-Christ, lumière du monde, a fait briller sur tous les peuples et pour tous les temps, les splendeurs éternelles et très pures d'une Révélation divine à laquelle les hommes ne peuvent ni ajouter ni retrancher. Avec Jésus-Christ, tout a été dit... mais tout n'a pas été compris. (Jean, XVI, 12).

En effet, la foi, parce qu'elle est une lumière surnaturelle, entraîne dans nos esprits autant d'obscurité que de clarté et nous avons du mal à la saisir et encore davantage à l'exprimer. "Vois-tu quelque chose?" dit Jésus à l'aveugle qu'Il venait de guérir. — "Oui, j'aperçois les hommes: c'est comme des arbres qui marchent." Et ce n'est qu'un peu à la fois qu'il se met à distinguer nettement les choses (Marc, VIII, 22-26). Il en est ainsi de l'humanité tout entière qui ne saisit pleinement le sens de la révélation de Jésus et ne réussit à exprimer plus adéquatement son mystère, qu'avec la lenteur des siècles et le labeur des générations.

L'Eglise, réunie en concile, se donne pour tâche de mieux comprendre et exprimer la révélation de Jésus. Les conciles ne créent pas plus la foi qu'un aveugle guéri ne crée la lumière. Mais ils constituent un effort collectif de tous les membres du Corps mystique pour mieux voir et mieux répandre "la lumière du monde" (Jean, VIII, 12)

venue parmi les hommes pour leur donner "la garantie des biens qu'on espère et la preuve des réalités qu'on ne voit pas" (Hébreux, II, 1).

Il nous faudrait toujours porter un regard de foi sur les actes de l'Eglise, au lieu d'en entreprendre une critique tout humaine. Comme le disait le Saint-Père, le 25 janvier 1959: "Nous n'avons en vue que le "bonum animarum" et une correspondance bien nette et divine du nouveau pontificat aux exigences spirituelles pressantes". Et il poursuit: Comment rester muet et inactif "au spectacle des abus et compromissions des libertés de l'homme, qui, ignorant les cieux ouverts et se refusant à la foi dans le Christ, se tourne entièrement vers la recherche des prétendus biens de la terre". Comment se taire quand l'homme, "sous l'inspiration de celui que l'Evangile appelle le Prince des ténèbres, le Prince de ce monde, organise la contradiction et la lutte contre la vérité et contre le bien"; quand se répandent partout "la tentation et l'attrait des avantages d'ordre matériel, que le progrès de la technique moderne accroît et exalte."

C'est pour remédier à ces maux et répondre à l'inquiétude spirituelle des hommes de notre temps que le pape a voulu la réunion solennelle d'un concile oecuménique.

L'Eglise doit tout à la fois *s'incarner dans le temps et le dépasser sans cesse.* Et c'est pour cela que son histoire est faite d'un double et mystérieux mouvement qui la force à s'adapter sans pourtant s'identifier au monde. Tantôt l'Eglise se met à l'écoute d'une civilisation humaine et s'engage avec force dans les préoccupations de son temps; tantôt elle se voit obligée de couper des liens qui risqueraient de la tenir captive et juge mieux de se retirer d'une activité où elle pourrait oublier sa véritable mission. C'est là d'ailleurs le drame intérieur de tous les chrétiens qui doivent "user de ce monde comme s'ils n'en usaient pas" (I Corin-

thiens VII, 31) et l'on voit ici, une fois de plus, comment l'Eglise est faite de la réunion de tous ses membres.

Une des raisons qui motivent et parfois exigent la tenue d'un concile oecuménique réside justement dans cette nécessité pour l'Eglise de vivre au rythme du monde, de le comprendre, de chercher les meilleurs moyens de l'évangéliser, en faisant siennes ses préoccupations légitimes. Les conciles oecuméniques permettent aussi à l'Eglise de faire un examen de conscience collectif sur l'efficacité, les modalités et les conséquences de son insertion concrète dans le monde.

Parce qu'elle est une société humaine autant que divine, l'Eglise doit aussi savoir organiser ses cadres terrestres, faire les lois qui s'imposent pour le bon ordre de ses activités internes et s'adapter à toutes les exigences légitimes de la condition humaine. Les conciles oecuméniques essaient de répondre aux besoins d'une communauté humaine soumise au temps et aux vicissitudes de la vie.

La réunion en concile de tous les évêques du monde ainsi que certaines autres autorités, personnalités et compétences ne peut pas faire autrement que mettre l'Eglise en contact avec la vie concrète des hommes et lui faciliter ainsi sa tâche dans la sanctification, l'évangélisation et le gouvernement des chrétiens. Nous avons besoin des conciles parce que nous sommes une Eglise incarnée dans le monde et dans le temps.

L'Esprit-Saint a été présent dans tous les conciles oecuméniques. Par l'intermédiaire des évêques, d'une façon bien voilée et sous des modalités humaines, c'est Lui qui a répondu aux besoins de l'Eglise montrant que le Christ a eu raison de dire : "Je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde" (Matthieu XXVIII, 20). Les conciles oecuméniques, à travers les siècles, ont constitué des moments

forts de la présence du Christ au milieu de ceux qui se réunissent en son nom (Matthieu XVIII, 20).

Le prochain concile oecuménique, convoqué par le pape Jean XXIII, va se situer dans la ligne d'une tradition séculaire et constituera une autre manifestation sensible de la vitalité de l'Eglise. Pour mieux nous préparer à la grâce qui va nous être faite, appliquons-nous à mieux connaître le prochain concile et à savoir ce qu'il veut être pour notre siècle.

— III —

Nous disions tout à l'heure que l'Eglise, Corps Mystique du Christ, est une société humaine et divine faite pour incarner dans le temps des valeurs d'éternité. Si nous réfléchissons encore un peu sur les conséquences pratiques de ce fait, nous nous préparons à bien saisir le *but principal* du prochain concile.

LE PROCHAIN CONCILE :

A - *Rénovation de la vie catholique*

Parce qu'elle est un corps qui peut prendre des habitudes ; parce qu'elle est une société humaine soumise au temps, l'Eglise court sans cesse le danger de certains vieillissements. Les vérités éternelles de la révélation ne changent pas et ne peuvent jamais vieillir, mais leur expression humaine et leur présentation concrète doivent continuellement s'adapter aux conditions nouvelles de la vie humaine sous peine d'être dépassées par le temps. La vie surnaturelle répandue dans toute l'Eglise par les sacrements immuables du Christ reste toujours la même et ne peut pas vieillir, mais le revêtement qu'elle adopte pour se donner aux hommes doit s'adapter, selon les lieux et les époques, aux mentalités et aux langages qu'il rencontre, car telle modalité con-

crète peut très bien avoir été satisfaisante hier ou ailleurs, mais ne plus répondre aux exigences d'aujourd'hui. Les principes de la morale évangélique sont intangibles et restent valables pour tous les hommes, dans tous les siècles, et sur tous les continents, mais leur expression et leur adaptation risquent de vieillir si elles s'arrêtent à des formes anciennes rejetées par le siècle nouveau. L'Eglise elle-même est absolument inchangeable et immuable dans sa constitution de base fixée par Jésus, mais ses modes temporels d'administration et ses conditions concrètes de vie vieilliront et se laisseront dépasser par le temps, s'ils s'arrêtent dans l'immobilisme et le refus de s'adapter.

Une adaptation continuelle et un perpétuel renouvellement sont donc absolument nécessaires pour tout ce qui n'est pas immuable dans la révélation: l'administration des sacrements, la présentation du message évangélique, l'activité de l'Eglise elle-même. Cette adaptation est d'autant plus nécessaire qu'elle est exigée par les lois de la psychologie humaine. Notre esprit passe du concret à l'abstrait, du secondaire à l'essentiel, du sensible au spirituel, du naturel au surnaturel, et il peut très facilement ne pas accéder aux sphères supérieures de la connaissance à cause d'une insuffisance aux niveaux inférieurs. L'Eglise n'a pas le droit de compromettre l'essentiel de sa mission en négligeant de s'adapter et de changer ce qui peut et devrait être changé.

L'Eglise doit se nourrir à la tradition et la transmettre très pure de génération en génération. Mais la Tradition n'est pas la simple répétition de ce qui s'est toujours dit et la simple conservation des modes antiques de vie. Elle est, au contraire, la transmission vivante, par mode de succession, d'une réalité vivante confiée par le Christ au magistère de l'Eglise. La meilleure façon de respecter la Tradition, c'est encore de l'adapter à chaque génération et l'enrichir de ce qu'elle a de meilleur. Vivre dans la Tra-

dition ne veut pas dire rester attaché à des réalités périmées, mais faire assimiler à notre siècle, en les adaptant, les richesses reçues de nos pères; transmettre la Tradition ne veut pas dire remettre tel quel, à la génération qui suit, ce que nous avons reçu de la génération qui précède, mais bien plutôt le faire vivre en nous-mêmes, l'enrichir de ce que nous sommes et y inscrire, pour les générations à venir, la marque d'une époque.

Le prochain concile veut faire connaître au monde l'éternelle jeunesse de l'Eglise. Il s'attachera à mettre à date tout ce qui pourrait être un facteur de vieillissement s'il n'était renouvelé. Il veut adapter au monde contemporain certains aspects de la vie concrète de l'Eglise et permettre au XXe siècle de prendre vitalement sa place dans la Tradition chrétienne, en travaillant au rajeunissement de l'Eglise. "L'oeuvre du prochain concile oecuménique", dit le pape JEAN XXIII, "est vraiment toute conçue pour rendre leur splendeur sur le visage de l'Eglise du Christ aux traits les plus simples et les plus purs de ses origines, pour la présenter telle que son divin Fondateur la créa: sans tache et sans ride. Son voyage à travers les siècles est encore bien loin d'atteindre le moment où elle se transformera dans l'éternité triomphante. C'est pourquoi ce que se propose très noblement le concile oecuménique... c'est de faire un temps de pose autour d'elle pour rechercher dans une étude affectueuse les traits de sa jeunesse la plus ardente et les recomposer de façon à révéler sa force conquérante sur les esprits modernes..." (13 novembre 1960, La Documentation Catholique, no 1341, colonnes 1474-5). Les milieux romains expriment cette volonté d'adaptation dans un mot qu'on retrouve sur les lèvres de tous ceux qui travaillent au concile: "aggiornamento" qu'on peut traduire moins par un équivalent français que par des idées comme "mise à date", "adaptation" et "rajeunissement". Voilà le but principal du concile.

B - *Une étape vers l'unité des chrétiens*

Pourtant le pape Jean XXIII a fait l'annonce de la tenue du prochain concile à la cérémonie de clôture de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens et il a nettement orienté lui-même le prochain concile dans le sens d'un rapprochement avec nos frères séparés. Le premier but du concile n'est-il pas la réunion de toutes les Eglises dans l'unité voulue par le Christ ?

Avant même d'aller tendre la main à son frère pour se réconcilier avec lui, tout homme sérieux s'arrête d'abord pour réfléchir sur ce qu'il a fait, ce qu'il doit faire et ce qu'il va dire. Parce qu'il désire profondément que son frère et lui revivent dans l'amour, l'unité et la paix, il s'applique d'abord à se rendre lui-même plus acceptable en faisant disparaître en lui ce qui pourrait compromettre sa démarche. C'est cette première étape de réflexion et d'auto-critique que veut franchir le prochain concile.

La presse internationale, les milieux romains et le pape lui-même ont insisté d'abord sur l'idée de réunion des chrétiens quand ils parlaient du concile. Puis, sans cesser d'être préoccupées d'unité chrétienne, les autorités ont rappelé qu'il y avait une étape préalable à parcourir : celle du renouvellement intérieur de l'Eglise.

Il faut être en garde contre une façon simpliste d'envisager la réunion des chrétiens. On n'a pas le droit de cultiver l'attente utopique et naïve d'une réunion soudaine et universelle. Le temps réunira ce que le temps a séparé, car la grâce de Dieu, premier facteur d'unité, au lieu de briser l'ordre naturel des choses, aime à refaire lentement mais sûrement ce que l'erreur des hommes a détruit ou détérioré.

C'est avec réalisme et sérieux qu'il faut aborder le grave problème de l'unité chrétienne. En orientant le deuxiè-

me concile du Vatican sur la recherche d'un rajeunissement intérieur de l'Eglise, Rome, bien loin de rejeter au second plan la préoccupation de l'unité des chrétiens, manifeste son désir sincère de l'accomplir et franchit un premier pas pour y parvenir. L'orientation "oecuménique" du concile, explicitement voulue par le pape, prend une tournure concrète qui, pour être moins spectaculaire que celle qu'espérait l'opinion publique, n'en sera peut-être que plus profonde et plus efficace.

Les catholiques doivent donc vivre le prochain concile en pensant à leurs frères chrétiens qui n'ont pas leur foi catholique. Ils doivent orienter tous leurs efforts vers une meilleure connaissance et un plus grand amour des non-catholiques. Mais ils rendraient mauvais service à la cause même de la réunion des chrétiens en croyant que le prochain concile aura comme conséquence de supprimer du jour au lendemain toutes les divisions et qu'il veut être une espèce de "conférence au sommet" de toutes les religions chrétiennes.

La tenue du prochain concile a provoqué un très vif intérêt dans toute la chrétienté. On a compris que l'Eglise catholique voulait tenter de répondre à une des préoccupations majeures du monde contemporain: l'unité des chrétiens. Parmi ceux qui ne partagent pas notre sainte foi, quelques-uns sont entrés en contact avec les organismes préparatoires du concile et les autorités romaines, par l'intermédiaire du secrétariat pour l'union des chrétiens, créé spécialement pour eux. Leur présence éventuelle au concile, à titre d'observateurs, est même une possibilité dont on parle couramment. Espérons que tous, malgré nos divergences et la lenteur des étapes à franchir, nous aurons assez de courage, d'amour fraternel et de sens de la fidélité au Christ, pour persévérer jusqu'au bout dans la recherche des moyens qui nous feront parvenir à l'unité visible voulue par le Christ. Le prochain concile se définit lui-même comme un de ces moyens.

— IV —

L'histoire des différents conciles nous fait comprendre que chacun d'entre eux a une physionomie très particulière qui lui fut donnée par la mentalité de l'époque où il fut célébré.

Pour bien saisir ce qui se passera au prochain concile, il est donc nécessaire de le replacer dans le *contexte du monde moderne.*

A l'heure actuelle, dans un monde à la physionomie profondément changée, selon l'expression même de Jean XXIII, ce qu'affirmera le concile c'est la volonté de l'Eglise de répondre à des besoins nouveaux pour remplir sa mission de salut.

C - *Un concile à la mesure du monde contemporain*

Dans les siècles passés, les évêques se réunissaient sous l'autorité du pape pour préciser un point de doctrine. Ainsi, au concile d'Ephèse (431), les Pères définirent la maternité divine de Marie. Au soir de cette journée mémorable, le peuple chrétien en liesse accompagna les participants au concile en une procession triomphale pour exprimer que la définition conciliaire rejoignait les convictions que la foi avait développées chez les fidèles durant quatre siècles de vie chrétienne.

Et au dernier concile du Vatican (1870), la définition de l'infaillibilité pontificale précisait une conviction que l'Eglise tout entière avait toujours exprimée dans sa vie.

Le prochain concile sera placé en face d'un problème beaucoup plus vaste. Ce n'est plus seulement tel ou tel point de doctrine qu'il s'agira de préciser. Aujourd'hui, c'est toute la conception de la vie qui est en jeu : vie toute tournée, selon l'expression même du Saint-Père, "vers la seule jouis-

sance des biens de la terre que les recherches scientifiques modernes mettent maintenant avec facilité à la portée des hommes de notre temps" (14 novembre 1960). Ce n'est plus une erreur qu'il s'agit de combattre ; "il s'agit de remettre en valeur et dans toute sa lumière la substance de la pensée et de la vie humaine et chrétienne, dont l'Eglise est dépositaire et maîtresse pour les siècles" (Jean XXIII aux membres des commissions et secrétariats préparatoires au concile, 14 novembre 1960).

En résumé, ce qui sera en cause au IIe concile du Vatican, ce n'est pas seulement telle ou telle vérité, c'est tout le grave problème des rapports entre la nature et la grâce, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la vie temporelle et la vie éternelle, dans notre monde moderne. Cette prise de conscience d'une responsabilité à la dimension du monde et de la vie n'induira pas les Pères du concile à la tentation de revenir à une chrétienté moyenâgeuse. Pie XII lui-même a déjà nettement écarté cette hypothèse : "Un retour au Moyen Age ? — Personne n'y songe !"

Il s'agit pour l'Eglise de définir d'une façon bien nette quelles sont les attitudes qu'elle doit prendre et les moyens qu'elle doit employer pour faire pénétrer les principes chrétiens dans la vie des hommes.

Ce qui doit inquiéter l'opinion chrétienne aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les problèmes qui concernent la vie interne de l'Eglise, mais aussi tous ceux qui préoccupent l'humanité contemporaine : la paix mondiale, la coopération entre peuples inégalement développés, l'accroissement de la population, la liberté de l'homme dans le contexte politique, économique et social d'aujourd'hui.

Dans la situation présente de l'humanité, le concile prend des dimensions insoupçonnées. Il devient le concile non seulement des croyants mais de tous les hommes qui

croient encore à l'homme et aux valeurs morales qui font sa grandeur.

— V —

Les responsabilités du peuple chrétien face au concile

Si le prochain concile veut être la manifestation efficace de la vitalité et du dynamisme de l'Eglise, le peuple chrétien tout entier doit s'y sentir plus que jamais uni à ses chefs hiérarchiques et s'intéresser vitalement à leurs préoccupations. Seuls les Pères du concile ont droit de prendre les décisions qui s'imposent, au nom de l'Esprit-Saint qui les assiste ; mais les évêques ne veulent pas constituer une assemblée coupée de tout lien avec les fidèles de leur diocèse, et les questions débattues au concile ne doivent pas constituer pour le peuple chrétien une sphère lointaine et intouchable de l'action de l'Eglise. Deux attitudes s'imposent tout spécialement à l'occasion du concile : un intérêt accru des laïcs pour tout ce qui touche à la vie et à l'activité de l'Eglise et le souci d'un dialogue plus suivi entre les laïcs et la Hiérarchie.

Les discussions sur des sujets reliés à la religion sont toujours difficiles et délicates. Il est bon d'en avoir conscience et de se le rappeler souvent. Mais il ne faudrait pas confondre la prudence et le respect dans les choses religieuses avec une certaine désaffection pour ce domaine de la pensée. Il est souhaitable et même nécessaire que le peuple chrétien réfléchisse et s'exprime sur des questions qui intéressent sa foi et sa vie religieuse. Il faut souhaiter, pour notre milieu, l'épanouissement de nombreuses personnalités, tant chez les clercs que chez les laïcs, qui pourront s'attaquer avec vigueur et compétence aux plus graves questions théologiques et religieuses. Un renouvellement des études en ce domaine conduirait normalement à la naissance d'une élite qui, tout

en ayant conscience de la gravité des questions abordées, y verra, non pas un domaine qu'on approche avec effroi à cause des erreurs possibles, mais l'objet et la source d'un intérêt communicatif. Le fait que vous soyez réunis ici pour vous consulter réciproquement à l'occasion du concile prouve déjà que notre milieu désire mieux connaître sa religion chrétienne et qu'il possède en lui le ferment du renouveau qu'on espère.

Le prochain concile devrait faire naître le souci plus vif d'un dialogue efficace entre le peuple chrétien et la Hiérarchie. L'Eglise n'est pas une communauté purement charismatique où il est permis à chacun d'élever la voix quand bon lui semble pour proférer, dans la confusion, tout ce qui lui vient à l'esprit. Mais l'Eglise n'est pas non plus une institution autocratique où les chefs, s'arrogeant seuls le droit de parole, n'accepteraient pas une légitime liberté d'expression et d'échanges au niveau des chercheurs et même de toute la communauté ecclésiale. L'Eglise est une communauté hiérarchique d'hommes libres où le dialogue est un devoir tout autant que l'obéissance.

C'est justement pour favoriser ce dialogue et ces échanges de vues avec leur évêque que j'ai fait parvenir à mes prêtres, ainsi qu'aux religieux et religieuses qui le désiraient, un questionnaire très détaillé à l'occasion du concile. Dans ce questionnaire, je leur ai demandé de s'exprimer en toute liberté sur les aspects les plus variés de la vie de l'Eglise. Et c'est aussi dans le même esprit que j'ai demandé aux laïcs de me faire connaître leur pensée sur les questions qui les intéressent plus particulièrement à l'occasion du concile. Les prêtres, les religieux et les religieuses ont répondu en très grand nombre : quinze jours après l'envoi du questionnaire, 500 réponses me sont déjà parvenues. Quant aux laïcs, la rencontre d'aujourd'hui constitue une occasion privilégiée de saisir l'importance de leur rôle dans l'Eglise.

Des rencontres du même genre pourraient s'organiser en divers milieux en liaison avec l'autorité compétente. Les discussions en groupe et les cercles d'étude sont un des meilleurs moyens pour mieux connaître le prochain concile et s'y préparer sérieusement. Dans les maisons d'éducation, ce sera peut-être le plus efficace. De plus, que les laïcs ne se gênent pas pour faire connaître à leur évêque, par écrit s'il le faut, certaines préoccupations du milieu ou certains voeux précis. Il faut espérer que le dialogue amorcé à l'occasion du concile aura des répercussions profondes dans nos relations et nos attitudes de demain.

Mais ce n'est pas simplement entre la Hiérarchie et la communauté que doit s'intensifier le dialogue, c'est aussi à l'intérieur même du peuple chrétien. Ce devrait être là une des conséquences pratiques de l'atmosphère créée par le prochain concile. Puisque l'Eglise est une communauté vivante d'hommes libres, il n'y a pas à s'étonner d'y trouver des tendances diverses et parfois divergentes. Le scandale surviendrait s'il n'y avait aucun point de rencontre possible. Le dialogue entre membres d'une même Eglise à l'occasion du concile devrait aider les divers groupes à se sentir moins loin les uns des autres en les faisant graviter autour d'un même centre. Vous vous êtes réunis aujourd'hui pour réfléchir et discuter sur quatre thèmes d'une grande importance : l'Eglise et l'éducation ; les laïcs dans l'Eglise ; l'Eglise et la culture contemporaine ; la qualité de la vie religieuse dans l'Eglise. A l'intérieur des quatre commissions, les idées les plus diverses ont dû s'exprimer et des opinions opposées sont peut-être entrées en conflit. Votre assemblée représente d'ailleurs plusieurs milieux différents et vous n'avez pas voulu qu'on n'y retrouvât qu'une tendance ou qu'une façon de penser. L'atmosphère de dialogue qui règne ici aujourd'hui autour des sujets les plus discutés devrait être le point de départ d'une intensification des échanges à l'intérieur du peuple chrétien.

Par votre rencontre d'aujourd'hui, par le dialogue qui s'établit entre vous et par les conclusions dont vous me faites part, votre voix se fait entendre dans l'Eglise. Les conditions nouvelles de l'Eglise contemporaine et la naissance d'une théologie du laïcat devraient permettre de trouver bientôt un mode plus précis et plus direct de participation des laïcs à la tenue d'un concile. En attendant, c'est avec un très vif plaisir et même avec fierté qu'on peut voir le laïcat manifester tant d'intérêt au concile et désirer sincèrement pouvoir lui fournir son apport original.

En cette période de vie conciliaire, les laïcs engagés dans les diverses professions du monde contemporain ont des responsabilités particulières: surtout ceux qui exercent une influence plus immédiate sur l'évolution de la culture, su la marche des institutions politiques, économiques et sociales et, tout particulièrement, ceux qui, dans les techniques de diffusion, agissent directement sur l'opinion publique.

Il convient ici de rappeler aux journalistes qu'ils ont à remplir un rôle de premier plan à l'occasion du prochain concile. Il en est de même pour ceux qui préparent et réalisent les émissions radiophoniques ou télévisées. C'est la première fois dans l'histoire du monde que le peuple chrétien tout entier a la possibilité de s'informer avec autant de facilité, et presque en simultanéité, sur les travaux et les préoccupations d'un concile. Si les grands moyens modernes de diffusion comprennent bien leur rôle, il pourra arriver que, réellement et concrètement, grâce à eux, tous les membres de l'Eglise se sentent en concile. Mais pour cela, ceux qui en sont les responsables devront faire preuve de compétence et d'un grand sens des responsabilités. Qu'ils s'appliquent à développer dans le peuple chrétien un esprit d'accueil et de totale réceptivité à l'égard de toutes les décisions du concile. Certaines pourront étonner les esprits plus traditionnalistes ; d'autres pourront décevoir les esprits d'avant-

garde. De toute façon, il faudra voir dans les décisions prises, une intervention surnaturelle de l'Esprit-Saint qui dirige son Eglise et l'inspire de Sa vie. De décisions, qu'on en attende, d'ailleurs, que dans le sens indiqué par S.S. Jean XXIII, qui est celui d'un renouveau chrétien où ne peuvent entrer pour rien les relâchements ou les compromis sur les principes fondamentaux de l'Evangile et de l'Eglise.

Pour tous, enfin, la meilleure préparation au concile, la plus simple en même temps que la plus difficile, consiste à *vivre* déjà avec plus de vigueur toutes les exigences du christianisme. La prière au Saint-Esprit sera d'ailleurs le premier élément de toute préparation sérieuse, puisque le concile lui-même n'est pas autre chose, comme nous le disions au début, qu'une nouvelle Pentecôte pour une Eglise en marche.

CONCLUSION

J'aimerais terminer ces réflexions en proposant à votre méditation la conclusion que les évêques de Hollande donnaient à leur récente lettre collective sur le sens du concile : "D'une Eglise chargée de soucis mais riche de vingt siècles d'expérience nous ne devons pas attendre des actes et des décisions précipités. Ce n'est pas un concile, c'est le Christ qui a apporté par sa Bonne Nouvelle le grand changement dans l'histoire du monde. L'Eglise se réclame sans cesse de cet acte de salut unique et accompli une fois pour toutes, dans son souci maternel de notre bien, en vue "d'apporter la guérison" (Actes, XXVIII, 27) à nos maux. C'est en pensant au souci de cette Mère décrit par saint Augustin (De moribus ecclesiae, I, 30, 63 ; Patr. lat., 32, col. 1336-1337), que nous concluons notre lettre pastorale ;

"O Mère Eglise, tu enseignes les enfants avec tendresse, les jeunes gens avec force, les vieillards avec douceur ; et

chacun d'eux, non seulement selon la maturité de son âge, mais aussi selon la maturité de son intelligence... Inlassablement tu nous apprends à qui reviennent honneur et respect, à qui vénération et crainte, à qui conseil et avertissement, à qui châtiment et réprimande... tu nous fais comprendre que tout ne revient pas à tous, mais qu'à tous revient la charité et à personne l'injustice."

Communiqué officiel :

Le conseil oecuménique des Églises

Du 18 novembre au 6 décembre de cette année se réunit à Nouvelle-Delhi (Inde) la troisième Assemblée générale du Conseil oecuménique des Eglises. On sait que ce Conseil groupe 178 diverses communautés chrétiennes non catholiques (orthodoxes, anglicans, luthériens, réformés, etc.) et que cette année deux autres Eglises importantes : le patriarcat orthodoxe de Russie et celui de Roumanie doivent être accueillies comme membres. La troisième Assemblée générale a choisi comme thème : *Jésus-Christ - Lumière du monde.*

Pendant ces deux semaines, les représentants de presque toutes les confessions chrétiennes séparées se réuniront pour chercher à la lumière du Christ, les voies de cette unité que le Seigneur a demandée à son Père. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement oecuménique, l'Eglise catholique, sans être membre du Conseil, enverra à l'Assemblée des observateurs officiels.

Ce geste du Saint-Siège, juste à la veille du IIe Concile du Vatican, fait pressentir avec combien de sollicitude et de joie que le Saint Père accueille les efforts sincères et louables de ces grandes initiatives chez les frères séparés. Il n'est pas permis aux Catholiques de rester indifférents ; ils doivent s'y associer par leur prière, demandant au Saint-Esprit d'éclairer les délibérations de l'Assemblée afin qu'elles servent les intérêts de la véritable unité voulue par le Christ. En conséquence de quoi Son Eminence demande aux prêtres de son diocèse de recommander aux fidèles de prier à cette intention.

La Chancellerie

The World Council of Churches

From November 18th to December 6th the Third General Assembly of the World Council of Churches will be held in New-Delhi. This Council has a membership of 178 non-Catholic Christian Churches (Orthodox, Anglicans, Lutherans, Reformed Church, etc.) and, this year, two more important Christian Communities: the Orthodox patriarchates of Russia and Rumania will be admitted as members. The theme chosen for the Third General Assembly will be: *Jesus Christ: Light of the world.*

During these two weeks representatives of nearly all non-Catholic Christian Churches will be gathered to seek under the guidance of Christ the ways which lead to the unity for which the Lord prayed to the Father. For the first time in the history of the ecumenical movement the Catholic Church, though not a member of the Council, will send official observers to the General Assembly in New-Delhi.

This decision of the Holy See, on the eve of the Second Vatican Council, indicates how favorably and joyfully the Holy Father considers the sincere and praiseworthy initiatives of our separated brethren.

Catholics cannot remain indifferent; they must associate themselves with these efforts through prayer and earnestly beg the Holy Spirit to guide the deliberations of the Assembly of New-Delhi so that they may serve the cause of the true unity wanted by Christ.

In view of this, His Eminence asks all the priests of the Archdiocese to pray and to invite their people to pray for this intention.

The Chancery Office

(*Sem. Rel.*, 14 novembre 1961)

Sermon de Son Eminence le cardinal Léger prononcé au sacre de S. E. monseigneur Paul Grégoire le 27 décembre 1961

Excellence Monseigneur le Primat,
Excellences,
Messeigneurs,
Monsieur le Maire,
Mes bien chers frères,

"La puissance religieuse allait être dans toute sa gloire ; le Coadjuteur de Reims devait remplir le rôle principal... dans cette auguste cérémonie. Quelle époque brillante!" Qui parle ainsi ? Un vieillard qui rédige ses mémoires et qui éprouve encore, après un demi-siècle de vie orageuse, l'émotion qu'il avait ressentie, alors qu'il était jeune séminariste, lorsque son oncle avait présidé la cérémonie du sacre de Louis XVI. Ce mémorialiste, dont la personnalité a été discutée, c'est Talleyrand.

Ce matin, nous avons tous pris une part plus ou moins active à une action liturgique plus riche de sens que celle à laquelle le Prince de Bénévent a fait allusion. Autrefois, les évêques sacraient les rois, mais cette onction, si sainte fût-elle, ne les introduisait pas dans le mystère de l'Eglise.

---

* S. Exc. Monseigneur Maurice Roy, Primat de l'Eglise canadienne et archevêque de Québec.

* LL. EE. NN. SS. Gérald Berry, J.-Aldée Desmarais, Arthur Douville, Lawrence P. Whelan, William J. Smith, Edouard Jetté, Percival Caza, Emilien Frenette, Gérard-M. Coderre, Lionel Audet, Léo Blais, James J. Navagh, Robert F. Joyce, Marius Paré, Valérien Bélanger, Alex Carter, André Ouellette, Albert Sanschagrin, o.m.i., Paul-Emile Charbonneau, Jean-Marie Fortier, Emmett G. Carter, Edward J. Maginn.

C'est parce qu'il devient un successeur réel des Apôtres que l'évêque-élu doit recevoir ce long baptême de feu dont nous avons tous ressenti, durant ces heures, la bienfaisante chaleur. La cérémonie du sacre d'un évêque se déroule au sommet d'un Thabor où la gloire de Dieu se manifeste dans toute la puissance de sa grâce et dans le mystère de sa sagesse. C'est en effet par ces paroles consécratoires de la Préface que l'évêque-élu reçoit la plénitude du sacerdoce : "Achevez, Seigneur, dans votre serviteur l'oeuvre déjà commencée, et l'ayant revêtu de tous les ornements de votre gloire, sanctifiez-le par l'effusion de votre onction céleste".

* * *

Il faudrait relire, en ce moment, le premier chapitre de la première Epître de saint Paul aux fidèles de Corinthe : "Regardez, ce qui est faible aux yeux du monde, Dieu le choisit pour confondre les forts... pour que nul ne puisse se glorifier devant Dieu. C'est par lui que vous êtes dans le Christ Jésus, que Dieu a fait pour nous *sagesse*, justice, sainteté, rédemption". (I. Cor., 1, 27-30.)

En effet, toujours selon l'enseignement du même Apôtre, l'économie de la Rédemption est un ordre de dispositions infiniment plus complexes et difficiles à découvrir que les lois de la création. Par la science, l'homme conquiert la terre et l'espace. Mais pour entrer dans le mystère de la vie divine, pour saisir les relations qui existent entre l'homme et le Dieu Rédempteur, il faut recevoir la sagesse de l'Esprit Saint. C'est Lui qui descendit, au jour de la Pentecôte, sur les Apôtres réunis au Cénacle et qui leur ouvrit le sens des Saintes Ecritures. C'est toujours le même Esprit qui éclaire et guide l'Eglise de Dieu. Et puisque l'homme atteint les choses invisibles par des signes sensibles, vous avez entendu tout à l'heure trois évêques parler au nom de Dieu lui-même et insister jusqu'à trois fois pour communiquer le Saint-Esprit à celui qui est maintenant un membre du Collège Apostolique : "Reçois le Saint-Esprit". Déjà par le baptême, la confirmation et l'ordination, le prêtre avait reçu le Saint-

Esprit. Mais il l'avait reçu afin d'être sanctifié et de devenir apte à accomplir certaines fonctions sacrées. Aujourd'hui, le Saint-Esprit est donné à l'évêque dans la plénitude de sa personnalité divine, afin de devenir son instrument dans l'édification du Corps mystique du Christ, son Eglise. Au même instant où ces paroles créatrices étaient prononcées, six mains se posaient sur la tête de l'Elu, afin de faire comprendre à tous que l'évêque était physiquement soudé à cette chaîne qui relie tout apôtre à Jésus-Christ. Aussi, en toute vérité le Consacré de ce matin peut dire : "Moi, Paul, appelé à l'apostolat du Christ-Jésus par la volonté de Dieu... à tous ceux qui, en tout lieu, invoquent le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ... je vous donne la paix de la part de Dieu notre Père..." (I Cor., 1, 1-3.)

* * *

L'évêque est le dépositaire, le gardien et le distributeur de cette Paix que Dieu a promise aux hommes, en cette nuit de Noël que nous venons de revivre il y a quelques heures. Les hommes la désirent et cependant leurs recherches sont infructueuses. C'est que la vraie Paix est un don de Dieu. Saint Paul le dira aux Romains : "Le royaume de Dieu n'est ni le boire ni le manger ; il est justice, *paix* et joie dans le Saint-Esprit" (Rom. XIV, 17). Depuis cinquante ans, les Successeurs de Pierre — le pape, celui qui se définit l'"Episcopus Catholicus", l'évêque universel — ne cessent de rappeler cette vérité au monde. L'expérience douloureuse des guerres chaudes et froides nous a prouvé que le monde ne pouvait pas donner la Paix qui est un don du "Dieu de Paix" et de charité (II Cor., 13, 11.)

La Paix est donnée aux hommes unis dans la connaissance amoureuse d'un Dieu qui ne violente pas la liberté. La science humaine repose souvent sur des hypothèses et si elle détermine l'assentiment de l'intelligence, elle ne peut pas atteindre les profondeurs du coeur où se nouent et se dénouent les drames de l'amour.

Seul l'Esprit Saint peut unir les hommes par le lien parfait de la Paix qui suppose que les intelligences ont déjà établi une hiérarchie des valeurs, ce qui conduit à la Sagesse. Cela suppose aussi que ces vérités sont passées dans la vie, par les convictions qui ont dilaté les coeurs, par l'action de la charité. "Sapientia et Caritate."

* * *

Est-il besoin maintenant de définir la mission de l'évêque ?

On a certes déjà parlé de l'évêque. Mais c'est encore un inconnu. N'a-t-on pas tout dernièrement encore posé, dans une revue sérieuse, cette question assez déconcertante: "Parlera-t-on des Evêques au prochain Concile ?" Autant de symptômes qui nous révèlent la profonde ignorance, même des chrétiens, sur la nature de l'Eglise. L'épiscopat est de droit divin et ce que Dieu a lui-même établi ne pourra jamais être détruit par la malice des hommes.

Mais au juste, que fait l'évêque dans son diocèse ? On peut répondre par un mot : "C'est à partir de l'évêque que l'Eglise se fait *une* au long des temps". Bossuet, en son style concis et génial, expliquait cette unité: "Quelle merveilleuse association: un Dieu, un Christ, un Evêque ! Un Dieu, principe de l'Unité ; un Christ médiateur de l'Unité ; un Evêque, marquant et représentant en la singularité de sa charge le mystère de l'Unité de l'Eglise."

Voyons maintenant quelles seront les responsabilités de l'évêque en face du mystère, ou mieux *au coeur* de ce mystère de l'unité :

L'Evêque est le *gardien* de l'Unité ;

L'Evêque est le *serviteur* de l'Unité ;

L'Evêque est le *responsable* de cette Unité devant Dieu.

I

• *L'Evêque, gardien de l'Unité*

Quand nous affirmons que l'évêque est le gardien de l'unité, nous ne songeons pas seulement à ce petit territoire qu'il gouverne et qui s'appelle un diocèse. Bien sûr que son action doit commencer là, mais c'est au niveau même de l'Eglise universelle que tous les évêques, ensemble, unis au pape, ont la responsabilité de faire entrer tous les hommes dans le seul bercail, afin que le voeu du Seigneur Jésus devienne un jour une réalité : "Un seul bercail et un seul Pasteur" (Jean, X, 16.)

Un évêque ne conduit en fait qu'une partie du troupeau, mais sans jamais se séparer du tout. Le concile oecuménique manifeste d'une façon éclatante ce rassemblement de la multitude des pasteurs dans l'unité visible de la papauté. Cette diversité dans l'unité ne se situe pas seulement au niveau des personnes. L'unité n'est pas l'uniformité. Toutes les nations seront représentées au concile et l'Eglise accueillera avec bienveillance les suggestions qui seront faites par des évêques de rites différents, par des représentants de peuples récemment évangélisés. Guidés par l'Esprit Saint, le Vicaire de Jésus-Christ a mission, à chaque moment de l'histoire, de tenir rassemblée dans l'unité de la foi et de la charité, la multitude des familles humaines qu'il conduit à Dieu.

Si l'évêque est le *gardien* de l'unité, il doit être au-dessus de la "partisanerie". Que de catholiques voudraient enrôler l'évêque dans un camp, obtenir de lui une adhésion à des options temporelles, que dis-je, parfois n'iront-ils pas jusqu'à exiger de lui une condamnation lorsqu'ils rencontrent une rivalité ou une simple opposition. L'évêque est le gardien de l'unité parce qu'il est le père de tous.

L'évêque doit respecter la liberté de ceux qu'il dirige. Et il lui faut du courage parfois pour rester vigilant dans son

respect envers tous ses fils. Ce respect est une ouverture à tout ce qui est juste, droit et vrai. Le silence de l'évêque sera ici l'expression du respect qu'il porte à ses fils. Mais si une idéologie ou des coutumes sociales viennent compromettre l'unité, alors l'évêque doit parler. Son intervention n'est plus une ingérence dans la conscience de ses fidèles, mais bien la défense de valeurs spirituelles qui sont menacées dans la partialité des luttes fratricides.

Responsable de l'unité de l'Eglise devant les hommes, l'évêque ne doit pas craindre de prendre ses responsabilités. Au jour de son sacre, il a solennellement promis d'enseigner à son peuple toutes les vérités nécessaires au salut et le consécrateur lui a rappelé, durant le chant de la Préface, qu'"il ne mette pas les ténèbres à la place de la lumière, ni la lumière à la place des ténèbres. Qu'il ne donne ni au mal le nom de bien, ni au bien le nom de mal." Tâche difficile ? Surhumaine, faut-il affirmer sans hésitation, en ces temps de bouleversement et de révolution universelle.

Mais l'Eglise d'aujourd'hui est toujours l'Eglise du Christ Jésus. Elle sait que son Dieu Fondateur est le seul Seigneur, ressuscité d'entre les morts, entré dans la gloire du Père d'où Il nous envoie son Esprit. L'Eglise est la cité de l'espérance dans un monde qui a perdu l'espoir. L'Eglise ne se considère pas comme une société facultative dans le monde. Elle sait que sa vérité donne la sagesse et la paix. Le chrétien n'est-il pas cet homme dont parlait l'Epître de la messe du jour: "Celui qui craint Dieu accomplit le bien et celui qui s'applique à observer la Loi y trouvera la Sagesse... En lui, elle sera une force. Elle sera son soutien. Elle l'enrichira d'un trésor de joie et d'allégresse." (Eccl., 15, 1-6). Penser autrement serait douter de l'Eglise et de notre foi. Mais alors, que signifie le cri de l'Apôtre : "Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?" (Rom., 8, 3).

II

• *L'Evêque, serviteur de l'Unité*

L'unité dans l'Eglise est un mystère. Le Christ présent dans l'Eucharistie rassemble le peuple de Dieu et le fortifie pour qu'il puisse continuer sa marche vers ce Royaume qui n'est pas de ce monde mais qui se prépare en ce monde. Ce mystère est rendu visible par l'action de l'évêque qui travaille uniquement à faire prendre conscience de cette unité à son peuple, par sa présence, par ses décisions et par l'animation qu'il lui donne.

Chaque messe, célébrée par un prêtre, fortifie cette unité. Mais nous savons que si l'évêque ne travaillait pas à rassembler visiblement son peuple, le mystère eucharistique lui-même perdrait sa signification.

L'évêque n'est pas un souverain temporel qui impose l'unité par souci d'ordre et d'efficacité. Il ne donne pas des ordres pour faire marcher son peuple au rythme d'un régiment. Il ne parcourt pas son diocèse pour passer en revue des troupes bien disciplinées. L'unité que l'évêque cherche à obtenir est un mystère: il sait bien que seul l'amour au service de Jésus-Christ peut produire ce miracle.

C'est dans la mesure où il puisera, *avec* ses fils, à la même source jaillissante de vie, qu'il trouvera les chemins mystérieux qui conduisent au coeur de chaque homme libre. Ce n'est pas sa volonté qu'il tentera d'imposer aux autres. Mais placé par Dieu pour être le sacrement vivant de l'unité, il indiquera, plus par son exemple et par ses actes, où se trouve la vraie vie. Il ne regardera pas passer son troupeau devant lui; il ne le regardera pas du dehors. C'est au milieu de ses fils, mieux devant eux qu'il les appellera tous à ce service apostolique que Jésus a exprimé dans une courte prière: "Père, qu'ils soient un!" (Jean, XVII, 21).

Ce service peut devenir un véritable esclavage. Il a souvent conduit au martyre. Il est source d'héroïsme. Nous envions parfois la vocation privilégiée de tous ces évêques qui rendent témoignage dans les cachots de l'athéisme contemporain. Oui, comme il est beau ce métier d'apôtre ! Toujours Jésus-Christ, par nous, qui appelle encore tous les hommes de bonne volonté à faire tomber les barrières qui séparent les hommes et à faire converger leurs regards et leurs vies vers le Dieu unique de la Révélation. Et c'est l'évêque qui est l'artisan de cette oeuvre éminemment sociale et pacificatrice !

Je comprends alors la question et la réponse de l'Apôtre aux Corinthiens: "Où sont les lettrés ? où sont ceux qui scrutent les choses du temps présent ? Dieu n'a-t-il pas plutôt écarté comme inapte la sagesse de ce monde ? Pour moi, quand je suis venu chez vous, frères, je ne suis pas venu vous annoncer l'Evangile de Dieu avec les discours étudiés de l'éloquence... Je ne me suis pas cru obligé de savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié." (I Cor. 1-11).

III

- *L'Evêque, responsable de l'Unité devant Dieu*

Dieu dirige sa création en établissant des lois conformes aux exigences des êtres qu'Il a créés. Il n'intervient plus, par la suite, du moins habituellement, pour modifier ses plans. En fondant son Eglise et en la dotant de tous les éléments nécessaires pour le bon fonctionnement d'une société, Jésus-Christ remettait entre les mains des Apôtres et de leurs successeurs, une responsabilité divine. Il voulait que la puissance de sa gloire éclatât dans la faiblesse des instruments dont Il devait se servir à travers les siècles.

C'est donc à Jésus-Christ lui-même que l'évêque doit rendre compte de sa mission. Saint Paul l'a dit: "Mon juge, c'est le Seigneur" (I Cor., IV, 4). Et c'est pourquoi l'évêque est et sera toujours un mystère pour le monde. Témoin de la résurrection de Jésus-Christ, il sera traduit devant les tribunaux de tous les empires, dont le plus sévère sera celui de l'opinion publique. Ecoutez encore le grand Apôtre, saint Paul : "On nous méprise et nous bénissons ; on nous persécute et nous le supportons ; on nous accable d'injures et nous répondons par des prières" (I Cor., I, 12-13).

Oh ! je sais bien que vous croyez que cela ne se produit que dans les régimes totalitaires et que la largeur d'esprit et la grandeur de coeur de nos fidèles nous placent dans une situation privilégiée, et que notre voix est toujours écoutée avec respect et docilité. Et cependant, dans toutes ces attaques contre l'Eglise d'aujourd'hui, dont certains échos arrivent jusqu'à nous, n'y aurait-il pas une tactique ? La tactique de tous les temps, celle que Jésus lui-même a dévoilée au grand jour : "Je vous le dis, tous vous allez être scandalisés à mon sujet cette nuit ; car il est écrit : *Je frapperai le pasteur et les brebis du troupeau se disperseront*" (Matt. XXVI, 31). Comme il est facile de travestir la pensée de l'évêque, de lui prêter des intentions partisanes, de mêler l'ivraie à la bonne semence de sa parole évangélique, de susciter la zizanie autour de lui, de le reléguer dans une solitude où son action devient stérile.

La mission de l'évêque n'est pas facile au milieu d'une société que la science et la technique ont modelé et durcie. Si l'évêque se présente comme un père, on l'écartera au nom d'un paternalisme inacceptable. Si l'évêque donne des directives, on méprisera sa parole au nom d'une liberté intangible. Si l'évêque garde le silence, on l'accusera de complaisance envers les puissances de l'argent. Si l'évêque cherche discrètement à seconder les bonnes volontés orientées vers

le bien commun, on l'accusera de s'immiscer dans les choses temporelles et, au lieu de lui décerner le titre de "defensor civitatis", on verra en lui un réactionnaire, témoin d'une civilisation désuète et rétrograde.

Mais pourquoi poursuivre cet inventaire ? Le Saint-Père n'a-t-il pas condamné tous ces signes de désunions lorsqu'il a affirmé dans son dernier message de Noël : "La Paix veut être une invocation à la bonté, une appréciation de la véritable fraternité, un propos de collaboration sincère, qui a horreur de toute intrigue et de ces éléments dissolvants que Nous appelons par leur nom, sans rien voiler : orgueil, avidité, insensibilité, égoïsme."

* * *

Mon cher frère dans le Seigneur, Paul, apôtre de Curubis, donné à l'Eglise de Montréal pour Nous seconder dans Notre tâche surhumaine, voilà le programme que nous aurons à remplir ensemble. Tous ceux qui vous ont vu à l'oeuvre, à la paroisse universitaire, n'ont pas été surpris en apprenant que le Saint-Père vous appelait à étendre cet apostolat à la dimension du diocèse.

N'êtes-vous pas cet homme mystérieux dont parle l'Introït de la messe du jour : "Au milieu de l'université, vous avez ouvert la bouche et le Seigneur vous a rempli de Sagesse". Vous étiez le professeur de tous car votre enseignement n'était pas limité à une science ou à une spécialité, mais vous deviez indiquer à tous, les chemins qui conduisent à la Sagesse.

Je ne veux pas insister ici sur vos qualités de coeur et d'esprit. Vous êtes évêque et cela suffit, car il n'y a rien de plus grand sur la terre. Nous devons consacrer ces instants précieux à la reconnaissance. Merci au Seigneur qui a fait de vous son apôtre. Merci au Seigneur qui nous donne cet apôtre.

Je termine par ce mot de l'Apôtre : "Paul, appelé à l'apostolat par la volonté de Dieu, je ne cesse de remercier Dieu à votre sujet pour la grâce qu'Il nous a faite dans le Christ-Jésus en vous comblant par lui de toute sorte de richesse, richesses de la parole aussi bien que de la connaissance... Il est fidèle, le Dieu qui vous a appelé à la communion de son Fils, Jésus-Christ Notre-Seigneur."

Allez, allez vite porter ces richesses à nos prêtres et à tous nos collaborateurs dans l'apostolat ! Allez, allez au nom de Dieu et en Notre nom, annoncer les merveilles dont vous avez été le témoin ému ce matin !

Demeurez avez nous, cher Seigneur, car il se fait tard et il faudra travailler dans la nuit pour garder le troupeau dans la bergerie et pour créer l'unité dans cette Eglise de Montréal qui nous est si chère !

Allez, oui, allez vite dire à tous nos prêtres et à tous nos fidèles que nous les aimons jusqu'à donner notre vie pour eux.

Et que votre présence fraternelle soit pour Nous un réconfort ici-bas et là-haut, que le juste Juge adoucisse la sentence qu'Il avait déjà prononcée contre nous, en considération de cette intime collaboration qui se fera sous le signe de la Sagesse et de la Charité. Car l'évêque est responsable devant Dieu de tous les hommes qui habitent dans son diocèse. Aussi est-ce dans la joie et l'espérance que nous avons adressé au Seigneur l'oraison de la messe du jour, la messe de l'Evêque de la charité :

"Seigneur, dans votre bonté, éclairez votre Eglise et que dans la lumière des enseignements de votre apôtre, elle parvienne aux biens éternels."

AMEN.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES MATIÈRES

TOME 30

PAGES

9-10-58 Circulaire à l'occasion de la mort de S. S. le Pape Pie XII 4665

14- 1-59 Lettre Pastorale:

"Nos responsabilités chrétiennes en face du chômage" 4673

18- 1-59 Circulaire au Clergé diocésain:

1—Confirmations

2—Le Directoire de la Messe

3—Le Conclave

4—La Paroisse

5—La Grande Mission

Appendices:

1—Radiomessages de Son Eminence à l'occasion du décès de S. S. Pie XII et de l'élection de S. S. Jean XXIII, octobre 1958.

2—Allocutions à l'occasion de la remise à Son Eminence de la Grand Croix de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, par le Gouvernement de la République Française, 3-12-58.

3—Sermon à l'occasion du IIIè centenaire de consécration épiscopale de Monseigneur de Laval, en l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris, 8-12-58.

4—Message de Son Eminence à ses diocésains, décembre 1958.

PAGES

5—Déclaration de l'Episcopat canadien (11 novembre 1958): "La famille au Canada" 4727

18- 4-59 Sermon prononcé à la messe pontificale célébrée en l'honneur du 150è anniversaire de naissance de Mère Marie-Anne 4789

4- 5-59 Panégyrique de la Bienheureuse Mère d'Youville, prononcé à Rome, à l'occasion de sa Béatification. 4801

30- 5-59 Sermon prononcé à l'occasion du Centenaire de la mort du Père Louis Querbes, Fondateur des C.S.V. 4817

14- 6-59 Adresse de bienvenue à l'occasion de l'arrivée au Canada de S. E. Monseigneur Sebastiano Baggio, nouveau Délégué Apostolique 4833

14- 6-59 Panégyrique de la Bienheureuse Mère d'Youville, prononcé en l'église Notre-Dame, à l'occasion de sa récente Béatification 4837

16- 6-59 Panégyrique de la Bienheureuse Mère d'Youville, prononcé à la Maison-mère des Soeurs Grises de Montréal 4851

28- 8-59 Circulaire: "Le prêtre et l'enseignement du catéchisme" 4867

7-10-59 Circulaire au clergé — La messe: Prédication — Journées sacerdotales — Directoire 4885

11-11-59 Circulaire au clergé:

1—Visite ad limina.

2—Enseignement catéchistique — Grande Mission 1960.

3—Contribution pour la restauration de la Basilique Cathédrale et pour l'Oeuvre des Chantiers

4—Mense épiscopale et oeuvres diocésaines .. 4895

PAGES

24-11-59 Communiqué: Décès de S. E. Monseigneur Joseph Charbonneau:

Message de Sa Sainteté Jean XXIII 4903

Message de Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger 4904

Oraison funèbre par Son Exc. Mgr S. Baggio 4905

20- 1-60 Circulaire, de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Montréal et des Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal:

"Nouvelle législation sur le jeûne et l'abstinence" 4915

11- 2-60 Circulaire au clergé diocésain concernant l'organisation de La Grande Mission 4923

22- 2-60 Circulaire, de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Montréal et des Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal:

"Décret concernant la célébration des mariages mixtes 4931

11- 2-60 Circulaire, de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Montréal et des Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal:

"Décret de promulgation du Directoire Pastoral sur la messe 4941

1- 3-60 Communiqués:

1—Directoire sur la Messe.

2—Rituel Latin-Italien 4947

13- 1-60 Lettre Pastorale Collective de l'Episcopat Canadien:

"La Coopération Apostolique Canada-Amérique Latine" 4949

9- 8-60 Communiqué aux Catéchistes du Diocèse de Montréal 4979

PAGES

8- 9-60 Circulaire:

"Nos responsabilités chrétiennes en face du recrutement sacerdotal" 4981

4-10-60 Circulaire: "Les retraites fermées" 4995

7-10-60 Allocution: "Le laïcisme au Canada français" .. 5005

18-10-60 Communiqué — Mois du Rosaire 5024

29-11-60 Communiqué — Le livret des fidèles 5025

24- 1-61 Communiqué — Louanges à la Bénédiction du St-Sacrement 5028

14- 3-61 Communiqués —

Binage en semaine.
Communion aux malades l'après-midi 5029

21- 5-61 Conférence aux Comités diocésains d'Action Catholique:

"Responsabilités actuelles du laïcat" 5035

23- 5-61 Communiqué — Déclaration de l'Assemblée épiscopale des Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec, 16-5-61:

"Les Hôpitaux Catholiques de la Province de Québec" 5048

17- 6-61 Allocution à l'occasion du cinquantenaire du Séminaire de Saint-Jean-de-Québec:

"Réflexions pastorales sur notre enseignement" 5052

27- 6-61 Circulaire — le costume ecclésiastique 5061

12- 9-61 Communiqué — Sonnerie des cloches 5089

26- 9-61 Communiqués —

Veillée de Prière pour le Concile 5090

Recensement sur l'assistance à la messe dominicale 5091

PAGES

19-11-61 Recensement sur l'assistance à la messe dominicale

1—Lettre aux curés du diocèse, 19-9-61.

2—Communiqué de la Sem. Rel., 26-9-61.

3—Lettre lue aux fidèles, 19-11-61.

10-10-61 Questionnaire à l'occasion du IIè Concile du Vatican:

— Lettres de Son Eminence et de la Chancellerie 5093

— Questionnaire 5094

11-10-61 Circulaire — Le 80è anniversaire de S. S. Jean XXIII 5117

26-10-61 Circulaire au clergé 5117

29-10-61 Allocution sur le IIè Concile du Vatican à l'Action Catholique de Montréal 5125

14-11-61 Communiqué — Prière pour le Concile oecuménique des Eglises 5125

27-12-61 Sermon prononcé au Sacre de S. E. Monseigneur Paul Grégoire 5157

TABLE ANALYTIQUE

DU VOLUME 30

PAGES

— A —

ABSTINENCE :

Nouvelle législation 4915

ACTION CATHOLIQUE :

Conférence à la 2ème rencontre nationale d'A.C. 5035

AMÉRIQUE LATINE :

Lettre Pastorale collective de l'Episcopat Canadien sur la coopération apostolique Canada - Amérique Latine 4949

ARCHEVÊCHÉ :

Construction 5133

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES :

du CANADA:

déclaration sur la famille 4782

lettre sur coopération Canada - Amérique Latine 4949

de la P. de QUEBEC:

déclaration sur hôpitaux catholiques 5048

ASSURANCE INCENDIE : 5132

— B —

BAGGIO, Mgr Sebastiano :

Adresse de bienvenue 4833

BASILIQUE-CATHÉDRALE :

v. Cathédrale .....

PAGES

BÉATIFICATION :

Mère d'Youville 4801

BÉNÉDICTION DU ST-SACREMENT :

Ajoute aux louanges 5028

BINAGE :

En semaine 5029

— C —

CATÉCHISME :

Le prêtre et l'enseignement du catéchisme 4867, 4897
Commission diocésaine 4875
Centre diocésain de Bible et de Catéchisme 4979

CATHÉDRALE MARIE-REINE-DU-MONDE :

Restauration 4899
Rapport des travaux 5103
Tableau des Versements 5107, 5129
Tableau des Dépenses 5115

CHARBONNEAU, Mgr Joseph :

Son décès 4903
Message du page Jean XXIII 4904
Message de Son Eminence 4904
Oraison funèbre 4905

CHÔMAGE :

Nos responsabilités chrétiennes (lettre pastorale) 4673

CHANTIERS :

L'oeuvre des chantiers 4698, 4899

PAGES

CLERGÉ :

et recrutement sacerdotal 4987
son rôle dans notre enseignement 5056

CIRCULAIRE :

Mort de Pie XII 4665
Au clergé diocésain 4728, 4867, 4885, 4895, 5127
Jeûne et abstinence 4915
Grande Mission 4923
Célébration mariages mixtes 4931
Directoire de la Messe 4941
Recrutement sacerdotal 4981
Retraites fermées 4995
Costume ecclésiastique 5081
80è Anniversaire de Jean XXIII 5117

CLÉRICALISME : 5020

CLOCHES :

Sonnerie 5089

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES :

Questionnaire à l'occasion du Vatican II:
aux prêtres 5078
religieux, frères et religieuses 5096, 5097

COMMUNION :

aux malades l'après-midi 5033
1ère Communion 5133

COMMUNIQUÉS OFFICIELS :

Décès de S. E. Mgr Joseph Charbonneau 4903
Directoire sur la Messe 4941
Rituel Latin-Italien 4948

PAGES

Catéchistes du Diocèse 4979
Mois du Rosaire 5024
Livret des fidèles 5025
Louanges à la bénédiction du St-Sacrement 5028
Binage en semaine 5029
Communion aux malades 5033
Sonnerie des cloches 5089
Veillée de Prière pour le Concile 5090
Recensement sur l'assistance à la messe dominicale 5091
Prière pour le Concile oecuménique des Eglises 5155

CONCILE :

Veillée de prière 5090
Questionnaire:
aux prêtres 5094
aux religieux 5096
aux frères et religieuses 5097
Rappel au sujet du questionnaire 5133
Allocution aux laïques 5135
Responsabilités du peuple chrétien 5149

CONCLAVE : 4729
Message de Son Eminence
avant son départ 4744
à la veille du conclave 4755
au lendemain du conclave 4760
Le nouveau Pape 4765
Conférence de presse à Montréal 4779

CONFESSIONNALITÉ :

Notre enseignement 5054

CONFIRMATIONS :

1959 4728
1962 5133

PAGES

COSTUME ECCLÉSIASTIQUE : 5081
Rappel de la législation 5131

CURÉS :

Quelques avis pratiques 5132
Lettre au sujet du recensement sur l'assistance à la messe 5091

— D —

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE :

Adresse de bienvenue à S. E. Mgr Sebastiano Baggio .. 4833

DIRECTOIRE DE LA MESSE : 4729
Préparation 4887
Décret de Promulgation 4941
Publication 4947
Rôle des laïcs 5038
Rappel 5130

D'YOUVILLE (Mère Marguerite) :

Panégyrique à l'occasion de sa béatification:
à Rome 4801
à l'église Notre-Dame 4837
à la Maison-mère des Soeurs Grises de Montréal 4851

— E —

ÉCONOMIE :

Relation avec l'ordre moral 4684

EDUCATION :

(cf. Enseignement)

PAGES

ENSEIGNEMENT :

Catéchisme 4867
Rôle des laïcs 5035
Réflexions pastorales 5052
Respect des minorités 5054
Sa confessionnalité 5057
Rôle du clergé 5056
de la famille 5063
de la société civile 5067
de l'Eglise 5067
Education de la Foi 5073
Respect des valeurs profanes 5065

ÉPISCOPAT CANADIEN :

(cf. Assemblée des Evêques)

ÉTAT :

Face au chômage 4683
Son rôle 4690
Examen de conscience 4694
Son rôle dans l'enseignement 5067

ÉVÊQUE :

et l'unité 5157

— F —

FAMILLE :

Déclaration de l'Episcopat canadien 4782
Son rôle dans l'enseignement 5063

FEMME :

Travail de la Femme 4784

PAGES

FOI :

Exigences de l'éducation de la Foi 5073

— G —

GRANDE MISSION :

Annonce 4731
Préparation 4898
Organisation 4923

GRÉGOIRE, S. E. Mgr Paul :

Sermon prononcé à son sacre 5157

— H —

HÔPITAUX :

Déclaration de l'Assemblée Episcopale de la Province civile de Québec 5048

— I —

IMPÔTS :

Reçus 5129

— J —

JEAN XXIII :

Message à l'occasion de son élection 4760
80è anniversaire de naissance 5117, 5128

JEÛNE :

Nouvelle législation 4915

JOURNÉES SACERDOTALES : 4787

PAGES

— L —

LAÏCAT :

Responsabilités actuelles du laïcat 5035
Les laïques dans la paroisse 5132
Les laïques et le Concile 5135

LAÏCISME :

Allocution sur le laïcisme 5005

LAVAL, Mgr de :

Sermon prononcé à Paris — IIIe Centenaire de Consécration épiscopale 4770

LÉGER, Son Éminence le Cardinal Paul-Emile :

(cf. Adresses, Allocutions, Circulaires, Communiqués, Conférences, Déclarations, Lettres, Lettres Pastorales, Panégyrique, Radiomessage, Sermons)

LÉGION D'HONNEUR :

Remise à Son Eminence de la décoration Grand-Croix de l'Ordre National 4762
Allocution de Son Eminence 4765
Radiomessage au peuple français 4768

LÉGISLATION :

sur le jeûne et l'abstinence 4915

LETTRES PASTORALES :

Nos responsabilités en face du chômage 4673
Episcopat canadien sur la coopération apostolique Canada-Amérique Latine 4949

PAGES

LITURGIE :

(voir: Directoire, Livret des Fidèles, Louanges, Messe, Mois du Rosaire, Rituel)

LIVRET DES FIDÈLES :

Publication 5025
Rappel 5038

LOUANGES :

Bénédiction du St-Sacrement 5028

— M —

MARIAGE MIXTE :

Décret concernant sa célébration 4931

MARIE-ANNE (Mère) :

Sermon à l'occasion de son 150è Anniversaire de naissance 4789

MENSE ÉPISCOPALE : 4899

MESSE :

Prédication, journée sacerdotale, directoire 4885
(voir aussi Directoire)
Recensement 5091

MINORITÉS :

Respect des minorités 5057

MOIS DU ROSAIRE : 5024

PAGES

— O —

OECUMÉNISME :

Conseil oecuménique des Eglises 5155

OUVRIERS :

Groupement 4687
et l'économie 4688
Examen de conscience 4694

ORAISON FUNÈBRE :

aux funérailles de S. E. Mgr Joseph Charbonneau 4905

— P —

PAIX :

Pie XII et la paix 4740

PANÉGYRIQUE :

Bienheureuse Mère d'Youville 4801, 4837, 4851

PAROISSE :

son importance 4730
travail apostolique 5132

PATRONS :

Face au chômage 4687
Examen de conscience 4693

PIE XII :

Circulaire à l'occasion de sa mort 4665
Message à l'occasion de sa dernière maladie 4735
Cablogramme à l'occasion du décès 4737
Témoignage de Son Eminence à la Télévision 4738

PAGES

Pie XII et la paix 4740
Messages de Rome 4747, 4750, 4752
Chapelet récité sur sa tombe 4758

PRÉDICATION (1959-60) : 4887

PRIÈRE :

Crise du chômage 4692
Pour le Concile 5090

PROFANE :

Respect des valeurs profanes 5075

— Q —

QUERBES, Louis, c.s.v. :

Sermon à l'occasion du centenaire de sa mort 4817

QUESTIONNAIRE :

à l'occasion du IIe Concile du Vatican 5094

— R —

RECENSEMENT :

sur l'assistance à la messe dominicale 5091, 5093, 5130
communiqué de la Semaine religieuse 5093

RECRUTEMENT SACERDOTAL :

Nos responsabilités 4981
Rappel 5131

RÉFLEXIONS PASTORALES :

sur notre enseignement 5052

PAGES

RESPONSABILITÉS CHRÉTIENNES :

en face du chômage 4673
en face du recrutement sacerdotal 4981

RETRAITES FERMÉES :

circulaire 4995

RITUEL :

Latin-Italien 4948

RUSSIE :

Triduum de prières pour sa conversion 5003

SACRISTAINS :

Association 5129

TRAITEMENTS ET TARIFS (Feuillet des) :

Modification 4899
Mariage mixte 4933

TRAVAIL :

Droit naturel 4682
de la femme 4784

TRAVAILLEURS :

Face au chômage 4687

— U —

UNITÉ :

L'Evêque et l'Unité 5157
Concile, une étape vers l'unité 5145

PAGES

— V —

VATICAN II :
cf. Concile

VISITE AD LIMINA (1959) : 4895

VOCATIONS SACERDOTALES :
Recrutement 4981, 5131

— Y —

YOUVILLE (Mère d') :
cf. d'Youville